

COMITÉ DU DÉSARMEMENT

CD/335
Appendice III/Vol.VI
17 septembre 1982
FRANCAIS

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME VI

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus
in extenso du Comité du désarmement en 1982

CE.82-66717

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DIX-SEPTIEME SEANCE
tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 août 1982, à 10 h 30.

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. H. MATI
Mme H. TOUATI

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. W. ROHR

Argentine : M. R. GARCIA-MORITAN
Mme H. MASCHIBENE

Australie : H. T. FIDDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U THAN TUN

Brésil : M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. R. DEHAINOV
M. MIHALLOV

Canada : M. G.R. SKINNER
M. J. GAUDREAU

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUNG
M. LI WEIMING
M. SUO KAIMING

Cuba : M. SOLA VILA
M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
Mme M. WINSTON
M. R. SLOTT

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KÖMIVES
M. G. GYORFFY
M. T. TOTH

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. N. SUPRESNA M. I. DAMANIK M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C. GATIERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. M. AKRAM M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. T. STROJWAS M. J. CIALOWICZ
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP M. J. DEMBSKI

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Roumanie : M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. M. BICHIR
M. T. PANAIT
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
Mlle J.E.F. WRIGHT

Sri Lanka : M. A.T. JAYAKODDY

Suède : M. C. LIDGARD
M. H. BERGLUND
M. J. LUNDIN
M. S. EKHOLM

Tchécoslovaquie : M. M. VEJVODA
M. L. STAVINOHA

Union des Républiques socialistes
soviétiques : M. V.L. ISSRAELIAN
M. R.M. TIMERBAYEV
M. V.M. GANJA
M. V.F. PRIAKHINE
M. V.L. GAÏ

Venezuela : M. R. RODRIGUEZ NAVARRO
M. J.A. ZARRAGA

Yougoslavie : M. M. VRHUNEC

Zaire : Mme E. EKANGA KABEYA
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement : M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 177^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité aborde aujourd'hui son examen du point 4 de son ordre du jour, celui des "Armes chimiques".

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Pakistan, des Etats-Unis d'Amérique, de la Roumanie, de la Pologne, de la Belgique et de l'Indonésie.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Pakistan, Son Excellence l'Ambassadeur Ahmad.

II. AHMAD (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous sommes très heureux de vous voir, vous le représentant d'un grand pays africain avec lequel nous sommes amis, prendre la présidence du Comité du désarmement à ce point crucial de ses travaux. Votre vaste expérience diplomatique et votre savoir-faire font que nous sommes sûrs d'obtenir les meilleurs résultats possibles au cours de nos débats de ce mois.

Qu'il me soit aussi permis d'exprimer notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui pendant les dernières semaines de notre session de printemps a mis en jeu la compétence et l'intelligence qu'on lui connaît pour faire en sorte que le Comité apporte une contribution utile à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer l'arrivée parmi nous de l'Ambassadeur Datcu, de la Roumanie. Il nous apporte une expérience considérable dans le domaine de la sécurité et du désarmement, expérience dont nous tirerons tous grand profit. En même temps, j'ai le triste devoir de dire adieu à l'Ambassadeur Yu Peiven, de la Chine, et à l'Ambassadeur Valdeveiso, du Pérou, qui ont apporté tous deux d'importantes contributions aux travaux de notre Comité.

Le Comité reprend sa session de 1982 au lendemain d'une session extraordinaire où l'Assemblée générale n'a pu se mettre d'accord sur aucune des importantes questions qu'elle a examinées. L'ironie, et même l'hypocrisie, contenues dans certaines des allègres "conclusions" adoptées à l'issue de la session ne passeront pas inaperçues. Il importe qu'au sein de ce Comité nous ne nous laissions pas sur la gravité de cet échec au regard des espoirs et des aspirations que tant de peuples et de nations avaient mis dans la session extraordinaire.

La session extraordinaire a tout de même servi à concentrer l'attention de l'opinion publique sur la menace que fait peser la course aux armements. Aucun de ceux qui ont été témoins de la manifestation massive du 12 juin à New York ne peut douter que le désarmement soit une aspiration qui, tôt ou tard, deviendra irrésistible. Nous espérons sincèrement que la Campagne mondiale pour le désarmement lancée à la session extraordinaire saura contribuer à susciter le soutien universel de l'opinion publique à la cause du désarmement.

Il est évident que l'échec de la session extraordinaire doit être replacé dans la perspective de la détérioration persistante de la situation internationale depuis quatre ans. Cela a été reconnu dans les conclusions approuvées par la session extraordinaire. Dans ce contexte, il est particulièrement opportun de rappeler l'appel lancé par H. B. Rostov, le Directeur de l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis, dans l'intervention qu'il a faite devant ce Comité le 9 février dernier,

(H. Ahmad, Pakistan)

où il a recommandé d'agir "rapidement et efficacement pour que les dispositions du paragraphe 4 de l'Article 2" - c'est-à-dire l'obligation de ne pas recourir à la menace ou à l'emploi de la force dans les relations internationales - "redeviennent un élément de droit actif dans les relations internationales". Aujourd'hui, en plus des crises qui existaient alors et qui se sont convenimées depuis, nous sommes confrontés à l'invasion brutale du Liban par Israël et au malheur qu'elle a apporté à des millions d'innocents. Des milliers d'Arabes et de Palestiniens, hommes, femmes et enfants, ont été massacrés et des centaines de milliers ont été chassés de leur maison. Le massacre continue au su et au vu du monde, dont la conscience semble engourdie par des décennies de propagande sioniste et l'incroyable audace de l'agression. Comme le Président du Pakistan l'a noté dans une lettre adressée aux chefs d'Etat des cinq pays membres permanents du Conseil de sécurité, "l'avenir de notre civilisation dépend de notre aptitude à être émus par un spectacle aussi épouvantable".

La leçon évidente de ce qui est arrivé ces dernières années au Liban, à l'Afghanistan et au Kampuchea, c'est que l'absence d'une capacité crédible d'auto-défense est un péché mortel pour les nations petites et faibles du monde. Cependant, nous devons tous reconnaître qu'à l'ère nucléaire, si plus de 150 nations épousaient la logique de la sécurité par la force militaire, cela conduirait en fin de compte à la catastrophe. Espérons que bientôt, et je cite les paroles du distingué représentant de l'Inde, "l'illusion de la prééminence politique et militaire, qui est associée à l'accumulation d'armements", sera abandonnée au profit de la sécurité par le désarmement. La majorité des pays non alignés ont montré, tout récemment encore lors de la session extraordinaire, leur désir d'assurer leur sécurité par un processus de désarmement authentique et équilibré. Ce n'est pas un hasard si ce sont ces Etats qui ont été le plus troublés par l'échec de la deuxième session extraordinaire.

La délégation pakistanaise juge particulièrement regrettable que l'Assemblée n'ait pu adopter le Programme global de désarmement. C'était la pièce maîtresse de la session extraordinaire. Les négociations sur le Programme global de désarmement ont échoué sur la question du désarmement nucléaire et, plus précisément, sur celle d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ce n'est pas un secret que durant les négociations les pays non alignés ont montré une souplesse extraordinaire, qui n'a malheureusement pas eu son pendant chez certains autres groupes. Je ne veux pas ici récriminer, mais simplement énoncer les conditions dans lesquelles les négociations sur le Programme global peuvent être reprises. Avant que le Groupe de travail ne commence l'examen du Programme global de désarmement, peut-être au début de l'année prochaine, il faut que certaines grandes puissances nous donnent à penser qu'elles sont prêtes à répondre positivement aux nombreuses et raisonnables propositions de compromis soumises durant la session extraordinaire sur les éléments centraux du Programme global.

Ma délégation a l'intention de participer énergiquement aux négociations au sein du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. L'expérience de la session extraordinaire et des événements survenus dans l'intervalle ont cependant suscité de sérieux doutes dans notre esprit quant aux chances de cette entreprise. Le fait que l'une des puissances nucléaires se soit dissociée des débats de ce groupe de travail n'est guère de nature à nous faire espérer que nous nous rapprochons d'une interdiction des essais nucléaires. Il nous est également difficile de faire cadrer le consensus sur la création de ce forum de négociation avec la récente déclaration qui aurait été faite pour le compte de l'une des grandes puissances nucléaires, aux termes de laquelle "nous allons devoir faire des essais, peut-être même au-dessus du niveau de 100 kilotonnes, pendant longtemps encore". Nous ne

(H. Ahmad, Pakistan)

souhaitons pas non plus que cela serve à clarifier les problèmes de vérification bilatérale qui se posent dans le contexte d'accords internationaux auxquels nous ne sommes pas parties et quant aux objectifs desquels nous nourrissons de sérieux doutes.

Le Groupe de travail spécial a été prié de définir, par un examen au fond, les questions relatives à la vérification d'un traité d'interdiction des essais. A notre avis, la première question relative à la vérification est la portée de l'interdiction des essais. En d'autres termes, avons-nous l'intention d'interdire "tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à jamais", comme il est dit dans les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale, ou recherchons-nous une interdiction seulement des essais d'armes nucléaires ? Les exigences de la vérification dans l'un et l'autre cas seront sensiblement différentes. Si nous choisissons la deuxième branche de l'alternative, comme l'ont fait apparemment les négociateurs trilatéraux, quels arrangements doivent être envisagés pour les "explosions nucléaires pacifiques" et leur vérification ? Il nous intéresserait aussi de savoir quelles mesures de vérification et d'application doivent être envisagées pour arrêter l'amélioration qualitative constante des armes nucléaires par des essais en laboratoire ou des techniques de simulation qui ont, dit-on, été mises au point par certains des Etats dotés d'armes nucléaires. D'autres problèmes pertinents sont aussi énumérés dans la liste des questions adressées par le Groupe des 21 aux négociateurs trilatéraux l'an dernier, dans le document CD/181.

La réticence de certains des Etats dotés d'armes nucléaires à l'égard du traité d'interdiction des essais nucléaires implique aussi un changement de leur position au sujet de l'élimination finale des armes nucléaires. Si ces armes doivent être progressivement réduites et finalement éliminées, comme l'envisage le paragraphe 50 du Document final, il n'est pas nécessaire de les essayer "pendant encore longtemps". Si réellement notre évaluation est correcte, si vraiment on envisage de maintenir indéfiniment la dissuasion nucléaire et la possession d'arsenaux nucléaires, cela aura de profondes répercussions sur la poursuite du désarmement. Il est vain de penser que dans un avenir prévisible, les Etats non dotés d'armes nucléaires toléreront le déséquilibre manifeste actuel dans la répartition de la puissance mondiale qui implique la possession d'armes nucléaires par cinq Etats. Ecarter l'objectif du désarmement nucléaire implique inévitablement la renonciation à l'objectif de la non-prolifération nucléaire, et ces deux démarches associées créeront une situation infiniment plus dangereuse et instable même que le gouffre nucléaire devant lequel nous sommes aujourd'hui placés.

Je recommanderai donc aux Etats qui ont jusqu'ici persisté à bloquer la proposition de créer un groupe de travail sur le désarmement nucléaire de reconsidérer leurs positions. La délégation estime que l'élaboration du processus de désarmement nucléaire, tel que l'envisage le Groupe des 21 dans son document CD/180, fournit une base raisonnable pour entamer l'examen de cette question. Cet examen ne préjugera en rien les positions d'aucun des Etats dotés d'armes nucléaires; par contre, il peut entraîner la formation d'un véritable consensus susceptible de déboucher sur des négociations à la fois multilatérales et bilatérales sur le désarmement nucléaire.

Certains Etats ont souligné l'importance des négociations dites START et celles relatives aux armes nucléaires intermédiaires menées actuellement dans cette ville. Nous ne voulons nullement nier l'importance de ces négociations.

Nous devons toutefois exprimer l'espoir légitime que les parties à ces négociations ont vraiment le dessein de parvenir à des réductions importantes de leurs arsenaux nucléaires, stratégiques et autres, et non pas simplement de se faire valoir devant l'opinion publique qui ces mois derniers s'est montrée si catégoriquement hostile à la menace nucléaire. Le Comité, lui aussi, a le droit d'attendre d'être pleinement tenu informé par les parties, individuellement ou collectivement, de la progression de ces négociations.

Nul n'est besoin de réaffirmer le désir toujours aussi vif de ma délégation de promouvoir des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Pourtant, nous devons admettre que les discussions sur cette question se sont enlisées. A la veille de la session extraordinaire, avant l'ajournement de nos travaux, le Groupe des 21 a publié dans le document CD/280 une déclaration dans laquelle il exprime notamment l'avis "qu'il est peu probable que de nouvelles négociations au Groupe de travail spécial sur ce point soient fécondes tant que les Etats dotés d'armes nucléaires ne manifesteront pas une volonté politique réelle d'aboutir à un accord satisfaisant". Par conséquent, le Groupe des 21 "demande instamment aux Etats dotés d'armes nucléaires concernés de revoir leurs politiques et de présenter à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement des positions révisées ...". Lors de la session extraordinaire, aucune réaction à ces préoccupations du Groupe des 21 n'a été manifestée par deux des Etats dotés d'armes nucléaires concernés. Naturellement, ma délégation a noté l'évolution de la position de la France à la session extraordinaire. Cette position est maintenant presque identique à celle des Etats-Unis et du Royaume-Uni et, malheureusement, présente les mêmes lacunes que celles qui marquent les déclarations unilatérales des Etats-Unis et du Royaume-Uni sur cette question.

A la session extraordinaire, nous avons aussi noté et accueilli avec satisfaction la déclaration unilatérale du Président Brejnev, selon laquelle l'Union soviétique ne serait pas la première à recourir aux armes nucléaires. Abstraction faite de ses autres incidences, cette déclaration semble traduire un changement dans la position soviétique en ce qui concerne les garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Ma délégation étudiera ces incidences d'une façon plus approfondie et y reviendra ultérieurement.

Entre-temps, nous estimons que la déclaration de non-utilisation en premier de l'Union soviétique et la déclaration analogue faite par la Chine il y a plus de dix ans et réitérée à la session extraordinaire nous offrent des possibilités de réduction du risque de conflit nucléaire. Nous avons quelque peine à comprendre la position de ceux qui rejettent la déclaration soviétique de non-utilisation en premier comme purement rhétorique et invérifiable tandis qu'ils demandent aux Etats non dotés d'armes nucléaires d'accepter comme argent comptant leurs propres déclarations unilatérales sur la question des "garanties de sécurité négatives". Certes, nous comprenons le problème qui se pose dans le contexte actuel à certains Etats dotés d'armes nucléaires qui comptent sur la dissuasion nucléaire pour appuyer l'engagement de non-utilisation en premier. Ma délégation estime que l'objectif d'un accord de la non-utilisation en premier d'armes nucléaires devrait être poursuivi parallèlement aux mesures visant à éliminer le sentiment de déséquilibre sur le plan des armes classiques qui prévalent actuellement entre l'Est et l'Ouest.

(M. Ahmad, Pakistan)

Comme dans le cas des "garanties de sécurité négatives", il est évident que les difficultés qu'impliquent les négociations relatives à la Convention sur les armes radiologiques sont par nature fondamentales. A moins que la portée de la convention proposée au sujet des armes radiologiques ne soit substantiellement élargie, cette convention sera un instrument superflu conçu pour interdire une arme inexistante et improbable. Les négociations sur cette question devraient donc être suspendues, au moins jusqu'à l'année prochaine. Néanmoins, comme nous l'avons plusieurs fois déclaré, la question de l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires est une question d'actualité digne d'être examinée indépendamment. Ma délégation se réserve le droit de soulever cette question dans un contexte approprié.

Les négociations en cours dans le cadre du Groupe de travail des armes chimiques sous la présidence de l'Ambassadeur Sujka constituent l'aspect le plus prometteur de nos travaux actuels. Les groupes de contact établis pour examiner divers éléments du projet de convention et récapituler toutes les options et tous les compromis possibles pourraient amener le Groupe de travail à structurer un cadre global pour l'ouverture l'an prochain de négociations finales sur le texte de la Convention. C'est là une possibilité que nous ne pouvons nous permettre de laisser passer.

Il ne serait que naturel que le Comité du désarmement, à l'occasion de la convocation de la Deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace extra-atmosphérique, prenne des mesures significatives pour écarter le danger d'extension de la course aux armements dans ce milieu. A titre de première mesure, le Comité pourrait proposer l'adoption universelle du concept de l'espace extra-atmosphérique comme "patrimoine commun de l'humanité". Le Pakistan partage l'opinion selon laquelle le Comité devrait créer et pourvoir d'un mandat approprié un groupe de travail sur cette question.

Etant donné l'échec de la deuxième session extraordinaire, le Comité constitue réellement le seul et unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement. Ses responsabilités, de même que ses fonctions, sont uniques et écrasantes. C'est ici que nous devons nous efforcer d'édifier le cadre d'un processus de désarmement réel et global. C'est ici que la réaffirmation par tous les Etats du Document final de la première session extraordinaire sera mise à l'épreuve.

La délégation pakistanaise participera à tout effort qui sera déployé pour améliorer l'efficacité des travaux du Comité. Pourtant, il doit être bien clair pour nous que l'impuissance du Comité à parvenir à des progrès concrets dans ses négociations au cours des quatre dernières années ne saurait guère ou même ne saurait pas être imputée aux insuffisances du mécanisme dont il dispose. Cet échec, et celui de la deuxième session extraordinaire, sont imputables à l'absence du seul facteur essentiel à toute négociation, qui est la volonté politique de parvenir à un accord.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Pakistan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, Son Excellence l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comme c'est la première fois que je prends la parole à cette session, permettez-moi de vous féliciter de votre accession à la présidence alors que le Comité se réunit à nouveau pour sa session d'été de 1982. Nous connaissons votre savoir-faire, votre

sagesse et votre vaste expérience en matière de désarmement ainsi que vos capacités en tant que président, et nous sommes sûrs que notre travail sera à la fois productif et efficace. J'aimerais aussi saluer notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Datcu, de Roumanie, noter avec regret le départ des Ambassadeurs Yu Peiwen, de la Chine, et Valdivieso, du Pérou, et faire mes adieux à notre collègue et ami de l'Inde, l'Ambassadeur Venkateswaran, qui va nous quitter la semaine prochaine pour prendre son nouveau poste à Beijing. Tous nos souhaits l'accompagnent. Enfin, je tiens à rendre particulièrement hommage au représentant du Japon, l'Ambassadeur Okawa, pour la façon remarquable dont il a dirigé notre Comité durant la période difficile qui a précédé la clôture de notre session de printemps. Par sa profonde sagesse et son calme, il nous a permis d'achever notre travail ici à Genève, et nous a aussi donné un magnifique exemple lorsque nous avons entrepris de nous acquitter de nos responsabilités impérieuses à New York.

Divers orateurs ont commencé leurs déclarations par des remarques concernant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui vient de s'achever. Ils ont formulé un certain nombre d'évaluations. Je tiens à préciser que je ne suis pas de ceux qui paraissent croire que nous sommes revenus d'un désastre, l'oreille basse, en clopinant. Certes, nul ne peut prétendre que la session extraordinaire ait été couronnée de succès. En fait, elle n'a même pas permis de réaliser nos espoirs les plus modestes, dans la mesure où ces espoirs consistaient à obtenir des progrès spectaculaires dans des domaines particuliers. Cependant, essayons d'évaluer concrètement les résultats de la deuxième session extraordinaire. Nous ne devrions être ni surpris ni choqués par ces résultats, compte tenu des événements mondiaux qui se sont produits pendant les quatre années si brèves qui ont suivi la première session extraordinaire. En fait, pouvait-on croire que nous renouvellerions ce succès ? Non sans doute. Nous ne pouvions pas non plus nous attendre à résoudre les problèmes litigieux auxquels nous n'avions pas pu apporter une solution en cette instance plus petite et plus spécialisée. Comme l'a fait observer l'année dernière notre éminente collègue de la Suède, Mme Thorsson, "les conditions préalables indispensables pour aller au-delà du Document final...étaient ... simplement inexistantes".

A New York, ma délégation avait espéré participer à des activités visant à élaborer une évaluation réaliste de notre travail pendant les quatre dernières années et des conséquences du comportement des nations sur les efforts en faveur du désarmement. Or même cela n'a pu se faire. Nos efforts ont été contrecarrés par ceux qui voulaient nous amener à passer leurs activités sous silence et qui cherchaient à nous détourner par de simplistes propositions de propagande présentées comme seules capables de résoudre tous les dilemmes auxquels nous sommes confrontés depuis des décennies. Or ce n'est pas dans l'abstrait que nous vivons. Si le succès nous a échappé à New York, ce n'est pas faute de volonté politique, mais plutôt parce que la détérioration actuelle de la situation internationale a complètement détruit la confiance que les nations avaient en leur sécurité. C'est un problème qui ne sera pas résolu par la rhétorique mais par un retour aux principes de la Charte des Nations Unies. Dans son allocution lors de la session extraordinaire, le Président Reagan nous a ainsi mis au défi :

"Je suis venu dans cette salle pour demander un rengagement international aux principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies - que tous les Membres de l'Organisation fassent preuve de tolérance et vivent ensemble dans la paix, qu'ils entretiennent des liens de bon voisinage conformément à la règle du droit et abandonnent la force armée comme moyen de règlement des différends entre nations."

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Le paragraphe 4 de l'Article 2 de cette Charte exprime une obligation pour tout Etat Membre. Le désarmement ne devient possible que si nous prenons cette obligation au sérieux. Si nous sommes voués à la cause du désarmement, nous devons accepter le défi du Président Reagan de donner "enfin vie à la Charte".

Or nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur un simple compte rendu factuel des événements récents. Nos efforts pour engager notre travail futur sur une voie réaliste en concluant un programme global de désarmement ont eu un sort analogue. Chacun semble prêt à accepter des mesures qui n'affectent pas son propre intérêt. Or ces efforts ne seront fructueux que si l'on accepte l'idée que la responsabilité du désarmement est une responsabilité partagée.

Quelles répercussions ces événements décevants auront-elles sur l'activité du Comité ? Certains ont fait remarquer qu'au cours des quatre années de son existence, le Comité du désarmement n'est pas arrivé à produire un seul traité. Ce fait est attribué à des causes diverses. Or, de l'avis de ma délégation, la leçon réelle de la deuxième session consacrée au désarmement est que notre organe de négociation ne peut se limiter à une vue étroite du monde. Sinon, il risque certainement de perdre tout rapport avec son objectif réel. Nous devons profiter de l'expérience de la session extraordinaire et revenir à l'objectif principal de cet organisme, qui est de négocier des mesures concrètes de désarmement. L'organisation future de notre travail est extrêmement importante à cet égard.

Un certain nombre d'orateurs ont exprimé leurs vues sur les questions prioritaires dont le Comité est saisi. Permettez-moi d'exposer brièvement les vues de ma délégation.

Nous sommes convaincus que la tâche la plus urgente qui se pose à nous concerne la négociation de véritables mesures de désarmement nucléaire. Les Etats-Unis mènent actuellement avec l'Union soviétique des négociations en vue d'éliminer des deux côtés les forces nucléaires de portée intermédiaire, qui sont les plus menaçantes, et de pratiquer des réductions profondes et substantielles dans les niveaux de nos arsenaux nucléaires stratégiques respectifs. Plus que toute autre mesure, le succès de ces négociations représentera un progrès significatif vers l'élimination totale des armes nucléaires, objectif que nous sommes certainement tous à rechercher. Mon Gouvernement tient toujours l'interdiction complète des essais pour notre objectif ultime, bien que nous ne pensions pas qu'il soit actuellement opportun de négocier une telle interdiction. Nous sommes venus à cette session prêts à participer activement aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, qui examinera les questions vitales de la vérification et du respect d'un traité. Nous sommes persuadés que ce Groupe de travail peut apporter une contribution utile aux activités du Comité. Je tiens aussi à faire remarquer que nous poursuivons notre participation aux travaux du Groupe d'experts scientifiques dont la session s'est ouverte hier. Nous pensons que ce Groupe devrait continuer de mettre au point les modalités pour un système international d'échange des données aussi développé que le permet la technologie moderne.

Des efforts considérables ont été exercés et des progrès ont été réalisés vers la conclusion d'un traité interdisant les armes radiologiques. En fait, parmi toutes les mesures dont notre Comité est saisi, c'est bien là celle qui a le plus de chances d'être menée à bonne fin. A notre dernière session, le Président du Groupe de travail des armes radiologiques a mis au point une méthode de travail qui, de l'avis de ma

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

délégation, semble justifier l'espoir d'aboutir à la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques. Ma délégation figure parmi celles qui ont mis en doute la nécessité d'entamer des négociations sur la protection des installations nucléaires et nous avons critiqué les délégations qui ont bloqué notre progrès vers la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques dans l'attente d'une solution au problème des installations nucléaires.

Le moment est venu d'évaluer cette situation avec plus de réalisme. Nous sommes persuadés qu'il va dans notre intérêt et dans l'intérêt plus large de l'humanité de conclure un traité interdisant les armes radiologiques. En même temps, nous comprenons pleinement la préoccupation de ceux qui ont défendu l'idée de négociations sur une meilleure protection des installations nucléaires. Nous sommes donc venus à cette session prêts à participer vigoureusement et constructivement aux débats sur cette question, mais nous ne sommes toujours pas convaincus de l'existence d'une relation entre les armes radiologiques et la question des installations nucléaires. Cependant, nous sommes prêts à examiner sérieusement les mérites de ces questions et nous ne nous opposerons à aucune procédure raisonnable qui facilite la réalisation d'un progrès substantiel.

A la présente session, certains ont plaidé en faveur de la création d'un groupe de travail qui s'occuperait de la question de l'espace extra-atmosphérique mais, parmi ceux qui l'ont fait, nombreux sont ceux qui confessent n'avoir qu'une connaissance limitée de ce sujet complexe et hautement technique et qui voient dans le groupe de travail un moyen de nous informer. Ma délégation est favorable à une discussion des questions relatives à l'espace extra-atmosphérique par le Comité. Un débat sur le fond peut nous aider à voir plus clairement les problèmes et à fournir une base d'informations pour tout examen futur. Seul un commencement de débat sur la question de l'espace extra-atmosphérique a eu lieu et nous n'avons même pas entendu les vues préliminaires de certaines délégations.

Ma délégation n'est toujours pas persuadée qu'actuellement la meilleure façon de procéder soit de constituer un groupe de travail. Toutefois, nous appuierons vigoureusement l'idée de consacrer un certain nombre de séances plénières officielles ou officieuses à l'espace extra-atmosphérique. C'est seulement lorsque les vues de toutes les délégations auront été pleinement exprimées et qu'une préparation considérable sur le fond aura été effectuée que nous pourrons commencer à préciser nos efforts.

Le Groupe de travail des armes chimiques siège depuis le 20 juillet. Ma délégation a participé activement et énergiquement aux débats sur les armes chimiques et continuera à le faire. Nous accordons une priorité extrêmement élevée à la réalisation d'une interdiction complète et efficace des armes chimiques. A mesure que les preuves de l'emploi d'armes à toxines interdites en Asie du Sud-Est et d'une guerre chimique menée contre les combattants de la liberté en Afghanistan s'accumulent, il est impératif de se concentrer sur les progrès à réaliser dans ce domaine, particulièrement en définissant et en adoptant les mesures nécessaires pour vérifier et assurer l'exécution des engagements.

Mon Gouvernement a écouté avec intérêt la déclaration faite par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, concernant la vérification du respect d'une convention sur les armes chimiques, et nous avons examiné avec attention les

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

projets qui ont été proposés à l'Assemblée. Nous espérons que l'Union soviétique vous expliquera ce que recouvrent certaines des considérations très générales qu'elle a exposées. Il est regrettable que cela n'ait pas été fait jusqu'ici. Nous avons été déçus par le refus de l'Union soviétique et de ses alliés d'engager un débat sérieux ou de répondre à des questions sur le fond de leurs propositions. Je parlerai plus en détail des armes chimiques à notre séance de jeudi au cours de laquelle je compte développer nos vues sur la façon de progresser rapidement vers la réalisation d'une convention.

Si je n'ai pas parlé de toutes les questions dont ce Comité est saisi, ce n'est pas par négligence intentionnelle ni par manque d'intérêt, mais plutôt pour épargner votre temps. Dans une déclaration future, j'exposerai les vues de ma délégation sur d'autres questions et je développerai mes remarques d'aujourd'hui.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Roumanie, Son Excellence l'Ambassadeur Datcou.

M. DATCOU (Roumanie) : Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui est dédiée au sujet des armes chimiques qui, conformément au programme de travail adopté, fait l'objet de nos débats pendant cette semaine.

L'activité qui s'est déroulée au Groupe spécial des armes chimiques depuis le 20 juillet 1982, ainsi que les réunions avec la participation des experts sur certains sujets choisis, nous donnent l'occasion de présenter quelques considérations sur le stade et les perspectives de nos négociations à ce sujet.

Je voudrais souligner, tout d'abord, le fait que nos débats ont mis en évidence le désir général d'enregistrer des résultats sur le thème de cette redoutable arme de destruction massive, se trouvant dans les arsenaux militaires de certains Etats.

L'ensemble des idées concrètes à ce sujet contenu dans le document CD/CW/WP.33 a été complété d'une manière constructive par les Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de leur destruction (document CD/294), présentés par l'Union soviétique.

A tout ceci s'ajoutent continuellement d'autres propositions concrètes avancées par diverses délégations, sous la forme de documents de travail ou de contributions présentées dans les séances même du groupe spécial de négociation.

Ce stade atteint par nos négociations demande, nous le croyons, la concentration des efforts en vue de convenir, même d'une manière générale, les dispositions de base de la future convention.

(M. Datcou, Roumanie)

Si, comme la dernière session extraordinaire des Nations Unies l'a démontré, une certaine volonté politique à cet égard existe, si les propositions concrètes ne manquent pas et si un important travail de préparation a été déjà accompli pendant les dernières années, nous pensons que les conditions sont réunies en vue de rapporter à l'Assemblée générale des Nations Unies des résultats concrets dans l'élaboration d'une convention mettant hors la loi les armes chimiques.

De ce point de vue, les principaux domaines de désaccord doivent retenir une attention particulière de notre part.

Avec votre permission, j'aimerais m'arrêter aujourd'hui sur la question de l'objet de la future convention, une des difficultés que nous rencontrons dans nos négociations.

Comme vous le savez, la délégation roumaine a toujours préconisé la conclusion d'une convention ayant une sphère d'application étendue qui puisse offrir les garanties les plus larges pour l'exclusion de l'arme chimique des arsenaux de tous les Etats. C'est en partant de cette position que nous avons étudié les propositions concernant l'inclusion de la non-utilisation des armes chimiques et du concept de la "capacité de guerre chimique" (chemical warfare capability) parmi les interdictions qui vont faire l'objet de la convention.

Je ne voudrais pas - et d'ailleurs je pense que cette période est déjà révolue - apporter de nouveaux arguments en faveur ou contre ces idées. Les délégations intéressées l'ont déjà fait. Je voudrais seulement présenter quelques considérations de la délégation roumaine à leur sujet.

En ce qui concerne l'idée d'interdire la "chemical warfare capability", elle est, d'une manière évidente, motivée par le désir d'arriver à une interdiction large et effective, préoccupation partagée par ma délégation et par nous tous, je le crois. Il est néanmoins vrai que cette conception soulève certaines difficultés, tant de point de vue conceptuel, que de point de vue de sa vérification pratique. Nous pensons que son approche par le biais d'une application future, après une certaine période suivant l'entrée en vigueur de la convention, constitue une solution qui mérite d'être explorée.

Pour ce qui est de l'utilisation des armes chimiques et son interdiction expresse dans l'Élément I de la future convention nous pensons que les positions contraires sont suffisamment connues pour les répéter ici.

À notre avis, il y a toutefois deux éléments communs qui ont été soulignés par toutes les délégations. Il s'agit d'abord du fait que le Protocole de Genève de 1925 et la convention que nous sommes en train de négocier sont deux instruments juridiques liés par le fait même de couvrir les armes chimiques. Deuxièmement, il est clair que toute utilisation d'armes chimiques représente une violation de la

(M. Datcou, Roumanie)

convention que nous sommes en train de négocier et qui interdit aux Parties de mettre au point, fabriquer ou acquérir d'une manière ou d'une autre, de stocker, conserver ou transférer des armes chimiques, tout en demandant de détruire les stocks, et de démanteler les installations.

La délégation roumaine considère que ces deux éléments constituent la base même pour réaliser un compromis entre les positions divergentes exprimées, de nature à nous permettre d'avancer dans nos travaux.

Une hypothèse de travail que nous aimerions soumettre à l'attention du Comité serait la suivante :

a) parachever l'Elément I de la Convention sans inclure une référence à l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques;

b) inclure dans le préambule de la Convention un alinéa rappelant le Protocole de Genève de 1925 et réaffirmant l'interdiction d'utiliser des armes chimiques, et dans l'Elément VII une autre référence au Protocole de Genève précisant que la Convention ne doit pas être interprétée en aucune manière comme limitant ou portant atteinte aux obligations assumées par les Etats en vertu du Protocole de 1925; et

c) introduire un nouvel article dans la Convention reconnaissant que toute utilisation d'armes chimiques représente une violation de la convention et précisant que, par conséquent, les dispositions concernant la vérification de la future convention vont s'appliquer également à de pareilles situations.

Je répète, c'est une hypothèse de travail, et si elle pouvait être acceptable, nous pensons que l'on pourrait trouver des solutions à un problème très important qui reste encore en suspens.

La dernière observation que je vous ai présentée se réfère au caractère constructif de travail, je voudrais dire de technicité, que revêtent de plus en plus nos travaux. Les consultations avec la participation d'experts qui se sont déroulées la semaine passée sur des questions techniques concernant la détermination de la toxicité de certains agents chimiques et la vérification de la destruction des stocks d'armes chimiques ont été utiles, par leur apport de clarifications et de précisions à même de faciliter nos travaux.

En ce qui concerne l'application du critère de toxicité pour les autres produits chimiques nuisibles, il nous paraît que les consultations ont montré assez clairement qu'en ce moment il n'y a pas de méthodes adéquates pour déterminer les effets incapacitants et autres effets nuisibles. Dans cette situation, afin de préciser l'objet de la future convention, nous pensons que la meilleure solution pourrait être d'élaborer une liste exemplificative et ouverte des agents chimiques faisant partie de cette catégorie.

(M. Datcou, Roumanie)

La définition des "précurseurs" des agents chimiques nécessite encore des efforts supplémentaires. Ayant en vue les difficultés qu'on rencontre à appliquer dans ce cas le critère de toxicité, nous pensons que, dans ce domaine également, l'élaboration d'une liste énumérant les "précurseurs de base" est une solution à retenir.

Il va sans dire que les problèmes techniques concernant l'observation de la destruction des stocks d'armes chimiques sont extrêmement complexes. Comme les consultations avec la participation d'experts l'ont souligné, nous ne sommes qu'au début de ce processus. Au fur et à mesure de l'avancement de nos négociations au Groupe de travail, et avec l'aide des experts, d'autres efforts en vue d'élaborer les méthodes techniques requises dans ce domaine s'avèrent nécessaires.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques observations que la délégation roumaine a pensé utile de présenter à ce stade de nos négociations sur les armes chimiques, et quelques suggestions que nous avons voulu formuler dans cette enceinte. Je voudrais vous assurer à nouveau, à vous comme à votre collègue, l'Ambassadeur Sujka, Président du Groupe spécial des armes chimiques, que comme par le passé, la délégation roumaine n'épargnera aucun effort en vue d'apporter sa contribution à l'avancement de nos travaux.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Au nom de la délégation polonaise, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter la bienvenue à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Je suis pleinement convaincu que, sous votre direction habile et compétente, le Comité tirera parti de toutes les possibilités qui s'offrent de progresser dans l'accomplissement de ses importantes tâches que l'ensemble de la communauté internationale suit avec attention. Je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sans réserve sur la coopération et l'aide de ma délégation dans l'exercice de vos hautes fonctions.

Votre prédécesseur à la présidence du Comité, l'Ambassadeur Yoshio Okawa, du Japon, m'a toujours inspiré un profond respect - et je suis heureux de le réaffirmer à l'heure actuelle - en raison de la contribution éminente qu'il a apportée aux travaux accomplis par le Comité à sa session de printemps.

C'est aussi un grand plaisir pour moi, Monsieur le Président, de souhaiter la bienvenue parmi nous au représentant d'un pays socialiste fraternel, l'Ambassadeur Datcou, de la Roumanie, qui est mon voisin immédiat à cette table.

Puisque, conformément au programme de travail du Comité, cette semaine est consacrée aux armes chimiques, mon intervention de ce jour sera principalement axée sur ce point particulier de l'ordre du jour.

Ma délégation a suivi avec un grand intérêt toutes les interventions faites à propos des armes chimiques lors des séances plénières du Comité. Nous écouterons avec la même attention soutenue les déclarations qui seront faites sur ce point de l'ordre du jour. Il est encourageant de noter que toutes les délégations qui ont pris la parole avant moi se sont déclarées prêtes à reconnaître le caractère prioritaire et l'importance essentielle des négociations sur l'interdiction des armes chimiques.

(M. Sujka, Pologne)

Je voudrais exprimer la conviction que ces déclarations positives seront suivies de contributions concrètes à l'élaboration de formules de compromis pour les nombreux problèmes controversés dont le Groupe de travail spécial des armes chimiques est saisi aux fins de négociation. Comme le Comité du désarmement est actuellement le seul forum de négociation sur l'interdiction des armes chimiques, il ne fait aucun doute qu'il a un rôle exceptionnel à jouer, si les pays membres et non membres ont la volonté de parvenir à un accord sur l'élimination complète de cette arme de destruction massive à une date assez rapprochée pour répondre aux espoirs de la communauté internationale et à la nécessité de faire disparaître cette arme des arsenaux militaires et des laboratoires scientifiques.

La question de l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques est énoncée expressément dans le mandat du Groupe, dont je me permets de citer à nouveau le passage pertinent : "Le Comité du désarmement décide de créer, pour la durée de sa session de 1982, un groupe de travail spécial du Comité chargé d'élaborer une telle convention, compte tenu de toutes les propositions déjà faites et des initiatives futures, afin de mettre le Comité en mesure de parvenir à un accord aussi rapidement que possible ...". La lettre et l'esprit de nombreuses résolutions prises à des sessions ultérieures de l'Assemblée générale des Nations Unies sont également explicites à cet égard. Au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de nombreuses voix se sont fait entendre pour demander qu'une convention soit élaborée le plus tôt possible. Si nous tenons compte de ce fait, d'une part, et, d'autre part, du danger croissant de la course aux armements chimiques, y compris sur le plan qualitatif, force est de constater que nous nous trouvons à la croisée de deux chemins dont l'un conduit à l'accélération de la course aux armements chimiques. Ce chemin, nous ne voulons pas le prendre. Il existe une autre voie : celle des négociations pacifiques et détendues sur la cessation de la course aux armements chimiques et la destruction des stocks de ces armes et de leurs moyens de production. C'est cette voie que nous souhaitons suivre. Je suis convaincu que la proposition soviétique intitulée "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction" va dans ce sens. Il est donc bien naturel que les "Eléments essentiels" soviétiques aient été universellement reconnus comme étant de nature à accélérer considérablement l'ouverture de négociations sérieuses sur l'interdiction des armes chimiques. Tout bien considéré, le document soviétique recouvre toutes les propositions actuelles, tout en allant au-devant de beaucoup d'autres propositions nouvelles; il a aussi pour effet de dissiper les doutes qui ont été exprimés, entre autres, au Comité. En d'autres termes, des possibilités favorables s'ouvrent actuellement pour relancer les négociations et pour répondre aux appels lancés en faveur de l'élaboration d'une convention; nous devrions saisir cette occasion pour élaborer un projet de texte.

C'est précisément à cette fin que le Groupe de travail spécial des armes chimiques a repris ses réunions régulières le 20 juillet et poursuit ses travaux à un rythme particulièrement intensif.

En ma qualité de président de ce Groupe pour cette année, je tiens à souligner tout d'abord l'excellent climat qui règne parmi toutes les délégations qui participent au stade actuel des travaux relatifs à la convention. Je suis heureux d'informer le Comité qu'au cours de ses plus de 10 réunions tenues depuis le 20 juillet et jusqu'à ce jour, le Groupe de travail des armes chimiques a pu examiner de façon très détaillée la quasi-totalité des questions et des problèmes afférents à la future convention,

(M. Sujka, Pologne)

tant sur le plan officiel qu'officieusement. Un grand nombre de consultations supplémentaires ont été tenues par six groupes de contact officieux, qui poursuivent leurs efforts en vue d'élaborer des dispositions de compromis spécifiques. En outre, pendant toute la dernière semaine de travail, les délégations ont procédé, avec la participation d'experts, à des consultations sur certains problèmes techniques liés à la convention sur les armes chimiques. Pour terminer cette description des activités du Groupe, Monsieur le Président, qu'il me soit permis d'informer le Comité que les six groupes officieux dont je viens de parler étudient particulièrement les secteurs suivants de la future convention :

- opportunité d'inclure une disposition interdisant l'emploi des armes chimiques;
- définitions des nombreux termes techniques à utiliser dans la convention;
- dispositions générales concernant la vérification;
- destruction, démantèlement ou réaffectation à des fins autorisées des stocks déclarés d'armes chimiques et de leurs moyens de production;
- déclarations de possession de stocks d'armes chimiques et des moyens de production de ces armes; plans de destruction ou de réaffectation à des fins autorisées, et établissement de calendriers et de formules pour ces déclarations;
- autres problèmes non résolus, entre autres le préambule de la convention et ses rapports avec d'autres traités, la coopération internationale pour l'application de la convention et l'entrée en vigueur de celle-ci, ainsi que nombre d'autres aspects juridiques.

Les discussions impartiales de caractère officieux qui ont eu lieu au sujet du mécanisme de vérification d'une future convention ont montré que le Groupe de travail penche pour l'élaboration d'un article sur les dispositions générales en matière de vérification, suivi de plusieurs autres donnant tous les détails nécessaires sur les procédures, les dispositions relatives aux mesures nationales et internationales de vérification, les moyens techniques nationaux, l'établissement d'un organe consultatif, etc. Des discussions non moins franches et utiles ont été engagées et se poursuivent encore, au sujet de la question de savoir s'il faut ou non inclure une disposition interdisant l'emploi des armes chimiques. Comme on le sait, ce problème controversé, qui présente une grande importance juridique et politique, continue de diviser les membres du Comité. Cependant, on peut constater çà et là quelques signes encourageants dans les déclarations faites par certaines délégations qui ont indiqué qu'elles étaient prêtes à envisager plusieurs solutions possibles qui font actuellement l'objet de discussions. Il était question de ces options possibles dans la déclaration de l'Ambassadeur de Roumanie que nous venons d'entendre.

Ayant terminé ses travaux préparatoires à fin juillet, le Groupe de travail aborde maintenant une phase particulièrement intensive et importante de ses travaux de cette session. Etant donné qu'il a eu la possibilité de tenir trois réunions par semaine, j'espère que grâce aux efforts collectifs de l'ensemble de ses membres, le Groupe pourra, à la fin de la présente session, signaler au Comité des progrès considérables concernant tous les aspects de la future convention.

(M. Sujka, Pologne)

C'est pourquoi je prie instamment toutes les délégations, en les remerciant de leurs chaleureuses paroles d'encouragement et de leur aide, de faire preuve de patience et de compréhension en accordant à leurs membres le temps nécessaire pour participer activement aux débats des nombreux groupes officieux de travail préparatoire - les "informal homework groups" comme nous les appelons. Parallèlement, j'encourage les chefs des délégations à s'intéresser directement et personnellement aux travaux du Groupe. Telle est la façon dont je conçois, sur le plan pratique, le caractère prioritaire des négociations sur l'interdiction des armes chimiques, qui a été souligné à très juste titre par de nombreuses délégations. Répondant dans un certain sens à cette préoccupation, je voudrais, pour ma part, faire observer que le Groupe de travail spécial des armes chimiques constitue pour toutes les délégations le cadre adéquat et nécessaire qui permet à leurs déclarations de se concrétiser plus aisément par des actes.

Certaines délégations ont déjà estimé qu'il convenait de passer aux conclusions et ont tracé un tableau pessimiste de nos difficultés actuelles. Le moins que l'on puisse dire d'une telle conclusion, c'est qu'elle est prématurée. Pour ma part, je me prononce sans réserve pour la poursuite de travaux intensifs, qui pourra nous conduire à la réalisation de notre objectif. Je sais fort bien que nous ne pourrons pas élaborer un projet unique de convention durant la présente session. Mais il est certainement réaliste d'envisager la rédaction d'un choix de textes pour beaucoup d'éléments. Et nous devrions tous faire tout notre possible pour que le groupe y parvienne. Personnellement, je suis convaincu que le fait d'oeuvrer en direction d'un objectif déterminé ne peut que stimuler nos efforts.

Permettez-moi maintenant de formuler quelques observations sur les questions les plus urgentes et les plus importantes qu'examine le Comité : le désarmement nucléaire et une interdiction complète des essais nucléaires. Que de mots ont déjà été dits, que de discours ont déjà été prononcés pour dénoncer la course aux armements nucléaires et pour protester contre ce dilemme cruel auquel doit faire face la présente génération ! Ces mots, nous les répétons sans cesse dans cette salle. Pourtant, ni les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrées au désarmement, ni les innombrables résolutions de l'Assemblée et de nombreuses autres assises et conférences, y compris le Comité, n'ont traduit de résultats spécifiques et prometteurs. Il n'en est pas moins de notre devoir de continuer à dénoncer la gravité de la situation causée par la course aux armements, et en particulier la course aux armements nucléaires. Sans relâche nous devons continuer à rechercher des solutions possibles, négociées, pour arrêter cette course. Réellement, nous avons assez de propositions audacieuses et imaginatives pour des négociations, assez d'exemples audacieux et imaginatifs à suivre. Je n'en mentionnerai qu'un seul : l'initiative soviétique, qui revêt une importance politique historique, l'engagement unilatéral de ne pas être le premier à recourir aux armes nucléaires. Cette initiative de notre allié soviétique, la plus importante qui ait été annoncée de la tribune de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, a été généralement et universellement acceptée par la communauté internationale comme un nouveau pas franchi en direction d'une interdiction complète du recours aux armes nucléaires. Il faut donc considérer comme inquiétante et troublante la lecture d'un article d'auteurs en vue de la République fédérale d'Allemagne consacré au problème de l'utilisation des armes nucléaires. La publication,

(M. Sujka, Pologne)

au moment de la deuxième session extraordinaire, d'un tel article, qui préconise "l'utilisation en premier d'armes nucléaires par l'Alliance occidentale", même si les auteurs qualifient cette utilisation de "défensive", et qui émet en outre l'avis qu'"une renonciation crédible à utiliser en premier les armes nucléaires rendrait de nouveau la guerre plus probable", doit être considérée comme autre chose que l'énoncé d'un credo politique, comme l'aveu des aspirations et des objectifs politiques de certains des principaux membres de l'Alliance occidentale. Le fait que le texte de cet article ait été distribué aux délégations réunies au Comité du désarmement après l'engagement pris par l'Union soviétique de ne pas utiliser la première les armes nucléaires, après la deuxième session extraordinaire et juste avant l'ouverture de la session du Comité, montre clairement qui désire, si je peux me permettre de citer de nouveau les mêmes auteurs ouest-allemands, "... rendre la guerre probable...". Je dois ajouter que l'article susmentionné contient une polémique avec des auteurs américains qui examinent la possibilité pour les Etats-Unis d'assumer un tel engagement.

Pendant que j'ai la parole, j'aimerais aussi aborder une autre question qui a donné lieu à de nombreux débats animés au cours de la brève histoire du Comité, à savoir l'efficacité du Comité du désarmement. Je ne veux pas à ce stade rappeler et répéter les nombreuses idées qui ont déjà été exprimées dans nombre de documents, notamment ceux qui reflètent les vues de la délégation polonaise. En fait, je ne désire aborder qu'un seul aspect spécifique de ce problème urgent : comment rendre plus efficaces les structures dont nous disposons actuellement aux termes du règlement intérieur du Comité ?

Les organes subsidiaires qui ont déjà été créés par le Comité ou qui le seront devraient, naturellement, devenir les instances de négociations réelles. Mais, comme l'expérience le montre, ils ne le sont pas encore. A ce propos, je proposerais de tenir plusieurs séances plénières ou réunions officieuses du Comité, bien préparées et consacrées exclusivement à l'élaboration de recommandations adéquates et claires sur les travaux des organes subsidiaires du Comité. Ces recommandations devraient absolument tenir compte de l'état présent des négociations dans chaque groupe particulier. De leur côté, les groupes devraient avoir la possibilité de faire rapport au Comité, plus souvent que tel n'a été le cas jusqu'à présent, sur l'état de leurs travaux, et de soumettre au Comité les questions ardues et même parfois apparemment insolubles qui se posent à eux afin d'obtenir éventuellement quelque avis et/ou directives des membres réunis en séance plénière. En outre, il serait souhaitable, en particulier dans un processus de négociations intensives, que les organes subsidiaires ne se considèrent pas obligés de tout faire au cours de réunions officielles. Au contraire, il semble qu'ils devraient chercher toutes les manières possibles de parvenir à un accord au moyen de consultations officieuses, en particulier avec les délégations dont les vues divergent sur une question donnée. Autrement dit, il vaut la peine de réfléchir à la façon d'assurer une indispensable souplesse aux méthodes et aux formes d'action des organes subsidiaires. A mon avis, cette souplesse constituerait l'un des leviers possibles permettant d'intensifier les travaux et d'accroître ainsi l'efficacité du Comité du désarmement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Belgique, Son Excellence l'Ambassadeur Onkelinx.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, il est bien certain que je me réjouis de vous voir présider nos travaux; il est bien certain aussi que j'ai été très heureux de la direction des travaux pendant la dernière partie de la session de la part de l'Ambassadeur du Japon; il est bien vrai aussi que je me réjouis de voir de retour parmi nous l'Ambassadeur Datcou et que je suis triste à l'idée du départ de l'Ambassadeur Venkateswaran, mais j'ai entendu, la semaine dernière, l'Ambassadeur d'Australie nous faire des observations à propos des méthodes de travail et dire que nous appartenions à un Comité où, peut-être, l'on se complimentait un peu trop tout au fil de la session. Et je dois dire que j'ai été sensible à ces propos de notre collègue australien et c'est pourquoi je me suis décidé aujourd'hui à exercer un certain "self-restraint" dans les propos, dans les compliments que j'adresse en ce début d'intervention et je suppose que mes collègues ne m'en voudront pas. Je vise en cela l'efficacité de notre Comité et j'aurai d'ailleurs tout loisir de présenter ces félicitations et ces compliments dans des contacts privés ou dans des contacts sociaux.

Monsieur le Président, il ne m'apparaît guère utile, dans cette enceinte et à ce stade de nos travaux, de prononcer une déclaration qui tenterait d'établir les responsabilités et de tirer des leçons générales de la situation qui a prévalu lors de la 2ème session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Je crois néanmoins que les possibilités offertes par la négociation multilatérale en matière de désarmement sont maintenant, me semble-t-il, mieux perçues par opposition à l'approche multilatérale délibérative qui, il faut le reconnaître, en dehors du résultat difficilement atteint d'ailleurs et dans un certain sens fragile de 1978, n'a guère produit d'effets concrets.

Nous avons entendu, depuis la reprise de notre session, de nombreuses interventions, dont certaines sur un ton polémique et parfois agressif. Nous ne pensons pas que ces dernières constituent des contributions utiles à nos travaux. Il est plus que jamais impérieux que chacun, loin de la polémique, s'interroge sur la meilleure manière de faire progresser nos discussions, particulièrement sur les points prioritaires de notre ordre du jour.

Il est en effet de la plus extrême urgence que le Comité du désarmement démontre sa capacité de négocier et d'aboutir à des résultats concrets.

La négociation relative à l'interdiction des armes chimiques, point qui est recommandé pour nos discussions en plénière cette semaine, constitue, dans l'immédiat, le moyen le plus approprié de faire cette démonstration :

- il s'agit d'un problème essentiel affectant la sécurité de tous,
- le Comité est unanime dans sa volonté d'élaborer une convention, et nous venons d'entendre le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Sujka, nous faire part de ses réflexions et nous dire la bonne atmosphère qui règne actuellement au sein de son Groupe,

(M. Onkelinx, Belgique)

- les différents paramètres d'une telle négociation sont maintenant définis avec clarté,
- de nouvelles propositions ont été faites, notamment par l'URSS, qui méritent d'être étudiées avec attention.

Mon pays attache une grande importance à la conclusion rapide de cette négociation et nous espérons que le Comité sera en mesure de prendre les arrangements de procédure nécessaires pour consacrer à ces travaux tout le temps qui sera requis, éventuellement au-delà de la date de clôture de cette session.

Plusieurs problèmes conceptuels importants restent à régler. L'un d'entre eux, auquel je souhaiterais limiter mon intervention d'aujourd'hui, concerne l'inclusion ou non, dans le champ d'application de la convention, de l'interdiction d'utilisation des armes chimiques.

C'est à ce même sujet que l'Ambassadeur Datcou a consacré une grande partie de son intervention et je l'ai écoutée avec intérêt.

Nous connaissons les arguments relatifs aux deux thèses et je n'y reviendrai pas.

Le Groupe de travail a certainement marqué un progrès en s'efforçant d'identifier des formules de rechange à ces deux thèses. En effectuant cet exercice, nous avons pu nous rendre compte du lien étroit qui existe entre le champ d'application de la convention que nous sommes en train d'élaborer, les interdictions énoncées par le Protocole de Genève, ainsi que la vérification du respect de l'interdiction d'emploi.

Le Protocole de Genève de 1925 a été la base d'une entreprise de longue haleine qui visait à l'interdiction totale de toutes les armes chimiques et bactériologiques. Par les dispositions mêmes du Protocole, l'interdiction d'emploi a visé l'ensemble des armes chimiques et bactériologiques.

Un problème serait créé si un nouveau régime relatif à l'emploi était élaboré exclusivement pour les armes chimiques, en négligeant les armes bactériologiques.

A cet égard, il est frappant de constater que la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques s'est bien gardée d'aborder le problème de l'interdiction d'emploi et s'est contentée de rappeler, dans son préambule, les dispositions du Protocole de Genève.

D'autre part, une certaine symétrie a été suivie jusqu'à présent dans l'élaboration des mesures visant à l'interdiction totale des armes chimiques et bactériologiques.

C'est ainsi qu'après une période de négociation conjointe sur les deux questions, la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques a prescrit, dans son article IX, la poursuite des négociations seulement sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage ainsi que sur la destruction des armes chimiques. Aucune référence n'y est faite dans cet article IX à l'interdiction d'emploi. Nous devons garder à l'esprit cette symétrie si nous voulons organiser, de la manière la plus large possible, le régime d'interdiction issu du Protocole de Genève.

(M. Onkelinx, Belgique)

La vérification du respect de l'interdiction d'emploi soulève, elle aussi, une série de questions. Nous pensons que la mise au point d'un tel mécanisme, tant pour les armes bactériologiques que chimiques, répondrait à un besoin ressenti par la communauté internationale, son absence ayant été au cours des dernières décennies à l'origine de nombreuses controverses et de frictions entre les Etats.

Les modalités d'une telle vérification doivent être spécifiques à la matière interdite. Elles requièrent des dispositions différentes de celles relatives à la vérification de l'interdiction, de la mise au point, de la fabrication et du stockage, ainsi qu'à celle de la destruction.

Il devient apparent aussi que, compte tenu de la connexité des matières et de la symétrie existant entre les régimes d'interdiction des armes chimiques et bactériologiques, ce type de vérification devrait s'adresser au respect de l'interdiction d'emploi des deux catégories d'armes à la fois.

Le lien entre le champ d'application et la vérification, dans le cadre d'un même instrument, constitue aussi un élément à prendre en considération.

Il paraît en effet malaisé de concevoir dans une convention sur les armes chimiques un système de vérification qui viserait des interdictions qui n'auraient pas été reprises explicitement dans la convention.

Ce sont notamment ces réflexions qui sont à l'origine de l'initiative que la Belgique a prise lors de la session extraordinaire, en déposant un mémorandum relatif au contrôle du respect de l'interdiction d'emploi au combat d'armes chimiques et bactériologiques.

Nous soumettons maintenant ce document au Comité, sous les références CD/301 et CD/CW/WP.39, avec l'espoir que cette initiative puisse aider notre réflexion commune dans la recherche d'une solution au problème de l'utilisation des armes chimiques.

Je m'abstiendrai de décrire le contenu de ce document. Je voudrais surtout en souligner les objectifs fondamentaux : d'abord,

- combler les lacunes du Protocole de 1925 en proposant un mécanisme de vérification qui s'appliquerait à toutes les situations d'emploi au combat d'armes chimiques et bactériologiques. Par ce biais, nous réglerions aussi le débat relatif au champ d'application du Protocole, en disposant que l'interdiction d'emploi vise toutes les armes chimiques et bactériologiques, pas uniquement en temps de guerre, mais plus généralement au combat;

(M. Onkelinx, Belgique)

- deuxième objectif poursuivi : résoudre le problème posé par la question de l'emploi dans le cadre de la convention sur les armes chimiques;
- et enfin, troisième objectif, disposer d'un mécanisme souple, qui pourrait être négocié rapidement et entrer en vigueur avant même la convention sur les armes chimiques. La composition du Comité consultatif (à ce stade tous les Etats parties au Protocole de 1925 et à la Convention de 1972 sur les armes bactériologiques) et les conditions d'entrée en vigueur (dans notre esprit un nombre très limité d'adhésions), telles que nous les envisageons, indiquent bien qu'un tel système pourrait fonctionner rapidement.

Ce mécanisme pourrait prendre la forme d'un instrument sui generis, dont les liens avec les instruments existants - Protocole de 1925 et Convention de 1972 sur les armes bactériologiques - ainsi qu'avec les négociations en cours sur les armes chimiques, pourraient aisément et clairement être décrits.

J'ai exprimé l'espoir que cette initiative aide notamment notre réflexion commune, dans le cadre de la négociation de l'interdiction des armes chimiques. Nous souhaitons, de cette manière, stimuler la recherche d'une option qui puisse satisfaire les tenants des différentes thèses en présence et qui, en plus, fasse oeuvre utile sur le plan du droit international.

Ma délégation sera évidemment disposée à fournir, notamment au sein du Groupe de travail, toutes les clarifications qui seraient souhaitées au sujet de ce document.

Monsieur le Président, j'ai délibérément choisi de limiter cette intervention à un point précis de l'ordre du jour du Comité, avec la volonté de faire progresser notre discussion.

L'efficacité du Comité gagnerait beaucoup si l'ensemble des délégations évitaient, à l'avenir, la réaffirmation de positions politiques connues de tous, la formulation d'accusations ou le recours à des procès d'intention.

Nos travaux ne doivent pas, à tout moment, se transformer en un forum pour l'extérieur. La communauté internationale serait sans doute mieux convaincue du rôle du Comité du désarmement si celui-ci lui donnait plus souvent le témoignage des efforts réels que les uns et les autres nous sommes disposés à accomplir dans la recherche d'accords concrets.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Belgique de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Indonésie, Son Excellence l'Ambassadeur Sutresna.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, pour commencer, vous adresser les félicitations de ma délégation pour votre accession à la présidence de ce comité pour le mois d'août. Nous sommes certains que vos conseils éclairés et votre vaste expérience diplomatique feront avancer les travaux du Comité. Je suis particulièrement heureux, en tant que chef de la délégation indonésienne, de vous souhaiter la bienvenue à la présidence de notre comité, à vous qui représentez un pays, le Kenya, avec lequel l'Indonésie est récemment entrée dans une nouvelle étape de ses relations bilatérales, ce qui annonce une coopération plus concrète et mutuellement bénéfique entre nos deux pays.

Je tiens également à exprimer la reconnaissance de la délégation indonésienne à votre prédécesseur, Son Excellence l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui a supérieurement présidé le Comité pendant la période qui vient de s'écouler. Sa compétence, sa persévérance et le dévouement dont il a fait preuve, en particulier juste avant la fin de la session de printemps du Comité, ont, de l'avis de ma délégation, grandement contribué à nous mener au stade où nous sommes aujourd'hui.

Quant à Son Excellence l'Ambassadeur Dacou, de la Roumanie, je tiens à m'associer aux orateurs précédents pour lui souhaiter la bienvenue au Comité. Sa délégation sera heureuse de continuer à coopérer avec la sienne.

Monsieur le Président, notre présente session a été précédée, il y a aujourd'hui exactement un mois, par la conclusion infructueuse de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Les distingués représentants qui ont pris la parole avant moi ont parlé de cet épisode extrêmement regrettable du processus multilatéral de désarmement. L'incapacité de l'Assemblée à aboutir à des résultats positifs a contraint tous les membres du Comité sans exception à réfléchir sérieusement et à évaluer la situation actuelle en ce qui concerne notre effort commun de désarmement. Nous croyons qu'il incombe à tous les membres de ce comité de mettre au point de nouvelles approches et de trouver les moyens qui permettront d'assurer un fonctionnement plus efficace du Comité, si nous ne voulons pas manquer à nos devoirs et à nos responsabilités.

Monsieur le Président, on a beaucoup parlé, tant à la fin de la session extraordinaire qu'aux séances plénières de notre comité, des raisons pour lesquelles ladite session extraordinaire n'avait pas accompli la tâche qui lui était assignée. Ma délégation a fait connaître ses vues en la matière à la fin de la session extraordinaire. Je n'ai guère besoin de souligner que l'obstacle le plus sérieux qui a empêché la session d'aboutir a, entre autres, été la suspicion et la méfiance croissantes qui imprègnent les relations entre les principales puissances et en particulier entre les superpuissances. La deuxième session extraordinaire a été le théâtre d'une exacerbation de leur antagonisme réciproque, qui a trompé l'exigence légitime de la communauté internationale d'établir la paix et la sécurité par des mesures effectives de désarmement. Ma délégation affirme en toute sincérité et humilité, que pour empêcher qu'une telle situation ne se reproduise, il faut que

(M. Sutresna, Indonésie)

ces Etats prouvent par des actes réels et concrets leur attachement aux obligations et accords existants. Sinon, si cette situation devait constituer une tendance à s'insinuer dans tous les autres forums internationaux, y compris cet organe multilatéral unique de négociation sur le désarmement, je craindrai alors que la raison d'être et la viabilité de cet organe soient rudement mises à l'épreuve.

La délégation indonésienne estime sérieusement que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ne doit pas être jugée uniquement d'après ses échecs et ses lacunes. Il nous faut considérer les maigres résultats obtenus en les plaçant dans leur propre perspective, à savoir que la voie qui mène à l'objectif ultime d'un désarmement général et complet est, en réalité, extrêmement complexe et ardue, ce qui exige une réflexion constante et imaginative pour essayer d'exprimer notre réaffirmation du Document final.

Voilà où réside l'importance de cette session du Comité du désarmement. Nous entrons dans une phase qui appelle de nouveaux efforts plus vigoureux et où la perspicacité, associée à l'objectivité, devrait guider notre conduite. Notre session d'été sera relativement courte. Il importe donc que le Comité travaille avec un sentiment profond de l'urgence et des priorités.

Les progrès ne doivent pas être indûment gênés ou compromis par une mauvaise utilisation de la notion de consensus sur des questions de procédure. La délégation indonésienne pense que le Comité devrait immédiatement commencer ses travaux véritables sur la question prioritaire de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, en créant un groupe de travail. Nous sommes convaincus, Monsieur le Président, que le désarmement nucléaire n'intéresse pas seulement ceux qui possèdent des armes et des arsenaux nucléaires, mais qu'il est également le souci principal de toute l'humanité. Cela a été amplement démontré par l'opinion mondiale qui se fait chaque jour plus manifeste et que partagent un nombre croissant d'hommes dans de nombreuses régions du monde. Il est certainement faux de croire que le sort de l'humanité doit dépendre de l'opportunisme politique de certaines puissances. Le Groupe de travail, une fois établi, disposera avec le CD/116 du 9 juillet 1980, présenté par le Groupe des 21 d'un document utile, qui pourra lui servir de base pour commencer ses travaux. A cet égard, Monsieur le Président, la proposition indienne relative à la prévention de la guerre nucléaire revêt de l'avis de ma délégation, la plus grande importance dans la mesure où sa finalité intéresse directement notre survie commune. Cette question pourrait être examinée en priorité dans ce Groupe de travail. Nous estimons qu'il est grand temps d'abandonner la pratique qui consiste à traiter le point 2 de notre ordre du jour dans le cadre de réunions officieuses. L'expérience a montré qu'une telle procédure est inadéquate et ne conduit nulle part.

Un autre point important de l'ordre du jour sur lequel le Comité devrait se concentrer pendant sa session d'été est celui relatif aux armes chimiques. Les travaux accomplis par le Groupe de travail spécial des armes chimiques, sous la direction éminente de l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, pendant les deux semaines qui ont précédé l'ouverture de la session d'été du Comité du désarmement, sont dignes d'éloges. Grâce à l'adoption de procédures officieuses et à l'organisation de petits groupes chargés

(M. Sutresna, Indonésie)

d'examiner chacun des éléments de la série de questions à l'étude, et grâce au climat positif des débats, le Groupe de travail a accompli des progrès qui peuvent lui permettre d'avancer dans l'élaboration d'un projet de convention sur les armes chimiques. Il ne fait aucun doute que nous avons la responsabilité et le devoir communs de faire en sorte que pendant cette session d'été, le Groupe de travail spécial des armes chimiques enregistre de nouveaux progrès afin de répondre à nos espoirs. L'un des moyens d'y parvenir consiste à encourager les consultations informelles par les petits groupes qui se sont révélées utiles lors des consultations préalables dont j'ai déjà parlé.

L'un des résultats importants de la session de printemps est la création du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. Il va sans dire que ma délégation, pour sa part, est impatiente de voir le Groupe de travail commencer dès que possible ses travaux de fond. Nous avons tous de sérieux efforts à faire pour surmonter les difficultés qui entravent, semble-t-il, nos progrès. De l'avis de ma délégation, les résultats obtenus jusqu'à présent par le Groupe des experts sismologues contribueraient à résoudre les problèmes posés par la vérification. Cependant, le plus important est de traduire ces résultats techniques par un consensus politique. A ce sujet, il n'est pas sans intérêt de rappeler les paroles prononcées par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, selon lequel "tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final" (CD/86).

Un autre point important que notre comité devra examiner au cours de la session d'été est la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. L'Indonésie a été et restera toujours attachée aux principes juridiques établis concernant les utilisations pacifiques de l'espace. Elle participe activement aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU. L'utilisation croissante de l'espace à des fins non pacifiques par certaines puissances spatiales, malgré l'existence d'instruments juridiques internationaux interdisant ces activités, est pour moi un sujet de préoccupation grave, de même, me semble-t-il, que pour la majeure partie de la communauté des nations. Ma délégation est d'avis que le Comité devrait s'entendre pour créer un groupe de travail spécial de l'espace extra-atmosphérique. Pour faciliter les travaux de ce groupe, le Comité du désarmement pourrait étudier la possibilité d'établir une coopération et une coordination avec le Comité de l'espace. Notre comité pourrait également estimer qu'il y a intérêt à tirer parti des résultats de la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'espace (UNISPACE II) qui se tient actuellement à Vienne.

Je viens de dégager certaines questions de grande portée sur lesquelles, à mon avis, le Comité devrait se concentrer au cours de la session d'été. Si je n'ai pas mentionné d'autres questions importantes il ne faudrait pas en conclure que nous y prenons moins d'intérêt.

Le fait que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement n'est pas parvenue à un accord sur le Programme global de désarmement ne modifie nullement notre conviction que ce programme devrait recevoir également la priorité dans les travaux de notre comité.

(M. Sutresna, Indonésie)

Ma délégation est d'avis qu'après lui avoir consacré le temps qui est apparemment nécessaire pour réfléchir profondément à la question, il devrait être possible, en mobilisant l'imagination de tous les membres du Comité, de reconnaître que le programme ne devrait en aucun cas saper le Document final, mais au contraire l'explicitier et le prendre comme base de départ. Cependant, d'un point de vue pratique, j'estime opportune la décision du Comité visant à ce que le Groupe de travail sur un programme global de désarmement qui a été récemment rétabli, sous la direction compétente de l'Ambassadeur Garcia Robles, ne reprenne pas ses travaux officiels sur le fond avant le début de l'année prochaine. A cet égard, je voudrais indiquer que nous approuvons l'arrangement en vertu duquel le distingué Président de ce groupe peut utiliser au maximum la présente session d'été pour procéder à des consultations officieuses en vue de trouver des moyens d'accroître l'efficacité des travaux du Groupe lorsqu'il abordera l'examen des questions de fond au début de l'année prochaine. Au sujet des autres questions importantes dont nous sommes saisis, à savoir les garanties de sécurité négatives et les armes radiologiques, nous partageons également l'avis exprimé au Comité selon lequel toutes ces questions pourront être étudiées plus efficacement après un certain temps de réflexion.

Pour conclure, Monsieur le Président, ma délégation estime qu'il est de la plus haute importance que chacun de nous, en abordant les travaux de cette session d'été, démontre par des actes concrets que nous ne sommes pas découragés par les résultats décevants de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Cet échec doit être pour nous un motif d'intensifier encore nos efforts pour relancer et stimuler la recherche de la paix et de la sécurité dans le cadre des négociations multilatérales sur le désarmement. En effet, comme vous l'avez souligné à juste titre dans votre déclaration liminaire, Monsieur le Président, c'est précisément parce que la deuxième session extraordinaire n'a pas réalisé ce qu'on attendait d'elle que le Comité du désarmement se voit maintenant confronté à un défi qu'il nous incombe de relever individuellement et collectivement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Indonésie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 12 août 1982, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 30.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DIX-HUITIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. TAFFAR

Allemagne, République fédérale d' : M. H. WEGENER
M. N. KLINGLER
M. W. ROHR
M. J. PFIRSCHKE

Argentine : M. R. GARCIA-MORITAN
Mme N. NASCIBENE

Australie : M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J.-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U MAUNG MAUNG GYI
U TIN KYAW HLAING
U THAN TUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. TELLALOV
M. SOTIROV
M. DEYANOV
M. MIHAILOV

Canada : M. G.R. SKINNER
M. J. GAUDREAU
M. M.C. HAMBLIN

Chine : M. TIAN JIN
M. YU MENGJIA
Mme WANG ZHIYUNG
M. SUO KAIMING
M. YU ZHONGZHON

Cuba : M. SOLA VILA
M. P. NUÑEZ MOSQUERA

Egypte : M. I.A. HASSAN
Mlle W. BASSIM

Etats-Unis d'Amérique : M. L.G. FIELDS
M. M.D. BUSBY
Mme M. WINSTON
M. R. SCOTT
M. R. MIKULAK

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. J. de BEAUSSE
M. d'ARBOVILLE
Mme L. GHAZERIAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. F. GAJDA

Inde : M. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. N. SUTRESNA
M. I. DAMANIK
M. F. QASIM
M. HIDAYAT

Iran : M. J. MAHALLATI

Italie : M. M. ALESSI
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. M. TAKAHASHI
M. T. KAWAKITA
M. T. ARAI

Kenya : M. C. GATERE MAINA
M. D.D. DON NANJIRA
M. J.M. KOBOI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. F. van DONGEN
M. H. WAGENMAKERS
M. R.J. AKKERMAN
M. A.J.J. OOMS

Pérou : M. J. BENAVIDES de la SOTA

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande :</u>	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP
<u>Roumanie :</u>	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. M. BICHIR M. T. PANAIT M. M.S. DOGARU
<u>Royaume-Uni :</u>	M. D.M. SUMMERHAYES Mme J. LINK Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka :</u>	
<u>Suède :</u>	M. C. LIDGARD M. H. BERGLUND M. J. LUNDIN M. G. EKHOLM M. U. ERICSSON M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie :</u>	M. M. VEJVODA M. T. CIMA M. L. STAVINOHÁ
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques :</u>	M. V.L. ISSRAELIAN M. R.M. TIMERBAYEV M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUMOV M. V.M. GANJA M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAÏ
<u>Venezuela :</u>	M. R. RODRIGUEZ NAVARRO M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie :</u>	M. M. VRHUNEC
<u>Zaire :</u>	Mme E. EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général :</u>	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement :</u>	M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 4 de son ordre du jour, celui des "Armes chimiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les membres qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants des Etats-Unis d'Amérique, de la Bulgarie, des Pays-Bas, de la Tchécoslovaquie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, de la Birmanie, du Royaume-Uni et de l'Inde.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant des Etats-Unis d'Amérique, Son Excellence l'Ambassadeur Fields.

M. FIELDS (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, à la séance plénière de mardi, j'ai souligné l'importance qu'attache mon gouvernement à la question des armes chimiques. Le 8 février dernier, le Président Reagan a déclaré que "l'objectif ultime de la politique des Etats-Unis est d'éliminer la menace de guerre chimique en réalisant une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques". Aujourd'hui, je voudrais formuler quelques observations sur l'état actuel de notre action au Comité du désarmement en vue d'élaborer une interdiction des armes chimiques et présenter les vœux de ma délégation sur ce qu'il serait nécessaire de faire pour avancer sur cette voie. Je mettrai aussi l'accent sur les éléments généraux qui, à mon avis, devraient constituer la base d'une convention sur les armes chimiques.

Notre séance d'aujourd'hui est l'une des deux séances plénières consacrées à l'interdiction des armes chimiques. Puisque le Groupe de travail spécial des armes chimiques siège déjà depuis plus de trois semaines, l'occasion s'offre à nous de récapituler les efforts du Comité en vue d'élaborer une convention sur les armes chimiques. En outre, comme il nous reste encore passablement de temps cet été pour progresser dans nos travaux, nous avons aussi la possibilité d'examiner l'avancement de ceux-ci et d'apporter si nécessaire des rectifications à mi-parcours.

Ma délégation est certes désappointée par le rythme général et l'organisation de nos travaux, mais elle constate que le Groupe de travail des armes chimiques aborde une phase plus intensive et plus productive de son activité. La décision de reprendre la discussion sur les armes chimiques 15 jours avant la réouverture de la session du Comité était manifestement judicieuse. Elle a permis aux membres du Groupe de travail des armes chimiques de consacrer plus de temps et d'énergie à ces armes qu'il n'aurait pu le faire une fois commencée la session ordinaire. Une certaine impulsion a été donnée sous l'habile présidence de l'ambassadeur Sujka durant ces deux semaines, et ma délégation espère que l'élan ainsi donné sera conservé tout le long de la session.

Pour la première fois, le Groupe de travail a abordé certains des problèmes essentiels qui doivent être résolus pour qu'une convention entre dans le domaine des réalités. La création des groupes de travail préparatoire, dits "homework groups", pour examiner des problèmes spécifiques et identifier les méthodes qui permettent éventuellement de les résoudre est un pas dans la bonne direction. Enfin, pour la première fois, les consultations tenues avec des experts ont permis de résoudre certaines des principales questions techniques relatives à la vérification. J'ai eu le plaisir d'assister à l'une de leurs séances consacrées à la vérification et à la destruction, que j'ai trouvée extrêmement intéressante et menée de façon fort judicieuse.

Un certain nombre de délégations ont présenté au Comité cette année des propositions importantes et intéressantes sur l'interdiction des armes chimiques. Au printemps dernier, les délégations du Royaume-Uni et de la République fédérale d'Allemagne ont présenté des documents de travail détaillés sur la question de la vérification (CD/244 et CD/265). Le document soviétique relatif aux "éléments essentiels" d'une convention sur les armes chimiques (CD/294) pourrait aussi se révéler utile dans nos discussions.

Tels sont les éléments positifs. Cependant, il reste beaucoup à faire, et ma délégation n'est pas entièrement satisfaite des travaux relatifs aux armes chimiques effectués jusqu'ici au cours de la session d'été par le Comité.

Ma délégation est venue ici disposée à effectuer un travail sérieux. Cela s'est révélé difficile, car il semble qu'un certain nombre de délégations, dont plusieurs sont particulièrement influentes, cherchent à éluder la discussion des principaux obstacles à l'élaboration d'une convention. Nombre de délégations insistent pour que soient examinées les questions fondamentales de la vérification et du respect, mais quelques-unes cherchent encore à détourner l'attention vers des questions moins importantes. Tant que cette difficulté ne sera pas surmontée et que le Comité ne pourra pas passer à l'examen des questions essentielles de la vérification et du respect d'une façon concrète et point par point, comme je l'ai proposé en mars dernier, nous ne pourrons guère aller bien loin.

S'il n'a pas été possible de passer aux choses sérieuses, c'est également en raison de la position de la délégation soviétique en matière de vérification et de respect, qui manque toujours de clarté. On nous a dit qu'elle a assoupli sa position quant aux dispositions relatives à l'inspection sur place, élément crucial d'un progrès réel dans les travaux de ce groupe. Nous espérons que l'on préciserait jusqu'où l'Union soviétique est disposée à aller pour répondre aux préoccupations exprimées par ma délégation et par de nombreuses autres matières de vérification. Nous regrettons que ces précisions n'aient pas été données lors de la présentation du document de travail CD/294. Cependant, nous espérons qu'elles nous seront bientôt communiquées, pour que le Comité puisse les prendre en considération cet été dans ses travaux. Quant à nous, nous sommes prêts à examiner sérieusement toute proposition constructive concernant la vérification, qu'elle émane de la délégation soviétique ou de toute autre.

Enfin, nos travaux ont été gênés par la complexité de l'ordre du jour du Comité. Nombre de délégués estiment que la question des armes chimiques n'est que l'une des nombreuses questions dont ils ont à connaître. Nous comprenons ces délégations, qui ont toute notre sympathie, mais nous devons utiliser le temps disponible pour l'étude des armes chimiques de la façon la plus efficace. Nous sommes disposés à explorer de nouvelles procédures qui permettront de faire progresser aussi vite que possible les travaux relatifs à une interdiction des armes chimiques.

A titre de suggestion spécifique, ma délégation estime qu'il devrait être fait plus efficacement usage des services des experts. Par exemple, la série la plus récente de consultations techniques a montré qu'il est vain de vouloir réduire à une semaine la durée des consultations. La plupart des experts étant à Genève depuis au moins 15 jours, le Comité devrait s'efforcer de réserver un délai approprié pour l'examen en profondeur des questions concernant directement les efforts du groupe de travail. Nous devrions atteindre de ces discussions des résultats concrets.

(H. Fields, Etats-Unis)

Ce matin comme en d'autres occasions, je tiens à souligner les préoccupations sérieuses des Etats-Unis en ce qui concerne la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Par le passé, j'ai souligné l'importance que l'on attache à cette interdiction aux niveaux les plus élevés de notre Gouvernement.

Notre activité s'étend à tous les aspects des travaux du Groupe. Nous avons étoffé notre délégation. Nous avons amené un certain nombre de spécialistes à Genève pour les consultations avec les experts techniques. Enfin, nous avons présenté et continuerons de présenter des propositions constructives pour résoudre les importantes questions de vérification. Mais apparemment, en ces jours et en cette époque de rhétorique sans frein, un certain scepticisme subsiste à l'égard de nos véritables intentions. Notre objectif doit être clair pour tous. C'est celui établi par le président Reagan : réaliser une interdiction complète et efficace des armes chimiques.

Permettez-moi maintenant d'appeler l'attention sur quelques éléments généraux qui, à notre avis, devraient servir de base à un accord effectif.

Tout accord futur devrait interdire la mise au point, la fabrication, le stockage, l'acquisition, la conservation ou le transfert de produits chimiques, de munitions et d'équipement aux fins de la guerre chimique. Certaines autres activités et capacités qui contribuent à la constitution d'une capacité chimique offensive devraient être interdites. En outre, l'accord devrait interdire toute assistance ou tout encouragement à d'autres pour obtenir ou fabriquer des produits chimiques ou munitions à des fins de guerre chimique.

A notre avis, l'accord devrait couvrir les produits chimiques létaux super-toxiques, les autres produits chimiques létaux et les autres produits chimiques nuisibles, ainsi que les précurseurs de ces produits. Nous ne pensons pas nécessaire d'y inclure les herbicides ou les agents utilisés pour le maintien de l'ordre.

Un critère de destination générale devrait être incorporé dans l'Accord, à côté de critères spécifiques de toxicité venant compléter ce critère.

L'un des principaux différends au Groupe de travail porte sur la question de savoir s'il faut ou non inclure une interdiction frappant l'utilisation des armes chimiques. Les Etats-Unis appuyent, en principe, l'interdiction de toute utilisation d'armes chimiques dans les conflits armés. Nous croyons en même temps qu'il faut prendre soin d'éviter d'affaiblir le Protocole de Genève de 1925. En conséquence, nous estimons qu'il faudrait envisager d'inclure dans une convention une réaffirmation du Protocole et des engagements supplémentaires. Nous estimons, en outre, que les dispositions concernant la vérification et le respect de la Convention devraient prévoir une enquête sur les utilisations alléguées d'armes chimiques.

Permettez-moi d'aborder, maintenant, les questions concernant la déclaration et l'élimination des stocks et des installations. La déclaration des stocks d'armes chimiques et des installations de fabrication et de remplissage devrait servir de base aux fins de surveillance. Ainsi, tout accord devrait prévoir une déclaration obligatoire prompte et détaillée de tous les produits et munitions chimiques et du matériel à destination spéciale existant dans les stocks d'armes chimiques.

L'accord prévoirait aussi une déclaration obligatoire prompte et détaillée de toutes les installations conçues ou utilisées pour la fabrication des produits chimiques essentiellement utilisés dans des armes chimiques ou pour le remplissage de munitions chimiques. Ces installations devraient être déclarées même s'il s'agit d'installations à double usage destinées ou utilisées en partie à d'autres fins comme la production civile. Les déclarations de stocks devraient indiquer le nom chimique et la quantité de l'agent, les munitions, l'équipement possédé et l'emplacement exact du stock. La déclaration des installations de fabrication et de remplissage devrait indiquer la nature de chaque installation, sa capacité et son emplacement exact.

Dans ce domaine, l'accord devrait également prévoir la confirmation des déclarations de stocks et d'installations et la fermeture immédiate et vérifiable des installations, et interdire la construction de toute nouvelle installation. Les stocks et les installations déclarés devraient être détruits dans un délai de 10 ans, selon un calendrier et des procédures convenus.

L'accord devrait aussi prévoir des contrôles convenus dans le cadre desquels les produits chimiques déclarés ayant des applications pacifiques légitimes pourraient être utilisés à ces fins.

Comme le Comité le sait déjà fort bien, mon gouvernement attache une importance particulière à des dispositions efficaces en matière de vérification. Pour être acceptables aux Etats-Unis, les dispositions concernant la vérification d'une convention sur les armes chimiques doivent donner la certitude que les autres parties observent toutes les dispositions de la convention. Dans l'avenir prévisible, cette certitude ne pourra pas être obtenue par les seuls moyens techniques nationaux. Dans certains cas, une inspection sur place obligatoire, étendue et soigneusement spécifiée, sera nécessaire. Une convention sur les armes chimiques exigera donc un système de vérification fondé sur une combinaison de mesures nationales et de mesures internationales. Au nombre des mesures internationales, il faut prévoir l'inspection internationale systématique sur place.

Nous croyons en particulier qu'il faudrait convenir à l'avance dans la convention que les activités ci-après, au minimum, feront l'objet d'une vérification internationale systématique sur place :

- Destruction des stocks déclarés, sur une base continue, jusqu'à leur destruction complète;
- Elimination des installations déclarées de fabrication et de remplissage, selon des procédures convenues, jusqu'à leur destruction;
- Fabrication réduite autorisée de produits chimiques létaux supertoxiques à des fins de protection, selon des procédures convenues, aussi longtemps que l'installation sera maintenue à cette fin.

En outre, l'accord devrait prévoir la création d'un comité consultatif composé des parties ayant des responsabilités en matière de vérification.

Les procédures convenues devraient comprendre une enquête sous les auspices des parties à la Convention en cas d'activités suspectes signalées. Il conviendrait de prévoir des arrangements plus pratiques qu'une réunion du comité consultatif plénier pour engager et mener une telle enquête.

(M. Fields, Etats-Unis)

Nous croyons que la procédure de plainte devrait comporter l'obligation de coopérer à régler rapidement les questions concernant l'observation de la convention. Cela devrait comporter un droit approprié d'inspection sur place dans les sites suspects. Il conviendrait également de prévoir un moyen de remédier à la situation si la question n'est pas résolue de façon satisfaisante.

L'accord devrait comporter des contraintes spécifiquement conçues pour réduire les difficultés de surveillance, ainsi que des mesures de confiance efficaces. En outre, il conviendrait qu'il comporte des dispositions concernant l'échange d'informations sur la fabrication et l'utilisation de produits chimiques commerciaux précis, y compris des précurseurs, susceptibles d'être détournés à des fins d'armes chimiques.

Enfin, et cela est un point particulièrement important, il faudrait des dispositions efficaces pour faire face à la possibilité qu'il y ait des stocks et des installations non déclarés.

Monsieur le Président, j'ai constaté avec regret que les efforts déployés par le Comité pour interdire les armes chimiques se déroulaient dans le sinistre contexte d'une utilisation d'armes chimiques dans des conflits en cours. Je souhaiterais pouvoir dire aujourd'hui que cette pratique odieuse a cessé. Malheureusement, tel n'est pas le cas. L'utilisation d'armes à toxines et d'agents chimiques létaux interdits continue en Asie du Sud-Est, de même que continue la guerre chimique en Afghanistan. Comme l'a déclaré le Président Reagan devant l'Assemblée générale à la deuxième session extraordinaire :

"L'Union soviétique et ses alliés violent le Protocole de Genève de 1925, les règles connexes du droit international et la Convention sur les armes biologiques de 1972. Des preuves concluantes existent selon lesquelles le Gouvernement soviétique a fourni des toxines pour utilisation au Laos et au Kampuchea et utilise lui-même des armes chimiques contre les combattants de la liberté en Afghanistan.

Nous avons protesté à maintes reprises auprès du Gouvernement soviétique, ainsi qu'auprès des Gouvernements du Laos et du Viet Nam, au sujet de l'utilisation des armes chimiques et à toxines. Nous leur lançons maintenant un appel pour qu'ils donnent plein et libre accès à leurs pays et aux territoires qu'ils contrôlent afin que les experts des Nations Unies puissent mener une enquête effective et indépendante pour vérifier la cessation de telles horreurs."

Le Comité a une importante leçon à tirer de cette terrible expérience. Tout nouvel accord doit comporter des dispositions efficaces pour en assurer l'application. Les conventions actuelles sur les armes chimiques et biologiques ne comportent pas de dispositions suffisantes concernant la vérification et le respect. Elles sont violées. Nous ne devons pas succomber à la tentation de conclure une convention qui n'interdise pas ces armes de façon complète, efficace et vérifiable. Jamais, au grand jamais, nous ne devons refaire cette erreur.

M. TELLALOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous féliciter à l'occasion de votre accession aux fonctions de responsabilité de Président du Comité. Sous votre direction compétente, une grande partie

(M. Tellalov, Bulgarie)

des questions d'organisation ont été rapidement réglées. J'aimerais aussi remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour le travail utile qu'il a mené à bien pendant les derniers jours de la session de printemps du Comité. C'est un plaisir que d'accueillir parmi nous l'Ambassadeur Datcou, représentant de la Roumanie, pays qui est un bon voisin et un allié de la Bulgarie.

Avec votre permission, Monsieur le Président, et si mes collègues le veulent bien, je souhaiterais, avant d'aborder la question des armes chimiques, évoquer brièvement d'autres points de l'ordre du jour, n'ayant pu participer aux deux séances réservées au débat général.

La session d'été du Comité du désarmement se tient à un moment crucial pour l'avenir des relations internationales. Certaines mesures ont été prises qui ont détérioré la situation internationale et créé un climat d'affrontement et de militarisme dans la vie internationale. Il suffira de mentionner les décisions adoptées par la réunion au sommet de l'OTAN à la veille de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, la série de déclarations belliqueuses faites par des personnalités de haut rang opposées à la détente, ainsi que l'intention déclarée d'un des principaux Etats occidentaux d'inciter à des actions subversives dans les pays socialistes. Les tentatives visant à perturber les relations économiques et commerciales normales entre Etats n'ont pas cessé. La mise en oeuvre des programmes de fabrication et de déploiement de nouvelles armes nucléaires de "première frappe", très déstabilisantes, sur lesquelles se fonde la doctrine de la "guerre nucléaire limitée", a été confirmée et développée plus avant. La communauté internationale est aussi profondément préoccupée par les actes flagrants d'agression et de génocide perpétrés par Israël contre les peuples palestiniens et libanais.

La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui continue de faire l'objet d'appréciations diverses de la part de l'opinion publique mondiale et des gouvernements, a constitué un événement important, étroitement lié aux tâches qui incombent au Comité du désarmement. Il n'entre pas maintenant dans mes intentions d'analyser les motifs qui ont empêché la session extraordinaire d'aboutir aux résultats que tous les peuples du monde en attendaient à juste titre. Il est très regrettable que les Etats qui occupent la première place à l'intérieur de l'OTAN, et qui recherchent la supériorité militaire et la domination mondiale, aient une fois de plus empêché la réalisation d'un accord, qui aurait pu contribuer à résoudre les problèmes de désarmement les plus urgents, en particulier ceux du désarmement nucléaire.

La question de la prévention d'une guerre nucléaire, qui a été le problème central de la session extraordinaire, demeure vitale pour l'humanité tout entière. De nombreuses initiatives et propositions visant à lui apporter une solution efficace ont été présentées à la session extraordinaire par les pays socialistes et les pays non alignés et neutres. Mon propre pays a aussi présenté, au nom des pays socialistes, un document de travail sur cette question.

L'engagement unilatéral solennel pris par le Gouvernement soviétique et contenu dans le message adressé par le Président Brejnev à la session extraordinaire, représente un moyen viable d'éviter une guerre nucléaire. Si tous les Etats dotés

(M. Tollalov, Bulgarie)

d'armes nucléaires souscrivaient un engagement semblable, cela équivaudrait en pratique à interdire l'emploi des armes nucléaires. Non seulement une telle mesure éliminerait les risques d'une guerre nucléaire mais elle contribuerait pour beaucoup à renforcer la confiance entre les Etats.

Il est très regrettable qu'une fois de plus on n'ait pas profité de l'occasion offerte par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement pour ouvrir la voie au règlement de l'ensemble de questions liées au désarmement nucléaire. Mais les problèmes demeurent et l'on devrait s'attaquer aux tâches urgentes qui en découlent en redoublant d'efforts dans le domaine des négociations sur le désarmement.

Les négociations soviéto-américaines sur la limitation et la réduction des armements stratégiques peuvent apporter une contribution décisive à la réalisation de l'objectif final du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de ce que l'Union soviétique soit prête à accepter dès maintenant un gel quantitatif des armements stratégiques de l'URSS et des Etats-Unis, ainsi qu'un ralentissement de la modernisation de ces systèmes.

Un accord rapide dans les négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur la limitation des armes nucléaires en Europe contribuerait pour beaucoup à la réussite des efforts visant à éliminer la menace nucléaire du continent européen. Toutefois, nous sommes préoccupés par le fait qu'au lieu de répondre de façon positive aux propositions constructives formulées par l'Union soviétique et aux mesures unilatérales qu'elle a prises, les Etats-Unis continuent de marquer le pas avec leur "option zéro", condamnant ainsi les entretiens à un "résultat zéro".

La réaffirmation unanime de la validité du Document final adopté en 1978, ainsi que l'engagement renouvelé des Etats de respecter les priorités établies dans le Programme d'action, dans lequel le désarmement nucléaire s'est vu attribuer la priorité la plus élevée, ont été un résultat important de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nul doute que ce fait n'influe directement sur les travaux du Comité. Nous partageons l'opinion exprimée le 3 août par le distingué Ambassadeur du Brésil, M. de Souza e Silva - et par d'autres - qu'il s'agit là d'un engagement renouvelé de la part de tous les Etats membres en vue de l'ouverture immédiate de négociations multilatérales sur des mesures de désarmement nucléaire.

Maintenant plus que jamais, le Comité du désarmement a pour tâche d'apporter une contribution significative à l'élaboration de mesures concrètes en ce qui concerne le point intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Il serait inadmissible que le Comité ne soit toujours pas autorisé à s'acquitter de sa responsabilité première.

A cet égard, nous nous félicitons des observations faites par les délégations de l'Inde, du Mexique, du Pakistan et de nombreux autres pays, au sujet des problèmes de désarmement nucléaire. La délégation bulgare appuie pleinement la création d'un Groupe de travail spécial au titre du point 2, pendant la session actuelle du Comité.

(M. Tellalov, Bulgarie)

La mise en oeuvre de la proposition de l'Union soviétique concernant l'élaboration, l'adoption et la réalisation progressive d'un programme de désarmement nucléaire sur la base des paramètres proposés dans le mémorandum soviétique à la session extraordinaire, serait pleinement conforme au paragraphe 50 du Document final. Cette idée pourrait être étudiée dans le contexte de l'examen des aspects du désarmement nucléaire par le Comité.

De nombreuses questions relatives au désarmement nucléaire sont déjà accumulées sur la table de négociation du Comité du désarmement. Elles concernent l'élaboration d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, l'élaboration d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, de la mise en place et de l'utilisation d'armes nucléaires à neutrons, etc. Ma délégation a l'intention, à de prochaines séances du Comité, de présenter des observations sur certaines de ces questions, ainsi que sur le problème de la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La question de la mise hors la loi des armes chimiques et de leur destruction demeure un aspect essentiel dans le domaine du désarmement. Il est généralement admis que nous sommes parvenus à un important tournant. Il nous incombe maintenant d'adopter une ligne de conduite bien définie pour élaborer le texte de la convention, en réglant les questions en suspens par une approche réaliste et efficace, en harmonisant nos points de vue sur les décisions politiques et techniques nécessaires.

Faute de procéder ainsi, nous nous trouverions vite dans un labyrinthe aux méandres inextricables, ayant pour noms "portée globale", "vérification à 100 %", "inspections sur place vingt-quatre heures sur vingt-quatre", etc. Comme tout labyrinthe, celui-là devrait avoir une sortie, mais après l'avoir enfin trouvée, il nous faudrait très probablement faire place à tout un ensemble de problèmes différents résultant du progrès technique et de l'évolution des armements. Je pense, naturellement, aux armes chimiques binaires, quels que soient les efforts entrepris pour en minimiser l'incidence négative sur les négociations.

A notre dernière séance, nous avons écouté avec intérêt et satisfaction la déclaration du distingué Président du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur Sujka, de Pologne. Nous espérons que, sous sa direction compétente et énergique, nous pourrions atteindre notre objectif qui est d'élaborer des textes des éléments de la future convention ayant un caractère facultatif, ou qui pourraient même, dans certains cas être acceptés d'un commun accord. Cela serait conforme à la priorité accordée à ce point de notre ordre du jour, et encore plus à ce qu'exige et que souhaite la communauté internationale. Dans cet ordre d'idées, je souhaite dire que notre délégation appuie pleinement l'idée exprimée par le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, qui, tout en présentant la nouvelle et importante initiative soviétique intitulée "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction", a proposé à la séance d'ouverture du Groupe de travail, que soit fixée une date limite provisoire pour l'élaboration définitive du projet de convention.

(M. Tellalov, Bulgarie)

Aujourd'hui, j'aimerais présenter quelques observations sur les rapports qui existent entre les mesures nationales et internationales de contrôle et de vérification. Pour résoudre les nombreux problèmes qui se posent dans ce domaine complexe, y compris celui du rapport coût-efficacité de ces procédures, il paraît nécessaire d'examiner et de préciser au moins les aspects suivants de ce rapport :

- Utilisation maximale des possibilités de contrôle national, les mécanismes nationaux étant complétés par des mesures internationales lorsque le besoin en est reconnu;

- Les rapports entre mesures nationales et internationales devraient être précisés dans chaque cas particulier, en fonction de la nature des dispositions applicables de la convention, en vue de mettre en place un système de contrôle et de vérification qui soit à la fois le plus efficace et le moins lourd possible.

- Evaluation du rôle des mesures propres à accroître la confiance, dans le contexte de l'approche globale des problèmes de contrôle et de vérification. A cet égard, le fait que les différentes sortes de déclarations envisagées dans la convention devraient fournir des renseignements précieux indispensables, garantis par l'autorité de l'Etat partie à la convention, revêtirait une importance particulière.

- Nous présentons ces considérations dans l'idée que la viabilité d'un système de contrôle et de vérification dépend de sa rationalité, qui doit aller de pair avec le réalisme et l'objectivité. Les mesures nationales et internationales de vérification devraient être combinées de façon organique plutôt que de faire double emploi. Nous proposons de ne pas perdre de vue ce point de vue d'ensemble lorsque nous concentrerons nos efforts sur l'élaboration de secteurs particuliers de la future convention.

A ce propos, j'aimerais vous rappeler l'expérience des premiers stades du débat sur les aspects techniques de la vérification d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Au début, nos prédécesseurs dans les négociations sur le désarmement ont envisagé, il y a plus de 20 ans, de créer des douzaines de stations sismologiques exploitées sur le plan international et réparties dans le monde entier, ce qui mettait en jeu des coûts très élevés et posait de nombreux problèmes techniques et humains. Comme nous le savons tous, une solution beaucoup plus simple et rationnelle a finalement été acceptée d'une manière générale, celle du recours à des stations sismologiques nationales. Il ne s'agit là que d'un exemple d'application de la rationalité aux exigences véritables de la vérification des accords de limitation des armements et de désarmement.

Je voudrais souligner une fois de plus que l'élaboration et la mise en oeuvre d'une convention visant à interdire et à détruire l'un des types les plus dangereux d'armes de destruction massive marquerait un succès important dans le cadre des efforts visant à maîtriser la course aux armements. Plus d'une fois, les pays socialistes ont contribué à faire progresser sensiblement le cours des négociations. La dernière proposition soviétique marque un nouveau progrès sur cette voie. Espérons que l'objectif final n'est plus trop éloigné.

(M. Tellalov, Bulgarie)

L'importance des tâches incombant au Comité fait ressortir que des mesures pratiques doivent être prises pour en accroître l'efficacité. Le meilleur moyen d'y parvenir serait de créer d'autres organes subsidiaires chargés d'étudier les questions prioritaires et de prolonger éventuellement la durée des travaux de certains des organes subsidiaires existants. Nous avons l'intention de préciser ces vues et ces idées lorsque le moment sera venu d'examiner les questions d'organisation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Bulgarie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen.

M. van DONGEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se réjouit de voir la présidence de la partie estivale de notre session confiée à des mains aussi capables et expérimentées que les vôtres.

La deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a amplement montré que le climat en matière de désarmement est rien moins que défavorable; nous avons donc bien besoin pour nous guider d'une personne pleine de sagesse et de doigté et nous sommes sûrs que vous avez ces qualités au plus haut point.

Nos remerciements chaleureux vont aussi à votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon. Sa tâche a été loin d'être facile; elle a exigé non seulement les talents diplomatiques auxquels la délégation japonaise nous a accoutumés, mais aussi une capacité d'invention et une grande vigueur. Si nous avons pu conclure notre session précédente d'une façon ordonnée et établir le rapport que l'Assemblée générale attendait, le mérite en revient largement à l'Ambassadeur Okawa.

De nombreux orateurs nous ont présenté leurs vues sur les raisons pour lesquelles la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement n'a pu aboutir à quelque chose de mieux que le résultat symbolique incorporé dans le document de clôture. A ce sujet, je serai bref. Le mieux est d'oublier bien vite la majeure partie des débats de cette session extraordinaire. On peut déplorer l'absence de résultats, mais au moins aucun dommage irréparable n'a été causé au processus de désarmement multilatéral. Dans ce contexte, les Pays-Bas attachent beaucoup d'importance au fait que le principe du consensus, indispensable pour que le processus soit sérieux et crédible, a été maintenu. Nous sommes donc déçus mais ni découragés ni indûment surpris par le résultat final de la deuxième session extraordinaire. L'absence générale d'espoir y a peut-être contribué comme dans le cas d'une prophétie qui se réalise par autosuggestion. Il n'est utile de revenir sur la deuxième session extraordinaire que dans la mesure où elle se rapporte directement à l'avenir; en général, comme l'aurait dit Hamlet, il serait insipide, stérile et vain de vouloir répartir les blâmes pour les insuffisances de cette session, et je n'ai pas l'intention de me livrer à ce jeu.

Donc, si je préfère regarder vers l'avenir plutôt que vers le passé, je dois également souligner que le Comité devrait concentrer ses efforts sur les négociations relatives aux questions à propos desquelles certains résultats pratiques peuvent être obtenus au lieu de continuer à disserter de désarmement en termes généraux. Il vaut

mieux laisser ce soin aux organes délibérants comme l'Assemblée générale, et je crois que peu d'entre nous seraient disposés à recevoir maints autres appels retentissants et maints autres discours, quel que soit l'art du rhéteur. Nous devrions aussi nous rappeler, dans ce forum multilatéral, que nous ne pourrions obtenir de résultats à propos de certaines questions que lorsque les entretiens bilatéraux entre les deux grandes puissances nucléaires auront marqué au moins quelques progrès. Cela ne veut pas dire que nous devons rester entièrement silencieux et encore moins acquiescer passivement à tout ce que les deux géants nucléaires pourraient élaborer entre eux, mais plutôt accepter le fait qu'ils ont nécessairement un rôle déterminant. Le même esprit de réalisme permet à la délégation des Pays-Bas d'accepter un arrêt provisoire des négociations sur un programme global de désarmement. Les plans aussi ambitieux que ce programme ne peuvent porter leurs fruits que dans un climat favorable; toute tentative d'imposer des décisions ne peut aboutir qu'à des ambiguïtés ou à des difficultés internes dont nous paierions le prix un jour ou l'autre.

J'aimerais maintenant passer à des questions qui se prêtent à un débat utile : l'interdiction complète des essais, l'espace extra-atmosphérique et les armes chimiques.

Le Gouvernement néerlandais est convaincu que pendant sa session d'été le Comité du désarmement devrait avant tout s'efforcer de mettre en oeuvre le mandat du Groupe de travail spécial créé au titre du point 1 de son ordre du jour, relatif à l'interdiction des essais nucléaires. Sur la base du rapport intérimaire que le Groupe de travail spécial soumettra avant la clôture de la session de 1982, le Comité du désarmement devra prendre une décision au sujet d'activités ultérieures, comme indiqué dans le dernier alinéa du mandat du Groupe. Il reste donc peu de temps pour exécuter ne fût-ce que le mandat limité actuel. À la prochaine séance plénière, le mardi 17 août, je compte soumettre un document de travail esquissant un programme de travail possible pour le Groupe de travail spécial. Je pense que l'accord sur la présidence de ce Groupe de travail spécial pourra se faire sans autre retard.

Une autre question à laquelle le Comité du désarmement devrait s'attaquer pendant sa session d'été est celle du contrôle des armements dans l'espace extra-atmosphérique. Les Pays-Bas ont été l'un des coauteurs de la résolution 36/97 C priant le Comité du désarmement d'examiner, dès le début de sa session de 1982, la question de la négociation d'accords effectifs et vérifiables visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Par ailleurs, l'Assemblée générale a prié le Comité du désarmement d'examiner à titre prioritaire la question de la négociation d'un accord effectif et vérifiable aux fins d'interdire les systèmes antisatellites, ce qui constituerait un pas important sur la voie de la réalisation des objectifs énoncés ci-dessus.

Après avoir procédé à des échanges de vues préliminaires pendant la session de printemps, le Comité du désarmement devrait maintenant créer l'infrastructure nécessaire pour traiter d'une façon sérieuse ce point de son ordre du jour. J'ai écouté avec grand intérêt ce que mes distingués collègues du Brésil, du Canada, de la Chine, des Etats-Unis, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, du Pakistan et de l'URSS ont récemment eu à dire sur cette question. La résolution de l'Assemblée générale que je viens de mentionner fournit des éléments appropriés pour le mandat d'un groupe de travail spécial au titre du point 7 de l'ordre du jour.

(M. van Dongen, Pays-Bas)

Le troisième objectif principal de nos efforts devrait être le point 4 de notre ordre du jour : les armes chimiques. L'importance que les Pays-Bas attachent à cette question depuis des années est amplement confirmée par le temps, l'énergie et les ressources que nous avons consacrés aux efforts multilatéraux visant à réaliser une interdiction effective et vérifiable des armes chimiques. Nous pensons que le Groupe de travail spécial est sur la bonne voie pour utiliser de la meilleure façon possible, dans le cadre de son nouveau mandat qui justifie des négociations complètes, les éléments élaborés l'année dernière. Maintenant que les négociations bilatérales entre les États-Unis et l'URSS semblent devoir demeurer en suspens dans l'immédiat, le rôle du Comité du désarmement devient d'autant plus crucial.

Je reviendrai dans un moment sur les "Éléments essentiels" présentés par la délégation soviétique. Je promets notre plein appui au Groupe de travail spécial et j'espère qu'à la clôture de la session d'été nous parviendrons à mettre au point le document combiné qui pourrait servir de base à l'élaboration, l'an prochain, d'un projet de convention sur les armes chimiques.

Le Groupe de travail des armes chimiques a accordé à juste titre une grande attention aux questions de vérification liées au respect d'une convention sur les armes chimiques. Je présenterai aujourd'hui deux contributions à l'étude de cette question dont l'une émane également de la délégation de la République fédérale d'Allemagne.

Avant d'entrer dans les détails, je crois approprié de me référer brièvement à la philosophie générale des Pays-Bas en ce qui concerne la vérification. A notre avis, une vérification adéquate ne se confond pas avec un ensemble de mesures qui en elles-mêmes seraient parfaites. Nous considérerions plutôt des mesures de vérification comme appropriées si leur évaluation compte tenu de la portée bien définie du traité et de l'existence d'un système crédible de mesures de protection montre que les avantages que comporte le respect de la convention l'emportent sur les inconvénients et risques énormes qu'implique le maintien d'une capacité de guerre chimique à des fins de représailles.

Au nom de la délégation de la République fédérale d'Allemagne et de la mienne, j'aimerais maintenant présenter le document CD/308 du 10 août 1982. Ce document pose une série de questions dont nos autorités respectives pensent, après avoir étudié le document soviétique du 21 juillet 1982 (CD/294 - CD/C.I/WP.35), qu'elles ont un rapport de pertinence avec la poursuite des efforts du Groupe de travail. Nos deux délégations espèrent que ce document, qui remplace et complète la série de questions présentée il y a quelques semaines lors d'une réunion du Groupe de travail par la délégation de la République fédérale d'Allemagne, aidera la délégation soviétique à préparer les éclaircissements qu'elle s'est engagée à présenter en temps utile.

Je tiens à préciser que nos autorités respectives ont examiné avec intérêt le projet soviétique d'"Éléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction". Nos deux gouvernements espèrent que des réponses claires aux questions contenues dans le document CD/308, conjointement à un débat approfondi auquel se livrera par la suite le Groupe de travail, fourniront de nouvelles bases pour un accord rapide sur une interdiction efficace et vérifiable des armes chimiques.

(M. van Dongen, Pays-Bas)

En 1977, la délégation néerlandaise a présenté sous la cote CCD/535 un document de travail sur la vérification de la présence d'agents neurotoxiques, de produits de leur décomposition et de leurs précurseurs en aval des usines de produits chimiques. Dans le dernier paragraphe de ce document, il était annoncé que de nouveaux travaux seraient effectués, notamment pour étudier l'applicabilité de la procédure aux systèmes d'agents neurotoxiques binaires.

Le document de travail CD/507, que je suis heureux de présenter aujourd'hui, contient les résultats des travaux scientifiques qui, ainsi qu'on l'avait annoncé, ont été effectués dans mon pays.

Permettez-moi de rappeler plusieurs points concernant la teneur du document de travail CCD/535, qui vient d'être publié de nouveau sous la cote CD/506.

La méthode scientifique décrite dans le document CCD/535 - CD/506 visait essentiellement une catégorie d'agents chimiques à fin unique supertoxiques très importante du point de vue militaire, à savoir les agents neurotoxiques. Elle a été définie en vue de contribuer à l'élaboration de mesures internationales de vérification d'une interdiction des armes chimiques, l'accent étant placé sur la non-fabrication de ces agents, y compris les systèmes d'armes binaires, mesures qui seraient, pour être acceptables pour tous les Etats, aussi peu intensives que possible.

Cette méthode a été mise au point sous la conduite de M. A.J.J. Ooms, bien connu de la plupart des délégations au Comité du désarmement et à la Conférence du Comité du désarmement, qui dirige le laboratoire Prins Maurits de l'Organisation néerlandaise de recherche en matière de défense. Cette méthode de haute sensibilité est fondée sur l'analyse des eaux usées en aval des usines de produits chimiques, qui vise à détecter une liaison phosphore-méthyle dont la présence est commune à la plupart des agents neurotoxiques supertoxiques connus. Cette liaison est très stable en ce qui concerne les réactions chimiques et constitue en quelque sorte l'équivalent - et l'image ne manque pas de pertinence - d'une empreinte digitale. Comme la présence des composés en question peut aussi être imputable à l'environnement naturel ou industriel, il faudrait analyser, outre un échantillon prélevé en aval, un échantillon de référence recueilli en amont de l'usine de produits chimiques.

Ce n'est que si l'analyse est positive en ce qui concerne ce que j'appellerai l'"empreinte", qui indique la présence de produits de décomposition ou de précurseurs dans les eaux usées, que l'on pourra finalement avoir recours à des mesures plus intrusives, telles qu'une visite de l'usine suspectée, afin d'identifier le produit fabriqué.

Ayant ainsi fourni ces explications sur le document CD/506, ex CCD/535, je peux me hasarder à commenter notre nouveau document de travail CD/507. Il expose surtout des résultats positifs de recherches effectuées sur les possibilités d'application de la méthode dite de l'"empreinte" aux agents neurotoxiques binaires.

Après avoir énoncé qu'on peut supposer sans risques que l'un des deux précurseurs de l'agent binaire contient déjà la liaison révélatrice avant de réagir sur l'autre, le document déclare que la validité de cette méthode analytique dans le cas de deux types de précurseurs que l'on peut distinguer a été démontrée avec succès. Ainsi, a été couverte la gamme tout entière des agents G binaires les plus toxiques aussi bien que le VX binaire.

(M. van Dongen, Pays-Bas)

Des recherches ont aussi été faites pour étudier la présence, dans de l'eau d'origine naturelle ou industrielle, de composés porteurs de l'"empreinte", étant donné que les constatations à cet égard pourraient théoriquement affecter l'applicabilité de cette méthode de la vérification. Nous avons été heureux de constater que le procédé phosphore-méthyle conservait sa sensibilité, même dans de l'eau fortement polluée.

Les niveaux de base dans l'environnement n'affectent pas la distance maximale de quelques centaines de mètres en aval dans les limites de laquelle des échantillons pourraient être prélevés. On peut ainsi conserver le degré initialement prévu de non-intrusion.

L'avantage de ce système est évident. Il donne une réponse simple, par oui ou par non, à la question de savoir si l'on est en présence ou non de composés liés aux gaz neurotoxiques de guerre chimique porteurs de l'"empreinte". Cette méthode est aussi applicable aux précurseurs d'armes binaires.

Il existe dans le monde de nombreux laboratoires capables de procéder à l'analyse chimique des eaux usées. On peut illustrer la remarquable sensibilité de cette méthode par une comparaison révélatrice.

Dans de nombreuses langues, on se réfère à une enquête particulièrement difficile en disant que l'on doit "chercher une aiguille dans une meule de foin". Le personnel de l'institut de recherche, tenté par cette métaphore, a décidé de comparer les valeurs pondérales relatives de l'aiguille et de la meule de foin avec les valeurs relevées pour ce qui est de l'"empreinte" et d'un volume correspondant d'eaux usées. Il a constaté qu'en effet les proportions étaient comparables.

Nos recherches dans ce domaine se poursuivront, mais nous pouvons déjà recommander sans risques la méthode décrite comme constituant au moins un élément précieux dans l'ensemble des éléments interdépendants d'un système de vérification à approuver. Nous espérons vivement que les autres délégations effectueront des recherches comparables. A cet égard, ma délégation aimerait exprimer à la délégation d'un Etat observateur, la Finlande, son admiration pour des travaux ardues et impressionnants réalisés dans ce pays au fil des ans, et dont témoigne entre autres le dernier "Livre bleu".

Nous espérons sincèrement que les fondements techniques de la vérification auront déjà été posés lorsque le Comité sera en mesure d'aborder la phase finale de l'étude d'une interdiction des armes chimiques.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Pays-Bas de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de la Tchécoslovaquie, l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Dans mon intervention d'aujourd'hui, je me propose, Monsieur le Président, de parler brièvement du point 4 de l'ordre du jour concernant l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et leur destruction. Dans la déclaration que j'ai faite au cours de la session de printemps de cette année, j'ai exposé en détail le problème de la vérification du respect des dispositions de la future convention sur les armes chimiques. Je voudrais maintenant évoquer plus particulièrement certains problèmes créés par l'apparition des armes binaires, ainsi que d'autres aspects concernant la portée de l'interdiction.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

La session extraordinaire consacrée au désarmement a réaffirmé sans équivoque la priorité exceptionnelle de l'interdiction des armes chimiques et a demandé la conclusion rapide d'une convention appropriée. Notre Comité - l'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement - doit être à la hauteur de cette tâche et n'épargner aucun effort pour élaborer la convention sur les armes chimiques dans un avenir très rapproché. Nous sommes convaincus qu'après des années de négociations et compte tenu des nombreuses propositions présentées et des nombreux éléments théoriques rassemblés, le Comité dispose d'une base solide pour poursuivre ses travaux avec succès.

Cette approche, que l'on peut considérer comme optimiste, est fondée sur l'hypothèse qu'il existe une large convergence de vues sur les aspects fondamentaux de la future convention. Cet optimisme est également renforcé dans une large mesure par le document intitulé "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction", présenté par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. J'ai déjà eu l'occasion de souligner l'importance que ma délégation attache à ce document et de déclarer que nous l'appuyons pleinement. Actuellement, je voudrais simplement ajouter que nous considérons ces "Eléments essentiels" comme un exemple d'approche constructive qui permet d'examiner les propositions et les vues des parties aux négociations et d'en tenir compte. C'est précisément l'objet d'un processus de négociation. Nous sommes donc pleinement fondés à attendre des autres grandes puissances qu'elles fassent preuve de la même bonne volonté et du même esprit de compromis.

Un des problèmes qui oppose un obstacle sérieux à l'élaboration d'un projet de convention est la décision de fabriquer des armes binaires, d'en doter des unités et finalement d'en déployer sur le territoire d'autres pays. Cette décision est contraire à la résolution 36/96/B de l'Assemblée générale, qui demande notamment "à tous les Etats de s'abstenir ... de fabriquer et de déployer de nouveaux types d'armes chimiques, y compris des armes binaires ... sur le territoire d'Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle". Qu'il me soit permis de rappeler qu'à l'Assemblée générale, à l'automne de l'année dernière, seule une délégation a jugé opportun de voter contre cette résolution.

Ma délégation n'arrive pas à comprendre comment le programme de modernisation et de réarmement chimique entrepris par les Etats-Unis est conciliable avec l'intérêt sincère qu'a professé dans cette salle la délégation des Etats-Unis pour la négociation et la réalisation de l'interdiction des armes chimiques. D'ailleurs, nous pensons que le mot "modernisation" n'est pas tout à fait exact. De nombreuses délégations ont déjà souligné, et nous pensons qu'il y a lieu d'insister à nouveau sur ce point, que la fabrication massive d'armes binaires équivaldrait à relancer une nouvelle course aux armements chimiques sur le plan qualitatif, puisque ces armes représentent une nouvelle génération d'armes chimiques. Mon pays a une raison supplémentaire de s'opposer à la fabrication et à la prolifération des armes binaires, car la perspective de voir les milliers d'unités de munitions binaires stationnées à l'Ouest dans notre voisinage immédiat est pour nous un sujet de grave préoccupation. L'implantation de ces armes en Europe n'est pas une possibilité éloignée. Nous avons déjà entendu de nombreuses déclarations de hauts fonctionnaires et de stratèges des Etats-Unis à cet égard.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

L'introduction d'armes binaires dans les arsenaux des Etats aurait aussi pour effet de compliquer singulièrement la solution du principal obstacle qui s'oppose à l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques, à savoir la difficulté de distinguer les produits chimiques commerciaux de ceux qui peuvent être utilisés pour la fabrication d'armes chimiques. En conséquence, la détermination des produits chimiques destinés à des fins commerciales qui pourraient servir à la fabrication d'armes binaires poserait des problèmes extrêmement complexes. Les difficultés que soulève l'application de nombreux aspects de la future convention, telle que l'obligation de ne pas transférer d'armes chimiques et les autres obligations qui y sont liées, en seraient considérablement accrues. Cela entraînerait également d'importantes complications dans la procédure de déclaration par les Etats de leurs stocks d'armes chimiques et de leurs moyens de production de ces armes. L'apparition des armes binaires faciliterait aussi considérablement les possibilités d'accumuler et de stocker clandestinement des produits chimiques destinés à la fabrication d'armes binaires et à la mise au point d'armes chimiques sous le couvert d'une production commerciale. Il n'est nul besoin de s'étendre sur les conséquences graves que cela aurait pour les procédures de vérification pertinentes sur le plan national et plus encore sur le plan international. Nous ne croyons pas qu'il soit possible d'appliquer aux armes binaires des méthodes de vérification fondées sur l'extrême toxicité des agents chimiques employés dans les types classiques d'armes chimiques. On a avancé certains arguments tendant à prouver le contraire; cependant, nous pensons que ces arguments simplifient le problème à l'excès.

Parallèlement, nous rejetons de la façon la plus catégorique toutes les tentatives visant à ce que la convention passe sous silence le problème des armes binaires ou l'évade de quelque autre manière. Les dispositions convenues sur la portée de l'interdiction qui figurent dans le rapport commun américano-soviétique de 1980 au Comité du désarmement, que nous continuons à considérer comme un document important, englobent nettement les armes binaires. Si le programme de fabrication des armes binaires était entrepris, ces résultats positifs seraient sérieusement dégradés.

La fabrication des armes binaires aurait encore d'autres effets, tant dans l'immédiat qu'à plus long terme, sur l'élaboration et l'application de la convention sur les armes chimiques. Je ne les évoquerai pas tous puisque le Groupe des pays socialistes les a déjà indiqués en détail dans le document CD/258 du 9 mars 1982. L'année dernière, comme à la session de printemps de cette année, les débats du Comité du désarmement ont clairement montré que la quasi totalité des délégations accordaient une attention particulière à la question des armes binaires et estimaient que ces armes devraient être interdites dans la future convention. A part les déclarations faites par les pays socialistes, nous avons noté les vues des délégations du Royaume-Uni, de l'Australie, de la République fédérale d'Allemagne et de la Suède, ainsi que les interventions d'autres délégations des pays occidentaux et des pays membres du Groupe des 21.

Comme chacun le sait, nous ne sommes pas encore parvenus à un accord complet sur la portée de l'interdiction qui devrait être inscrite dans la future convention. Aucun effort ne doit être épargné pour parvenir à un accord sur cette question, car il ne fait pas de doute qu'elle influe directement sur toutes les autres dispositions de la future convention. Il importe d'harmoniser nos vues et de surmonter le plus tôt possible les divergences d'opinion persistant à cet égard, qu'il s'agisse du problème de la définition de l'expression "armes chimiques",

des domaines d'activité sur lesquels doit porter l'interdiction ou de la question très controversée de savoir si l'interdiction de l'emploi des armes chimiques doit figurer dans la future convention. Cette dernière question a été longuement discutée au Comité du désarmement ces dernières années, et de nombreux arguments ont été avancés pour ou contre l'inclusion. A mon avis, il ne servirait à rien de revenir sur tous ces arguments. Cependant, au stade actuel, alors que nous allons, je l'espère, aborder l'élaboration d'un projet de texte composite de la convention sur les armes chimiques, ma délégation souhaiterait exposer brièvement sa position sur cette question.

En ce qui concerne l'emploi des armes chimiques, la Tchécoslovaquie estime que son interdiction est énoncée clairement et sans équivoque dans le Protocole de Genève de 1925. Nous estimons que ce Protocole est un instrument international important, qui a joué un rôle positif depuis son adoption. S'agissant des propositions visant à renforcer le Protocole en inscrivant l'interdiction de l'emploi des armes chimiques dans la future convention sur les armes chimiques, nous ne partageons pas l'avis selon lequel une telle mesure pourrait renforcer le Protocole en quoi que ce soit. Bien au contraire, la double interdiction de l'emploi des armes chimiques ne pourrait manquer d'affaiblir le Protocole et de créer un précédent inutile. Tous nos efforts devraient viser à réaliser une convention qui éliminerait les armes chimiques des arsenaux des Etats et à la faire respecter. Si ce résultat est atteint, et nous pensons que cela est possible, la question de l'emploi ne se posera pas.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) :
Monsieur le Président, conformément à son programme de travail, le Comité du désarmement examine maintenant une question qui exige une attitude et une attention particulières de la part de toutes les délégations représentées ici. En effet, l'importance exceptionnelle de l'interdiction complète et de l'élimination des armes chimiques est parfaitement évidente.

Nous sommes loin du temps où le danger des armes chimiques paraissait s'estomper devant l'horreur et les craintes suscitées dans les populations par l'arme nucléaire. Qui donc, aujourd'hui, ne se rend pas compte du fait que les armes chimiques modernes ont également la monstrueuse capacité de semer la mort noire sur la Terre ? En outre, ces armes sont particulièrement barbares parce que c'est pour la population civile non protégée qu'elles sont le plus dangereuses. La menace d'une utilisation massive d'armes chimiques existe, et elle s'accroît. La question qui se pose est la suivante : ou bien c'est maintenant, à très brève échéance, que l'on mettra fin à la bacchanale de la course aux armements chimiques, ou bien on laissera échapper cette occasion, à tout jamais peut-être.

L'Union soviétique se prononce résolument en faveur d'une interdiction aussi rapide que possible des armes chimiques. Ainsi que le Président L.I. Brejnev l'a dit dans son message à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, "il est nécessaire de tout faire pour que les armes chimiques soient éliminées de notre planète. L'Union soviétique en est un partisan convaincu. Nous sommes prêts à nous entendre sans tarder sur une interdiction complète des armes chimiques et sur la suppression de leurs stocks". L'Union soviétique a confirmé son approche à cette question en présentant les Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction.

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

La délégation soviétique a fait distribuer ces Eléments essentiels en tant que document officiel du Comité du désarmement et de son Groupe de travail des armes chimiques (CD/294; CD/CW/WP.35). Nous présentons aujourd'hui officiellement ces documents.

Le document soviétique a été rédigé en prenant en considération les résultats des négociations bilatérales soviéto-américaines de 1976-1980 sur l'interdiction des armes chimiques, ainsi que les négociations au Comité du désarmement pendant la même époque et depuis. Tout en reflétant, bien entendu, la position de l'Union soviétique sur la question de l'interdiction des armes chimiques, il incorpore de nombreuses propositions intéressantes et rationnelles émanant d'autres Etats, et, en ce qui concerne certains des aspects les plus substantiels, il tient compte des positions de nos interlocuteurs aux négociations.

Si l'on veut caractériser en quelques mots l'essence du document soviétique, celui-ci revient à traduire en langage de traité le désir de l'URSS de parvenir au plus vite à une interdiction des armes chimiques, à écarter dans la mesure du possible les obstacles sur la voie d'une convention, en proposant à l'examen, sur les points réellement cruciaux - j'insiste sur le mot "cruciaux" - mais litigieux d'une convention, des solutions souples tenant compte des différents points de vue et, à ce qu'il nous semble, permettant de les concilier.

Monsieur le Président, permettez-moi de m'arrêter un peu plus en détail sur le document soviétique. Je voudrais, pour commencer, souligner qu'il ne s'agit pas d'un texte global d'une future convention, mais des dispositions essentielles de celle-ci. Cela signifie que le projet soviétique propose des solutions ou, à ce qu'il nous semble, des approches mutuellement acceptables aux dispositions principales d'une future convention. Il ne vise pas à répondre aux nombreuses questions concernant les détails d'une telle convention. Son objectif est avant tout d'aider à résoudre les problèmes clefs : la portée de l'interdiction, les mesures de confiance, la vérification et quelques autres encore. On sait que jusqu'ici ils n'ont malheureusement pas fait l'objet d'un accord général. Il nous semble que le projet que nous proposons constitue une base pour arriver à un consensus, précisément sur les aspects essentiels d'une convention.

Je rappellerai que le projet soviétique propose que la convention future se compose de quatre parties principales : portée de l'interdiction, déclarations et mesures de confiance, garanties de l'application de la convention - vérification et dispositions finales de la convention. Permettez-moi maintenant de parler brièvement de quelques questions ayant trait à différentes parties du projet soviétique.

Je ne vais pas les énumérer; elles sont probablement bien connues, d'autant plus que nous avons déjà dit qu'elles reflètent dans de nombreux cas un point de vue commun, des dispositions de la proposition commune soviéto-américaine. Nous n'avons donc pas été surpris que, dans son intervention, le représentant des Etats-Unis ait énuméré certaines des positions qui sont également reflétées dans le projet soviétique concernant des Eléments essentiels. Que voudrions-nous donc dire au sujet de la portée de l'interdiction? Que voudrions-nous faire ressortir dans cette partie de la future convention?

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Portée de l'interdiction. Nous attachons en l'occurrence une importance particulière à ce que la future convention englobe également dans son interdiction les armes à charge binaire ou multiple dont il est question à l'alinéa b) de la section I' du projet soviétique. Nous attachons une importance particulière à cette question car nous estimons que l'apparition des armes chimiques binaires représentera une nouvelle étape qualitative dans la course aux armements chimiques, une étape qui peut entraîner une modification substantielle de toute la perspective d'interdiction de ce type d'armes. Nous en avons déjà parlé plus d'une fois et de nombreuses autres délégations partagent nos vues, ce dont témoignent également, en particulier, les consultations des experts techniques, qui ont montré que, contrairement à la fabrication d'armes supertoxiques en usine où les types classiques de ces armes sont généralement fabriqués toujours à partir des mêmes produits chimiques dont l'assortiment est traditionnel, avec le développement des systèmes binaires d'armes chimiques, leur fabrication peut faire intervenir des produits chimiques nouveaux appartenant à diverses catégories et utilisés dans les combinaisons les plus diverses. Le manque de précision en matière de détermination du respect ou du non-respect d'une convention est considérablement aggravé par la possibilité de voir apparaître dans l'avenir, outre les systèmes létaux supertoxiques, d'autres variétés d'armes binaires. En outre, les conditions créées par les systèmes binaires d'armes chimiques rendent difficile le contrôle de leur fabrication et de leur stockage dans le cadre d'un groupe d'Etats participant à un bloc militaire. Il y a lieu de noter aussi que certains participants à un tel bloc pourront, dans l'avenir, être parties à la convention alors que d'autres ne le seront pas et que les dispositions de la convention ne leur seront pas applicables.

Quel que soit le type d'arme binaire dont il s'agisse, il est évident que l'expansion de sa fabrication introduit de nouvelles générations de produits chimiques dans le groupe des composants chimiques potentiels de cette arme, et pose aux Etats parties à une convention un problème très complexe, celui de déterminer comment définir la limite qui sépare les produits chimiques à destination commerciale de ceux qui pourraient trouver - je répète : qui pourraient trouver - une utilisation dans des systèmes binaires d'armes chimiques. Il n'est pas exclu que ce problème puisse concerner des produits autres que les composés organophosphorés.

Il est indispensable également de faire remarquer que les composants utilisés dans des systèmes binaires représentent un genre particulier de précurseurs. Leur différence par rapport aux précurseurs utilisés dans des conditions industrielles réside principalement dans le fait qu'ils ne sont pas simplement des matières premières servant à obtenir des produits chimiques létaux, mais constituent une arme chimique déjà pratiquement prête à être utilisée moyennant la présence de dispositifs ou d'éléments structurels spéciaux.

Il convient donc de reconnaître que la variété binaire des armes chimiques, fondée sur les tout récents progrès de la science et de la technique, représente un danger incomparablement plus grave et pose des difficultés incomparablement plus grandes pour déterminer la portée de l'interdiction et assurer le contrôle de cette interdiction que les armes chimiques dites unitaires.

Il est certain que l'on ne peut éviter ces problèmes et que le seul moyen de s'en sortir est de s'attaquer sérieusement à leur solution. Quel genre de convention

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

serait-ce donc si elle résolvait le problème pour des types obsolètes d'armes chimiques, ceux que l'on retire des arsenaux, mais laissait de côté les types modernes de ces armes, sur lesquels on travaille dans au moins un des Etats? Nous avons entendu plus d'une fois des assurances de la part des délégations des Etats-Unis et de plusieurs autres Etats selon lesquelles les armes binaires doivent être inconditionnellement interdites par la convention. Ce sont là de louables paroles, mais elles ne suffisent pas. Il est indispensable de résoudre les problèmes qui apparaissent en liaison avec les armes binaires, tant dans le processus des consultations d'experts techniques qu'au Comité en plénier.

Il est clair que les participants aux consultations et probablement tous les membres du Comité d'ailleurs, auront remarqué que nous nous intéressons, et c'est le cas de la délégation soviétique par exemple, aux aspects pratiques du problème de l'exclusion d'une fabrication occulte de composants de systèmes binaires, d'additifs spéciaux pour ces systèmes, y compris des catalyseurs, ainsi que de dispositifs et éléments structurels spécialement destinés à des systèmes binaires, que ce soit sous la forme d'une fabrication commerciale ou sous celle d'une "division du travail" entre les Etats. Nous avons posé la question de savoir comment identifier aux fins d'une convention les domaines de la chimie et de la technologie chimique où serait possible l'apparition de nouveaux systèmes d'armes binaires encore inconnus; comment déterminer des méthodes pour déceler des stocks d'armes binaires qui existent peut-être déjà s'il arrivait, naturellement, que, contrairement à la décision de l'Assemblée générale, des Etats s'engageaient sur la voie d'une fabrication d'armes binaires? Nous n'avons pas reçu de réponses à ces questions, notamment de la part de la délégation des Etats-Unis.

A propos de la section relative à la portée de l'interdiction, nous voudrions faire observer qu'il n'y a pas, dans le projet soviétique, de disposition sur l'interdiction d'utiliser des armes chimiques, et cela pour une raison bien simple: l'utilisation des armes chimiques est interdite inconditionnellement et sans réserves par le Protocole de Genève de 1925. L'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques et la destruction de tous leurs stocks privera les Etats, pour ainsi dire, de la base matérielle pour pouvoir violer le Protocole de 1925 puisqu'ils n'auront pas d'armes chimiques. Il nous semble donc que s'il existe une volonté réelle, et non seulement affichée, de renforcer le régime de non-utilisation des armes chimiques institué par le Protocole de Genève de 1925, l'essentiel de ce qu'il convient de faire, c'est orienter tous les efforts sur la conclusion à très brève échéance, de la convention à l'élaboration de laquelle nous travaillons. Supposons, une fois que la convention sera en vigueur, que des soupçons apparaissent au sujet d'une utilisation d'armes chimiques. Cela créera automatiquement des soupçons quant à la violation d'un ou simultanément de plusieurs engagements assumés par les Etats parties à la convention, en particulier de celui de ne pas mettre au point, fabriquer, transférer ou stocker des armes chimiques et de détruire tous les stocks de ces armes. En bref, il nous semble que cette question a été posée et gonflée quelque peu artificiellement, et compliquée de façon injustifiée, d'autant plus qu'il est proposé, dans le contexte de la convention sur l'interdiction des armes chimiques, de régler des questions se rapportant à d'autres accords internationaux. Cela ne fait que rendre plus compliqué un travail qui l'est déjà suffisamment.

Dans la deuxième section du projet soviétique, intitulée "Déclaration et mesures de confiance", il est question de l'importance considérable que l'Union soviétique attache à ce que l'application de la convention soit assurée sur la base d'une coopération internationale.

(II. Israélien, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Nous n'avons pas l'intention de nous étendre maintenant sur toutes les déclarations et mesures de confiance que nous proposons, nous voudrions simplement souligner qu'elles sont toutes étroitement liées aux mesures de vérification et qu'elles doivent être considérées comme formant un seul tout. Nous voudrions aussi appeler l'attention sur l'obligation, prévue dans notre projet, de notifier, trois mois avant qu'elle intervienne, la réalisation de chaque étape du plan de destruction ou de réaffectation à des fins autorisées des stocks d'armes chimiques et de chaque étape du plan de suppression ou de démantèlement des installations assurant la capacité de production d'armes chimiques; la déclaration concernant l'achèvement de ces opérations doit également être faite dans les 30 jours après l'exécution de ces mesures.

Je voudrais également appeler l'attention sur la disposition qui prévoit l'obligation, pour les Etats parties à la future convention, de déclarer annuellement les principales catégories de produits chimiques fabriqués, réaffectés, acquis et utilisés. Certes, - et je voudrais le souligner - cette disposition importante est exprimée dans le projet soviétique en termes généraux et elle exige une mise au point, mais à notre avis, il convient, au stade actuel, de s'entendre sur les grandes lignes d'une obligation de cette nature, pour passer ensuite à l'élaboration de dispositions concrètes.

Le projet soviétique prévoit également l'établissement en commun de listes d'agents chimiques et de précurseurs qui présentent un danger particulier du point de vue des possibilités de réaffectation à des fins d'armement chimique. Il est également proposé dans ce projet de donner des informations sur le transfert par un Etat partie à un autre Etat de produits chimiques susceptibles d'être utilisés en tant que composants d'armes binaires, etc.

Comme on le voit d'après ces quelques exemples, toutes les mesures que nous proposons visent à s'assurer que les parties à la convention respectent celles-ci.

Permettez-moi maintenant de dire quelques mots au sujet des questions de vérification. Je voudrais à nouveau réaffirmer notre conception en ce qui concerne la vérification de l'application d'un accord international sur l'interdiction des armes chimiques. Nous sommes partisans d'un contrôle rigoureux et efficace, mais non intensif. Nous nous prononçons pour des moyens de vérification permettant de s'assurer de l'application de la convention par les Etats parties et d'éviter ainsi de donner naissance à une méfiance réciproque qui ne pourrait qu'entraîner des tensions non motivées dans les relations entre Etats.

Comme nous l'avons déjà indiqué plus d'une fois, nous estimons qu'il est possible d'assurer l'application effective de la convention par un contrôle national, à l'aide des moyens techniques nationaux de vérification, complétés par un certain nombre de procédures internationales, en particulier par des inspections sur place effectuées sur une base volontaire ou, comme certains appellent cette forme de vérification, par mise en demeure. Cependant, conscients de l'importance décisive que présente la destruction des stocks, désireux de nous donner, ainsi qu'à toutes les futures parties à la convention, une garantie supplémentaire qu'aucune des parties ne permettra que cette obligation essentielle soit violée et enfin, tout simplement, de nous rapprocher dans une certaine mesure de la position de nombre de nos interlocuteurs aux négociations, nous avons jugé nécessaire de prévoir la possibilité d'inspections internationales régulières sur place (par exemple, sur la base d'un quota convenu) portant sur la destruction des stocks dans une ou des installations converties ou spécialisées.

(II. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans le cadre de la vérification, nous avons prévu également une réglementation spéciale pour la fabrication d'agents chimiques létaux supertoxiques à des fins autorisées dans une installation spécialisée. On peut supposer qu'une telle installation restera en place même après que le désarmement chimique sera entièrement réalisé et qu'il ne restera plus sur Terre d'armes chimiques proprement dites. Dans ces conditions, il serait, on le conçoit, extrêmement dangereux qu'un Etat quel qu'il soit s'efforce d'abuser de la confiance des autres Etats pour utiliser cette installation à des fins de fabrication et de stockage occultes.

Les Eléments essentiels de la proposition soviétique prévoient le plus vaste éventail de possibilités d'action de la part des Etats parties à la convention en vue d'instaurer la confiance entre eux en ce qui concerne l'application de la convention et la vérification du respect des obligations correspondantes, telles que les mesures suivantes : déclaration, par les Etats, du fait qu'ils possèdent ou ne possèdent pas d'armes chimiques; déclaration des stocks de ces armes et des capacités de fabrication, des plans de destruction ou de réaffectation à des fins autorisées et des plans de suppression ou de démantèlement des installations, avec notification de l'emplacement des installations à détruire, état de réalisation des plans indiqués et fourniture d'informations dès le début de chaque étape de leur réalisation, ainsi qu'après l'exécution des opérations correspondantes. Conformément aux propositions soviétiques, ces mesures seraient appliquées par les organes nationaux de vérification, à l'aide de moyens techniques nationaux lorsque les pays disposent de ces moyens ou qu'il existe un accord concernant l'accès d'autres pays aux informations obtenues par ces moyens, et enfin par un organe international de vérification qui effectuerait des inspections, soit sur requête motivée, soit dans le cadre d'inspections internationales régulières, par exemple, - comme je l'ai déjà indiqué, - sur la base d'un quota convenu. Notre approche permet de s'assurer de l'application des dispositions de la convention sans imposer de contraintes excessives.

S'agissant de la vérification de la destruction des stocks dans des installations spécialisées, quelques délégations ont proposé, premièrement, l'établissement d'inspections permanentes sur place (impliquant la présence, jour et nuit, d'inspecteurs internationaux dans l'installation pendant toutes les années que durerait la destruction des stocks) - je crois que cette possibilité a été évoquée dans l'une des interventions prononcées aujourd'hui - et, deuxièmement, la mise en place dans l'installation de dispositifs dits "boîtes noires", qui permettraient de recueillir, de traiter et de transmettre des informations par radio ou télécommunication.

Supposons un instant qu'un tel système de vérification soit créé. Des inspecteurs seraient postés en permanence dans ces installations qu'ils ne quitteraient vraisemblablement pas une minute; dans tous les coins on trouverait des "boîtes noires" sur lesquelles viendraient buter les travailleurs de l'installation; admettons que ce dispositif soit mis en place. Parallèlement, il conviendrait de réfléchir sérieusement, par exemple, au fait que si minutieuse et si détaillée que soit la vérification du processus de destruction des stocks dans l'installation spécialisée, il est permis de supposer que tel ou tel Etat quelconque ne déclarera pas intégralement tous ses stocks. D'autre part, on peut aussi imaginer qu'un Etat, en déclarant les stocks détruits dans l'installation, dissimulera une partie de ces stocks et ne les détruira pas dans cette installation ou falsifiera les faits en ce qui concerne la destruction.

Ne peut-on pas supposer, plus simplement, qu'un Etat qui a de telles intentions malhonnêtes omettra de déclarer les quantités qu'il ne veut pas détruire et qu'en l'occurrence, toutes les inspections permanentes de jour et de nuit que l'on pourra effectuer ne serviront à rien ?

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Dans ce cas, il n'existe aucune autre méthode de vérification internationale que l'inspection fondée sur la suspicion pour établir les faits. Il conviendrait de réfléchir également aux moyens de tenir utilement compte, dans l'élaboration des mesures de vérification de la destruction des stocks, du fait que toute installation spécialisée d'un modèle donné doit être conforme à des prescriptions techniques précises et rigoureuses, à des paramètres concrets à l'entrée des agents chimiques et à la sortie des produits de leur destruction, qu'elle doit être dotée d'un vaste assortiment d'appareils de commande et de contrôle des processus, etc.

En bref, favorables à une plus grande objectivité dans l'étude des dispositions de la future convention concernant la vérification, nous constatons avec satisfaction que certaines délégations commencent à rechercher des approches plus réalistes. A ce propos, je ne citerai qu'un seul exemple : le document présenté par la délégation du Canada sur la vérification (CD/167), qui contient toute une série de suggestions intéressantes dont l'une porte sur la nécessité de partir du principe d'une ingérence minimale dans les affaires intérieures des Etats pour élaborer des mesures de vérification. Il faut espérer qu'en fin de compte, le réalisme et l'esprit constructif l'emporteront dans la position de toutes les délégations.

A propos de la présentation du projet soviétique concernant les Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, plusieurs délégations nous ont demandé de répondre à quelques questions. Nous estimons qu'il s'agit d'une marque d'intérêt à l'égard du document soviétique et nous leur en exprimons notre satisfaction et notre reconnaissance. Notre position au sujet des aspects essentiels de la convention a été maintes fois expliquée, y compris, nous l'espérons, au cours de la présente séance.

Dans un document daté du 26 juillet, la délégation de la République fédérale d'Allemagne mentionne le document CCD/539 du 3 août 1977, dans lequel sont exposés les objectifs du contrôle de la destruction des stocks déclarés d'armes chimiques, qui consistent à déterminer :

- a) le fait de la destruction d'un agent chimique de type déterminé;
- b) la quantité d'agent détruite;
- c) les caractéristiques qualitatives de cet agent.

A ce propos, il est demandé si les inspections internationales régulières sur place sont destinées à atteindre ces objectifs.

Nous n'avons aucune hésitation à répondre à cette question. Il convient de préciser que notre document de 1977 était principalement fondé sur le principe de la vérification nationale, mais nous ne voyons aucune raison d'établir une contradiction entre la vérification nationale et la vérification internationale. Nous nous prononçons pour une combinaison harmonieuse de ces deux formes de vérification.

On nous a également demandé d'indiquer - et il ne s'agit pas seulement de la délégation de la République fédérale d'Allemagne - ce que nous entendons par l'expression "quota convenu". S'il est proposé, dans les Eléments essentiels d'une convention, de procéder à des inspections internationales sur place dans des installations spécialisées (pour vérifier la destruction d'armes chimiques et la fabrication à des fins autorisées d'agents chimiques létaux supertoxiques) sur la base d'un quota convenu, ce n'est là qu'une seule, et je le répète, qu'une seule possibilité

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

parmi les formes que peut prendre cette vérification. Cela ne signifie pas que nous ne sommes pas disposés à examiner d'autres formes. De toute évidence, lorsque nous serons parvenus à un accord sur des procédures acceptables pour tous, il faudra conjuguer les efforts pour élaborer le contenu détaillé de ces procédures. S'agissant d'autres questions concrètes, la délégation soviétique a l'intention d'y répondre au sein du Groupe de travail, dans le cadre de l'examen de la proposition soviétique relative aux dispositions de la future convention. Néanmoins, je dirai franchement qu'à notre avis, de nombreuses questions exigent une réponse commune, surtout si elles touchent à des problèmes tels que l'organisation d'inspections internationales régulières sur place, qui a fait l'objet l'année dernière de nombreuses propositions de la part d'un assez grand nombre d'Etats.

Notre préférence va à la méthode des consultations bilatérales et multilatérales avec les délégations intéressées, afin de procéder en commun à la recherche de solutions aux questions qui viendraient à se poser au cours des négociations. Pour l'information des membres du Comité, je voudrais indiquer que la délégation soviétique a déjà procédé de nombreuses fois à des consultations bilatérales extrêmement utiles au cours desquelles elle a posé elle-même des questions et répondu à celles de ses interlocuteurs, et nous sommes résolus à poursuivre cette pratique, qui nous semble beaucoup plus efficace que d'autres méthodes qui ressemblent davantage au jeu télévisé des questions et des réponses que vous connaissez bien. Tous ceux qui s'intéressent véritablement à la recherche d'une solution commune trouveront un interlocuteur valable dans la délégation soviétique. Je le répète, nous sommes prêts à chercher des réponses à toutes les questions soulevées au cours des négociations, y compris celles relatives au projet soviétique.

Je voudrais évoquer un autre point. De temps à autre, on assiste à des tentatives visant à égarer les négociations dans un dédale de questions d'intérêt secondaire, alors que l'accord n'a pas été réalisé sur les questions de principe. Prenons par exemple, précisément, les problèmes de vérification. Même s'il existe un degré d'accord assez élevé sur les questions relatives à la portée de l'interdiction et si, à notre avis, on voit se dessiner les contours de formulations possibles dans ce domaine, les aspects relatifs à la vérification sont encore loins d'atteindre ce stade. Pour le moment, nous bornons à évoquer de temps à autre, au cours des débats, des aspects très limités de cette question. Nous proposons que l'on s'entende sur les approches fondamentales - là où c'est possible, bien entendu - et que, sur la base de ces approches concertées, de ces approches communes, l'on élabore les points de détail.

Le projet soviétique d'Eléments essentiels, dont l'importance a été relevée par la quasi-totalité des délégations au Comité, démontre l'intérêt que l'Union soviétique porte à la conclusion, dans les plus brefs délais, d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques, et témoigne de sa bonne volonté. En outre et nous voudrions souligner tout particulièrement ce fait, nous espérons, nous espérons très fermement, que l'autre partie, elle aussi, manifestera sa bonne volonté.

Cela concerne particulièrement la délégation des Etats-Unis qui, il y a quelques jours, et aujourd'hui encore au Comité, s'est déclarée déçue parce que l'Union soviétique et d'autres pays socialistes ne voulaient pas, paraît-il, participer à des discussions sérieuses. Il suffit d'être tant soit peu au courant des travaux du Comité, du Groupe de travail et des groupes de contact pour parvenir à une conclusion totalement opposée. Il est évident que certains, au Comité, jugent les autres d'après eux-mêmes.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En ce qui nous concerne, par exemple, nous n'avons pas l'habitude, d'une part, de dire que nous approuvons la création, dans le cadre du Comité, d'un groupe de travail chargé d'étudier une question de désarmement prioritaire, celle de l'interdiction des essais d'armes nucléaires, et, d'autre part, de déclarer ouvertement que le moment de conclure un traité sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires n'est pas encore venu. Jugez-en par vous-mêmes, quel est le pays qui a une attitude sérieuse à l'égard des travaux du Comité et quel est celui qui ne l'a pas?

Nous voudrions adresser à la délégation des Etats-Unis une question simple et directe, qui n'exige probablement pas un concours d'experts : Comment conçoit-elle son approche à des décisions mutuellement acceptables et sa volonté de prendre en considération la position des autres participants aux entretiens, y compris l'Union soviétique? Les entretiens pourront donner des résultats satisfaisants si tous les participants recherchent des issues acceptables pour tous; nous le répétons - des issues acceptables pour tous.

A la fin de son intervention, le représentant des Etats-Unis, en parlant de la nécessité d'interdire les substances toxiques, n'a pu résister à la tentation de recourir à une variété originale de substance toxique - le mensonge et la calomnie - au cours même de la séance, et même le fait que le Président ait été mentionné ne change rien au fait qu'un nuage délétère a été répandu dans la salle. Nous le déplorons, car une fois de plus, c'est la délégation américaine elle-même qui a remis en cause les déclarations par lesquelles les Etats-Unis s'étaient déclarés en faveur du désarmement chimique. Les raisons de ce mensonge importunément répété sont connues. L'une d'entre elles, et probablement la plus importante, vise à justifier la politique de surarmement chimique suivie par les Etats-Unis. Il suffit de citer un seul fait : dans le document de travail CD/264 présenté par les Etats-Unis, il est ouvertement question des avantages de l'arme binaire, dont les Etats-Unis entreprennent maintenant la fabrication à vaste échelle. Enfin, un dernier point : l'élaboration d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques est une tâche prioritaire et urgente. Tous le proclament sans se lasser. Nous voudrions aller plus loin et proposer des mesures concrètes pour apporter une solution à ce problème prioritaire.

Premièrement, nous estimons indispensable que le Groupe de travail placé sous la direction avisée de notre ami et camarade l'Ambassadeur Sujka n'interrompe pas ses réunions pendant près de six mois (c'est-à-dire presque depuis le début de septembre, lorsque le Groupe achèvera ses travaux, jusqu'à fin février, époque à laquelle il pourra, en pratique, les reprendre). Nous sommes opposés à cette interruption. Et nous sommes prêts à accueillir toute décision acceptable pour tous. Le Groupe de travail sur l'interdiction des armes chimiques pourrait prolonger ses travaux dès à présent; il pourrait les reprendre après une certaine interruption ou, enfin, les commencer au début de l'année prochaine, comme cela s'est fait cette année pour le Groupe de travail sur un programme global de désarmement.

Deuxièmement, nous estimons qu'il serait utile de fixer, ne serait-ce qu'à titre indicatif, des délais pour l'achèvement des travaux sur la convention relative à l'interdiction des armes chimiques. A cet égard il faut tenir compte, entre autres, du fait que l'industrie chimique fait des progrès non pas jour par jour, mais littéralement heure par heure.

(M. issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

En effet, il y a quelques années, le problème de l'interdiction des armes chimiques binaires ne se posait pas et personne n'en parlait. Aujourd'hui il se pose en raison de la décision bien connue du Gouvernement des Etats-Unis, qui a rendu les négociations sensiblement plus difficiles. Aujourd'hui même tous en ont parlé, à la seule exception, me semble-t-il, du premier orateur. Qui pourrait garantir, je le demande, que tandis que nous gaspillons un temps précieux et examinons des questions d'un intérêt parfois discutable, il n'apparaît pas de nouveaux types d'armes chimiques encore plus dangereux qui rendront vain tout le travail que nous accomplissons maintenant.

Dans cette question de l'interdiction des armes chimiques le temps nous talonne, Mesdames et Messieurs.

U MAUNG MAUNG GYI (Birmanie) (traduit de l'anglais) : La présente session, venant immédiatement après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et vu ce qui s'est passé à cette session, a grand besoin d'une nouvelle impulsion et de nouvelles initiatives pour rendre les travaux du Comité plus productifs. Monsieur le Président, nous vous adressons toutes nos félicitations et nous espérons vivement pouvoir dans les quelques semaines dont le Comité dispose encore établir sous votre direction les bases de réalisations plus substantielles lors de notre session de l'an prochain.

A la fin de la session de printemps du Comité du désarmement, la récapitulation des travaux accomplis dans les années qui ont suivi la première session extraordinaire consacrée au désarmement et la préparation du rapport à présenter à la deuxième session extraordinaire ont imposé au Comité un travail considérable. Toutefois, les séances de nuit tenues au cours de la dernière semaine de la session de printemps n'ont pas été vaines, puisque le Comité a pu présenter à cette deuxième session un rapport crédible, en grande partie grâce au savoir-faire du Président, l'Ambassadeur Okawa, auquel nous tenons à rendre hommage.

Avant de passer au fond de mon intervention, qui est de nature générale, et comme l'Ambassadeur Venkateswaran doit nous quitter bientôt, je saisis l'occasion de lui faire mes adieux, par l'intermédiaire du représentant de l'Inde, et de lui adresser mes meilleurs souhaits.

La communauté internationale espérait et attendait beaucoup de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Toutefois, cet espoir et ces attentes ont été déçus. Il n'est pas étonnant que diverses délégations, dont celles du Groupe des 21, aient exprimé leur désappointement face à l'incapacité dans laquelle s'est trouvée l'Assemblée à sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, d'obtenir le moindre résultat. Cette situation montre bien l'état des négociations sur le désarmement menées ces dernières années ici et dans d'autres instances. Le Comité du désarmement a été créé avec un mandat précis, inscrit dans le Document final. Il n'a négligé aucun effort pour élaborer des textes, présenter des propositions et adopter des procédures appropriées en vue d'aboutir à des accords, lesquels, en dernière analyse, donneront la mesure de notre succès. Si vous me permettez une image gastronomique, c'est comme si l'on avait disposé sur la table, pour un repas de gala, les plus riches services et l'argenterie la plus fine alors que l'élément indispensable au succès, à savoir les plats cuisinés, ferait défaut. De même,

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Le Comité, est sevré des résultats concrets et positifs qui seraient nécessaires pour couronner nos travaux. Aussi habiles que nous soyons pour rédiger des textes et quelles que soient nos manoeuvres de procédure et l'excellence de nos propositions, il est peu vraisemblable que nous parvenions à un quelconque accord de désarmement si les Etats n'en ont pas la ferme volonté politique.

En proclamant à nouveau le texte figurant dans le Document final de sa deuxième session extraordinaire, l'Assemblée générale a confirmé la validité des principes inscrits dans ce document, qui doivent continuer de nous inspirer dans l'élaboration d'un programme global de désarmement. Une approche et des méthodes nouvelles paraissent pourtant nécessaires, puisqu'à la dernière session les travaux ont abouti à une impasse. Il apparaît que nous devrions nous accorder un temps de méditation, de réflexion et de consultation durant la brève période dont nous disposons, afin de nous préparer à aller de l'avant lorsque nous nous réunirons l'an prochain.

Plusieurs idées sont avancées aujourd'hui pour assurer le bon fonctionnement du Comité. En outre, une lettre du Secrétaire général au Président du Comité datée du 3 août contient des suggestions utiles présentées au cours de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Plusieurs aspects sont à considérer. S'agissant des sessions annuelles du Comité, le moment ne nous semble pas venu d'en allonger la durée. Ce n'est certes pas en effet faute de temps que le Comité n'a guère pu progresser dans ses travaux. Dans l'avenir, on pourrait examiner la question de la durée des sessions annuelles en se référant au volume du travail de fond.

Pour des raisons déjà bien connues, la session d'été du Comité sera plus courte qu'habituellement et l'on ne pense pas que nous puissions beaucoup faire en si peu de temps. Toutefois, il est encourageant de constater que le Comité a réussi à adopter son programme de travail plus rapidement que d'habitude, ce qui, à notre sens, laisse bien augurer de la suite des travaux.

Il est universellement reconnu que nous devrions avoir pour objectif ultime le désarmement général et complet si nous voulons supprimer à tout jamais les deux menaces qui mettent si gravement en péril l'humanité, à savoir le fléau de la guerre et le danger que les armes nucléaires constituent pour la survie de l'humanité. La principale tâche de notre organe multilatéral de négociation est donc d'examiner, comme point primordial de son ordre du jour, un programme qui permette d'aboutir finalement à un désarmement général et complet. C'est pourquoi le programme global de désarmement doit rester le moyen de parvenir à l'objectif du désarmement général et complet. A n'en pas douter, l'incapacité que nous avons manifestée jusqu'ici d'établir un tel programme s'explique par le fait que nous n'avons pas pu nous entendre sur les principes sur lesquels ce programme devrait s'appuyer. Nous estimons donc qu'avant de passer à la prochaine série de travaux de négociation il nous faut nous mettre d'accord sur le principe des étapes, du calendrier, des mesures et des engagements.

Vu la rapidité avec laquelle les techniques spatiales progressent, la course aux armements risque maintenant de gagner l'espace extra-atmosphérique. Il est donc urgent d'empêcher que cet espace soit utilisé à des fins militaires, avant qu'il ne soit trop tard, car cela aurait probablement un effet déstabilisateur sur la Terre elle-même. Ma délégation est donc favorable à l'examen de cette question au sein d'un groupe de

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

travail, comme la délégation suédoise l'avait suggéré initialement au cours de la dernière session.

Le Groupe de travail des armes chimiques, qui s'est réuni pour la session d'été avec un peu d'avance, a pris un bon départ sous la direction avisée de M. l'Ambassadeur Sujka, de Pologne. Nous avons réellement de bonnes raisons de penser que des progrès pourront être réalisés, dans le bref laps de temps dont nous disposerons au cours de cette session. Il importe de noter que lorsque nous nous occupons d'armes chimiques, nous examinons une véritable mesure de désarmement concernant des armes de destruction massive dont l'emploi peut avoir des effets catastrophiques sur la population civile. Les négociations précédentes ont permis de faire d'importants progrès en ce qui concerne la portée et la définition ainsi que la nature de la convention. Nous espérons, compte tenu de l'évolution survenue récemment à l'occasion de la deuxième session extraordinaire, que les positions des deux parties sur le problème de la vérification et du respect de la convention se rapprocheront et ce sera là un signe encourageant.

Pour ce qui est de la limitation des armements stratégiques, la mise en sommeil de l'accord SALT II représente un grave revers. On voit apparaître aujourd'hui de nouveaux concepts et de nouvelles doctrines qui sembleraient vouloir autoriser l'emploi d'armes nucléaires, par une sous-évaluation de leurs effets éventuels. La situation est grave, mais le Comité n'a toujours pas eu la possibilité de s'occuper efficacement de mesures concernant le désarmement nucléaire, et n'a pas pu constituer un groupe de travail, la règle du consensus étant appliquée dans un esprit qui n'était pas celui prévu à l'origine. Il ne fait pas de doute que des discussions bilatérales doivent être engagées entre les grandes puissances qui détiennent une supériorité écrasante dans ce domaine d'armement. En même temps, il faut se garder de négliger les efforts multilatéraux en vue de s'attaquer efficacement au problème que posent ces armes. Puisque la menace nucléaire préoccupe le monde entier, le Comité se doit d'en examiner les aspects multilatéraux. En fait l'élimination des armes nucléaires dans le monde devrait préoccuper tous les États, grands et petits, nucléaires ou non, et ce pour plusieurs raisons fort convaincantes. Il est en effet indéniable que nous partageons tous un sort commun, nul n'étant à l'abri de la menace d'un anéantissement nucléaire. Ce problème, qui est celui de la survie de toute l'humanité, doit nécessairement préoccuper tous les États, pourvus ou dépourvus d'armes nucléaires.

Une autre raison valable explique aussi qu'une approche universelle soit nécessaire. La prévention de la prolifération horizontale des armes nucléaires est un aspect indissociable des efforts visant à arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Elle implique l'acceptation d'obligations réciproques de la part de tous les États, nucléaires et non nucléaires. Il est donc nécessaire d'étudier cette question sur une base bilatérale dans cette enceinte.

L'un des principes fondamentaux du désarmement énoncés dans le Document final est de renforcer la sécurité des États à un niveau d'armement moins élevé puis à parvenir finalement à leur élimination complète. La mise en route de ce processus d'arrêt de la course aux armements nucléaires, puis la réduction progressive de ces derniers sont autant d'étapes logiques sur la voie de l'élimination complète des armes nucléaires.

(U Maung Maung Gyi, Birmanie)

Mais on trouve chez certaines puissances nucléaires une école de pensée selon laquelle la course aux armements nucléaires ne saurait être arrêtée tant que l'on ne sera pas en mesure de réduire ce type d'armements. Cette logique défie les concepts rationnels énoncés dans le Document final. Il est maintenant plus urgent que jamais d'arrêter la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects, qualitatifs et quantitatifs, et les projets de propositions présentés à la deuxième session extraordinaire méritent d'être étudiés soigneusement à la prochaine session de l'Assemblée générale.

Puisque des efforts sont entrepris en vue de parvenir au désarmement nucléaire, des efforts parallèles devraient être consacrés à l'adoption de mesures concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire. Les événements montrent qu'il s'agit d'un secteur où l'on a assez progressé sur le plan politique pour pouvoir parvenir à une solution. C'est pourquoi nous serions prêts à appuyer la proposition de la délégation indienne de créer un groupe de travail spécial au titre du point 2 de l'ordre du jour.

La création d'un tel groupe de travail spécial permettrait d'examiner les paramètres qui interviennent dans la question de l'interdiction des essais. Son mandat va sans doute beaucoup moins loin que ce qui serait nécessaire, à notre avis, pour engager sur tous les points les négociations requises en vue d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Malgré ces insuffisances et certains signes inquiétants, l'homme ne cessera jamais d'espérer, et nous n'avons d'autre issue que d'escompter que cette première mesure permette de progresser encore sur la voie de négociations globales en vue d'un traité interdisant à tout jamais tous les essais d'armes nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Birmanie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Nous avons à présent épuisé le temps dont nous disposons pour notre séance de ce matin.

S'il n'y a pas d'objection, je propose que nous suspendions la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi à 15 h 30. Nous entendrions alors les représentants restant inscrits pour prendre la parole aujourd'hui et, aussitôt après, je convoquerais une réunion officieuse du Comité, qui examinera quelques questions d'organisation. En l'absence d'objection, c'est ainsi que nous procéderons.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 178^{ème} séance plénière du Comité du désarmement est reprise. Comme convenu ce matin, le Comité continuera d'entendre les orateurs inscrits pour prendre la parole à la séance plénière d'aujourd'hui. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Royaume-Uni, M. Middleton.

M. MIDDLETON (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à m'associer à ceux qui vous ont félicité à l'occasion de votre accession à la Présidence pour le mois d'août; ma délégation se réjouit avec les autres délégations de voir votre siège confié à une personne ayant de tels états de service en matière de désarmement et ceci d'autant plus qu'il s'agit du représentant d'un Etat membre du Commonwealth. Je tiens aussi à remercier votre prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui a guidé si habilement le Comité durant la période qui a précédé la session extraordinaire consacrée au désarmement.

(M. Middleton, Royaume-Uni)

Je me propose aujourd'hui de consacrer entièrement ma déclaration au point actuel le mieux examiné de l'ordre du jour, à savoir l'interdiction des armes chimiques, auquel le Gouvernement britannique attache depuis de nombreuses années une grande importance. Ma délégation estime que parmi les questions dont nous sommes actuellement saisis, c'est peut-être celle des armes chimiques qui présente les meilleures perspectives de progrès dans un proche avenir. Nous nous sommes donc réjouis que le Groupe de travail des armes chimiques ait repris ses travaux avant le début de la session, et que ses travaux visent maintenant à identifier les moyens de rapprocher les vues des délégations sur un grand nombre de points spécifiques. Nous espérons pouvoir réaliser des progrès substantiels dans cette direction afin d'acquiescer avant la clôture de la session une meilleure compréhension des possibilités de mise au point de plusieurs des éléments essentiels d'une convention.

Avant d'examiner en détail certaines questions, je voudrais m'arrêter brièvement sur les consultations que le Président du Groupe des armes chimiques vient d'avoir avec des experts techniques. Plusieurs délégations ont exprimé l'avis que l'étude de questions techniques compliquait nos travaux et risquait de retarder les progrès vers un accord, puisque nombre de questions exigeaient une décision politique plutôt que technique. Cependant, pour prendre ces décisions politiques, il nous faut être conscients de l'ensemble des moyens techniques qui s'offrent pour résoudre des problèmes particuliers. Plutôt que les discussions techniques, c'est le refus d'apporter des contributions de fond à la discussion des problèmes techniques qui retardera nos progrès. Ma délégation attache donc une grande importance à la poursuite des consultations du Président. Toutefois, le Groupe de travail devrait formuler un mandat précis pour les consultations avec les experts techniques. A mon avis, le mandat établi pour les réunions d'experts au cours de la session a permis une discussion plus fructueuse que par le passé, et nous espérons que la même procédure sera suivie à la prochaine réunion.

Après avoir examiné le rapport de la réunion des experts, je voudrais réitérer l'opinion que ma délégation a exprimée au cours de la session de printemps, à savoir que les travaux sur les critères de toxicité ont maintenant été poussés aussi loin qu'il y avait lieu de le faire pour l'instant, même si, à une étape ultérieure de nos travaux, il peut s'avérer nécessaire de revenir sur les protocoles préparés lors de la session de printemps pour voir s'ils répondent aux exigences de la convention. Nous suggérons de concentrer maintenant les travaux sur les autres thèmes mentionnés dans le rapport, à savoir les méthodes techniques de vérification, et nous espérons que les experts qui viendront à la prochaine réunion seront prêts à contribuer à la discussion.

J'aimerais maintenant présenter quelques considérations sur certains aspects de fond d'une convention sur les armes chimiques, en particulier sur la question des déclarations, qui devra être incluse dans une telle convention. Les travaux relatifs à la convention ayant évolué ces dernières années, il est apparu clairement que la présentation de déclarations détaillées par les Etats parties devra jouer un rôle essentiel en assurant la confiance dans le régime de traité. En l'absence de déclarations détaillées, il serait presque impossible de vérifier convenablement la suite donnée à la convention; en effet, il est évident par exemple que pour vérifier que toutes les armes chimiques ont été détruites, il faut d'abord savoir de quelles armes chimiques l'Etat en question disposait.

(H. Middleton, Royaume-Uni)

A notre avis, les déclarations peuvent se classer en trois catégories. Premièrement, celles qui devraient être faites peu après l'entrée en vigueur de la convention. Ces déclarations devraient porter sur les points essentiels énumérés ci-après :

- a) possession ou non-possession par un Etat d'armes chimiques et d'installations de fabrication de telles armes;
- b) stocks d'armes chimiques et installations de fabrication et de remplissage d'armes chimiques détenus par les Etats;
- c) plans pour la destruction ou, le cas échéant, la réaffectation à des fins autorisées de stocks déclarés d'armes chimiques;
- d) plans pour la destruction, le démantèlement ou, le cas échéant, la conversion des installations déclarées de fabrication et de remplissage d'armes chimiques.

Ces déclarations devraient être détaillées et précises et comprendre des renseignements portant notamment sur :

- le nombre et l'emplacement des stocks;
- le nombre et l'emplacement des installations de fabrication d'agents chimiques et de munitions, ainsi que des installations de remplissage de munitions;
- la quantité des différents agents disponibles et leur concentration par catégorie d'agents spécifiés;
- le type et la quantité de munitions, y compris tous les stocks de munitions non remplies spécifiquement conçues pour recevoir des charges chimiques;
- la capacité de production des installations de fabrication et les agents ou munitions qu'elles fabriquent.

A notre avis, les déclarations ci-dessus devraient porter aussi bien sur les agents chimiques à fin unique que sur les agents chimiques à double fin dépassant un certain niveau de toxicité, ainsi que sur les précurseurs clés, y compris ceux destinés aux munitions binaires. Si les stocks d'agents à double fin sont détenus à de des fins commerciales plutôt que militaires, l'objectif commercial devrait être spécifié. En outre, il sera nécessaire d'exposer en détail les plans de destruction ou de réaffectation des stocks et des installations de fabrication.

La déclaration du deuxième type, qui devra être faite à intervalles réguliers jusqu'à ce que tous les stocks et installations de fabrication aient été détruits, contiendra des rapports intérimaires sur le processus de destruction et devra donner des précisions sur le calendrier des programmes de destruction, le lieu où la destruction aura lieu, les quantités de munitions et des différents agents spécifiés destinés à être détruits, etc.

La déclaration du troisième type sera exigée tant que la convention restera en vigueur car la surveillance d'un certain nombre d'activités demeurera nécessaire. Ces déclarations devraient porter sur toute fabrication d'agents supertoxiques à des fins autorisées, par exemple médicales et protectrices. Des détails devraient être

(H. Middleton, Royaume-Uni)

fournis sur les quantités fabriquées de tels ou tels agents, l'emplacement, la capacité et les possibilités de production de l'installation de fabrication et la destination des agents. Il faudra aussi que des déclarations soient faites sur la fabrication à des fins civiles d'agents à double fin dépassant un certain niveau de toxicité, avec des détails sur le nombre, l'emplacement, la capacité et les possibilités de production et la production des installations de fabrication de ces agents à double fin. Si possible, il faudrait aussi donner des détails sur les transferts de ces agents, accompagnés de déclarations sur le nombre et la nature des programmes commerciaux de recherche sur les agents toxiques destinés à des fins pacifiques. Naturellement, les Etats doivent protéger les intérêts de leurs industries travaillant pour le marché commercial, mais la confiance serait renforcée si les parties avaient quelque idée des travaux de recherche effectués dans d'autres pays.

Je voudrais maintenant formuler quelques observations préliminaires sur le document CD/294, présenté au début de la session par la délégation soviétique. Ma délégation, qui se félicite de cette contribution sérieuse à notre travail, accueille avec satisfaction l'exposé détaillé des idées sous-jacentes que nous a fait ce matin le représentant de l'Union soviétique. Toutefois, nous aimerions faire état de quelques réflexions qui nous sont venues à la lecture de ce document.

D'abord à la section intitulée "Portée de l'interdiction". Tout en reconnaissant qu'il reste à fixer des paramètres de toxicité pour les diverses catégories d'agents, j'aimerais faire état de notre opinion selon laquelle les agents irritants principalement destinés à imposer le respect de la loi ne devraient pas être couverts par la convention. Cela dispenserait de présenter les déclarations de production annuelle prévues au paragraphe 7 de la section II ou de négocier une interdiction de leur transfert à des Etats non parties. Nous croyons que toute tentative d'extension du traité à ces matières compliquerait excessivement les débats et réduirait les perspectives d'accord.

Un autre point de détail : dans le paragraphe 2 de la rubrique intitulée "Suppression ou conversion temporaire des installations assurant la capacité de production d'armes chimiques", il n'est pas dit clairement que toutes les installations de fabrication d'armes chimiques, à l'exception de celles autorisées aux fins d'une production licite, devraient être rendues inaptées à la production peu après l'entrée en vigueur du traité dans un Etat. Cependant, pour des raisons pratiques, il y aura un décalage entre l'arrêt de la fabrication et la destruction ou le démantèlement des installations de fabrication. Ma délégation aimerait donc demander à la délégation soviétique quels arrangements autres que ceux concernant la destruction des stocks jusqu'à leur démantèlement ou destruction finale elle envisage pour mettre en sommeil toutes les installations de fabrication.

Ma délégation souhaiterait également avoir de la délégation soviétique des précisions sur les dispositions relatives à la vérification figurant dans le document CD/294, puisque certaines des idées contenues dans ce document n'avaient pas auparavant été présentées par l'Union soviétique. Les délégations se souviendront sans doute du document détaillé sur la vérification et la surveillance de l'observation d'une convention sur les armes chimiques présenté par le Royaume-Uni au Comité le 18 février. Ce document, qu'il faut rapprocher des documents similaires présentés par les Pays-Bas et la République fédérale d'Allemagne, indique nombre de mesures précises que nous estimons nécessaires pour assurer de façon satisfaisante le respect d'un traité sur les armes chimiques par les Etats.

(M. Middleton, Royaume-Uni)

Bien que cette question ne soit pas évoquée dans notre document, le Royaume-Uni peut certainement accepter la création des comités nationaux de contrôle proposés dans le document CD/294, mais à notre avis la décision de créer de tels comités devrait incomber à chaque Etat partie. Par ailleurs, nous voulons réitérer notre opinion qu'il conviendrait de mettre davantage l'accent sur les mesures internationales de vérification contrôlées par le Comité consultatif. Le texte d'une convention devrait insister à cet égard sur la nécessité de mesures efficaces pour l'inspection systématique de la destruction des stocks et des installations de fabrication. Le projet soviétique mentionne des quotas pour ces inspections. Le représentant de l'Union soviétique a abordé cette question ce matin, mais ma délégation aimerait avoir encore de plus amples précisions. Il nous semble que dans certains cas, les représentants du Comité consultatif pourraient avoir besoin de maintenir une présence permanente sur les sites de destruction et un "quota" ne serait peut-être pas suffisant. En outre, nous estimons qu'une convention devrait prévoir une inspection par mise en demeure des installations chimiques industrielles qui ont une capacité de production d'armes chimiques, même si elles ne sont pas déclarées comme étant des usines de fabrication de telles armes ainsi que des mesures pour vérifier les volumes déclarés de stocks accumulés. Il serait également nécessaire à notre avis de se mettre d'accord sur le mécanisme par lequel les Etats parties pourraient, dans le cadre du Comité consultatif, déterminer le bien-fondé des explications d'une partie accusée qui refuserait une inspection sur place.

Ainsi que nous l'avons indiqué dans notre document sur la vérification, nous pensons que le Comité consultatif devrait être un organe permanent créé au moment de l'entrée en vigueur de la convention. Une telle disposition permettrait au Comité d'ouvrir rapidement une enquête en cas de prétendue violation du traité. Nous constatons que l'Union soviétique s'est abstenue de donner des précisions sur de nombreuses fonctions et de nombreux pouvoirs du Comité consultatif. Ainsi, le document CD/294 n'indique pas très clairement si, en cas de violation soupçonnée, une demande d'information et d'inspection sur place pourrait être faite par le Comité consultatif lui-même, pour que ses représentants puissent entreprendre l'inspection au nom d'un ou plusieurs Etats parties, ou si le rôle de ce Comité se limiterait à transmettre les demandes bilatérales de visites. A notre avis, ce n'est qu'après que le Comité consultatif sera directement intervenu pour présenter au moins une demande d'inspection sur place et que cette demande aura été repoussée, que la question pourra être portée devant le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, je m'excuse si mes observations ont paru à certaines délégations exagérément techniques, mais ma délégation pense que nous avons atteint le stade où l'examen détaillé de ces points s'impose si nous voulons réaliser les progrès auxquels nous aspirons tous. Ma délégation accueillera volontiers tout commentaire sur ses propres idées et attend avec intérêt une réponse de la délégation soviétique à nos observations sur son document. Par ailleurs, nous étudierons avec soin la déclaration détaillée faite par le représentant de l'Union soviétique ce matin. Nous serions d'autre part heureux qu'un nouvel échange de vues puisse avoir lieu au sein du Groupe de travail.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde, M. Saran.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour faire une brève déclaration, afin de présenter le document CD/309 soumis au Comité au nom de ma délégation. Je crois que le secrétariat a distribué ce matin des exemplaires de ce document en anglais.

(M. Saran, Inde)

Dans la déclaration que j'ai faite à la séance plénière du 3 août, j'ai présenté une proposition de ma délégation en vue de la création, en liaison avec le point 2 de notre ordre du jour, d'un groupe de travail spécial sur la prévention de la guerre nucléaire. Nous exprimons notre reconnaissance aux délégations qui ont appuyé notre proposition.

C'est pour permettre au Comité de prendre rapidement une décision au sujet de cette proposition que ma délégation présente maintenant, pour examen par les membres du Comité, un texte d'un mandat éventuel pour le groupe de travail proposé. Il est formulé de manière simple et directe. La tâche du groupe de travail spécial envisagé serait de parvenir à un accord sur des mesures appropriées et pratiques de prévention de la guerre nucléaire qui tiendraient compte de toutes les propositions existantes et initiatives futures sur cette question urgente et absolument vitale.

Comme l'Ambassadeur Venkateswaran l'a indiqué le 3 août devant notre comité, tous les Etats reconnaissent l'urgente nécessité de prévenir le déclenchement d'une guerre nucléaire, qui aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de l'humanité. La survie de celle-ci suscite une préoccupation universelle, et nous osons espérer qu'il y a consensus au sein de notre comité pour que s'engagent des négociations sérieuses sur des mesures pratiques de prévention de la guerre nucléaire. En ne parvenant pas à nous entendre, au sein de notre comité, même sur une proposition aussi modeste, nous ferions preuve de cynisme et de manque de sensibilité face à la vive préoccupation et à la grande inquiétude que les pays et les peuples du monde entier ressentent à propos de cette question vitale. Réaffirmons que notre comité est conscient de la vive inquiétude des peuples du monde. Saisissons cette occasion d'offrir un peu d'espoir et d'encouragement à ces milliers et ces milliers de simples citoyens de tous horizons qui, dans des démonstrations et déclarations publiques sans précédent, ont fait appel à nous pour que nous comprenions vraiment leurs craintes et leurs inquiétudes et prenions d'urgence des mesures afin de prévenir une catastrophe nucléaire.

Monsieur le Président, permettez-moi de vous demander, en conséquence, d'organiser le plus tôt possible une ou plusieurs réunions officielles, selon les besoins, pour examiner la proposition de création d'un groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire ainsi que le mandat proposé pour ce groupe, afin qu'une décision puisse être prise rapidement à ce sujet. Le temps presse et nous devons, sans plus tarder, nous mettre sérieusement au travail.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais faire une brève déclaration en ma qualité d'actuel président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. Comme vous le savez, au début de notre présente session, j'ai écrit à tous les chefs de délégation pour leur demander leur avis sur la façon de procéder. Depuis, j'ai reçu un assez grand nombre de réponses, dont beaucoup sont détaillées et encourageantes. D'une manière générale, je me sens donc réconforté. Toutefois, de nombreuses délégations n'ont pas encore répondu. C'est pourquoi je prends la parole pour leur demander instamment de

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

me communiquer leur réponse, d'ici, disons, la fin de la semaine prochaine. J'ai l'intention d'entamer une série de consultations officielles avec les délégations, sur la base des réponses que j'aurai reçues au 20 août.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Y a-t-il une autre délégation qui désire prendre la parole ?

Puis-je vous suggérer maintenant que nous tenions une brève réunion officielle pour examiner quelques questions d'organisation. Nous reviendrions ensuite en séance plénière et prendrions toutes les décisions qui pourraient être nécessaires compte tenu de ce que nous aurions discuté en réunion officielle. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons donc ainsi.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 16 h 15; elle est reprise à 16 h 20.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 178ème séance plénière du Comité est reprise. Puis-je demander au Comité de prendre une décision au sujet de la désignation de l'Ambassadeur Curt Lidgard, de la Suède, comme président du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. En l'absence d'objection, je considérerai que le Comité désigne l'Ambassadeur Lidgard pour occuper cette fonction.

Je constate qu'il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Permettez-moi d'adresser mes félicitations et celles de l'ensemble du Comité à l'Ambassadeur Lidgard, qui vient d'être désigné pour s'acquitter d'une tâche aussi importante. Je lui souhaite plein succès dans l'examen des questions complexes et vitales que doit traiter le Groupe de travail. Ses remarquables qualités de diplomate lui donneront l'autorité nécessaire pour obtenir des résultats positifs. Mais il aura aussi besoin de la coopération de tous les membres du Comité pour pouvoir atteindre l'objectif visé. Je vous demande donc à tous de lui reporter votre franche collaboration. Y a-t-il des représentants qui souhaitent prendre la parole ?

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Je tiens à remercier mes collègues ici présents de la confiance qu'ils m'ont témoignée en me désignant pour assumer cette tâche, et je vous remercie, Monsieur le Président, des très aimables paroles que vous m'avez adressées. Je ne peux vous cacher que c'est après avoir beaucoup hésité que la délégation suédoise a accepté cette importante tâche. Tout d'abord, nous aurions préféré avoir la possibilité de nous préparer avec plus de soin et avoir plus de temps à cet effet que cela n'a été le cas.

Ensuite, nous considérons que la question d'une interdiction complète des essais revêt une très grande importance. Nous faisons depuis très longtemps tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser la négociation et la réalisation rapides d'un accord à cet effet. La décision concernant le mandat du Groupe de travail doit, à tous points de vue, être considérée comme insuffisante pour les besoins de véritables négociations sur une interdiction complète des essais. Toutefois, nous l'avons acceptée, car c'était la seule possibilité de pouvoir au moins entamer un processus de négociation.

(M. Lidgard, Suède)

Nous espérons que nos travaux accéléreront le processus politique et conduiront à une décision de la part des Etats dotés d'armes nucléaires d'engager des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Nous espérons aussi que nous serons en mesure de préparer le terrain pour faciliter les futures négociations sur les mesures de vérification et de gagner ainsi du temps.

Je tiens à souligner que nous avons accepté cette tâche à la condition expresse que les deux principales puissances nucléaires coopèrent vraiment à la poursuite des objectifs qui peuvent être atteints dans le cadre de notre mandat. Je prévois que nous ferons donc un réel effort pour examiner quant au fond les aspects relatifs à la vérification d'une interdiction complète des essais. Toutefois, les problèmes que pose la vérification ne peuvent être étudiés dans l'abstrait. Il faut que nous nous entendions au moins sur une hypothèse de travail en ce qui concerne le champ d'application du traité. Pour ma part, je considère que la vérification doit porter sur une interdiction de toutes les explosions nucléaires, dans tous les milieux et à tout jamais. Enfin, je tiens à préciser que le fait que j'assume la présidence ne modifie nullement l'intention qu'avait annoncée précédemment la délégation suédoise de soumettre au Comité, en temps opportun, une version révisée du projet de traité que la Suède avait présenté à la CCD en 1977.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la délégation chinoise voudrait faire une déclaration sur la question d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais.

Nous comprenons parfaitement le désir de nombreux Etats non nucléaires de créer, au sein du Comité du désarmement, un groupe de travail sur une interdiction complète des essais afin de freiner la course aux armements nucléaires. C'est précisément parce que nous en tenons compte que nous ne nous opposerons pas à la création d'un tel groupe ni à ses activités.

Toutefois, nous n'avons cessé de soutenir qu'une interdiction des essais nucléaires n'était qu'un aspect du désarmement nucléaire, comme cela est également affirmé au paragraphe 51 du Document final, qui précise que "la cessation des essais d'armes nucléaires par tous les Etats dans le cadre d'un processus effectif de désarmement nucléaire serait dans l'intérêt de l'humanité". En fait, comme les super-puissances possèdent d'énormes arsenaux nucléaires, une simple cessation des essais nucléaires non seulement n'éliminerait pas la menace d'une guerre nucléaire, mais ne la réduirait même pas. La cessation des essais nucléaires doit s'accompagner de réductions sensibles de leurs arsenaux nucléaires, ce qui permettrait de diminuer la menace nucléaire et de maintenir la paix et la sécurité internationales.

Je voudrais rappeler ici la proposition concernant les mesures indispensables pour faire cesser immédiatement la course aux armements et réaliser le désarmement qui a été présentée par la délégation chinoise à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les principaux éléments de cette proposition, pour ce qui est du désarmement nucléaire, sont les suivants :

Tous les Etats nucléaires devraient parvenir à un accord sur la non-utilisation des armes nucléaires. En attendant, ils devraient prendre réciproquement l'engagement inconditionnel de ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires ou des zones exemptes d'armes nucléaires et de ne pas être les premiers à utiliser des armes nucléaires les uns contre les autres, à quelque moment et en quelque circonstance que ce soit.

(M. Tian Jin, Chine)

L'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique devraient arrêter tous leurs essais nucléaires, cesser d'améliorer qualitativement et de fabriquer des armes nucléaires de quelque type que ce soit et réduire de 50 % leurs arsenaux nucléaires existants, y compris tous les types d'armes nucléaires intercontinentales, à moyenne portée ou tactiques, ainsi que leurs vecteurs. Ensuite, tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient s'engager à mettre fin à tous leurs essais nucléaires, à cesser d'améliorer qualitativement et de fabriquer des armes nucléaires et à réduire leurs stocks respectifs d'armes nucléaires et de vecteurs dans des proportions raisonnables et selon une procédure à convenir.

Monsieur le Président, la présente proposition est fondée sur la situation actuelle en matière d'armements nucléaires. Elle souligne la responsabilité particulière que les superpuissances devraient assumer. Elle précise aussi les obligations correspondantes que mon pays est disposé à contracter. Telle est la position fondamentale de la Chine sur le désarmement nucléaire et l'interdiction des essais nucléaires.

S'inspirant des considérations qui précèdent, la délégation chinoise ne participera pas, pour le moment, aux travaux du groupe de travail sur une interdiction complète des essais.

M. de BEAUSSE (France) : Je n'ai pas l'intention de faire une longue déclaration. Je souhaite seulement rappeler aux membres du Comité que la position de ma délégation sur le sujet abordé à l'instant par le distingué représentant de la Chine a été exposée en détail lors de la séance plénière du 7 août par M. de la Gorce et que, comme le sait le Comité, nous non plus ne participerons pas aux travaux du Groupe de travail dont vous venez d'annoncer la constitution.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'intérêt les deux dernières déclarations et, pour le moment, je voudrais faire consigner au rapport que nous nous trouvons pour la première fois, semble-t-il, dans une situation où deux importants Etats membres du Comité, deux Etats dotés d'armes nucléaires, se dissocient de la participation à un organe subsidiaire créé, après de longs et difficiles efforts, pour trouver une solution à l'une des questions prioritaires de notre ordre du jour, le point 1 de celui-ci, à savoir l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Comme c'est la première fois que nous nous trouvons devant une telle attitude, il serait certainement prématuré d'essayer d'en tirer des conclusions. C'est pourquoi je me bornerai actuellement à dire que, compte tenu de ces déclarations, nous devons certainement nous demander quelles conséquences cette attitude pourra avoir sur l'examen de ce point, notamment en ce qui concerne le groupe de travail nouvellement créé, dont nous saluons sincèrement la création à laquelle nous avons consacré tant d'efforts dans le passé.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais faire consigner au rapport la déception et les regrets que ma délégation a éprouvés en apprenant que les délégations de deux Etats dotés d'armes nucléaires ne participeraient pas aux travaux du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, à la création duquel nous avons consacré tant d'efforts de négociation à la session de printemps.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : A propos des déclarations faites par la France et la Chine pour dire qu'elles ne participeront pas aux travaux du Groupe spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, la délégation soviétique se réserve le droit de faire connaître plus tard sa position sur la situation ainsi créée, une situation sans précédent dans les travaux de notre Comité.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Tout en regrettant l'annonce faite par nos distingués collègues de la Chine et de la France au sujet de leur non-participation aux travaux sur l'interdiction des essais nucléaires, nous voudrions faire consigner le fait que la situation actuelle dans le monde a créé ce que j'appellerais un "apartheid nucléaire". Je n'essaierai pas de deviner les raisons qui ont motivé la décision des délégations chinoise et française, mais à mon avis la situation actuelle dans le monde pour ce qui est de l'attitude de quelques puissances nucléaires tend à créer une sorte d'apartheid nucléaire; elles sont considérées tellement responsables qu'elles peuvent posséder des armes nucléaires et les multiplier alors que d'autres ne peuvent le faire. Je ne pense pas que cela soit conforme à la démocratie, je ne pense pas que cela soit logique, et je ne pense pas que cela facilite le règlement pacifique de la question nucléaire.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, j'aimerais féliciter l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, de sa nomination à la présidence du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous aimerions lui souhaiter un plein succès dans cette fonction et l'assurer de l'entière coopération de la délégation indienne.

Monsieur le Président, en réponse à la déclaration de l'Ambassadeur Lidgard à l'occasion de sa nomination à cette présidence et à celles d'autres délégations, je voudrais faire consigner la position constante de ma délégation en ce qui concerne la cessation des essais d'armes nucléaires. Nous pensons que l'objectif d'un traité d'interdiction des essais nucléaires est la cessation générale et complète des essais d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais. L'attitude de notre délégation envers les travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires découlera de la politique constante de notre Gouvernement.

M. NUNEZ MOSQUERA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, le chef de ma délégation aura la possibilité, à la prochaine séance plénière, de vous adresser nos félicitations pour votre accession à la Présidence du Comité pour ce mois-ci. J'ai demandé la parole pour féliciter également l'Ambassadeur Lidgard de son élection unanime à la présidence du Groupe de travail sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires que le Comité a créé à sa session de printemps. De même que la délégation indienne, la délégation cubaine oeuvrera au sein de ce groupe de travail en tenant compte de l'ampleur de tous les thèmes qui touchent à l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Je voudrais également saisir cette occasion pour appuyer le document CD/509 présenté par la délégation de l'Inde, concernant la création d'un groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire, et indiquer aussi que ma délégation déplore la situation où va se trouver le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires si deux Etats dotés d'armes nucléaires n'y participent pas.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais, moi aussi, féliciter et remercier l'Ambassadeur Lidgard qui a accepté de prendre la direction du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. En fait, Monsieur le Président, je pense que ce Groupe de travail devrait normalement être présidé par un membre du Groupe des 21 et, de l'avis de ma délégation, il n'y a pas au Groupe des 21 de personne plus qualifiée que l'Ambassadeur Lidgard pour occuper

(M. de Souza e Silva, Brésil)

ce poste. Puis-je ajouter que j'aimerais faire consigner la déception de ma délégation au sujet de la décision que viennent d'annoncer nos distingués collègues de la République populaire de Chine et de la France. Je réserve le droit de ma délégation de revenir sur cette question à un stade ultérieur.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est une situation assez unique que celle à laquelle ma délégation se trouve pour la première fois confrontée. D'une part, je viens de noter avec beaucoup de plaisir et de satisfaction que notre collègue et excellent ami, l'Ambassadeur Lidgard, de Suède, a bien voulu accepter la lourde responsabilité de présider le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. D'autre part, je ne peux cacher mes sentiments de **profond regret** et de déception devant le fait que deux Etats dotés d'armes nucléaires viennent de déclarer qu'ils ne voulaient pas participer aux travaux de ce Groupe de travail dont les activités, comme le pensent certainement de nombreux représentants autour de cette table, pourraient contribuer à faire avancer les travaux du Comité dans le domaine du désarmement. Ma délégation se réserve également le droit, Monsieur le Président, de revenir plus en détail sur cette question en temps voulu.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Etant donné que j'ai récemment exposé, à la 175e séance du Comité, le 7 août, la position de ma délégation au sujet du mandat du Groupe de travail sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, je serai aujourd'hui très bref et me bornerai à indiquer que la position de ma délégation n'a pas changé. Pour ce qui est des déclarations que nous avons entendues aujourd'hui et que ma délégation déplore - à savoir celles des distingués représentants de la Chine et de la France - ma délégation espère qu'elles ne serviront pas de prétexte pour rendre plus négatives ou plus lentes les négociations qui, espérons-le, se dérouleront avec sérieux au Groupe de travail en vue d'atteindre l'objectif que je viens de mentionner, un objectif énoncé dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et réaffirmé dans le préambule et dans l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous osons espérer qu'en cas de succès, fût-ce sur une base tripartite de puissances nucléaires, il sera extrêmement difficile aux deux autres de rester isolées dans une attitude négative.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. Puis-je maintenant aborder un autre sujet ? Comme je l'ai indiqué précédemment à la réunion officielle, la première réunion du Groupe de travail se tiendra demain, vendredi 13 août, à 15 heures. Le Secrétariat a fait distribuer aujourd'hui un document officiel contenant le calendrier des séances et réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine prochaine. Ce calendrier n'est évidemment qu'indicatif et pourra être modifié en cas de besoin. Cela s'applique particulièrement à la possibilité de tenir éventuellement des réunions officielles du Comité. En l'absence d'objection, je considérerai que le Comité adopte le calendrier pour la semaine prochaine.

Il en est ainsi décidé.

La prochaine séance plénière du Comité aura lieu le mardi 13 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 45.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SOIXANTE-DIX-NEUVIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 17 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere Maina (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. TELLALOV M. SOTIROV M. DEYANOV M. MIHAILOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUNG M. LIN CHENG M. LI WEIMING M. SUO KAIMING M. YU ZHONGZHON
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SCOTT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. d'ABOVILLE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. I. DAMANIK M. F. QASIM
<u>Iran</u> :	M. J. MAHALLATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA M. T. ARAI
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y. REYNERO.
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S. O BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pays-Bas</u> :	M. F. van DONGEN M. H. WAGENMAKERS M. R.J. AKKERMAN M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP
<u>Roumanie</u> :	M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES Mlle J.E.F. WRIGHT
<u>Sri Lanka</u> :	
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOLM M. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. A. CIMA M. L. STAVINOHA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. V.F. PRIAKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC
<u>Zaïre</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 179^{ème} séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Nigéria, de l'Italie, des Pays-Bas, de la République démocratique allemande, de la Hongrie, de la Chine, de l'Australie et de la Norvège.

Pour commencer, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue au représentant de la Norvège, l'Ambassadeur Vaernø, un diplomate très expérimenté qui s'occupe depuis longtemps de questions de désarmement. Depuis 1977 l'Ambassadeur Vaernø occupe les fonctions de Conseiller spécial auprès du Ministère des affaires étrangères de Norvège pour les questions de désarmement et depuis 1978 celles de Directeur général du Département de planification et de recherche de ce Ministère. Il était le chef de la délégation norvégienne aux première et deuxième sessions extraordinaires de l'Assemblée générale consacrées au désarmement et en 1980 il a présidé la Conférence d'examen de la Convention interdisant les armes biologiques. L'Ambassadeur Vaernø est également Président du Conseil consultatif du Ministère des affaires étrangères pour les questions de désarmement et de contrôle des armements.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant du Nigéria, Son Excellence l'Ambassadeur Ijewere.

M. IJEWERE (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour ma délégation une grande satisfaction de vous voir, vous qui représentez un pays frère, pays africain non aligné, présider ce Comité pendant le mois d'août. Par la compétence avec laquelle vous avez conduit les affaires du Comité, vous avez montré la richesse de votre expérience et de votre savoir-faire diplomatique, et je vous promets la coopération et le soutien de ma délégation dans l'accomplissement de votre tâche difficile. Mon collègue et ami l'Ambassadeur Okawa mérite aussi notre gratitude pour le bon travail qu'il a fait durant la session de printemps. J'adresse chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue l'Ambassadeur Datcou, de la Roumanie, et je me réjouis d'avance de travailler étroitement avec lui. Nous disons adieu à l'aimable et talentueux Ambassadeur Venkateswaran, de l'Inde, qui quitte définitivement Genève à la fin de cette semaine.

Il y a 16 ans, j'ai eu l'honneur de siéger dans cette auguste enceinte et d'y représenter mon pays au Comité des dix-huit puissances sur le désarmement. J'avais alors le sentiment que la course aux armements était le symptôme d'une maladie cachée. Si l'on peut soigner cette maladie, le symptôme disparaîtra. Tous les bons médecins que je connais font une distinction entre une maladie et ses symptômes, et en général leurs prescriptions visent à soigner la maladie et non pas les symptômes.

Après l'échec patent de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, je suis encore plus convaincu par ce type de raisonnement concernant la course aux armements et les négociations sur le désarmement que je ne l'étais il y a 16 ans. Si je puis paraphraser les paroles de mon distingué collègue chinois, pour attraper un poisson, vous ne grimpez pas à l'arbre, vous allez à la rivière.

(M. Ijewere, Nigéria)

Selon l'angle de vision que l'on a, on peut attribuer l'échec de la deuxième session extraordinaire à beaucoup de facteurs. A mes yeux, certains de ces facteurs sont les suivants :

- i) Premièrement, le manque de réalisme qui a fourni la base de certaines des abstractions théoriques qui se sont développées dans ce Comité; et
- ii) Le manque de volonté politique chez les grandes puissances militaires représentées dans cet organe. A ce sujet, je voudrais rappeler qu'un distingué membre de ce Comité nous a lui-même fait observer durant la session de printemps que la volonté politique ne se fabriquait pas ici à Genève. On l'apporte de chez soi. En d'autres termes, ce que l'on peut réaliser à Genève dépend largement de l'évaluation de la situation internationale par nos gouvernements respectifs, et des exigences de sécurité qu'implique cette évaluation.

Je me demande si l'on peut parler sérieusement de désarmement sans essayer de répondre à la question suivante : quelles sont les causes de la course aux armements, ou pourquoi les nations, dans l'ensemble, ne sont pas disposées à désarmer ? Certaines des déclarations qui ont été faites dans cette salle depuis le début de la session de printemps semblent indiquer les vraies réponses. Le distingué représentant de la Chine, le Ministre Tian Jin, nous a déjà déconseillé de chercher un poisson au sommet d'un arbre. Mme Inga Thorsson, chef de la délégation suédoise, nous a dit, dans sa déclaration du 3 août, pourquoi nous avons mieux réussi à la première session extraordinaire consacrée au désarmement qu'à la deuxième. Elle a reconnu que la première session extraordinaire avait lieu "à un moment où les relations internationales, et en particulier les relations entre les deux superpuissances, étaient infiniment meilleures qu'elles ne le sont aujourd'hui". Sur le même point, l'Ambassadeur Louis Fields, Etats-Unis, a dit le 10 août : "...le Comité du désarmement n'est pas arrivé à produire un seul traité. Ce fait est attribué à des causes diverses. Or, de l'avis de ma délégation, la leçon réelle de la deuxième session consacrée au désarmement est que notre organe de négociation ne peut se limiter à une vue étroite du monde. Sinon, il risque certainement de perdre tout rapport avec son objectif réel." A mon avis, c'est là une déclaration très profonde, non seulement parce qu'elle est très parlante, mais aussi à cause de la pertinence du message qu'elle contient.

On peut montrer que la plupart des accords dans le domaine des négociations sur le désarmement ont eu lieu à des périodes où le climat international était bon. Le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, le Traité sur la non-prolifération de 1968 et les accords SALT qui ont été signés à l'époque de la détente, sont des exemples de progrès réalisés dans les négociations sur le désarmement à la faveur d'un climat international propice.

S'il est possible d'établir une relation entre le succès de négociations sur le désarmement et un climat international propice, ne vaudrait-il pas la peine de faire de sérieux efforts pour améliorer le climat international tout en travaillant d'arrache-pied aux négociations sur le désarmement ? Je ne suggère pas de créer ici ou ailleurs, dans le système des Nations Unies, un groupe de travail chargé de surveiller l'observation de la Charte des Nations Unies par les Etats Membres, en particulier pour ce qui est du paragraphe 4 de l'article 2. Si un tel groupe était créé, son travail aurait un effet catalytique non seulement sur le programme de désarmement, mais de façon générale sur les négociations de désarmement.

(M. Ijewere, Nigéria)

Nous sommes tous aujourd'hui les témoins d'une course aux armements qui va s'accéléralant entre les superpuissances et d'autres Etats dotés d'armes nucléaires, triste reflet du désordre et du dérèglement des affaires internationales. Cette course, et les rivalités qu'elle engendre, a eu des retombées dans d'autres régions du monde, en particulier le Tiers monde, où, comme nous le savons tous, se sont déroulées toutes les guerres déclenchées depuis 1945. Cela a infligé d'indicibles malheurs à des millions de gens dans le Tiers monde, et freiné énormément le développement économique.

Ma délégation est convaincue qu'il est grand temps que ce Comité consacre quelques réunions officielles à des discussions sur l'étroite relation qui existe entre le désarmement et le développement, et nous espérons que la session de 1983 du Comité réservera du temps à cette importante question.

Permettez-moi maintenant, Monsieur le Président, de commenter brièvement le programme de travail du Comité pour cette session. Ma délégation convient que le peu de temps dont nous disposons nous force à être sélectifs et à ne nous occuper que des questions les plus urgentes et qui ont le plus de priorité dans notre ordre du jour. Nous appuyons par conséquent la convocation immédiate du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires. Nous sommes d'avis que son mandat limité, avec tous ses pièges, ne devrait pas fermer la porte à d'autres propositions et initiatives qui rendraient plus réalistes un mandat pour le moment très sommaire. Ma délégation salue l'élection unanime de l'Ambassadeur Curt Lidgard à la présidence du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires. Tout en regrettant la décision de deux Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas participer aux travaux de ce Groupe, je pense qu'elle reflète le degré d'incertitude du climat international. Ma délégation est d'avis que les puissances nucléaires, en ne se conformant pas aux dispositions de l'article VI du Traité sur la non-prolifération, ont créé une situation d'apartheid nucléaire qui n'aide pas à résoudre le problème nucléaire.

Ma délégation regrette que la crédibilité et l'efficacité de ce Comité continuent d'être compromises par son incapacité à engager des négociations multilatérales sur la question urgente et prioritaire de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. L'enthousiasme spontané que les mouvements de la paix ont jusqu'ici manifesté a montré la préoccupation du monde devant l'inacceptabilité de l'option des armes nucléaires.

Nous approuvons sans réserve une option de gel nucléaire, un arrêt de la production de matières fissiles à des fins d'armement, et la cessation de toute fabrication d'armes nucléaires.

Nous demandons à nouveau que la proposition du Groupe des 21 contenue dans le document CD/180 soit étudiée immédiatement par le Comité en vue d'une décision. Ma délégation pense, avec la délégation indienne, que les réponses de tous les Etats, en particulier des Etats dotés d'armes nucléaires, à la note rédigée par le Secrétaire général comme suite à la résolution 36/81B, fournissent assez de matériaux pour que ce Comité consacre du temps à discuter des mesures sur la façon de prévenir une guerre nucléaire. Nous appuyons également la proposition indienne de créer un groupe de travail sur la prévention d'une guerre nucléaire.

(M. Ijewere, Nigéria)

Tout en nous félicitant des négociations bilatérales de Genève sur les armes nucléaires stratégiques et de portée intermédiaire, nous espérons qu'à l'avenir ces négociations seront étendues pour inclure tous les systèmes d'armes. Nous nous joignons également à l'appel lancé pour que ces négociations ne tournent pas au culte secret, dans un black-out délibéré. En vérité, le Comité et toute la communauté internationale ont le droit d'être informés de l'état des négociations.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique est une autre question clef de l'ordre du jour du Comité. Nous en voyons l'urgence dans le processus d'ensemble de désarmement nucléaire. La militarisation accrue de l'espace est une tendance très dangereuse de la course aux armements, et ma délégation reste fermement convaincue que l'espace constitue un patrimoine commun de l'humanité devant être utilisé exclusivement à des fins pacifiques. Tout en étant pour la création d'un groupe de travail spécial sur le sujet, nous estimons que la portée de la convention doit être générale et inclure les systèmes d'armes antisatellites.

Le fait qu'au cours de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement l'Assemblée générale n'ait pas pu s'entendre sur un programme global est une source à la fois de déception et d'amertume, mais ma délégation n'est pas découragée. Nous sommes toujours convaincus que l'espoir de réaliser un désarmement général et complet réside dans un Programme global de désarmement comportant des mesures internationales spécifiques et concrètes de désarmement, avec un ordre des priorités clairement formulé, et une mise en oeuvre dans un temps donné. Tout en consentant à ce que le Groupe de travail soit mis en veilleuse pendant le reste de la session de 1982 pour permettre des réflexions et des consultations officielles sous la direction qualifiée de l'Ambassadeur Garcia Robles, nous espérons que cette période de méditation ne servira pas de prétexte à une tactique dilatoire de la part des délégations qui veulent voir ce programme mis de côté une fois pour toutes. Ma délégation maintient la même attitude à l'égard des Groupes de travail spéciaux qui s'occupent des garanties de sécurité négatives et des armes radiologiques. La période de réflexion devrait également laisser assez de temps pour repenser ces sujets, particulièrement aux Etats dotés d'armes nucléaires dont l'apport politique est resté insaisissable au cours des négociations. Des consultations officielles pourraient peut-être fournir des solutions de compromis à ces problèmes.

Ma délégation s'est félicitée de la décision du Comité de concentrer sur les armes chimiques les négociations pendant la session d'été. Nous sommes convaincus qu'après les armes nucléaires, les armes chimiques constituent les armes les plus dangereuses de destruction massive. Cependant, nous n'avons aucune illusion au sujet des négociations serrées nécessaires pour obtenir un succès même modeste dans ce domaine, compte tenu des positions immuables des deux principaux blocs. Comme toujours, ma délégation continuera à coopérer activement avec l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne, que nous sommes heureux de voir diriger les activités du Groupe de travail spécial.

Ma délégation a été de celles qui ont écouté avec une attention profonde l'Ambassadeur Fields, des Etats-Unis, lorsqu'il a exposé, il y a quelques mois, la conception qu'a son pays de la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques.

(M. Ijewere, Nigéria)

En cette occasion, nous avons appris que les Etats-Unis avaient l'intention de moderniser leur capacité de mener une guerre à l'aide d'armes chimiques parce qu'un adversaire potentiel n'avait pas à leur instar réduit sa propre capacité de guerre chimique et l'avait au contraire considérablement accrue, menaçant ainsi la sécurité des Etats-Unis; en outre, si ce n'était pas assez, cet adversaire avait éveillé des doutes quant à son respect de la Convention sur les armes biologiques. Ma délégation s'était alors jointe à la délégation de la Suède pour dire que le programme de modernisation des Etats-Unis ne ferait que déclencher une course irrationnelle aux armes chimiques, qui ne ferait que compliquer davantage les activités du Groupe de travail des armes chimiques. Nous sommes toujours de cet avis.

Ma délégation a de nouveau écouté avec intérêt l'intervention des Etats-Unis du 12 août 1982, et nous avons approuvé l'opinion exprimée selon laquelle les arrangements relatifs à la vérification et au respect d'une future convention sur les armes chimiques devraient être vraiment efficaces si l'on veut assurer une interdiction complète et vérifiable de ces armes.

Nous avons exposé en plusieurs occasions notre position au sujet des dispositions de vérification d'une future convention sur les armes chimiques, et nous aimerions répéter une fois de plus qu'une telle convention devrait prévoir une combinaison de moyens nationaux et internationaux de vérification, qui devraient se compléter mutuellement. A notre avis, il n'est pas réaliste de se reposer entièrement sur des mesures de vérification nationales, et cela ne susciterait pas la confiance internationale nécessaire dans une convention sur les armes chimiques. Il existe des différences fondamentales d'approche sur cette question de la vérification; et ce n'est qu'en réduisant ces différences que l'on peut aboutir à des progrès réels dans l'élaboration d'une convention. Aussi ma délégation se félicite-t-elle du projet soviétique relatif aux "Eléments essentiels", qui constitue manifestement une base pour un travail concret futur. Nous voudrions seulement souligner que nous estimons que la future convention sur les armes chimiques doit garantir la destruction des agents, des munitions et des dispositifs de guerre chimique, ainsi que la destruction et le démantèlement des moyens de fabrication d'armes chimiques. Bien que nous ayons généralement reconnu que ce processus devrait être achevé dix ans après l'entrée en vigueur de la convention, nous appuyerions un mécanisme visant à écourter ce délai, afin d'assurer une adhésion plus large et plus rapide à la convention, ce qui augmenterait la confiance internationale et contribuerait au processus de désarmement.

Si les dispositions relatives à la vérification restent toujours un obstacle important à franchir, le problème de la portée de la convention mérite qu'on continue de s'en préoccuper. Ma délégation a pris note des vues exprimées par l'Union soviétique, mais nous persistons à penser qu'il n'existe aucune difficulté juridique s'opposant à l'inclusion d'une disposition concernant l'emploi, puisqu'une telle disposition renforcera le Protocole de 1925 en lui ajoutant des mesures de vérification; en outre, même si une interdiction de la fabrication des armes chimiques prend immédiatement effet, ces armes seront toujours conservées pendant l'intervalle entre l'entrée en vigueur de la convention et la date prévue pour leur destruction totale. Toutefois, seule une modification importante de la volonté politique de certains Etats garantira le progrès nécessaire sur cette question. Pour ma délégation, l'élément important, c'est qu'il devrait y avoir dans la convention une disposition effective rappelant les dispositions de la Convention de Genève prohibant l'emploi d'armes chimiques, accompagnée d'un mécanisme efficace de vérification en la matière.

(M. Ijewere, Nigéria)

Le fait que notre Comité ne soit pas parvenu à marquer de progrès significatifs depuis sa création continue d'être une source dominante de préoccupation. Il est peut-être opportun maintenant de reconsidérer son mécanisme et de voir s'il n'existe pas d'autres moyens qui permettraient d'améliorer l'efficacité de cet organe multilatéral de négociation. Bien que nous n'ayons aucune illusion quant au maintien du principe selon lequel rien ne remplace la franchise et la bonne volonté, notre expérience a montré que certaines de nos procédures d'organisation doivent être réexaminées périodiquement pour que le Comité s'oriente vers l'action.

La règle du consensus, et la façon dont elle a été utilisée au Comité pour faire de l'obstruction même sur des sujets simples tels que des questions de procédure, vient immédiatement à l'esprit. Les règlements sont faits pour l'homme et non l'homme pour les règlements. Ma délégation estime que cet organe est compétent pour revoir des règles qui se sont avérées restrictives et gênantes au lieu d'être utiles.

D'autres propositions ont été formulées, notamment celles de laisser les groupes de travail spéciaux libres de déterminer leurs méthodes de travail, la possibilité d'accroître la durée des travaux du Comité, ou d'en changer le nom pour renforcer le prestige de cet organe de négociation. Toutes sont des propositions utiles que le Comité pourrait examiner en vue de faire des recommandations appropriées à la trente-septième session de l'Assemblée générale.

Toutefois, la question de l'accroissement du nombre des membres exige un examen attentif et objectif si le but recherché est d'accroître l'efficacité du Comité. Tout en approuvant en principe que de larges possibilités soient offertes à tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de participer en tant qu'observateurs aux travaux du Comité, ma délégation estime que le nombre actuel de ses membres convient aux fins de la négociation. Cela ne veut pas dire que nous soyons opposés à un élargissement limité de la composition du Comité qui tiendrait compte de la répartition géographique ainsi que de la contribution positive d'Etats non membres aux efforts de désarmement. Ce n'est que de cette façon que l'on pourrait assurer une représentation équilibrée de la communauté internationale.

Ce sont là des questions spécifiques, des conditions préalables nécessaires aux progrès. Nous ne pouvons pas nous permettre de perdre un temps précieux dans cette belle salle, en jouant de la lyre comme l'Empereur Néron pendant que Rome brûlait. L'humanité est confrontée à des temps difficiles, sans précédent dans l'histoire, avec le risque d'une catastrophe nucléaire à nos portes. J'espère que le Comité sera à la hauteur de la situation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Représentant du Nigéria de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Italie, Son Excellence l'Ambassadeur Alessi.

M. ALESSI (Italie) : Monsieur le Président, La délégation italienne tient tout d'abord à vous présenter ses félicitations pour votre accession à la Présidence, ainsi que ses vœux pour le plein succès de votre tâche. La compétence avec laquelle vous dirigez nos travaux révèle une fois de plus vos grandes qualités de diplomate, digne représentant d'un pays avec lequel l'Italie entretient des relations fructueuses.

(M. Alessi, Italie)

Au Président qui vous a précédé, l'Ambassadeur Okawa, vont les remerciements de ma délégation pour la façon exemplaire dont il s'est acquitté de sa tâche pendant une période particulièrement délicate de l'activité de notre Comité.

Je saisis également cette occasion pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau représentant de la Roumanie, l'Ambassadeur Datcu, et pour exprimer le regret de ma délégation au sujet du départ d'un membre éminent de ce Comité, l'Ambassadeur Venkateswaran, distingué représentant de l'Inde. Permettez-moi aussi, Monsieur le Président, de m'associer aux expressions de bienvenue que vous avez adressées à l'Ambassadeur Vaernø, de Norvège.

Monsieur le Président, prenant la parole au cours d'une session de courte durée de notre Comité, il m'apparaît plus utile de condenser les vues de ma délégation sur certaines questions qui relèvent plus directement de nos travaux actuels, à savoir l'interdiction des essais nucléaires, les armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires institué à l'issue d'une négociation des plus laborieuse, a pris finalement son essor sous la présidence dynamique et expérimentée de l'Ambassadeur Lidgard. Les premières réunions de ce Groupe se sont déroulées dans une atmosphère positive, ce qui nous laisse espérer la possibilité de donner, déjà au cours de cette session, un début d'application au mandat reçu. Particulièrement encourageante nous semble l'attitude de la délégation des Etats-Unis, qui permet de donner aux travaux du Groupe une plus grande latitude. Quant à l'absence de deux délégations, certainement regrettable, elle ne devrait pas empêcher pour le moment qu'un travail important et utile soit accompli au sein d'un Groupe qui est actuellement le seul cadre international où il soit question de l'interdiction des essais nucléaires.

Nous sommes d'autre part convaincus que, dans l'examen des problèmes ayant trait à la vérification d'une interdiction des essais nucléaires, le nouveau Groupe spécial ne manquera pas de tirer profit des travaux du Groupe d'experts scientifiques. Un certain degré de coordination entre ces deux organes serait certainement utile, et la question d'un élargissement éventuel du mandat des experts, évoquée par plusieurs délégations, devrait être prise en considération.

Monsieur le Président, les armes chimiques constituent le domaine dans lequel le Comité remplit de plus près le rôle qui lui revient institutionnellement : celui d'organe multilatéral de négociation. Au Président du Groupe spécial, l'Ambassadeur Sujka, va toute notre appréciation. Nous partageons l'objectif de parvenir, avant la fin de cette session, à l'élaboration d'un document qui puisse servir de base, l'année prochaine, à la rédaction d'un texte de convention. Le débat au sein du Groupe spécial indique clairement que le succès de nos efforts dépend essentiellement d'un accord sur un système de vérification adéquate. A cet égard, nous voudrions exprimer notre appréciation aux délégations de la République fédérale d'Allemagne et des Pays-Bas qui, au cours de cette session, ont apporté dans ce domaine de nouvelles contributions très valables. Pour la même raison, nous partageons l'intérêt suscité par les propositions présentées par l'Union soviétique au cours de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Les commentaires qu'elles ont engendré et les réponses qui sont attendues pourraient aider considérablement nos efforts.

Sur un point spécifique, celui de l'utilisation des armes chimiques, je voudrais brièvement rappeler notre position, qui a d'ailleurs déjà été exposée au sein du Groupe de travail, à savoir qu'une solution de la question de l'emploi des armes chimiques doit être recherchée dans le cadre d'une procédure adéquate pour l'examen des plaintes. A cette fin, la future convention devrait inclure une clause attribuant explicitement au Comité consultatif la compétence d'enquêter sur toute plainte d'utilisation d'armes chimiques. Cela indépendamment du Protocole de Genève de 1925, dont la validité devrait être explicitement réaffirmée. Ladite clause devrait se fonder sur la constatation que tout emploi d'armes chimiques entraînerait nécessairement la violation d'une ou plusieurs des obligations incluses dans le champ d'application de la convention.

(M. Alessi, Italie)

Il est toutefois essentiel qu'une enquête sur l'emploi d'armes chimiques puisse être effectuée rapidement. Pour cette raison, un certain degré d'automatisme devrait être prévu entre le dépôt d'une plainte documentée et la mise en oeuvre de l'enquête. La compétence du Comité consultatif dans ce domaine devrait s'étendre non seulement aux cas d'emploi d'armes chimiques par un Etat partie à la convention, mais aussi aux cas d'emploi d'armes chimiques avec l'assistance d'un Etat partie. Ma délégation a proposé, l'année dernière, une formule qui figure dans les observations relatives à l'Elément XIII et qui couvre les deux hypothèses; nous avons noté que plusieurs délégations se sont exprimées cette année dans le même sens; nous espérons que notre proposition pourra constituer la base d'un compromis pour résoudre cette question délicate.

Monsieur le Président, c'est avec satisfaction que je constate que le Comité apparaît désormais déterminé à accorder à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique toute l'attention qu'elle mérite; certaines réserves manifestées au printemps dernier semblent avoir été surmontées. Des propositions visant à la création d'un groupe de travail au titre du point 7 de notre ordre du jour ont été avancées. Nous sommes favorables en principe à une telle démarche. Le vrai problème, toutefois, n'est pas celui d'établir ou non un organe subsidiaire, mais de savoir ce que nous allons en faire. Un mandat approprié est indispensable, tant à cause de la complexité technique de la matière, que par le fait que l'expérience de négociations orientée vers le contrôle des armements et le désarmement nous fait défaut dans ce domaine.

Sans mandat donnant un but précis à nos discussions, celles-ci risqueraient de rester dans le vide. Ma délégation n'a cessé d'attirer l'attention du Comité sur l'urgence d'examiner, à titre prioritaire, les questions ayant trait à une interdiction efficace et vérifiable des systèmes antisatellites. Il s'agirait d'une tâche à elle seule déjà suffisamment ambitieuse. Bien que les opinions au sein du Comité diffèrent à ce sujet, nous avons constaté avec satisfaction une évolution dans la pensée de diverses délégations.

Monsieur le Président, sur les points que j'ai évoqués, comme sur les autres qui seront abordés par le Comité, nous devons garder à l'esprit les leçons tirées de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Pauvre en résultats concrets, cette session n'aura pas pour autant été dépourvue d'enseignements. Les négociations pour l'adoption d'un programme global de désarmement, objectif majeur de la session, en sont la preuve. Bien qu'elles n'aient pas pu aboutir à un accord, ces négociations ont fourni à la communauté internationale un cadre unique pour examiner de façon approfondie l'ensemble des questions concernant le désarmement et leur interdépendance. Une meilleure compréhension des problèmes et des positions respectives aura donc été le résultat non négligeable de ces travaux.

Ma délégation reste profondément attachée à la poursuite des efforts en vue d'adopter un programme global de désarmement. Les négociations menées jusqu'ici ont fait ressortir essentiellement deux types de problèmes : des problèmes de structure et des problèmes de formulation. Cela est vrai notamment pour le nucléaire. Le moment venu, il faudra essayer de résoudre d'abord les problèmes structurels.

Monsieur le Président, à une époque où l'humanité tout entière s'interroge sur sa destinée, où nous assistons impuissants à une multiplication de conflits sanglants et de violations des règles fondamentales qui devraient régir la vie de la communauté internationale, il est de notre devoir de nous demander quelle contribution le Comité du désarmement peut apporter à la cause de la paix.

La deuxième session extraordinaire du désarmement a consacré, à juste titre, une attention particulière à la prévention de la guerre nucléaire. La délégation de l'Inde a récemment soumis au Comité une proposition à ce sujet. Or, précisément en raison du fait que nous vivons à l'âge nucléaire, nos efforts devraient aussi bien se porter sur la prévention de toute forme de guerre. Nous craignons tous que des conflits qui commencent par l'emploi d'armes classiques puissent atteindre, par accident, par erreur ou par faux calcul, le seuil nucléaire. Pour cette raison, le respect de la Charte des Nations Unies et du droit international est à la base du succès du désarmement; de même, le désarmement conventionnel représente un aspect fondamental de tout effort visant à réduire le risque de guerre nucléaire.

(M. Alessi, Italie)

Cela en raison entre autres de la sophistication et de la létalité toujours plus grandes des armements classiques et de l'emploi de plus en plus fréquent de tels armements dans les diverses régions du monde.

De l'avis de ma délégation, ces considérations devraient être à la base de toute contribution que le Comité du désarmement déciderait d'apporter à la cause de la prévention d'un conflit nucléaire.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant des Pays-Bas, Son Excellence l'Ambassadeur van Dongen.

M. van DONCEN (Pays-Bas) (traduit de l'anglais) : Depuis de nombreuses années, les Pays-Bas ne cessent de souligner la nécessité de travailler activement en faveur de la limitation des armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Cela étant, nul ne niera la relation étroite qui existe entre les deux aspects de la limitation des armements nucléaires, c'est-à-dire d'une part le désarmement nucléaire des Etats qui disposent de ces armements et d'autre part le maintien d'un régime de non-prolifération non discriminatoire et crédible par les Etats non dotés d'armes nucléaires. Comme nous l'avions déjà dit, la prolifération verticale effrénée peut accroître le danger d'une prolifération toujours plus grande dans le sens horizontal.

Mon gouvernement attache donc la plus grande importance aux négociations bilatérales sur le désarmement nucléaire qui se déroulent actuellement à Genève entre les Etats-Unis et l'URSS qui, selon le paragraphe 48 du Document final, étant les deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants, ont une responsabilité spéciale à cet égard.

Cela ne signifie pas qu'il faille mettre tous ses espoirs dans ces négociations et renoncer aux autres moyens de réaliser le désarmement nucléaire.

Les Pays-Bas n'ont cessé d'exprimer l'avis que la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais aurait dû être réalisée depuis longtemps. Voici des décennies que l'interdiction complète des essais est l'un des points prioritaires de l'ordre du jour du désarmement international. Pourtant, les essais nucléaires se poursuivent.

Une interdiction complète et vérifiable des essais de dispositifs explosifs nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais générerait considérablement la mise au point de nouvelles armes nucléaires, que ce soit par les Etats dotés ou non de telle armes.

Une interdiction complète renforcerait la sécurité de tous les Etats, créerait des conditions favorables à une réduction graduelle du rôle des armes nucléaires et nous rapprocherait de l'objectif de la sécurité non diminuée à un niveau progressivement moins élevé d'armement. En outre, un accord universel mettant fin aux essais nucléaires renforcerait la confiance entre les Etats.

Le Gouvernement néerlandais estime donc tout à fait regrettable, dans les circonstances présentes, les négociations trilatérales ne seront pas reprises.

Nous regrettons aussi que tous les Etats dotés d'armes nucléaires ne participent pas aux activités du Groupe de travail spécial créé au titre du point 1 de l'ordre du jour du Comité.

(ii. van Dongen, Pays-Bas)

Nous comprenons parfaitement l'argument invoqué par la Chine et la France, à savoir que le Traité d'interdiction complète des essais envisagé tend à geler la situation en faveur des deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants. Nous ne le contestons pas, mais nous voudrions souligner que cet argument s'applique encore bien plus aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont la capacité industrielle et scientifique nécessaire pour acquérir un arsenal nucléaire. Etant donné la gravité des risques afférents aux armes nucléaires, nous avons du mal à admettre que certains Etats estiment toujours nécessaires de procéder à de nouveaux essais pour renforcer leur capacité nucléaire avant qu'un arrêt puisse être envisagé. En outre, nous sommes convaincus que l'aboutissement positif des négociations bilatérales susmentionnées entre les Etats-Unis et l'URSS - auquel nous aspirons vivement - pourrait aider les autres Etats dotés d'armes nucléaires à surmonter leurs réserves quant à l'interdiction des essais dont il est actuellement question.

Même si les paramètres de l'interdiction envisagés ici ne répondent pas pleinement aux exigences nationales de tous les Etats, tous auraient intérêt à voir s'établir un système international intégré adéquat de surveillance permettant de vérifier le respect d'un traité d'interdiction complète. C'est précisément à cette tâche que nous comptons nous atteler cet été, et nous aimerions que la Chine et la France y participent activement.

L'appel que je viens de lancer ne devrait pas être interprété comme indiquant que nous sommes pleinement satisfaits par le mandat du Groupe de travail spécial tel qu'il se présente actuellement. Comme on le sait, nous attachons la plus grande importance à une vérification adéquate, mais nous ne considérons pas la vérification comme un objectif en soi.

Le paragraphe 31 du Document final dispose que la nature et les modalités de la vérification à prévoir dans tout accord particulier dépendent et devraient être fonction des objectifs, de la portée et de la nature dudit accord. Les exigences en matière de vérification peuvent varier substantiellement selon que l'interdiction envisagée vise tous les essais nucléaires dans tous les milieux ou seulement les essais d'armes nucléaires. Nous serions favorables à la combinaison de deux points : premièrement, une bonne définition de la portée - de l'avis du Gouvernement néerlandais, cela voudrait dire que l'interdiction envisagée s'appliquerait aussi aux explosions nucléaires dites pacifiques - et deuxièmement, un système adéquat et raisonnable de vérification.

Dans ce contexte, je voudrais répéter ce que mon prédécesseur a dit le 2 avril 1981 : "Nous ne devrions pas chercher à entreprendre plus que nous ne pouvons faire en examinant chacun des éléments distincts. Nous ne devrions pas devenir des esclaves de la perfection".

Si l'on veut discuter d'une façon rationnelle de la vérification, il faut aborder la question de la portée. A cet égard, nous souscrivons à ce qu'a dit le 3 août 1982 la distinguée représentante de la Suède, Mme Inga Thorsson, à la 175ème séance du Comité : "Le Groupe de travail qui a maintenant été créé devrait être utilisé en plein pour étudier tous les aspects pertinents d'un traité d'interdiction complète des essais".

Le problème de la vérification en matière nucléaire transcende, bien entendu, la simple interdiction des essais. Le moment venu, aussi éloignée que soit l'échéance, il se posera fatalement lorsque l'interdiction de la production d'ogives nucléaires et la destruction des stocks seront envisagées.

(M. van Dongen, Pays-Bas)

En toute probabilité, comparées aux méthodes de vérification intrusives indispensables à ces fins, celles nécessaires pour une interdiction efficace et adéquatement vérifiable des essais sont modestes quant à leur portée.

Pour mettre un terme à la fabrication d'armes nucléaires, il y aurait un moyen moins direct, mais sans doute efficace en définitive, qui consisterait à arrêter la production de matières fissiles à des fins d'armement. Cette idée, d'abord proposée par le défunt Président Eisenhower, a toujours paru intéressante aux Pays-Bas, en premier lieu parce que l'arrêt des fournitures est l'une des quelques mesures de contrôle des armements nucléaires pour lesquelles un système de vérification à savoir bien entendu les garanties de l'AIEA, a déjà été établi en principe.

Voyons maintenant quels sont les instruments disponibles pour traiter la question que nous considérons.

La délégation néerlandaise se félicite que, sous vos auspices, Monsieur le Président, le Groupe de travail spécial créé au titre du point 1 de l'ordre du jour du Comité ait commencé à fonctionner sans problème. Nous nous félicitons que sa présidence ait été confiée à notre distingué et respecté collègue, l'Ambassadeur Kurt Lidgard, de la Suède. Nous sommes sûrs que sous sa direction dynamique le Groupe de travail spécial réalisera tout ce que son mandat limité actuel lui permet de faire.

Nous nous réjouissons aussi d'apprendre que M. Ulf Ericsson participera à nos travaux en qualité de conseiller spécial.

Aux termes de son mandat actuel, le Groupe de travail spécial doit examiner et définir, en procédant à un examen quant au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue de réaliser de nouveaux progrès en direction d'une interdiction des essais nucléaires. Avant la conclusion de la session de 1982, le Groupe de travail spécial devra faire rapport au Comité sur l'avancement de ses travaux. Après cela, le Comité du désarmement prendra une décision au sujet d'activités ultérieures en vue de s'acquitter de ses responsabilités à cet égard.

Il est clair que nous devons agir avec une certaine rapidité afin de remplir ce mandat en temps voulu. Nous suggérons donc que le Groupe de travail spécial soit autorisé à tenir autant de réunions qu'il lui faudra, sans considération des réunions des autres groupes de travail spéciaux.

Le document de travail néerlandais CD/312, déjà présenté brièvement au Groupe de travail, et que j'ai le plaisir de vous présenter maintenant, contient un projet de programme de travail pour le Groupe de travail spécial.

La première partie contient certaines observations générales indiquant notre approche au point 1 de l'ordre du jour. Nous pensons que l'intérêt vital d'une interdiction des essais nucléaires tient à la contribution efficace que cette interdiction peut apporter à l'arrêt de la prolifération, verticale aussi bien qu'horizontale. L'interdiction des essais nucléaires représenterait donc une étape importante sur la voie du désarmement nucléaire.

L'interdiction à prononcer devrait être générale et d'application mondiale. Compte tenu de cette portée, le Groupe de travail spécial constitué au titre du point 1 devrait certainement s'appuyer sur les rapports des négociations trilatérales, sans toutefois faire de ces négociations la seule base de ses travaux. Pour ce qui

(M. van Dongen, Pays-Bas)

est des explosions nucléaires dites pacifiques, nous contestons qu'elles puissent être distinguées des explosions non pacifiques. Elles devraient être couvertes par l'interdiction des essais, mais nous pourrions peut-être envisager d'en traiter dans un protocole distinct.

L'établissement d'un système international de surveillance devrait être envisagé. Pour être complet, ce système devrait être intégré et mettre en oeuvre des méthodes de détection aussi bien atmosphériques que sismologiques.

La deuxième partie de notre document de travail contient un canevas de projet de programme de travail pour le Groupe de travail spécial. Nous suggérons que le Groupe commence par un examen des aspects institutionnels d'un système international intégré de surveillance.

Nous n'avons trouvé aucune raison de nous écarter de la division en trois principaux thèmes à examiner au titre de ce point, définie dans le document australien CD/95 présenté le 22 avril 1980. Le Groupe aurait tout intérêt à s'inspirer de la liste indicative de questions figurant dans ce document.

Une seconde activité du Groupe consisterait à élaborer les préalables techniques à l'établissement d'un système international intégré de surveillance en se fondant sur les travaux exécutés en vertu de son mandat traditionnel par le Groupe spécial de sismologues et en intégrant les méthodes de détection atmosphérique dans le système de surveillance envisagé.

Les dispositions relatives à l'application de l'interdiction des essais sont identifiées dans un troisième point du programme de travail tel que nous le concevons.

Le dernier point du projet de programme concerne naturellement les clauses finales d'un traité d'interdiction complète des essais.

Si - et je reconnais que c'est un grand si - un programme de travail tel que celui dont nous donnons le canevas pouvait être mené à terme, les conditions seraient mûres pour la conclusion d'un traité multilatéral d'interdiction complète des essais.

Il ressort du programme de travail dont nous donnons le canevas que le Groupe de travail spécial aurait besoin de recourir à des avis d'experts. Les activités des sismologues devraient se poursuivre, et un organe consultatif sur les méthodes de détection atmosphériques serait probablement indispensable.

Dans la troisième et dernière partie de notre document de travail, nous suggérons que cet aspect soit traité d'une façon adéquate par un élargissement du mandat de l'actuel Groupe spécial de sismologues, afin que des avis soient fournis sur les méthodes de détection atmosphériques. Le nom du nouvel organe devrait être réadapté en conséquence. Pour éviter des pertes de temps, le nouveau groupe spécial d'experts devrait être établi en tant qu'organe subsidiaire du Groupe de travail spécial, et faire rapport à celui-ci.

Naturellement, ce Groupe serait maître de ses propres procédures; il pourrait décider par exemple de créer deux ou plusieurs organes subsidiaires, dont l'un serait composé de sismologues, ce qui permettrait de poursuivre la coopération fructueuse qui s'exerce dans le cadre actuel du Groupe de sismologues.

(J. van Dongen, Pays-Bas)

Je puis peut-être ajouter une remarque spécifique au sujet de la coopération des sismologues. Jusqu'ici, le Groupe d'experts n'a pas pu prendre en considération tous les progrès technologiques pertinents effectués récemment. A notre avis, il faudrait attacher une attention particulière à la mise au point de procédures permettant à toutes les stations d'un réseau mondial de s'équiper de dispositifs modernes d'enregistrement numérique, et installer et relier à un système international de communication des ordinateurs ayant une capacité suffisante pour traiter les enregistrements de sismomètres.

Ainsi se termine mon exposé sur le document de travail néerlandais (CD/512). Auparavant, je tiens à rappeler une fois de plus que mon Gouvernement, qui considère l'interdiction complète des essais comme un élément clef du processus visant à rendre effective la limitation des armements nucléaires, continuera de contribuer à sa réalisation.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) :
Nous commençons aujourd'hui l'examen du point 2 de notre ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Je voudrais traiter ce sujet dans la première partie de ma déclaration. Ensuite, je voudrais m'arrêter un peu sur quelques questions concernant le nouveau Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires.

Dans le contexte d'événements récents, en particulier l'adoption par un Etat doté d'armes nucléaires de plans à long terme pour l'intensification de la course aux armements nucléaires, les démarches du Comité pour s'attaquer au point 2 sont plus cruciales que jamais. La nécessité de mesures urgentes pour freiner la course aux armements nucléaires a été de nouveau soulignée par des informations faisant état de nouveaux efforts entrepris par les Etats-Unis pour justifier une guerre nucléaire et faire en sorte qu'une telle guerre puisse être gagnée.

L'International Herald Tribune du 16 août a publié en première page un article selon lequel "sur les ordres de l'Administration Reagan, le Pentagone a établi un plan-cadre stratégique pour donner aux Etats-Unis la capacité de gagner une guerre nucléaire prolongée avec l'Union soviétique". Selon cet article, le plan doit remplacer la trop fameuse Directive présidentielle 59 approuvée par l'Administration précédente. Le plan serait beaucoup plus combatif et plus détaillé dans son apologie de la guerre nucléaire que cette directive et d'autres documents américains correspondants.

L'article en question cite un autre article publié en 1980, dont l'un des auteurs a été récemment nommé conseiller du Gouvernement des Etats-Unis, et où il était spécifié que 20 millions de victimes aux Etats-Unis représenteraient un "niveau compatible" dans une guerre nucléaire. Mais aucune conclusion n'était tirée concernant les victimes possibles dans la région de mon pays en cas de guerre nucléaire prolongée, en Europe centrale, où il y a une grande concentration de population et dont un pays compte la plus grande densité au monde d'armes nucléaires. Qui pourrait contester qu'en cas de guerre nucléaire prolongée, le nombre de victimes dans cette région serait sensiblement plus élevé ? Ainsi, devant le danger croissant d'une guerre nucléaire, le désarmement nucléaire devrait jouer un rôle central dans les activités du Comité du désarmement. Le Comité doit donner à cette question la priorité qu'elle mérite. C'est un sujet de satisfaction que cette opinion ait été exprimée à la deuxième session extraordinaire et dans nos récents débats ici-même par l'écrasante majorité des Etats.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Ma délégation continue de préconiser la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2. Ce serait un signe clair et encourageant que le Comité veut être à la hauteur de ses responsabilités. Malheureusement, comme avant, cette mesure est bloquée par certains Etats dotés d'armes nucléaires.

C'est avec un grand intérêt que ma délégation a écouté, le 10 août, la déclaration faite par le distingué représentant des Etats-Unis, où il a dit : "Nous sommes convaincus que la tâche la plus urgente qui se pose à nous concerne la négociation de véritables mesures de désarmement nucléaire". Mais, malheureusement, nulle conclusion n'a été tirée concernant le rôle du Comité à cet égard. Ma délégation serait fort intéressée de savoir si la délégation des Etats-Unis, compte tenu de l'opinion susmentionnée, est prête à revoir sa position et à donner son accord à la création d'un groupe de travail spécial sur le point 2. Le 5 août, nous avons noté avec plaisir que la République populaire de Chine appuyait la création d'un tel groupe de travail.

Durant nos précédents débats, l'argument a été avancé qu'un groupe de travail sur le point 2 n'était pas nécessaire en raison des négociations bilatérales en cours. Ces négociations sont naturellement très importantes et nous souhaitons qu'elles réussissent. Nous espérons que des résultats significatifs pourront être obtenus sur la base du principe de l'égalité et de la sécurité égale. Mais, des négociations bilatérales n'excluent nullement des négociations multilatérales, et réciproquement. Comme il était dit dans le document CD/4 soumis par le Groupe socialiste en 1979, la préparation et la conduite des négociations sur l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et sur leur destruction ne devraient pas se faire au détriment de négociations bilatérales, ni entraver la réalisation d'accords bilatéraux.

L'objet de négociations multilatérales sur le point 2 devrait être le développement d'une approche globale du désarmement nucléaire. Cela pourrait soutenir des négociations dans d'autres forums. Ces dernières années, un ensemble de propositions a été constitué qui pourrait être étudié d'une façon plus organisée et plus systématique dans un groupe de travail spécial. Nous avons ici à l'esprit, entre autres :

- les propositions faites par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement sur l'élaboration, l'adoption et l'application par étapes d'un programme de désarmement nucléaire;
- les propositions de gel mutuel des armements nucléaires soumises par l'Inde, le Mexique, la Suède et l'Irlande à la deuxième session extraordinaire;
- la "stratégie d'étouffement" canadienne ainsi que la proposition de l'Australie et du Canada sur l'interdiction de la production de matières fissiles à des fins militaires (CD/90).

Ce n'est là qu'une liste illustrative. Les documents de travail CD/171 et CD/293, préparés par le Secrétariat, montrent qu'il y a assez de matériaux à traiter et à transformer en un programme de désarmement nucléaire par un groupe de travail spécial sur le point 2.

M. Gardar, République démocratique allemande

Etroitement liée au point 2 est la question de la prévention d'une guerre nucléaire. Bien que la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement ait souligné dans son rapport que la prévention d'une guerre nucléaire reste la tâche la plus cruciale et la plus urgente d'aujourd'hui, il n'a pas été possible à cette session-là d'aboutir à un accord sur des mesures urgentes à cet égard. Aux dernières heures de la session extraordinaire, quelques délégations n'étaient que virtuellement prêtes à accepter la création d'un organe subsidiaire chargé de s'occuper de cette question.

Nous pensons qu'il est temps maintenant que ce comité continue le travail commencé à la deuxième session extraordinaire. Ma délégation appuie donc la proposition faite par la délégation indienne le 12 août de créer un groupe de travail pour entreprendre des négociations sur des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire. Ce groupe devrait examiner diverses propositions visant à assurer la non-utilisation d'armes nucléaires, la prévention d'une guerre nucléaire et autres objectifs connexes. A cet égard, l'obligation pour les Etats dotés d'armes nucléaires de ne pas utiliser en premier des armes nucléaires présente une importance particulière.

Des événements récents ont une fois souligné l'urgence de procéder à des négociations sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons.

Selon des communiqués de presse, les Etats-Unis prépareraient actuellement la fabrication d'un troisième type d'ogive à neutrons. On a signalé qu'une grande partie des 23 000 ogives nucléaires que les Etats-Unis envisagent de fabriquer au cours des dix prochaines années seraient des ogives à neutrons. Il y a de plus en plus de signes qui justifient notre préoccupation, maintes fois exprimée au Comité du désarmement, que l'introduction d'armes à neutrons dans les arsenaux militaires n'abaisse le seuil nucléaire. Ceci se trouve confirmé, entre autres, par le fait que d'importantes personnalités militaires aux Etats-Unis pensent à "une certaine forme d'autorisation déléguée" d'utiliser les armes nucléaires tactiques en Europe centrale. Une récente étude américaine signalait que 5 à 20 ogives nucléaires à neutrons seraient nécessaires pour détruire une division blindée de l'autre camp. Ici encore, les planificateurs militaires semblent considérer cette arme comme s'il s'agissait d'un type spécial d'arme classique, ignorant complètement par là les effets dévastateurs que son utilisation aurait en Europe centrale et dans d'autres parties du globe. Sans parler des incidences mondiales découlant du rôle de l'arme à neutrons en tant qu'amorce d'une guerre nucléaire totale. D'après les planificateurs militaires susmentionnés, l'arme à neutrons serait l'arme idéale pour le champ de bataille dit "intégré" ou "champ de bataille classico-nucléaro-chimico-biologico-électronique".

Compte tenu de tous ces faits, ma délégation aimerait réaffirmer la proposition du groupe des pays socialistes tendant à ce que le Comité du désarmement crée les conditions nécessaires sur le plan organisationnel pour négocier sur l'interdiction des armes nucléaires à neutrons. Le meilleur cadre pour de telles négociations serait un groupe de travail approprié.

Après avoir examiné les questions liées au point 2 de l'ordre du jour, j'aimerais m'associer à la proposition tendant à ce que vous poursuiviez, Monsieur le Président, vos consultations pour trouver une approche commune sur l'orientation future des travaux du Comité concernant le point 2. Nous espérons que vous serez bientôt en mesure de faire rapport au Comité du désarmement sur ces consultations, afin que nous puissions prendre une décision à l'avenant.

M. Hordor, République démocratique allemande

De l'avis de ma délégation, la tenue de quelques réunions officieuses consacrées au point 2 ne serait pas suffisante en l'occurrence.

L'approche esquissée ci-dessus constituerait un moyen réel d'appuyer le "Comité du désarmement qui est une institution", comme l'a indiqué le 5 août l'Ambassadeur, Sadleir d'Australie. Je me hâte d'ajouter une "institution" de négociations étant donné que de simples discussions, débats techniques ou "exercices de rhétorique" seraient insuffisants.

Ceci s'applique aussi pleinement aux activités du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires qui s'est réuni pour la première fois la semaine dernière. Pour ce qui est des travaux de ce groupe, ma délégation aimerait souligner les points suivants :

Premièrement, il conviendrait que, dans ses travaux, le Groupe parte du principe que la portée de l'interdiction d'un accord de désarmement donné détermine les modalités de sa vérification. Ce principe a été réaffirmé au paragraphe 31 du Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est pourquoi ma délégation partage l'opinion exprimée le 10 août par le distingué Ambassadeur du Pakistan selon laquelle la "première question relative à la vérification est la portée de l'interdiction des essais". Ce n'est que sur la base d'une entente claire sur la portée d'un traité d'interdiction complète des essais que le Groupe de travail pourra passer à l'examen et à la définition des questions de vérification. Du point de vue de ma délégation, la portée d'un tel traité devrait être l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires par tous les Etats et à tout jamais.

Deuxièmement, l'examen et la définition des questions de vérification devraient se faire de façon pratique et rationnelle, en gardant à l'esprit que ce comité a pour objectif d'élaborer un traité d'interdiction complète des essais. Le Groupe devrait donc concentrer ses travaux sur les principales questions politiques et juridiques de la vérification dans le cadre d'un tel traité, et non se livrer dans l'abstrait à des discussions académiques sur la vérification. A cette session, qui constitue en fait la première phase de ses travaux, le Groupe devrait examiner toutes les propositions pertinentes et définir les éléments qui serviraient de base à un système de vérification. L'an prochain, avec un nouveau mandat, le Groupe pourra alors procéder à la rédaction effective du traité dans son ensemble.

Troisièmement, ma délégation s'opposera à toute tentative de transformer ce groupe de travail spécial en juste un autre groupe technique. A notre avis, ce groupe n'est probablement pas l'endroit indiqué pour examiner des aspects administratifs, financiers et juridiques d'un système international de surveillance sismologique.

Ces questions, incontestablement importantes, pourront être résolues lorsqu'un accord sera intervenu sur les dispositions fondamentales d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. A ce moment-là, un organe approprié pourra être créé pour s'occuper de ces questions hautement organisationnelles et techniques. Procéder autrement reviendrait à mettre la charrue avant les boeufs. Soit dit en passant, qu'examinerions-nous à cet égard si nous ne savons pas quelle sera la portée du traité et quels pays qui y participeront et fourniront des données en vue d'un échange international? De plus, si le traité, par suite de l'attitude de certains pays ne pouvait être conclu que dans un avenir éloigné, la technologie aura progressé et les considérations techniques et organisationnelles d'aujourd'hui risqueront d'être obsolètes.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Quatrièmement, il faut bien comprendre qu'un système de vérification parfait et sûr à cent pour cent n'est pas possible et ne le sera pas. Ici, comme dans d'autres cas, il ne faut pas rechercher un système de vérification idéal mais un système réaliste, qui donnera une garantie suffisante que les essais clandestins seront détectés. Les moyens techniques actuels de vérification, un échange international de données sismologiques et certaines procédures de coopération internationale, y compris la vérification par mise en demeure, rendent très élevée la probabilité de détection de ces essais. Mon pays pense sérieusement que la menace que fait peser l'absence d'une interdiction complète des essais d'armes nucléaires dépasse de loin le faible risque qu'entraînerait un système de vérification non efficace à cent pour cent.

Avant de conclure mon intervention, je ne peux qu'exprimer une fois de plus la préoccupation de ma délégation devant la position de la France et de la République populaire de Chine à l'égard du Groupe de travail sur leur interdiction des essais nucléaires. Nous espérons que ces deux pays réexamineront leur position et participeront activement à ce Groupe. C'est également avec un profond regret que ma délégation, le 10 août en séance plénière et le 13 août au Groupe de travail, a entendu les Etats-Unis réaffirmer leur position selon laquelle l'interdiction complète des essais n'était qu'un "objectif ultime" et qu'il n'est pas "actuellement opportun" de négocier une telle interdiction.

En outre, le 6 août, jour anniversaire du bombardement d'Hiroshima, une haute personnalité de l'Administration des Etats-Unis a déclaré que les Etats-Unis poursuivront les essais de bombes nucléaires et pourraient accroître la dimension des armes testées.

Cela étant, on peut se demander quelle sera l'utilité du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. A cet égard, nous partageons les doutes exprimés par la délégation suédoise, le 3 août, au sujet de l'attitude de l'Etat doté d'armes nucléaires mentionné ci-dessus.

Nous avons à maintes reprises souligné que les discussions sur la vérification doivent se rapporter aux besoins pratiques d'accords de désarmement et non servir à masquer une absence de volonté politique de parvenir à une entente sur certaines mesures de limitation des armements et de désarmement. Ce serait un mauvais service rendu au Comité et à la cause du désarmement si l'une des parties avait l'intention d'utiliser le Groupe nouvellement créé à cette fin.

Quant à ma délégation, nous sommes prêts à jouer un rôle actif au Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, sur la base des considérations que je viens d'exposer.

M. KOMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Prenant la parole pour la première fois à une séance plénière officielle, je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité pendant ce mois particulièrement difficile de la session. Je profite également de cette occasion pour adresser les félicitations de ma délégation à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour la contribution très précieuse qu'il a apportée à nos travaux au cours du mois crucial qui a précédé la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Kömives, Hongrie)

Ceux qui fréquentent ce Comité depuis assez longtemps se sont habitués à voir d'excellents collègues nous quitter les uns après les autres. Ce mois-ci nous constatons avec tristesse l'absence de Mme Inga Thorsson, de la Suède, de l'Ambassadeur Yu Peiwen, de la Chine, et de l'Ambassadeur Valdivieso, du Pérou, que nous devons remercier pour leurs travaux au sein du Comité. Mais ces regrets sont compensés par le plaisir que nous éprouvons à accueillir parmi nous un ami de longue date, l'Ambassadeur Ion Datcou, de la Roumanie, auquel je souhaite beaucoup de succès dans ses nouvelles fonctions.

Conformément à notre programme de travail et en plein accord avec les priorités établies depuis longtemps et réaffirmées à une date récente, je voudrais aujourd'hui évoquer en premier lieu les questions liées aux deux premiers points inscrits à notre ordre du jour : Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire et Interdiction des essais nucléaires. En fait, c'est sur ces questions que s'est concentrée l'attention pendant toute la durée de la deuxième session extraordinaire, qui s'est achevée il y a quelques semaines seulement.

La session extraordinaire s'est déroulée dans une conjoncture internationale particulièrement difficile et préoccupante, au cours d'une période que l'on considérait, - et l'expérience a montré que c'était à juste titre - comme défavorable aux efforts visant à maîtriser la course aux armements et à promouvoir un désarmement véritable. Cependant, la délégation hongroise, tout comme celle de la grande majorité des Etats Membres, était fermement résolue, en se rendant à la session extraordinaire, à n'épargner aucun effort pour contribuer à écarter la menace d'une catastrophe nucléaire, à arrêter la course aux armements, en particulier sous ses aspects nucléaires, et à promouvoir des mesures concrètes de désarmement.

La session extraordinaire n'a pas été en mesure de parvenir à des conclusions et recommandations spécifiques, mais elle a exprimé en termes clairs sa préoccupation profonde devant le danger de guerre, en particulier de guerre nucléaire, et a déclaré sans équivoque que la prévention d'une catastrophe nucléaire "demeure la tâche la plus urgente et importante de notre époque".

Les peuples des pays tels que le mien, qui ont connu les atrocités et les dévastations de deux guerres mondiales et qui vivent dans l'ombre d'une accumulation sans précédent d'armes de destruction massive, reconnaissent pleinement que s'ils veulent survivre, s'ils veulent vivre dans la paix et la sécurité, il faut empêcher une guerre nucléaire, il faut mettre un terme à la course aux armements nucléaires.

C'est sur cette toile de fond que la délégation hongroise, avec les délégations d'une majorité massive d'Etats Membres, a abordé les problèmes fondamentaux de la session extraordinaire. C'est aussi sur cette toile de fond que les représentants d'organisations non gouvernementales et un mouvement mondial de l'opinion publique ont apporté un appui sans précédent aux efforts de ces délégations. C'est dans ce contexte qu'ils ont tous salué l'engagement solennel de l'Union soviétique de ne pas utiliser en premier d'armes nucléaires et qu'ils ont demandé instamment aux autres Etats dotés d'armes nucléaires de prendre des engagements analogues, c'est-à-dire d'être à la hauteur de la responsabilité particulière qu'ils doivent assumer pour l'avenir de l'humanité.

La délégation hongroise est fermement convaincue que l'adoption d'un tel engagement par toutes les puissances nucléaires réduirait dans une large mesure le danger de guerre nucléaire, renforcerait la confiance entre ces puissances, ainsi que la confiance des Etats non dotés d'armes nucléaires à leur égard, et équivaldrait en fait à une interdiction de l'emploi des armes nucléaires. Une telle évolution créerait le climat nécessaire pour accomplir de nouveaux progrès vers la réduction et l'élimination des armes nucléaires.

(M. Kőmives, Hongrie)

Les nombreuses déclarations faites au cours des quatre premières séances de la présente session ont convaincu ma délégation que la majorité des délégations réunies autour de cette table sont favorablement disposées pour entreprendre des négociations sérieuses sur des questions de la plus haute priorité, telles que la prévention d'une guerre nucléaire, ainsi que sur divers aspects du désarmement nucléaire. Nous nous félicitons de ces manifestations d'intérêt et sommes tout prêts à participer activement à de telles négociations. En l'occurrence, je tiens à exprimer la satisfaction de ma délégation à propos du document de travail présenté à la séance précédente par la délégation de l'Inde (CD/309) au sujet du projet de mandat pour un groupe de travail spécial à créer au titre du point 2 de notre ordre du jour. La délégation hongroise, qui a préconisé la création d'un tel groupe de travail depuis de nombreuses années, ne peut que se féliciter de cette nouvelle initiative. De concert avec plusieurs autres membres du Comité, ma délégation vous prie, Monsieur le Président, d'entreprendre d'urgence des consultations sur cette proposition. On pourrait tenir à bref délai des réunions officieuses du Comité sur cette question.

La communauté mondiale des nations, y compris bien entendu les peuples de nos propres pays, a exprimé son indignation devant l'absence de résultats tangibles au cours des précédentes années de négociation sur le désarmement. Les critiques se font plus nombreuses, les exigences plus pressantes et la responsabilité qui incombe au Comité du désarmement, ainsi qu'à chacun de ses membres, est plus grande qu'elle ne l'a jamais été. A la session extraordinaire, certaines délégations ont défié obstinément les vœux et la volonté de la majorité, et même ceux des masses populaires de leurs propres pays, et ont obstinément bloqué tout effort pour parvenir à une entente sur les questions les plus brûlantes. C'est maintenant le Comité qui est soumis à cette pression qui, manifestement, ne cesse de croître. Si nous voulons éviter d'être critiqués et condamnés à l'échelon mondial pour n'avoir pas été à la hauteur de notre tâche, il faut entreprendre des négociations concrètes sur les questions prioritaires inscrites à notre ordre du jour. L'une de ces questions, comme je me suis efforcé de le démontrer, est la prévention d'une guerre nucléaire et le désarmement nucléaire. L'autre, qui est en fait le tout premier point inscrit à notre ordre du jour, est l'interdiction des essais nucléaires.

L'interdiction générale et complète de tous les essais d'armes nucléaires présente une urgence particulière. Ce problème aurait dû être réglé depuis longtemps. Dans la déclaration qu'il a faite à la session extraordinaire, le chef de la délégation hongroise a fait preuve d'un certain optimisme et de beaucoup d'espoir en prononçant les paroles suivantes :

"Il est encourageant de relever à cet égard la décision adoptée par le Comité du désarmement, en avril dernier à Genève, de commencer à brève échéance l'examen de cette question par un groupe de travail. Nous ferons de notre mieux pour que ce groupe de travail contribue à l'arrêt le plus rapide possible de tous les essais d'armes nucléaires." (A/S-12/PV.9, p. 31).

La délégation hongroise accueille avec satisfaction la décision prise par le Comité à sa dernière séance et félicite l'Ambassadeur Curt Lidgard de la Suède, le Président du Groupe de travail spécial chargé du point 1 de l'ordre du jour. Il peut compter sans réserve sur notre appui et notre coopération.

(M. Kőmives, Hongrie)

En avril, ma délégation a fait preuve d'un esprit de coopération et de compromis en s'associant au consensus sur le mandat de ce groupe de travail. Nous considérons alors et nous continuons de considérer la formule du compromis comme une base sur laquelle on peut et doit entreprendre des travaux concrets et des négociations au sujet d'un traité portant interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Nous approuvons pleinement l'interprétation qui a donné des dispositions de ce mandat à l'Ambassadeur Herder de la République démocratique allemande, dans sa déclaration du 21 avril; la délégation hongroise participera aux activités de ce groupe de travail conformément à cette interprétation. Ma délégation partage pleinement les vues exprimées par mon collègue de la République démocratique allemande, qui m'a précédé, concernant les travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Dans le cadre du point 1 de l'ordre du jour, la délégation hongroise tient à exprimer ses regrets et son ressentiment devant l'attitude de la Chine et de la France, qui ont décidé de ne pas participer au Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous espérons vivement qu'elles ne persisteront pas longtemps dans leur attitude négative.

Les informations de presse alarmantes concernant la position des Etats-Unis à l'égard des essais d'armes nucléaires et le refus déclaré de leur Administration de reprendre les entretiens trilatéraux sur une interdiction complète des essais, ont été comme une gifle pour tous ceux qui étaient anxieux de commencer des négociations sur cette question hautement prioritaire. La perspective que les Etats-Unis puissent même accroître la dimension des armes à l'essai, comme l'a récemment indiqué une personnalité officielle de rang élevé à Washington, est une sérieuse raison de préoccupation et d'anxiété, non seulement pour les membres du Comité, mais aussi pour l'humanité tout entière.

La délégation hongroise attend donc anxieusement de la part de la délégation des Etats-Unis une déclaration détaillée et sans équivoque précisant les intentions de son gouvernement sur cette question extrêmement importante.

Il y a, Monsieur le Président, un autre point dont je voudrais traiter aujourd'hui. Pendant la session le printemps du Comité la délégation hongroise s'est félicitée de l'adoption d'un nouveau mandat pour le Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui doit lui permettre d'accélérer l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Nous jugeons essentiel, comme nous l'avons souligné à la session extraordinaire, que l'on redouble d'efforts pour parvenir rapidement à l'élaboration et à la conclusion d'une telle convention. Nous devons garder à l'esprit le fait que certaines décisions concernant la fabrication et le déploiement en Europe occidentale d'un nouveau type d'armes chimiques, les armes binaires, vont vraisemblablement donner une nouvelle impulsion à la course aux armements. Il est donc particulièrement justifié et urgent d'exiger de la part de tous les Etats membres une contribution active aux travaux qui se déroulent au Groupe de travail depuis le 20 juillet, sous la présidence compétente et énergique de l'Ambassadeur Sujka, de Pologne.

Le meilleur exemple d'une contribution active de ce genre est fourni par les "Eléments essentiels" d'une convention sur les armes chimiques présentés par l'Union soviétique à la session extraordinaire et également présentés, ici, sous la cote CD/294.

(M. Kőmives, Hongrie)

Ce document, qui a reçu un appui massif du côté des délégations, est capable de donner une impulsion majeure à des négociations accélérées et sérieuses sur un projet de convention, à condition que les autres parties fassent également preuve d'une volonté similaire.

La délégation hongroise estime que le Groupe de travail a accompli des progrès substantiels dans ses délibérations - et il ne faut pas oublier ici de mentionner l'activité utile des experts en matière d'armes chimiques - tout au moins suffisamment pour pouvoir élaborer un projet de texte composite de convention. Contenant des dispositions déjà convenues, ainsi que des variantes de libellés lorsqu'un accord n'aura pu se faire dans le peu de temps dont nous disposons, ce texte composite permettrait non seulement à nous-mêmes mais aussi à l'Assemblée générale, lors de sa prochaine session, d'évaluer les progrès réalisés et pourrait alors servir de base utile à nos négociations l'année prochaine.

Je ne saurais conclure mon intervention, Monsieur le Président, sans exprimer avec force la profonde préoccupation et l'indignation légitime de mon gouvernement et de l'opinion publique hongroise devant la brutale agression israélienne contre le Liban, le peuple palestinien et les peuples de toute la région. Nous avons fermement condamné cette attaque génocide ainsi que les motifs impérialistes qui l'inspirent, et nous continuerons d'exiger le retrait immédiat de toutes les forces israéliennes du Liban et d'autres territoires occupés.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Chine, Son Excellence le Ministre Tian Jin.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, je voudrais parler aujourd'hui de la question de l'interdiction des armes chimiques. Cette question a toujours occupé une place importante dans les travaux du Comité du désarmement et retenu l'attention particulière des populations. Cela tient, d'une part, à ce que les peuples du monde réagissent avec horreur devant des armes aussi inhumaines et, d'autre part, à ce que la menace d'une guerre chimique s'accroît constamment. Une des superpuissances, accusée d'utiliser des armes chimiques, refuse toute enquête internationale, tandis que l'autre superpuissance, en dépit de l'opposition qui se manifeste chez elle et à l'étranger, renouvelle actuellement son arsenal chimique avec des armes chimiques binaires. La partie qui a acquis un avantage dans sa capacité de guerre chimique essaie de le préserver pendant que la partie perdante essaie de retrouver sa supériorité perdue. Ainsi, les deux rivalisent-elles dans l'expansion de leurs armements chimiques respectifs. Ces faits, ainsi que ce qui a transpiré de certains conflits locaux depuis la seconde guerre mondiale, servent à nous rappeler que nous ne devons pas relâcher notre vigilance contre les graves conséquences d'une utilisation possible des armes chimiques. Le Comité du désarmement a la responsabilité d'éliminer cette menace horrible et de parvenir à un accord dès que possible sur la conclusion d'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques.

Nous avons enregistré quelques progrès après plusieurs années d'efforts. Le dévouement et le talent des présidents successifs du Groupe de travail des armes chimiques, la bonne volonté et l'esprit de coopération dont ont fait preuve de nombreux représentants, ainsi que les efforts déployés par les experts, nous ont permis d'entrer dans une nouvelle étape, celle de l'élaboration des dispositions d'une future convention. A ce sujet, le document CD/CW/WP.33 soumis au début de la session de printemps nous est d'une grande aide dans nos négociations.

(M. Tian Jin, Chine)

Je voudrais maintenant formuler quelques observations sur les questions suivantes :

1. Portée de l'interdiction :

Nous avons toujours soutenu que l'utilisation des armes chimiques devrait être comprise dans la portée de l'interdiction d'une future convention et nous avons maintes fois réitéré notre position tant en séances plénières qu'aux réunions du Groupe de travail. Conjointement avec quatre autres délégations, nous avons présenté à la session de printemps un autre texte sur cette question. Dans les débats qui ont eu lieu depuis le 20 juillet, cette question a fait l'objet d'une plus grande attention. Je voudrais exprimer ici nos remerciements au représentant de la Roumanie pour son travail utile en tant que coordonnateur du groupe de consultants sur la question de la "portée de l'interdiction". Il nous a fourni une liste de solutions possibles qui facilitera nos débats futurs sur cette question.

2. La déclaration :

La déclaration est l'un des éléments clefs d'une future convention. Son contenu devrait être détaillé et précis faute de quoi l'efficacité de la convention ne pourrait être assurée. A ce sujet, je voudrais faire remarquer que dans l'annexe II du document CD/CW/WP.33 il est dit que la déclaration devrait contenir des renseignements sur l'emplacement et la capacité de production des moyens de fabrication d'armes chimiques. Nous jugeons cela absolument nécessaire. Nous sommes également d'avis que les installations de fabrication d'armes chimiques dont il est question ici devraient comprendre aussi bien des usines créées uniquement pour la fabrication d'armes chimiques que les installations spécialisées affiliées à d'autres entreprises chimiques (telles qu'un atelier de fabrication d'armes chimiques installé dans une entreprise de l'industrie chimique civile).

La délégation de l'Union soviétique a récemment présenté les "Eléments essentiels" d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. Nous les étudierons plus à fond. Le document soviétique contient des dispositions se rapportant aux déclarations et aux mesures propres à renforcer la confiance. Selon ces dispositions, un pays aurait sept ans après avoir adhéré à la convention, pour remettre à la communauté internationale sa déclaration sur l'emplacement des installations de fabrication d'armes chimiques. Il est assez difficile à notre avis de comprendre les raisons d'un ajournement aussi long. Nous estimons que l'adhésion d'un Etat à une convention signifie qu'il est prêt à accepter les obligations qui y sont énoncées et que, par conséquent, les emplacements des installations de fabrication à démanteler ne devraient pas être gardés secrets aussi longtemps. Sinon, cela irait à l'encontre du but des mesures propres à renforcer la confiance.

3. Vérification :

La vérification est un autre élément clef d'une future convention. Une vérification stricte et efficace serait une garantie importante que la convention ne risque pas de devenir un simple chiffon de papier. A ce sujet, il suffit de se rappeler les leçons du Protocole de Genève de 1925. C'est précisément parce que le Protocole ne contenait pas les dispositions nécessaires concernant la vérification qu'il a été impossible pendant les quelques 50 ans qui se sont écoulés depuis sa signature, de mener aucune enquête internationale sur les plaintes concernant l'utilisation d'armes chimiques, y compris des plaintes et des informations relatives à une guerre chimique en Afghanistan et en Asie du Sud-Est ces dernières années. Une telle situation ne peut que nuire à l'autorité du Protocole.

(M. Tian Jin, Chine)

C'est pourquoi nous maintenons que l'on devrait insister sur une vérification internationale et, en particulier, sur la nécessité d'une inspection sur place. En fait, de nombreux Etats ont présenté des propositions constructives. Le document CD/CW/WP.33 contient également un certain nombre de très bonnes dispositions. Toutefois, il comporte également des lacunes évidentes; par exemple, aucune enquête sur place n'est prévue à la suite de plaintes ou d'informations concernant l'utilisation d'armes chimiques. Nous estimons qu'il est indispensable d'inclure une telle disposition si nous voulons essayer d'élaborer une convention qui soit crédible pour la communauté internationale.

Nous avons pris note du fait que l'Union soviétique, en présentant les "Eléments essentiels", a accepté le principe d'une inspection sur place. Dans les "Eléments essentiels", il est question de la possibilité d'effectuer une inspection sur place dans deux types de situations. Certains représentants ont formulé des observations à ce sujet. Comme je l'ai dit dans mes remarques précédentes, nous examinerons plus avant la proposition soviétique. Toutefois, j'aimerais formuler une observation préliminaire. Nous estimons que pour assurer l'efficacité de la convention, davantage d'inspections sur place sont nécessaires : inspections sur place pour le démantèlement des installations de fabrication ou en cas d'accusations concernant une utilisation d'armes chimiques, etc.

Depuis le début de la session d'été, le Président du Groupe de travail des armes chimiques a adopté une approche souple en créant un certain nombre de groupes de consultation officieux pour engager des consultations intensives sur certains aspects importants d'une future convention. Nous nous félicitons de cette initiative utile. Nous espérons également que la consultation sera menée sur la base des résultats déjà obtenus et dont rend compte le document CD/CW/WP.33.

Pendant la seconde guerre mondiale, le peuple chinois a lui aussi souffert des dommages causés par les armes chimiques. Pour éliminer à jamais le danger d'une guerre chimique, la délégation chinoise espère sincèrement qu'une convention sur l'interdiction complète et la destruction totale des armes chimiques pourra être conclue le plus rapidement possible. A cette fin, nous nous engageons à joindre nos efforts à ceux d'autres délégations.

M. STEELE (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole aujourd'hui pour exprimer notre réaction devant la déclaration faite par les délégations de la France et de la Chine, qui ont annoncé qu'elles ne participeraient pas aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Depuis de nombreuses années, l'Australie ne cesse d'insister sur le caractère prioritaire, dans les négociations sur le désarmement, d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et elle a constamment joué un rôle actif dans les forums internationaux sur cette question. Nous avons toujours été d'avis que cette interdiction devait être véritablement complète et proscrire tous les essais nucléaires, dans tous les milieux et à tout jamais. Par définition, une interdiction complète des essais doit être susceptible de recueillir une adhésion universelle. Il va sans dire que les perspectives dans ce domaine seraient bien meilleures si tous les Etats qui procèdent à des essais nucléaires participaient dès le début aux travaux d'élaboration du traité. S'il est vrai que le Groupe de travail créé par ce Comité n'est pas habilité, pour le moment, à entreprendre des négociations sur une interdiction complète des essais, il n'en a pas moins la possibilité d'apporter une précieuse contribution à cette fin. On peut même dire que le fait que le Groupe de travail n'a pas reçu de mandat de négociation est une raison de plus pour qu'aucune délégation ne s'abstienne d'y participer.

(M. Steele, Australie)

L'Australie ne peut qu'éprouver du regret et de la déception devant le fait que deux des Etats dotés d'armes nucléaires ont cru bon de ne pas se joindre à cet effort. La poursuite des essais nucléaires, en particulier dans notre région, préoccupe depuis longtemps le public australien. Il ne sera pas facile au Gouvernement australien d'expliquer pourquoi deux Etats, qui entretiennent tous deux d'excellentes relations avec l'Australie, ont refusé de se joindre à des discussions qui visent en fin de compte à mettre un terme à ces essais. L'Australie espère que la France et la Chine réexamineront leurs positions et prendront à une date rapprochée la place qui leur revient dans le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

L'Australie espère aussi que les négociations entre les trois autres Etats dotés d'armes nucléaires pourront reprendre à très brève échéance.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration. Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 157^{ème} séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant de la Norvège, Son Excellence l'Ambassadeur Vaernø.

M. VAERNØ (Norvège) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous remercier de vos aimables paroles de bienvenue, et aussi vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. Etant donné l'étroite coopération qui existe entre la Kenya et la Norvège, c'est pour moi un grand plaisir de prendre la parole devant le Comité alors que vous en êtes le président. Personnellement, je voudrais aussi rappeler l'étroite collaboration que nous avons eue lors de conférences précédentes, auxquelles vous avez toujours apporté d'importantes contributions.

La session actuelle du Comité du désarmement doit nécessairement revêtir une importance accrue, puisqu'elle intervient juste après la clôture de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Comme d'autres gouvernements, celui de la Norvège a été déçu que la deuxième session extraordinaire ne soit pas parvenue à adopter des documents plus ambitieux et d'une plus grande portée, qu'elle n'ait pas réalisé ce que nous avons espéré. Pourtant, elle n'a pas été tenue en vain. Une analyse équilibrée devra tenir compte d'un certain nombre de considérations.

Premièrement, la deuxième session extraordinaire a fourni une nouvelle occasion à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies de traiter les questions globales de la limitation des armements et du désarmement de façon détaillée et approfondie. La gestion des armements dans notre monde contemporain est certainement une question qui mérite l'attention de cet organisme mondial d'une façon que seule peut permettre une session extraordinaire.

Deuxièmement, à la deuxième session extraordinaire, l'Assemblée a bien examiné l'application ou l'absence d'application des décisions de la première session. Si elle n'est parvenue à aucune conclusion unanime à cet égard, elle a réaffirmé la validité du Document final.

(M. Vaernø, Norvège)

Il convient de souligner que les engagements pris à l'époque de la première session extraordinaire sont encore valables, y compris ceux qui ont trait au Programme d'action.

Troisièmement, il faut reconnaître que, pendant la deuxième session extraordinaire, un certain nombre d'idées et de propositions ont été présentées. Dans la mesure où ces contributions faciliteront la négociation d'accords équilibrés et vérifiables, cette session aura effectivement été utile.

Toutefois, nous ne devrions pas sous-estimer les problèmes qui pourraient découler de ce que de larges secteurs de l'opinion publique, déçus et désillusionnés par le manque de résultats tangibles de la deuxième session extraordinaire, en viennent de plus en plus à se méfier de toutes les négociations multilatérales sur le désarmement, et à s'en détourner. Les réalisations limitées de la deuxième session extraordinaire, ont souligné le rôle vital du Comité du désarmement en tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement. Dans cette perspective, c'est aussi la restauration de la confiance publique dans le processus tout entier des négociations multilatérales sur le désarmement qui est en jeu. Il nous semble donc que les négociations multilatérales, dans le sens où elles produisent des accords significatifs sur le plan militaire, deviennent plus importantes que jamais. Il est urgent que ce processus soit maintenant accéléré. C'est dans cet esprit que ma délégation a aujourd'hui l'intention de présenter deux documents de travail, dont nous espérons qu'ils pourront constituer une modeste contribution à ce processus.

Après la deuxième session extraordinaire, un important travail reste à faire au Comité du désarmement et à l'Assemblée générale. Dans la mesure du possible, nous avons l'intention de participer activement à ce travail.

Nous attachons encore de l'importance au programme global de désarmement, et nous sommes heureux de voir que le Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement a été rétabli sous la Présidence de l'Ambassadeur García Robles. La Norvège a l'intention de participer à ses travaux lorsqu'il les reprendra en 1983.

Outre la suite à donner aux propositions nordiques dans les domaines du désarmement et du développement et en ce qui concerne les politiques de non-prolifération, la Norvège aimerait voir le Comité et la trente-septième session de l'Assemblée générale prendre des mesures au sujet d'un certain nombre de questions qui se posent dans le domaine institutionnel. J'ai appelé l'attention des membres du Comité sur nos propres propositions touchant le Comité du désarmement, l'UNIDIR et le Conseil consultatif pour les études sur le désarmement. S'agissant du Comité du désarmement, mon gouvernement espère que le Comité pourra présenter à la trente-septième session de l'Assemblée générale une recommandation unanime portant sur un élargissement de sa composition, compte tenu de la nécessité d'accroître son efficacité. Ma délégation a été heureuse de noter que les propositions faites à ce sujet avaient reçu un large appui durant la deuxième session extraordinaire.

Le thème de la séance de ce matin, la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, est un point prioritaire de l'ordre du jour du Comité du désarmement.

Il est certainement important pour le Comité que les pourparlers bilatéraux entamés à Genève entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, au sujet des armes nucléaires stratégiques de portée intermédiaire, conduisent à des résultats pouvant faciliter

(M. Vaernø, Norvège)

le désarmement nucléaire. Pour ce qui est de l'autre point prioritaire, le traité d'interdiction complète des essais nucléaires, le Gouvernement norvégien s'est félicité de la décision prise, à la clôture de la première partie de la session de 1982 du Comité du désarmement, de créer un groupe de travail spécial pour examiner et définir, par un examen au fond, les questions relatives à la vérification et au respect, en vue d'accomplir de nouveaux progrès sur la voie d'une interdiction des essais nucléaires. Nous sommes heureux que l'Ambassadeur Lidgard, le distingué représentant de la Suède, ait été élu président de cet important groupe de travail.

La Norvège a participé aux travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques depuis sa création en 1976. Les participants norvégiens sont des scientifiques de l'ensemble sismologique norvégien, le NORSAR (Norwegian Sismic Array). Un scientifique norvégien du NORSAR est secrétaire scientifique du Groupe spécial. Un autre scientifique norvégien est coanimateur du Groupe d'étude des formats et des procédures pour l'échange de données de niveau 2.

Au cours des dix dernières années, des scientifiques norvégiens ont procédé à de vastes études et mené à bien des projets de recherche à grande échelle concernant le problème de la détection, de la localisation et de l'identification des explosions nucléaires souterraines. Des experts de nombreux pays ont participé aux activités de recherche du NORSAR. Cela s'est traduit par une amélioration des méthodes pour distinguer les signaux résultant d'explosions de ceux qui sont produits par des tremblements de terre. Le NORSAR publie aussi un bulletin sismologique mensuel, qui est distribué dans plus de 20 pays.

Sous la présidence compétente de M. Ericsson, de la Suède, le Groupe a proposé la création d'un réseau sismologique mondial pour aider à la vérification des dispositions d'un éventuel traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Le Groupe spécial poursuit ses travaux en élaborant les détails du fonctionnement d'un tel système mondial. Un problème particulièrement important à cet égard est celui de savoir comment réaliser un échange rapide et sûr des volumes considérables de données sismologiques accumulées. Au cours des années qui se sont écoulées depuis que le Groupe spécial a proposé pour la première fois le système mondial (CCD/558; 1978), de rapides progrès techniques ont été enregistrés en ce qui concerne l'informatique et la communication des données. De nouvelles possibilités de rendre plus efficace l'échange mondial de données se sont ainsi présentées, et la Norvège juge important que le Groupe spécial tire parti, dans ses travaux, de la nouvelle situation ainsi créée.

A titre de contribution norvégienne aux travaux du Groupe, un système informatique peu onéreux a été mis au point pour les besoins de l'échange rapide de données sismologiques sur le plan international. Ce système pourrait servir de prototype et être ensuite développé en vue de son installation future dans toute station du réseau sismologique mondial.

A cet égard, j'ai l'honneur de présenter un document de travail norvégien (CD/310) sur un système prototype pour l'échange international de données sismologiques dans le cadre d'un traité d'interdiction complète des essais. Ce système a été mis au point par des scientifiques du NORSAR en application d'un projet de recherche lancé en 1980 sous le patronage du Ministère norvégien des affaires étrangères. Cet après-midi, des représentants du NORSAR feront une démonstration de la façon dont ce système fonctionne.

(M. Vaernø, Norvège)

Nous espérons que la contribution ainsi apportée par mon pays se révélera utile pour les futures études du Groupe d'experts sismologues et les négociations au sein du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, qui, dans un premier stade, concentrera ses efforts sur la vérification.

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, le Gouvernement norvégien est prêt à offrir les services du NORSAR, en tant que station de surveillance, pour les besoins d'un système mondial de vérification sismologique. En outre, la Norvège continuera à participer activement aux travaux du Groupe d'experts sismologues. Nous prendrons également part, en qualité d'observateur, aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Conformément au Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement et à plusieurs résolutions adoptées par l'Assemblée générale lors de sessions ordinaires, la conclusion d'une convention sur les armes chimiques est l'un des objectifs les plus urgents des négociations multilatérales sur le désarmement. La Norvège se félicite de la décision prise au début de la session de cette année au sujet d'un mandat révisé pour le Groupe spécial des armes chimiques. Les négociations, qui s'appuient sur le document CD/CW/WP.33 et se déroulent sous la direction énergique de l'Ambassadeur Sujka, entrent maintenant dans une nouvelle phase, dans laquelle on cherche à réaliser des compromis sur les principales questions en suspens. A cet égard, la Norvège a étudié avec intérêt les propositions concernant la vérification qui figurent dans les éléments essentiels d'une convention sur les armes chimiques présentés par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique au cours de la deuxième session extraordinaire.

Le Gouvernement norvégien est d'avis qu'une interdiction des armes chimiques est l'une des plus importantes questions de l'ordre du jour dans le domaine du désarmement.

J'ai le plaisir, aujourd'hui, de présenter le document CD/311, qui est un document de travail norvégien sur la vérification d'une convention sur les armes chimiques. Il est fondé sur un programme de recherche portant sur le prélèvement d'échantillons et l'analyse d'agents de guerre chimique dans des conditions hivernales. Ce programme, qui est aussi patronné par le Ministère des affaires étrangères, a été lancé en 1981 en tant que contribution norvégienne aux travaux du Comité du désarmement. Le document de travail que nous vous présentons aujourd'hui contient un résumé du rapport de recherche. Le rapport complet est annexé à la version anglaise du document de travail.

Ce document de travail expose les résultats d'expériences de prélèvement d'échantillons et d'analyse d'agents supertoxiques - neurotoxiques et agents moutarde - effectuées sur le terrain dans des conditions hivernales. Les expériences sur le terrain ont été entreprises afin d'éviter les conditions artificielles du laboratoire. Les échantillons ont été laissés à l'extérieur dans les conditions hivernales habituelles : fluctuation de température, de vent et d'humidité relative, difficiles à simuler dans une étude de laboratoire.

Dans le cadre du programme de recherche, nous avons étudié les divers facteurs qui déterminent la perte d'agents chimiques, afin d'évaluer la probabilité de parvenir à une conclusion négative ou positive. Nous avons aussi étudié la pénétration et la diffusion des agents chimiques dans la neige, problèmes d'une importance capitale pour les procédures de prélèvement d'échantillons. En outre, nous avons examiné le problème du transport d'échantillons du terrain à un laboratoire internationalement reconnu. Les expériences sur le terrain ont montré que l'identification des agents chimiques peut

(M. Vaernø, Norvège)

être réalisée par analyse d'échantillons de neige prélevés jusqu'à deux semaines, et même parfois quatre, après une utilisation éventuelle. L'emploi d'agents neurotoxiques tels que le VX et le soman peut être décelé après un délai plus long que pour le sarin et le tabun.

Dans la dernière partie du document de travail, nous avons formulé quelques conclusions concernant le Comité consultatif à créer dans le cadre de la convention.

Le Comité devrait être habilité à effectuer des inspections sur place pour s'acquitter de ses responsabilités. A notre avis, il devrait établir un pool d'experts internationaux dûment qualifiés au sein duquel pourrait être choisie dans chaque cas une équipe multilatérale d'experts.

Dès que possible après sa création, le Comité devrait adopter des procédures de vérification assez souples pour tenir compte de toute nouvelle réalisation scientifique. Dans l'élaboration des procédures d'inspection sur place, il convient de tenir compte du facteur temps.

Dans la deuxième phase du programme de recherche norvégien, qui se déroulera durant l'hiver 1983, nous nous proposons d'étudier les problèmes liés au stockage des échantillons jusqu'à ce qu'ils puissent être analysés dans un laboratoire internationalement reconnu, et nous examinerons aussi le comportement d'autres agents tels que des irritants et des précurseurs. Des efforts seront également consacrés à la possibilité d'utiliser les produits de décomposition d'agents chimiques dans des conditions hivernales comme élément additionnel d'identification, car leur emploi peut accroître sensiblement la possibilité de tirer des conclusions fermes longtemps après une éventuelle utilisation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Norvège de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ?

Ainsi que les membres du Comité le savent, plusieurs propositions ont été présentées au titre du point 2 de notre ordre du jour. Dans notre calendrier pour cette semaine, nous avons laissé ouverte la possibilité de tenir une réunion officieuse jeudi prochain 19 août, dans l'après-midi. Nous avons déjà eu une consultation officieuse de caractère général sur toutes ces questions. Il nous reste maintenant à tenir une réunion officieuse dans cette salle, conformément à nos usages. Je propose que nous tenions une réunion officieuse le 19 août à 15 h 30 pour examiner ces propositions, c'est-à-dire celles qui figurent dans les documents CD/180 présenté par le Groupe des 21, CD/259 présenté par la République démocratique allemande, CD/219 présenté par un groupe de pays socialistes et CD/309 présenté par l'Inde. Il peut y en avoir encore d'autres. Nous pourrions également poursuivre notre échange de vues sur le document CD/272 présenté par la Mongolie au titre du point 7 de l'ordre du jour, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

(le Président)

En l'absence d'autres suggestions, c'est ainsi que nous procéderons.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais informer les membres du Comité que j'ai demandé au secrétariat de faire distribuer dans les casiers des délégations une communication émanant du Chargé d'affaires du Sénégal, qui demande de participer aux travaux du Comité conformément aux articles 33 à 35 du règlement intérieur. Je me propose de soumettre au Comité, lors de notre séance plénière de jeudi prochain, un projet de décision concernant cette demande.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi 19 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 55.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGTIÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 19 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere MAINA (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN Mlle N. NASCIBENE
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J.-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U AMUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. TELLALOV M. SOTIROV M. DEYANOV M. MIHAYLOV M. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER M. J. GAUDREAU
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIH Mme WANG ZHIYUNG M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u> :	M. SOLA VILA M. P. NUÑEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN Mlle W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON H. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNIES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. d'ABOVILLE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. F. GAJDA

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Inde</u> :	M. A.P. VENKATESWARAN M. S. SARAN
<u>Indonésie</u> :	M. N. SUTRESNA M. I. DAMANIK M. F. QASIM M. HARYOMATARAM
<u>Iran</u> :	M. J. MAHALLATI
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. J.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. H. CHRAÏBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S.O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. U.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. H. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. UAGENMAKERS M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. NERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Roumanie :M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. M. BICHIR
M. T. PANAIT
M. H.S. DOGARURoyaume-Uni :M. D.M. SUMMERHAYES
Mme J.I. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHTSri Lanka :Suède :M. C.M. HYLTIENIUS
M. H. BERGLUND
M. G. EKHOLM
M. U. ERICSSONTchécoslovaquie :M. M. VEJVODA
M. A. CIMA
M. L. STAVINOHAI
M. J. JIRUSEKUnion des Républiques socialistes
soviétiques :M. V.L. ISSRAELYAN
M. R.M. TIMERBAEV
M. V.F. PRIAKHINE
M. G.V. BERDENNIKOVVenezuela :M. RODRIGUEZ NAVARRO
M. J.A. ZARRAGAYougoslavie :

M. M. VHRUNEC

Zaire :Mme E. EKANGA KABEYA
M. O. GNOKSecrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel du
Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 180ème séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 2 de son ordre du jour : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Mongolie, du Brésil, de la Roumanie, du Venezuela, de l'Inde, de Cuba et du Mexique.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Mongolie, Son Excellence l'Ambassadeur Erdembileg.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de votre accession au poste de Président du Comité du désarmement pour le mois d'août. Nous voudrions aussi exprimer notre reconnaissance à l'Ambassadeur du Japon, M. Okawa, pour son importante contribution à nos travaux à la fin de la première partie de cette session du Comité.

Par ailleurs, la délégation mongole salue sincèrement le nouveau représentant de la Roumanie au Comité du désarmement, l'Ambassadeur I. Datcou, et lui souhaite un plein succès dans sa mission. Enfin, elle tient à réitérer son témoignage de sympathie et d'amitié à l'Ambassadeur de l'Inde, M. Venkateswaran, qui nous quitte pour une nouvelle affectation.

Ainsi qu'un grand nombre de représentants l'ont fait remarquer à juste titre, cette partie d'été de la session du Comité du désarmement, venant immédiatement après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, présente un caractère particulier. Beaucoup se demandent si cette assemblée internationale, la plus représentative, au moment où se manifestait de nouveau un puissant mouvement antimilitariste en Amérique, en Europe et dans d'autres parties du monde, a justifié les espoirs des peuples.

A ce sujet, j'aimerais me référer au Document final de la première session extraordinaire, dont la signification historique apparaît aujourd'hui toujours plus grande. Ce document souligne particulièrement, dans l'un de ses paragraphes, que "pour créer des conditions propres à assurer le succès du processus de désarmement, tous les Etats devraient respecter strictement les dispositions de la Charte des Nations Unies, s'abstenir de tous actes qui risqueraient de nuire aux efforts déployés dans le domaine du désarmement et faire preuve d'une attitude constructive à l'égard des négociations et de la volonté politique d'aboutir à des accords". Les résultats de la deuxième session extraordinaire ont clairement confirmé l'exactitude de cette conclusion. Des activités contraires à cet appel se sont manifestées. Les faits en témoignent. En effet, ce n'est pas par hasard que des situations de crise se sont créées et exacerbées, dans le sud-est de l'Atlantique, au Proche-Orient et dans d'autres régions. A la veille de la deuxième session extraordinaire, les pays de l'OTAN se sont réunis à Bonn, à l'échelon le plus élevé, pas non plus par hasard. Des événements tragiques ont éclaté au Liban à cause de l'agression criminelle d'Israël, tolérée par ses protecteurs, agression qui a été partout condamnée avec indignation et à la suite desquelles l'agresseur a été mis en demeure de cesser immédiatement le brigandage, la barbarie et le génocide exercés contre les peuples palestinien et libanais.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Voilà quelques-uns des maillons de la chaîne constituée par la politique d'obstruction et les activités des ennemis de la paix, de la détente et du désarmement.

Si la deuxième session extraordinaire n'a pu aboutir, c'est précisément à cause de cette politique et des activités de certains milieux des pays de l'OTAN et de leurs satellites. Ce sont eux qui ont créé des obstacles à l'adoption, par la session extraordinaire, des décisions et des recommandations nécessaires.

Malgré cela, la deuxième session extraordinaire a été un événement très significatif, qui a marqué la poursuite d'une nouvelle étape de l'activité de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement.

Il faut souligner que la question de la prévention d'une guerre nucléaire a été au premier plan des préoccupations lors de la deuxième session extraordinaire.

Il y a lieu à cet égard de faire particulièrement ressortir la nouvelle initiative historique de l'Union soviétique. A la tribune de la deuxième session extraordinaire, elle a solennellement pris unilatéralement l'engagement de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. Cet engagement de l'Union soviétique, qui est entré en vigueur au moment où il a été annoncé, a reçu le soutien et l'approbation de la majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. On attend maintenant que les autres puissances nucléaires agissent de même et prennent un engagement identique. Cette espérance des peuples doit être satisfaite, car ainsi seront créées des conditions concrètes pour l'élimination de la menace de guerre nucléaire.

L'approche constructive de l'Union soviétique au problème de la prévention de la guerre nucléaire et aux problèmes actuels du désarmement a trouvé une nouvelle confirmation concrète dans le mémorandum soviétique intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements". A ce sujet, nous voudrions faire remarquer l'importance de la proposition soviétique concernant le gel des armements nucléaires à leur niveau actuel.

En République populaire mongole, la nouvelle action pacifique et les documents importants de l'Union soviétique ont rencontré l'approbation la plus chaleureuse et un plein appui.

Il faut aussi noter les efforts activement déployés par les délégations de l'Inde, du Mexique, de la Suède et d'autres Etats qui ont présenté à la session extraordinaire diverses idées et considérations importantes concernant la prévention de la guerre nucléaire, le gel des armements nucléaires et l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires. Elles ont présenté, on le sait, des projets de document correspondants, qui devront être examinés attentivement par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa prochaine session ordinaire.

Quant aux résultats de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, il faut mentionner qu'elle a exprimé un espoir, celui que la Campagne mondiale pour le désarmement contribuera encore à mobiliser l'opinion publique en faveur du désarmement et du renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Cette semaine, conformément à son programme de travail, le Comité a abordé l'examen d'une des questions les plus prioritaires de son ordre du jour, celle intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". La semaine prochaine, il abordera l'examen de la question de l'interdiction des essais nucléaires.

A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et dès le début de la session d'été du Comité, les orateurs se sont presque tous déclarés très inquiets de voir la course aux armements nucléaires se poursuivre tandis que les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire s'accroissent encore. Il n'est guère nécessaire de démontrer que, dans la situation actuelle, cette course folle aux armements, et surtout aux armements nucléaires, met directement en danger la paix générale et la sécurité. Il ne fait donc pas de doute que la lutte pour le maintien de la paix et l'élimination des risques d'une catastrophe thermonucléaire représentent une question cruciale et actuelle, ainsi qu'une obligation absolument prioritaire pour tous les Etats sans exception.

Animés du désir sincère de prévenir la menace de la guerre nucléaire, les peuples du monde ont accueilli avec satisfaction et sincèrement appuyé l'engagement de l'Union soviétique de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. Cet engagement, souscrit unilatéralement, représente, nous en sommes persuadés, un moyen essentiel de résoudre le problème de la prévention de la guerre nucléaire. Si d'autres puissances nucléaires souscrivaient un engagement analogue, un obstacle sérieux serait opposé à la guerre nucléaire et l'utilisation des armes nucléaires serait pratiquement interdite. A cet égard, la délégation mongole estime que le Comité du désarmement doit adopter une attitude sérieuse et constructive et s'occuper sans tarder de l'examen des questions concernant la prévention de la guerre nucléaire. Comme beaucoup d'autres, notre délégation appuie pleinement la proposition tendant à créer le plus rapidement possible un groupe de travail spécial chargé d'entreprendre sans tarder des négociations pour élaborer un accord approprié. A notre avis, le projet de mandat proposé par la délégation de l'Inde à ce sujet et le projet de convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires présenté également par l'Inde à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale et distribué en tant que document officiel du Comité constituent une base acceptable pour nos travaux dans ce domaine.

L'opinion publique estime que le problème de la prévention d'une catastrophe nucléaire est lié en grande partie à la solution des questions qui se posent dans le domaine de la prévention de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. Le moyen le plus sûr d'aboutir à des résultats en ce domaine est, selon nous, d'entreprendre des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire dans le cadre du Comité, l'unique forum multilatéral de négociation pour l'élaboration d'accords internationaux concrets concernant l'arrêt de la course aux armements et le désarmement.

La délégation mongole n'a cessé de se prononcer en faveur d'un examen prioritaire des questions relatives à la course aux armements nucléaires. Dans la pratique cela signifie que nous souhaitons la création immédiate d'un groupe de travail spécial au titre du point 2 de l'ordre du jour, qui entreprendrait sans tarder des négociations concrètes. Les membres du Comité connaissent bien les propositions concrètes de

(M. Erdembileg, Mongolie)

L'Union soviétique et d'autres pays socialistes relatives aux questions qui devraient être examinées dans ce groupe de travail. Mais il conviendrait d'appeler l'attention sur un élément nouveau qui mérite de retenir l'intérêt. En particulier dans le Mémoire présenté par l'Union soviétique à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies figurent d'une part une proposition tendant à élaborer, adopter et réaliser progressivement un programme de désarmement nucléaire et, d'autre part, en réponse aux désirs exprimés par de nombreux Etats, l'accord de l'Union soviétique pour que l'une des premières étapes de ce programme soit l'arrêt de la production des matières fissiles destinées à la réalisation de divers types d'armes nucléaires.

A notre avis, les entretiens américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires en Europe et sur la limitation des armements stratégiques en général présentent une grande importance. Pour sa part, l'Union soviétique déploie des efforts constants et adopte une approche constructive pour parvenir à des résultats satisfaisants dans ces négociations.

Dans cet ensemble de mesures visant à limiter les armements nucléaires et à prévenir les risques de guerre nucléaire, il convient d'accorder une importance primordiale, entre autres, à la question de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Lorsque le Comité a décidé, à la fin de sa session de printemps, de créer un Groupe de travail spécial au titre du point 1 de son ordre du jour, la délégation mongole a accueilli cette mesure en exprimant l'espoir qu'elle pourrait marquer le début de négociations concrètes sur cette question. Mais, étant donné les circonstances nouvelles, des doutes se font jour quant à la sincérité et à la réalité des intentions de divers Etats membres du Comité, qui sont aussi des puissances nucléaires, et quant à leurs dispositions à procéder à des négociations sérieuses.

En premier lieu, cela concerne la décision récente de l'Administration des Etats-Unis de ne pas reprendre les négociations tripartites, interrompues par elle, concernant l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires et aussi une autre décision de la même Administration, qui consiste à ne pas ratifier les accords bilatéraux soviéto-américains sur la limitation des essais d'armes nucléaires et sur les explosions nucléaires à des fins pacifiques signés en 1974 et 1976. Il apparaît évident que les Etats-Unis ne font pas preuve de la volonté d'entreprendre des négociations en vue d'élaborer un instrument de droit international interdisant complètement les essais d'armes nucléaires. C'est seulement ainsi que l'on peut expliquer ce comportement de l'Administration américaine actuelle à l'égard de la question considérée.

Les déclarations officielles faites récemment par la France et par la Chine pour annoncer qu'elles ne participeraient pas aux négociations au sein du nouveau groupe de travail spécial ont suscité une préoccupation générale. Nous connaissons aussi les attitudes adoptées à ce sujet par divers Etats. Nous connaissons donc assez bien la situation pour le passé en ce qui concerne cette question.

Nous voudrions croire que le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires pourra accomplir un travail utile dans le court espace de temps qui reste avant la fin de la session.

(M. Erdembileg, Mongolie)

A notre avis, le Groupe de travail devra s'attacher, dans l'avenir, à s'occuper davantage de questions de fond. A cet effet, il importe que tous les Etats nucléaires sans exception lui apportent une participation pratique et efficace.

Chacun sait que l'Union soviétique et les autres Etats socialistes, ainsi que de nombreux pays non alignés et neutres, se prononcent pour une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais.

Nous partons du principe qu'il importe non seulement de renforcer, en l'universalisant, le Traité de Moscou de 1963, mais d'élaborer et d'appliquer d'urgence des décisions universelles dans ce domaine.

La délégation mongole partage l'opinion de la majorité des membres du Comité, y compris plusieurs délégations occidentales, selon laquelle les négociations sur la vérification et le respect au sein du Groupe de travail ne devraient pas s'abriter derrière les aspects purement techniques de la question, mais viser à la prise de décisions politiques et juridiques en vue d'élaborer un accord international sur l'interdiction générale et complète des essais nucléaires. C'est précisément là que réside, selon nous, le principal objectif de ce Groupe de travail.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exposer, au nom de la délégation mongole, quelques considérations sur le point 4 de l'ordre du jour.

En cette deuxième partie de la présente session du Comité du désarmement, une attention particulière est accordée à la question de l'interdiction des armes chimiques - l'un des problèmes les plus actuels dans le domaine de la limitation de la course aux armements et du désarmement. Permettez-moi tout d'abord de souligner l'efficacité du Groupe de travail, placé sous la direction habile et énergique de l'Ambassadeur de Pologne, le Camarade B. Sujka. Ce Groupe a tenu un grand nombre de réunions officielles et officieuses, ainsi que de nombreuses consultations, sans compter les réunions de huit groupes de contact, où s'effectue un travail intensif. Sur le plan pratique, des consultations sur une série de questions techniques ont eu lieu, il y a deux semaines entre le Président du Groupe de travail spécial et des experts auxquelles ont pris part 35 spécialistes venus de 23 pays. Toutes ces activités témoignent de l'importance prioritaire que les délégations attachent à une solution rapide, au sein du Comité, de la question de l'interdiction complète et de la destruction des armes chimiques.

Au stade actuel, notre délégation n'a pas l'intention de dresser le bilan des travaux accomplis par le Groupe considéré au sujet de l'interdiction des armes chimiques. Je voudrais seulement souligner une circonstance qui nous paraît particulièrement importante. Comme on l'a fait observer maintes fois au Comité, compte tenu de l'examen approfondi et minutieux dont les problèmes relatifs aux armes chimiques ont fait l'objet, toutes les conditions sont actuellement réunies pour réaliser des progrès véritables dans les négociations sur l'interdiction des armes chimiques. Cela tient, à notre avis, à une série de causes, et en premier lieu à la présentation du nouveau document de l'Union soviétique intitulé "Eléments essentiels d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction", qui contient un grand nombre d'éléments nouveaux susceptibles d'apporter une solution aux questions les plus complexes. La délégation mongole voudrait exprimer l'espoir que les autres parties aux négociations prendront de leur côté des mesures appropriées en vue d'apporter une solution positive à ce problème épineux, mais vital et urgent, sur la voie d'un désarmement véritable.

(M. Erdembileg, Mongolie)

Compte tenu de la nécessité urgente de parvenir à un accord dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques, ainsi que des signes encourageants observés au cours des négociations, la délégation mongole appuie la proposition de s'entendre au sujet d'un délai approximatif pour achever l'élaboration de la convention. Nous estimons également qu'au stade actuel, le Groupe de travail spécial pourrait parachever son travail en préparant et en présentant au Comité, d'ici la fin de la présente session, un texte de synthèse pour un projet de la future convention. Nous pensons qu'à cet effet il conviendrait de donner au Groupe de travail le temps supplémentaire qui lui serait nécessaire pour pouvoir parachever ses travaux avec un maximum de résultats.

Pour conclure, Monsieur le Président, permettez-moi de formuler quelques observations au sujet de la création d'un Groupe de travail spécial pour la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Au cours de la cinquième semaine, le Comité du désarmement doit, conformément à son programme de travail, commencer l'examen du point 7 de son ordre du jour.

Tant à la session de printemps qu'à la session d'été du Comité, la quasi-totalité des délégations se sont prononcées en faveur de la création d'un groupe de travail spécial. Une conception commune s'est dégagée au Comité au sujet de l'établissement d'un tel organe subsidiaire. Afin de faciliter l'adoption d'une décision formelle sur cette question, la délégation mongole a soumis officiellement à l'examen du Comité, pendant la première partie de la session, un projet de mandat pour ce Groupe de travail spécial et a proposé que l'on procède à des consultations pour parvenir à un accord sur ce texte.

Comme on le sait, aucune considération concrète, aucun amendement ou complément au projet de mandat présenté n'ont été proposés à ce jour.

La semaine dernière, la délégation des Etats-Unis a déclaré qu'au stade actuel elle n'était pas certaine que la création de ce Groupe de travail soit le moyen le plus approprié de progresser dans nos travaux. Elle s'est prononcée en faveur de la tenue de séances ou réunions plénières officielles ou officieuses consacrées à l'espace extra-atmosphérique.

Comme je l'ai déjà mentionné, le Comité a déjà décidé de se réunir le 31 août et le 2 septembre en séance plénière pour examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. S'il décide en outre de tenir des réunions officieuses pour examiner cette question, la délégation mongole n'y verra aucune objection particulière.

Ce mode d'organisation du travail ne doit pas exclure la possibilité de poursuivre les consultations et l'échange de vues déjà entrepris dans le cadre du Comité sur le dit projet de mandat, mais doit au contraire les favoriser. C'est pourquoi la délégation mongole souhaite que le Comité ait recours à toutes les méthodes et formes de travail possibles pour parvenir le plus rapidement possible à un accord sur un texte de mandat.

Nous ne pensons pas qu'il faille attendre, pour examiner le mandat de ce Groupe, que le Comité ait achevé d'étudier la question quant au fond pendant la partie estivale de sa session. Si une délégation n'était pas prête à accepter la création de ce groupe de travail, il s'agirait alors d'une question tout à fait différente.

(M. Erdembileg. Mongolie)

La délégation mongole lance un appel aux membres du Comité du désarmement pour qu'ils poursuivent leurs consultations de façon intensive, afin que le Comité puisse, avant la fin de la partie estivale de sa session, décider de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Mongolie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Brésil, Son Excellence l'Ambassadeur de Souza e Silva.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, depuis quatre ans que ce Comité existe, l'interdiction des essais nucléaires et la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ont invariablement figuré comme questions hautement prioritaires à l'ordre du jour. Nous avons ensemble reconnu qu'il faut écarter le danger d'une guerre nucléaire et que le désarmement nucléaire est le seul moyen d'épargner à l'humanité ses conséquences dévastatrices. La crainte des hommes devant l'existence de ces formidables moyens de destruction remonte à la première, et jusqu'ici à la seule, utilisation de l'arme nucléaire pour obtenir une victoire militaire. Jusqu'ici, les puissances dotées d'armes nucléaires sont restées au nombre de cinq; heureusement; depuis lors, la vaste majorité des nations se préoccupent de mettre fin à cette menace d'extinction en luttant pour le désarmement nucléaire tout en s'abstenant d'exercer leur droit souverain à l'option militaire nucléaire. Leur argument est que l'existence d'une poignée de nations qui réclament le droit exclusif de conserver et de développer des arsenaux nucléaires constitue en soi une situation qui engendre une insécurité inacceptable, étant donné que le monde entier est tributaire de l'état des relations entre elles. En réalité, les deux nations les plus puissantes sur la Terre sont engagées dans une confrontation depuis près de quarante ans. Prétendre, comme nous l'avons souvent entendu dire, que c'est à l'existence des armes nucléaires que l'on doit la paix précaire qui a régné pendant ces quarante années dans une partie du monde est, du point de vue du reste de l'humanité, une grossière erreur. Cette affirmation trahit l'étroitesse et l'égoïsme des motifs sous-jacents pour perpétuer un déséquilibre et une discrimination entre les nations.

Rien ne peut nuire davantage à la cause de la non-prolifération des armes nucléaires, tant verticale qu'horizontale, que l'attitude et la politique des puissances dotées d'armes nucléaires elles-mêmes. Leur refus opiniâtre de reconnaître le véritable intérêt des nations non nucléaires dans les questions vitales de sécurité fait partie de leur attitude et de leur politique. A la séance inaugurale de la session d'été du Comité du désarmement, Mme Inga Thorsson a placé la question dans sa juste perspective lorsqu'elle a demandé aux puissances dotées d'armes nucléaires si elles étaient disposées à accepter l'entière responsabilité de leur inaction et de leur insensibilité. C'est une question à laquelle les dirigeants des puissances dotées d'armes nucléaires, et en particulier les deux superpuissances, devraient réfléchir sérieusement avec leurs conseillers en matière de sécurité et leurs planificateurs militaires lorsqu'ils prennent des décisions qui ne peuvent qu'influer sur les options de sécurité des nations non dotées d'armes nucléaires.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

A la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous avons entendu certains de ces dirigeants, au niveau le plus élevé, parler au nom de leurs gouvernements alors que dans la rue leurs peuples faisaient entendre un message assez différent. Nul doute que dans d'autres régions du monde, d'autres peuples lanceraient les mêmes appels à leurs propres dirigeants s'ils pouvaient librement exprimer leurs opinions. Dans chaque cas cependant, ceux auxquels s'adressait le message sont restés sourds. La session extraordinaire s'est terminée dans la déception et la fatigue en approuvant un document terme où les engagements acceptés quatre ans auparavant et jusqu'ici non respectés ont été "solennellement" réaffirmés. Mais le comportement des puissances dotées d'armes nucléaires dans ce forum multilatéral reste en absolue contradiction avec les prétendus objectifs envers lesquels elles se sont engagées il y a quatre ans et qu'elles ont réaffirmés en juillet dernier.

Le Comité du désarmement est encore empêché de prendre des mesures concrètes en ce qui concerne le point 2 de son ordre du jour. Les questions nucléaires, nous a-t-on dit plusieurs fois, sont trop complexes et trop délicates pour se prêter à un traitement multilatéral. Après presque quarante ans d'existence de l'arme nucléaire, les puissances dotées d'armes nucléaires peuvent-elles faire état d'un seul succès dans leurs tentatives maintes fois reprises et abandonnées d'examiner en vase clos leurs divergences nucléaires? Leur folle course pour obtenir un avantage militaire décisif s'est-elle, d'une façon quelconque, ralentie ou inversée? Ces deux dernières années, le Groupe des 21 a essayé sans succès de réunir un consensus sur sa proposition visant à créer un groupe de travail pour le point 2. Pendant ce temps, de nouveaux missiles nucléaires sont déployés en Europe orientale au rythme d'un tous les cinq jours, alors que l'alliance rivale a décidé de poursuivre ses plans visant à remplacer ses forces nucléaires par une nouvelle génération de missiles et d'ogives. Les doctrines avancées sur l'utilisation effective des armes nucléaires restent la pierre maîtresse de la pensée stratégique dans les deux camps opposés. Les puissances dotées d'armes nucléaires et leurs alliés peuvent-ils s'attendre à ce que les nations non nucléaires restent à jamais à l'écart alors que leurs propres intérêts vitaux de sécurité sont également en jeu?

Une nouvelle proposition a été présentée par la délégation de l'Inde visant à créer un groupe de travail sur la prévention d'une guerre nucléaire. Nous appuyons la proposition indienne et espérons qu'un accord pourra rapidement intervenir sur le libellé du mandat. Ma propre délégation était au nombre des auteurs initiaux de la résolution 36/81.B adoptée par consensus, qui demandait aux puissances dotées d'armes nucléaires de présenter des propositions et suggestions concrètes sur cette question. L'examen de la question de la prévention d'une guerre nucléaire a néanmoins été effectivement bloqué à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Non seulement certaines puissances dotées d'armes nucléaires ont-elles retardé jusqu'au dernier jour de la session extraordinaire leurs réponses au Secrétaire général, mais elles ont eu recours à des manœuvres de procédure pour s'assurer qu'aucun travail sérieux ne pouvait être entrepris sur cette question. Par suite d'un pur manque d'intérêt pour tout ce qui n'était pas les avantages immédiats de la propagande, dans un cas, ou en liant la prévention de la guerre nucléaire au problème plus vaste de la guerre elle-même, dans l'autre, ces puissances ont en fait empêché dans la pratique l'examen de la question à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement; en outre, en mettant en parallèle la guerre nucléaire et la question plus vaste de la guerre en général, elles ont renforcé chez autrui les craintes de les voir considérer l'arme nucléaire comme une arme d'emploi légitime à la guerre.

On ne saurait guère prétendre que la prévention de la guerre nucléaire soit exclusivement du ressort des puissances cotées d'armes nucléaires puisque, du fait même de la nature de l'arme nucléaire, toutes les nations, qu'elles soient ou non

(M. de Souza e Silva, Brésil)

dotées d'armes nucléaires, souffriraient également des conséquences d'une guerre nucléaire. Dans le passé, les deux superpuissances sont parvenues à quelques accords sur des mesures de précaution pour éviter la guerre nucléaire par accident ou erreur de calcul et, à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, une des superpuissances a annoncé son intention de contacter l'autre avec de nouvelles propositions de ce genre. Nous espérons qu'elles ne tarderont pas à entreprendre des négociations à cette fin. Cela ne doit cependant pas empêcher le Comité du désarmement de créer un groupe de travail sur la prévention d'une guerre nucléaire. L'accord en vigueur en la matière entre les Etats-Unis et l'URSS, l'accord sur la prévention de la guerre nucléaire signé à Washington le 22 juin 1973, et d'autres mesures visant à éviter la guerre nucléaire par accident ou erreur de calcul, pourraient fournir un point de départ pour poursuivre l'examen de problèmes connexes et rechercher leur solution dans une perspective multilatérale.

L'accord bilatéral de 1973 mentionné ci-dessus reconnaît par exemple que "la guerre nucléaire aurait des conséquences dévastatrices pour l'humanité". Il ne semble que naturel de tenir compte, dans les accords futurs, de l'opinion de ceux qui risquent d'être les victimes des dévastations. Quand il s'agit de survie, il ne peut y avoir de mandataires désignés. Quels que soient les nouveaux accords auxquels on parviendrait, il doit être clair que ces accords ne peuvent pas et ne doivent pas être considérés comme remplaçant le désarmement nucléaire, qui est l'ultime garantie efficace contre le déclenchement d'une guerre nucléaire. En réduisant la possibilité d'accidents ou d'erreurs de calcul, les puissances dotées d'armes nucléaires ne doivent pas partir de l'idée que l'emploi délibéré d'armes nucléaires peut de quelque façon que ce soit être considéré comme une option acceptable.

Une importante déclaration concernant la non-utilisation en premier des armes nucléaires a été faite à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Juste avant l'ouverture de la session extraordinaire, la réunion de l'OTAN au niveau des chefs d'Etat avait également fait une déclaration de grande portée sur la politique de l'alliance concernant l'utilisation de ses forces. De telles déclarations unilatérales doivent être considérées comme des déclarations d'intention qui, de par leur nature même, n'ont pas le caractère d'engagements contractuels vérifiables. Néanmoins, au lieu d'être écartées comme une simple propagande, ces déclarations devraient constituer des éléments de base pour de nouveaux efforts de caractère contraignant. Le sérieux de l'attitude des puissances dotées d'armes nucléaires à l'égard de l'objectif de prévention de la guerre nucléaire doit également être mesuré d'après leur volonté d'explorer de bonne foi toutes les nouvelles possibilités prometteuses de progresser. Une troisième puissance dotée d'armes nucléaires s'est engagée, il y a de nombreuses années, à ne pas être la première à utiliser l'arme nucléaire. Maintenant une des superpuissances l'a suivie. Cela ne devrait-il pas ouvrir la voie pour que les cinq puissances dotées d'armes nucléaires s'efforcent sérieusement de s'entendre sur une interdiction totale de l'utilisation des armes nucléaires?

Monsieur le Président, puis-je saisir cette occasion pour aborder brièvement le point 1 de notre ordre du jour, sur lequel ma délégation se réserve le droit de revenir ultérieurement. Le début des activités du Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires, vendredi dernier, constitue un jalon dans l'histoire des efforts multilatéraux dans le domaine du désarmement. Ma délégation se félicite de voir le distingué Ambassadeur de la Suède à la présidence du Groupe de travail et lui souhaite un plein succès dans sa mission. Personne, à notre avis, n'est mieux qualifié que l'Ambassadeur Lidgard pour conduire le Groupe de travail dans la tâche qui l'attend.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

L'exécution de cette tâche doit répondre à la volonté de la communauté internationale si souvent et si clairement exprimée. Ma délégation ne peut que déplorer l'attitude des délégations de la Chine et de la France, qui ont choisi d'ignorer leurs responsabilités et les vœux de la communauté internationale tout entière. Il a fallu presque vingt ans depuis la création du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement pour que la Chine et la France abandonnent leur politique d'isolement à l'égard de cet organe et de ses successeurs. Mais il a suffi de la création d'un groupe de travail chargé d'examiner certains aspects d'une interdiction des essais nucléaires pour que ces deux nations refusent d'apporter leur appui et leur coopération à l'effort commun des autres membres du Comité du désarmement, créant ainsi une situation équivoque pour l'ensemble du Comité. Nous ne comprenons pas leur attitude puisque le mandat du Groupe de travail ne crée certainement aucune obligation contraignante concernant la cessation des essais auxquels ces deux nations continuent de procéder. Une autre puissance dotée d'armes nucléaires a récemment décidé que la poursuite de ses essais d'armes nucléaires était nécessaire pendant longtemps encore afin de continuer d'améliorer et de renforcer ses arsenaux. Une telle attitude peut-elle être considérée comme compatible avec les engagements assumés en vertu de traités internationaux qui exigent de leurs signataires qu'ils mettent complètement fin aux essais d'armes nucléaires ? Pourtant une autre puissance dotée d'armes nucléaires a déclaré, comme nous le lisons dans la presse, qu'elle n'est pas nécessairement d'accord avec la décision prise par la superpuissance, son alliée. Faut-il en conclure que la poursuite des essais n'est pas indispensable à la crédibilité de la doctrine de dissuasion nucléaire, sur laquelle les deux alliés font reposer leur dispositif militaire ?

Il y a deux ans seulement les négociateurs trilatéraux ont fait savoir au Comité du désarmement, après maintes requêtes, qu'ils estimaient que ces négociations constituaient "le meilleur moyen d'avancer" vers la réalisation d'une interdiction durable et complète des essais nucléaires. Depuis lors, une des superpuissances a annoncé sa décision de ne pas reprendre les négociations trilatérales ainsi que son intention de rechercher un réexamen des instruments bilatéraux en vigueur dans ce domaine. Nous prenons acte que l'insistance continue de cette superpuissance sur l'examen des aspects relatifs à la vérification n'exclut pas, à son point de vue, que le groupe de travail étudie la portée et d'autres aspects du traité; nous sommes certains que sa délégation contribuera constructivement aux débats même si elle estime que la réalisation d'un traité d'interdiction complète des essais est un objectif à long terme. Nous sommes également d'accord avec l'opinion exprimée selon laquelle un traité d'interdiction complète des essais doit être multilatéral et viser à une adhésion universelle. Mais l'affirmation de cette superpuissance que la négociation d'un traité d'interdiction des essais ne serait pas "opportune" continue d'échapper à notre entendement. L'argument semble trop vague et subjectif pour être accepté à sa valeur nominale, sauf si l'on en tire la conclusion que cette superpuissance, en fait, a décidé de différer indéfiniment tout accord sur une interdiction complète des essais.

Ces faits ne sont certainement pas de bon augure pour les travaux que nous venons de commencer sur l'interdiction des essais nucléaires. Une meilleure interprétation de l'objectif et de l'orientation du travail que nous allons entreprendre, une interprétation qui puisse être acceptable pour tous, est une condition sine qua non pour que ce travail ait une signification. Depuis trop longtemps maintenant ce Comité s'est contenté d'être le témoin des caprices des puissances dotées d'armes nucléaires et de voir le sort de négociations multilatérales sérieuses être à la merci des fluctuations de leurs relations bilatérales ou de leurs perceptions stratégiques

(M. de Souza e Silva, Brésil)

changeantes. Avons-nous jamais vu un seul exemple où la conception étroite d'une puissance dotée d'armes nucléaires a cédé le pas à des considérations plus larges de caractère global ? L'histoire des vingt-cinq années de tentatives pour parvenir à un traité d'interdiction complète des essais sont pleines d'exemples d'attitudes qui ont contribué à rendre ce traité plus difficile à atteindre qu'il ne l'était en 1963, lorsque les trois Parties originaires au Traité de Moscou s'étaient engagées à assurer l'arrêt de tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais. Si l'on veut que nos travaux sur cette question soient significatifs, il est crucial de connaître les intentions des puissances dotées d'armes nucléaires.

Que d'autres nations décident d'invoquer, dans la recherche de leur sécurité, les arguments utilisés jusqu'ici par les puissances dotées d'armes nucléaires ou qu'au contraire la communauté internationale procède vers l'objectif commun d'une sécurité par le désarmement nucléaire, est un choix qui dépend beaucoup de l'attitude et de la politique des puissances dotées d'armes nucléaires elles-mêmes. Ce sont elles qui, en fin de compte, doivent accepter l'entière responsabilité des conséquences de leurs propres choix.

M. DATCOU (Roumanie) : Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui est dédiée aux points 1 et 2 de l'ordre du jour du Comité, à savoir la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, et l'arrêt des essais nucléaires.

La délégation roumaine a présenté au Comité, le 5 de ce mois, les considérations et la position de principe de notre Gouvernement, ainsi que certaines propositions avancées par notre pays à la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement. Par conséquent, aujourd'hui, je voudrais m'arrêter sur certains aspects plus spécifiques de ces thèmes de la plus haute priorité de notre ordre du jour.

Nous partageons entièrement la conclusion de l'Etude d'ensemble des armes nucléaires publiée par l'Organisation des Nations Unies, notamment que les armements nucléaires constituent la menace la plus grave pour la sécurité internationale. Et l'une des raisons en est que les arsenaux nucléaires exercent désormais une influence spécifique sur le cours de la politique et des relations internationales. Un accident grave, voire une guerre dévastatrice, pouvant être déclenchée par les systèmes d'armements nucléaires eux-mêmes, est la menace tangible qu'ils constituent pour celles-ci comme pour celle-là. Dans une situation d'extrême tension, en particulier, il pourrait suffire, pour déclencher une pareille guerre, d'une frappe préventive ou d'une escalade de la guerre classique à la guerre nucléaire. Par conséquent, il est tout à fait impératif que tous les efforts des gouvernements et des facteurs responsables visent fermement à atteindre l'objectif fondamental, qui est celui d'arrêter la course aux armements nucléaires et à réaliser, le plus tôt possible, des mesures concrètes de désarmement nucléaire. Comme mon pays l'a souligné dans ses prises de position au sein de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans ce Comité, dans d'autres forums et tout récemment dans le document de travail publié sous :

la cote CD/296 du 28 juillet de cette année, il est nécessaire d'aborder l'ensemble des problèmes nucléaires par des mesures visant l'interdiction d'utiliser des armes nucléaires; l'arrêt de leur développement et de leur expérimentation; l'arrêt de la production d'armes nucléaires et de matières fissiles à destination militaire; la réduction graduelle et la liquidation complète de toutes les armes nucléaires et de leurs vecteurs; la mise hors la loi des armes nucléaires. Cet ensemble de mesures graduelles peut constituer, à notre avis, les éléments d'une véritable stratégie pour étouffer la course aux armements nucléaires.

L'excellente étude publiée cette année par l'UNIDIR, "Risks of unintentional nuclear war", met en évidence les dangers extraordinaires et effrayants que représente une guerre nucléaire non intentionnelle par ses causes et ses origines et surtout par le risque cumulatif qui doit être pris très sérieusement en considération et je cite en anglais :

"By contrast to the usual assumption that two risks are twice as dangerous as one risk and three risks are three times as dangerous, the logical structure of cumulative risks, upon a closer examination based on probability theory rather suggests that a sequence of risks unexpectedly piles up a deadly threat."
(fin de la citation)

Le risque réel qu'implique l'existence des gigantesques arsenaux nucléaires ainsi que le développement inquiétant des doctrines stratégiques a de plus en plus déterminé un courant très fort en faveur de mesures urgentes destinées à interdire l'utilisation des armes nucléaires, c'est-à-dire à interdire l'utilisation de la force sous sa forme la plus brutale et la plus meurtrière. Dans l'étude "Nuclear Weapons and the Atlantic Alliance" publiée par Mc George Bundy, George F. Kennan, Robert S. McNamara et Gerard Smith dans "Foreign Affairs", cette année, la conclusion des auteurs, très connus et respectés par leur activité et leur compétence dans ce domaine, a été la suivante, et je cite encore en anglais :

"Given the appalling consequences of even the most limited use of nuclear weapons and the total impossibility for both sides of any guarantee against unlimited escalation, there must be the gravest doubt about the wisdom of a policy which asserts the effectiveness of any first use of nuclear weapons by either side. So it seems timely to consider the possibilities, the requirements, the difficulties and the advantages of a policy of no-first-use." (fin de la citation)

Nous pensons que toute autre approche, prévoyant l'utilisation des armes nucléaires, implique non seulement la responsabilité la plus grave pour la destruction de l'humanité, mais contrevient aussi à la légalité internationale. Car il y a plus de vingt ans, l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la Déclaration de 1961 (résolution 1653 du 24 novembre 1961), a statué que, et je cite : "L'emploi d'armes nucléaires et thermonucléaires est contraire à l'esprit, à la lettre et aux buts de la Charte des Nations Unies et constitue, en tant que tel, une violation directe de la Charte" et plus loin, je cite à nouveau, que "Tout Etat qui emploie

(M. Iatocu, Roumanie)

des armes nucléaires et thermonucléaires doit être considéré comme ... agissant au mépris des lois de l'humanité et commettant un crime contre l'humanité et la civilisation".

Tout en étant, bien sûr, conscients de l'énorme complexité du problème et de la multitude des facteurs impliqués, nous aimerions souligner la reconnaissance toujours plus large dont jouit l'idée qu'il faut agir, le plus tôt possible, en vue d'écartier la menace croissante d'une guerre nucléaire dévastatrice. A la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, il y a eu plusieurs initiatives méritoires; ainsi la délégation soviétique a présenté l'engagement très important de l'Union des Républiques socialistes soviétiques "de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire". De même, la République populaire de Chine, dans ses propositions concernant les mesures essentielles à prendre en vue d'un arrêt immédiat de la course aux armements et de désarmement, a proposé que chaque Etat nucléaire s'engage "à ne pas utiliser le premier des armes nucléaires contre un autre Etat nucléaire à quelque moment et en quelque circonstance que ce soit". A ceci s'ajoutent les réponses favorables d'autres Etats à la demande du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur la base de la résolution 36/81 B. Dans ce contexte, la proposition de la délégation de l'Inde concernant le mandat d'un Groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire (CD/309) jouit de l'entier appui de la délégation roumaine.

Bien sûr, Monsieur le Président, que l'adoption par le Comité d'une décision pour la création d'un pareil Groupe de travail ne doit pas porter préjudice à la nécessité, largement reconnue, d'une structure permettant d'approcher l'ensemble des problèmes que soulève l'arrêt de la course aux armements nucléaires. Le fait que nous disposons à l'heure actuelle d'un nombre impressionnant de plus de 300 propositions concrètes sur le désarmement nucléaire, comme le montre le document CD/293 établi par le Secrétariat, démontre d'une manière convaincante, tant la complexité du domaine que l'intérêt que les Etats attachent à cette question hautement prioritaire. J'aimerais énoncer seulement quelques-unes de ces idées, comme l'arrêt de la production d'armes nucléaires et de matières fissiles à des fins militaires, l'interdiction de la bombe à neutrons, le gel mutuel des arsenaux nucléaires, etc. Voilà pourquoi ma délégation considère qu'il est plus que jamais nécessaire pour le Comité de commencer à négocier le thème du désarmement nucléaire en passant du stade de la discussion à celui de la négociation; les propositions avancées à ce sujet par le Groupe des 21 dans le document CD/180 gardent toute leur actualité.

La Roumanie a salué l'accord sur le commencement des négociations entre l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique concernant les armes nucléaires, les problèmes des armements stratégiques. Nous formulons le voeu que, malgré les différences qui existent entre les propositions avancées, les négociations aboutissent à un accord dans l'intérêt de tous les peuples. En même temps, si nous tenons compte de certaines conceptions exprimées ici, nous voulons réaffirmer aujourd'hui la position de principe de la Roumanie selon laquelle tous les Etats ont le devoir d'apporter leur contribution à l'objectif fondamental, qui est celui de stopper la course aux armements nucléaires. Ils ont tous ce devoir et cette responsabilité.

(M. Datcou, Roumanie)

Ce point de vue de ma délégation, de mon pays, est basé sur le fait que, dans les conditions actuelles, nous sommes tous sous la menace directe et meurtrière des armes nucléaires et si certains pays possèdent ces armes, les autres sont en danger de devenir nucléarisés en tant que victimes potentielles et innocentes d'un conflit thermonucléaire où il n'y aura ni vainqueurs, ni vaincus. Voilà pourquoi, Monsieur le Président, la délégation roumaine attache une importance si grande à l'établissement d'une structure subsidiaire pour le point 2 de l'ordre du jour. Nous pensons que le moment est venu d'aborder les problèmes nucléaires dans ce Comité d'une manière structurée et organisée. Sans plus insister sur ce sujet, je voudrais quand même remarquer comme notre collègue, l'Ambassadeur du Brésil, l'a fait, il y a quelques instants, que nous sommes contre toute théorie visant à créditer ici la soi-disant exclusivité de la compétence de certaines puissances. Ces théories sont pour nous inacceptables, parce qu'elles sont absolument contraires aux principes de base de la Charte des Nations Unies quant aux obligations et au devoir de toutes les nations, qui doivent négocier ici sur la base de l'égalité.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant passer à la question de l'interdiction des essais nucléaires, sujet qui fait l'objet de l'activité du Groupe de travail spécial dont le distingué représentant de la Suède, l'Ambassadeur Kurt Lidgard, a été désigné en tant que Président.

Nous sommes d'avis que, malgré le mandat limité qui a pu être convenu, nous devons agir afin que les débats de ce Groupe puissent faciliter le commencement des négociations sur le thème des essais nucléaires. Nous partageons l'idée qu'une entente de principe sur la portée de l'interdiction est nécessaire avant de pouvoir commencer les débats sur les questions de vérification.

Pour ce qui est des discussions sur la vérification, nous aimerions faire les observations suivantes :

Tout d'abord, que l'objet de nos débats doit être plutôt les essais souterrains, étant donné que, depuis 1963, dans les autres milieux, à notre connaissance, l'interdiction a fonctionné sans que des plaintes aient été formulées.

Deuxièmement, nous pensons qu'il a été déjà prouvé que, techniquement, il est possible d'établir un système de contrôle efficace pour déceler les violations éventuelles d'un accord sur la suppression des essais d'armes nucléaires dans le monde entier. Les méthodes de détection des explosions nucléaires existant à l'heure actuelle, à savoir le prélèvement d'échantillons de résidus radioactifs; l'enregistrement des ondes sismiques, acoustiques et hydro-acoustiques; la méthode du signal radioélectrique, ainsi que le recours, si le besoin s'en fait sentir, à des inspections sur place, sont complètement suffisantes pour détecter et identifier les explosions nucléaires.

(M. Datcou, Roumanie)

La troisième observation que j'aimerais faire concerne le travail remarquable qui a été déjà accompli dans le domaine de la vérification. Depuis la "Conférence d'experts chargés d'étudier les méthodes de détection des violations d'un accord éventuel sur la suspension d'expériences nucléaires" de 1958 et jusqu'au dernier rapport du Groupe spécial d'experts sismologiques, bon nombre de contributions techniques et scientifiques sont à notre disposition.

Pour toutes ces raisons, nous sommes enclins à considérer que le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires ne doit pas commencer ses travaux à zéro et redécouvrir des choses qui ont déjà été découvertes il y a bien longtemps. Il doit plutôt passer en revue les activités qui ont été déployées et décider si, à ce stade, nous disposons de ce qui est nécessaire pour créer un système de vérification de l'accord sur l'arrêt des essais nucléaires, compte tenu de son champ d'application. Nous pensons que, dans ce processus, les délégations des Etats dotés d'armes nucléaires qui participent aux travaux du Groupe doivent jouer non seulement un rôle important, mais aussi très actif, étant donné leur capacité technique et leur expérience.

Monsieur le Président, tandis que nos débats se poursuivent, il n'est pas inutile de nous rappeler que, simultanément, une machine infernale de guerre toujours plus puissante et menaçante fonctionne avec efficacité tout en augmentant chaque jour, chaque minute, le sombre édifice de la peur et de la destruction. Notre réponse à ces dangers doit être nécessairement plus tangible, prompte et plus solidaire. Face aux réalités de la production toujours plus perfectionnée de moyens destructifs, notre mécanisme - plutôt de débats que de réelles négociations - semble tourner en rond. Il suffit de rappeler que chaque trois minutes une nouvelle charge nucléaire est produite dans le monde, selon le rapport rédigé par des experts des Nations Unies. L'écart entre les résultats de nos délibérations et la magnitude toujours croissante de la course aux armements devient sans cesse plus inquiétant, plus inexplicable. Dans ces temps de graves dangers, le moment est peut-être venu de mettre toutes nos montres à l'heure - car l'heure est déjà tardive.

M. RODRIGUEZ NAVARRO (Venezuela) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi d'abord de vous présenter les félicitations de la délégation vénézuélienne pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois d'août. Nous sommes persuadés que votre expérience se révélera des plus fructueuses pour ce qui est de la question qui nous intéresse.

Je désire aussi exprimer ma reconnaissance à l'ambassadeur Okawa, du Japon, pour la maîtrise et l'efficacité avec lesquelles il s'est acquitté de sa tâche à la fin de la session de printemps. Je suis heureux d'accueillir chaleureusement l'ambassadeur Datcou, de Roumanie, qui s'est joint au Comité.

Nous désirons encore manifester notre reconnaissance aux ambassadeurs Yu Peiwen, de Chine, Valdivieso, du Pérou, et Venkateswara, de l'Inde, qui ont contribué de façon très positive aux travaux de cet organe complexe et exigeant. Nous leur souhaitons un plein succès dans leurs nouvelles activités.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

D'emblée, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement a retenu l'attention mondiale et suscité, sans distinction de race, de croyance ou de culture, une grande espérance parmi les divers peuples, qui ont compris qu'un des efforts les plus importants dans le domaine du désarmement était ainsi entrepris.

Il faut donc se garder de négliger ou de nier la signification d'un tel événement, et à ce propos, je crois bon de formuler à ce sujet une brève observation :

Comme ma délégation l'a signalé, en plénière le 9 juin 1982 : "La deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement a pris un relief particulier au moment où les tensions critiques de ces derniers temps ont rendu plus aiguë que jamais la nécessité de continuer de rechercher des voies permettant d'obtenir des résultats tangibles dans les négociations et de conclure des accords spécifiques dans les domaines prioritaires".

Nous avons insisté aussi sur le fait que : "L'Assemblée générale avait devant elle la tâche primordiale d'adopter un programme global de désarmement et, en outre, d'examiner et d'évaluer la mise en oeuvre des recommandations et des décisions déjà approuvées lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le programme global de désarmement doit se concevoir dans l'idée d'une recherche constante, sur la base de l'engagement renouvelé de tous les peuples et gouvernements réunis ici, en vue de la réalisation à l'échelle mondiale du désarmement, dans les conditions et selon les termes proposés, pour répondre au principe général qui consiste à aboutir à un désarmement général et complet sous contrôle international efficace."

De l'avis de mon Gouvernement, ce programme devrait fournir le cadre nécessaire pour stimuler les négociations de fond dans le domaine du désarmement, pour obtenir la mise en oeuvre échelonnée d'une série équilibrée et ordonnée aussi grande que possible de mesures concrètes de désarmement. Ces mesures devraient demeurer inter-dépendantes et être appliquées par un processus garantissant la sécurité de tous les Etats.

Le désir de la majorité des pays de créer un instrument impliquant de par sa nature même un engagement solennel, si possible contraignant, ne s'est malheureusement pas matérialisé, non pas en raison de la passivité des pays en développement et d'autres Etats neutres n'appartenant à aucune alliance militaire, ou de quelques pays développés bien intentionnés, mais en raison du peu de disposition de quelques puissances nucléaires à accepter certaines concessions particulières et à s'engager dans un esprit de conciliation sur la voie qui permettrait d'assurer la survie permanente de l'humanité tout entière.

C'est pourtant dans ces intentions constructives que le paragraphe 63 du Document final de la dernière session extraordinaire consacrée au désarmement dispose que le projet de Programme global de désarmement est renvoyé au Comité du désarmement, en même temps que les avis exprimés et les progrès réalisés en la matière. En outre, il demande à cet organe de présenter, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, une version révisée du Programme global de désarmement.

Heureusement, une décision a maintenant été prise au sujet de la création du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement, afin que ce Groupe commence ses travaux au début de l'année prochaine.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

Par ailleurs, nous avons le plaisir d'apprendre que le Groupe sera présidé par l'Ambassadeur García Robles, du Mexique, qui certes remplit les conditions requises pour cette tâche difficile, en raison de ses connaissances, de son expérience et de sa patience. Nous espérons que les résultats de cette nouvelle étape seront supérieurs aux espoirs, dans l'intérêt même des uns et des autres.

Le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Armes chimiques", est encore l'un de ceux auxquels nous devons apporter une attention particulière durant cette brève session d'été.

Le Groupe de travail des armes chimiques, dont les réunions ont commencé le 20 juillet, nous offre un panorama plutôt encourageant puisqu'il est parvenu à un minimum de consensus sur quelques questions controversées.

Le document de travail CD/220, présenté par le Président de ce Groupe de travail, a donné lieu à des observations et à des propositions spécifiques, élaborées par des pays qui participent activement aux débats sur la révision de ses Eléments (CD/CW/MP.35).

On note à cette étape une évolution positive en ce qui concerne l'élaboration du projet de convention sur l'interdiction des armes chimiques. Toutefois, il faut garder à l'esprit que la future convention ne saurait être un complément subtil au Protocole de Genève du 17 juin 1925, mais plutôt un instrument renforçant la portée des dispositions du Protocole et éliminant de façon définitive l'emploi inhumain des armes chimiques. Par ailleurs, la convention doit être un instrument interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et/ou le transfert des produits chimiques à des fins hostiles. Qui plus est, elle doit prévoir des mécanismes efficaces pour l'élimination des produits existants et des installations fabriquant de tels produits à des fins non pacifiques.

A propos de la question controversée de la vérification de la mise en œuvre de la future convention, et du respect subséquent de ses dispositions, mon pays considère qu'il convient de structurer des moyens adéquats de vérification nationale, conformément aux méthodes modernes choisies par l'Etat souverain, et de prévoir, lorsque cela se justifie, une vérification scientifique internationale, à condition qu'elle ne porte atteinte à la sécurité d'aucun Etat et soit un élément d'assistance et de coopération internationales veillant dans l'intérêt de la paix, au strict respect des engagements souscrits par les nations qui adhèrent à la convention.

Dans cette conjoncture cruciale et difficile où se trouve le Groupe de travail des armes chimiques, ne permettons pas que les résultats obtenus se diluent, et encore moins que la volonté politique brille par son absence dans ces débats décisifs.

La militarisation de l'espace extra-atmosphérique et la mise en place de satellites jusqu'à saturation sur orbite synchrone géostationnaire à des fins qui ne sont pas exactement pacifiques, qui affecte directement la sécurité de tous les pays, et en particulier des pays équatoriaux, est un autre sujet de préoccupation pour mon pays.

(M. Rodriguez Navarro, Venezuela)

A cet égard, il convient de souligner que le monde n'ignore pas les avantages énormes dont jouissent les pays détenteurs d'une technologie spatiale avancée, et qui, ne faisant rien pour compenser les différences de niveaux, utilisent, dans leurs différends avec d'autres nations, des satellites à utilisations militaires. Ils peuvent ainsi appliquer leurs stratégies sans se soucier des conséquences lamentables produites par leur utilisation. Il suffira à cet égard de rappeler ce qui est arrivé récemment dans l'Atlantique sud pour en tirer des conclusions objectives.

Mon pays partage le sentiment des délégations qui considèrent comme opportune la création d'un groupe de travail spécial sur l'espace extra-atmosphérique, qui identifierait et examinerait les problèmes posés par la militarisation de l'espace extra-atmosphérique et préciserait par conséquent les compétences du Comité du désarmement en la matière.

Le point 1 de l'ordre du jour, intitulé "interdiction des essais nucléaires", est aussi un sujet de préoccupation pour mon pays, surtout si l'on considère que, bien que près de vingt ans se soient écoulés depuis la conclusion du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires, et donc depuis l'entrée en vigueur de cet instrument juridique international si important, le nombre et la puissance des explosions nucléaires ont augmenté, si bien que l'engagement souscrit par les parties au Traité de négocier et de conclure un accord sur l'interdiction globale des essais nucléaires s'éloigne de plus en plus.

Pour ce qui est des arguments exprimés au sujet des divergences concernant la vérification, nous devons reconnaître qu'ils sont très fragiles et qu'ils ont peu de substance.

Comme ma délégation l'a déclaré, en une autre occasion, vérification et confiance ne sont pas synonymes. La première est un acte mécanique, alors que la deuxième est un acte humain. Mais ce dernier terme a la précieuse propriété de faire naître, si on le veut, les solutions souhaitées, qui ne sauraient être partielles, car plus que des progrès, elles impliquent des limitations de leur portée, qui déphasent inutilement les exigences de la raison.

C'est pour cela qu'à notre avis le mandat actuel du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires ne répond pas, quant au fond, aux exigences du Groupe des 21, qui désire que ce Groupe soit investi d'un mandat lui permettant d'élaborer de façon adéquate le texte complet d'un traité d'interdiction des essais nucléaires, prévoyant des obligations et des responsabilités, aussi bien de la part des Etats qui possèdent des armes nucléaires que de ceux qui n'en possèdent pas.

Je conclurai en réaffirmant que la défense la plus appropriée des peuples du monde doit être mise en oeuvre par les gouvernants, les hommes d'Etat et les scientifiques de divers pays, sur la base d'une conscience claire assortie d'une volonté politique altruiste, en vue de la recherche d'une paix et d'une liberté égales pour tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Venezuela de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Inde, Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran.

M. VENKATESWARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en tant que diplomates, nous devrions savoir combien notre existence se place sous le signe du fugace et de l'éphémère. A peine commençons-nous en effet à comprendre un tant soit peu l'objet de notre mission, à apprécier d'avoir établi avec nos collègues des rapports étroits et personnels qu'il nous faut déjà prendre congé. Mes attributions au Comité du désarmement ne représentaient qu'une partie des fonctions qui m'étaient imparties ici en tant que représentant permanent de l'Inde. Mais je n'ai jamais cessé de porter un intérêt profond et durable aux activités du Comité et j'ai appris à respecter et à admirer la compétence diplomatique et les qualités personnelles de tous les représentants avec qui j'ai eu la chance de travailler au cours de ma mission bien trop brève ici à Genève.

Notre Comité est un organe unique. Ses responsabilités sont immenses. Mais ce qui est encourageant pour nous tous c'est le talent et le dévouement avec lesquels l'objectif du désarmement est poursuivi ici. En dernière analyse, nous sommes tous liés par les politiques de nos gouvernements respectifs. Mais nous pouvons aussi influencer sur elles. Nous contribuons aussi à créer cette perspective d'ensemble dans laquelle nos politiques nationales s'inscrivent. Le réseau serré de relations étroites et personnelles qui nous assemble ici quelles que soient nos convictions politiques ou nos idéologies est la meilleure garantie de succès pour nos entreprises communes. A la veille de mon départ de Genève, permettez-moi de souhaiter à tous mes amis et collègues ici présents beaucoup de succès dans leurs efforts. Je garderai, dans mon prochain poste, un excellent souvenir de notre collaboration et continuerai de m'intéresser aux tâches que nous nous sommes efforcés d'accomplir ensemble au cours de ces deux dernières années. Je voudrais aussi exprimer ma gratitude à ceux qui m'ont adressé tous leurs vœux de succès à l'occasion de mon accession à de nouvelles fonctions en tant que représentant de l'Inde en Chine.

Depuis que j'ai pris la parole la dernière fois, plusieurs délégués ont mentionné les résultats, ou plutôt l'absence de résultats, de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui s'est terminée depuis peu. Quelques-uns de nos collègues ont tenté de minimiser les graves conséquences de l'échec de cette session. Certains ont fait valoir que, peut-être, nous avons abordé cette session avec des espoirs exagérés et que, si nous n'avions pu y répondre, il ne fallait nullement y avoir la preuve d'un échec du processus multilatéral. Une fois de plus, nous avons entendu des représentants nous inviter à faire preuve de réalisme et de pragmatisme. On nous a exhortés à éviter la rhétorique et les appels vibrants. On nous a demandé au contraire de concentrer nos efforts sur des choses concrètes et réalisables.

Par le passé, ma délégation, tout comme beaucoup d'autres, a eu l'occasion de mettre en doute ce prétendu réalisme et ce prétendu pragmatisme, vantés par certains membres du Comité comme des vertus essentielles au succès des efforts de désarmement. Nous avons tous entendu parler du phénomène qualifié de révolution des espérances croissantes. En fait, ces dernières années, on a assisté, à propos du désarmement, à ce que l'on pourrait appeler une véritable révolution des espérances décroissantes. En 1962, les grandes puissances elles-mêmes négociaient des traités sur le désarmement général et complet qui auraient dû déboucher sur l'élimination complète des armements et des forces armées sur une période ne dépassant pas dix à douze ans. Au contraire, on nous dit aujourd'hui qu'il est trop ambitieux de vouloir élaborer un programme global de désarmement ou même un simple cadre pour des négociations sur le désarmement.

Les représentants des délégations en question faisaient valoir, au début des années 1960, que c'était précisément parce que les relations internationales étaient toujours tendues qu'il fallait entreprendre des efforts soutenus dans les négociations sur le désarmement. Aujourd'hui, ce sont toujours les mêmes représentants qui nous accusent de manquer de réalisme parce que, dans une situation internationale tendue, nous invitons à suivre la seule voie rationnelle possible, celle du dialogue et de la négociation.

Je souhaiterais poser une question fondamentale. Qui détermine ce qui est réaliste et possible? Pour la majorité des délégations ici présentes, il convient d'accorder la priorité la plus élevée à la menace persistante d'un holocauste nucléaire. Une fois de plus, pour la majorité écrasante des délégations présentes ici, c'est le désarmement nucléaire qui devrait être au centre de nos efforts collectifs de négociation. Cette constatation découle du fait indéniable que les armes nucléaires sont des armes de destruction massive, dont l'utilisation aurait des conséquences dévastatrices pour l'ensemble de l'humanité et menacerait notre survie même. Dès lors, comment peut-on nous accuser d'être irréalistes ou de manquer de sens pratique? La vérité en cette matière est que les grandes puissances, avec l'appui de leurs alliés, cherchent à se réserver le privilège exclusif de déterminer ce qui est réaliste et ce qui est pratique. Toute délégation faisant valoir un point de vue différent est immédiatement accusée de manquer de réalisme ou, pire encore, d'utiliser des procédés rhétoriques. Dans sa déclaration du 5 août 1982, qui poussait à la réflexion, le distingué Ambassadeur de Sri Lanka s'exprimait en ces termes :

"... Cette attitude de certaines puissances résulte de leur conviction qu'il vaut mieux restreindre à des négociations bilatérales ou au plus trilatérales les travaux sur le désarmement, et particulièrement sur le désarmement nucléaire. Elle exprime leur détermination de traiter les Etats qui ne sont pas militairement importants comme des éléments tout juste marginaux dans les négociations sur le désarmement. Leur attitude est inspirée par la notion fallacieuse que la possession d'armes nucléaires leur donne le droit exclusif de déterminer comment, quand, où et dans quelle mesure le désarmement doit être négocié."

Je pense que c'est vraiment là le coeur du problème auquel nous sommes confrontés aujourd'hui, ici au Comité.

Plusieurs délégations ont souligné qu'il importait de renforcer la confiance réciproque entre Etats pour progresser sur la voie du désarmement. Mais il reste à en élucider un aspect. Pour nous, la confiance internationale suppose une certaine cohérence et une certaine prévisibilité dans l'approche adoptée par les Etats à l'égard du désarmement. On nous a dit maintes fois que le désarmement est une affaire complexe, dont la réalisation exigera beaucoup de temps. Il est d'autant plus nécessaire de pouvoir compter sur le maintien, pendant une période donnée, d'une certaine stratégie adoptée par consensus par la communauté internationale. En disant cela, nous n'entendons pas nous faire les avocats d'une conception statique du désarmement, mais plutôt d'une approche multilatérale qui garantisse que toute modification de la stratégie adoptée soit le résultat de consultations mutuelles préalables entre Etats.

Il ne s'agit pas seulement d'une question théorique. Au début des années 1960, une approche sans équivoque du désarmement, en particulier du désarmement nucléaire, a été proposée par certains Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés.

(M. Venkateswaran, Inde)

Elle consistait à geler les armements existants au niveau atteint à un certain moment, puis à s'efforcer progressivement de parvenir au niveau zéro des armements. En exposant cette conception en 1982 à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement, le représentant des Etats-Unis d'Amérique déclarait ce qui suit :

"[Le plan des Etats-Unis] vise essentiellement à ce que les nations du monde choisissent un moment déterminé pour mettre fin à la course aux armements en stabilisant la situation militaire telle qu'elle se présenterait à ce moment et en la réduisant progressivement à zéro, tout en veillant constamment à maintenir le rapport entre les positions militaires respectives des parties au traité dans un état aussi proche que possible de son état initial" (ENDC/PV.23).

Beaucoup ont accepté cette approche. Ils estimaient que tant que dureraient les négociations sur le désarmement, on ne devait pas laisser le problème s'aggraver. Désireux d'oeuvrer pour le bien et dans l'intérêt de la communauté internationale, de nombreux pays acceptèrent des restrictions qui étaient discriminatoires et inégales. En fait, l'Inde elle-même avait présenté, dès 1964, une proposition en faveur de la non-prolifération des armes nucléaires. Nous avons dit alors que la communauté internationale devrait immédiatement conclure, comme mesure urgente, un accord qui, dans l'attente du désarmement nucléaire, empêcherait la prolifération des armes nucléaires vers d'autres pays, tout en stabilisant le niveau des arsenaux d'armes nucléaires des Etats déjà dotés de telles armes. Les Etats dotés d'armes nucléaires seraient malgré tout restés en possession d'énormes quantités de ces armes, capables de détruire plusieurs fois l'humanité tout entière. Mais nous étions prêts à accepter cette situation dans l'espoir de donner l'impulsion nécessaire aux négociations sur le désarmement nucléaire. Il ne devait cependant pas en être ainsi. Pourquoi ? Parce que certains Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés interprétaient la non-prolifération comme impliquant un gel seulement pour les Etats non encore dotés d'armes nucléaires sans que les Etats dotés de telles armes aient à assumer d'obligations ni de responsabilités correspondantes. C'est cette même conception du désarmement qui avait conduit précédemment à un large mouvement en faveur d'idées telles que la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans diverses régions du globe. Ici encore, on avait fait valoir que les mesures de désarmement nucléaire prises par les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient en quelque sorte être complétées si les Etats des régions du monde où ne se trouvaient pas encore d'armes de ce genre, concluaient des accords par lesquels ils s'engageaient à ne pas acquérir ou stocker d'armes nucléaires.

Pour résumer cette conception par une image on peut citer une déclaration du représentant du Canada à la Conférence du Comité des dix-huit puissances sur le désarmement :

Entre la phase d'accumulation d'armements et la phase espérée de réduction des armements, il faut qu'à un moment donné on s'arrête, un peu comme lorsque, sur une voiture, on manoeuvre le levier de changement de vitesse pour passer de la marche avant à la marche arrière.

La communauté internationale était persuadée que c'était là la façon correcte d'aborder le problème du désarmement. Plusieurs accords s'inspirant de cette conception générale d'un gel furent donc conclus. On se demande ce qu'il est advenu

dé l'enthousiasme manifesté à l'égard des propositions de gel des armements nucléaires présentées pendant les années 1960. L'enthousiasme alors constaté s'explique-t-il par le fait que cette conception d'un gel, telle que l'envisageaient ceux qui la préconisaient à l'origine, consacrait et perpétuait la division entre, d'une part, un petit groupe d'Etats militairement puissants et, d'autre part, le reste du monde ? Nos craintes de voir les Etats militairement puissants et leurs alliés insister sur un ensemble de règles pour eux-mêmes et sur un autre ensemble pour le reste d'entre nous ont-elles été confirmées ?

L'approche du gel est une approche logique. Mais elle a été appliquée sélectivement, de telle sorte que les limitations ne s'appliquent qu'à ceux qui n'avaient pas de potentiel militaire important. Au cours des deux dernières décennies, les Etats dotés d'armes nucléaires et leurs alliés n'ont accepté aucune restriction concernant leur propre potentiel militaire. La très grande majorité des pays du monde ont, soit signé le Traité sur la non-prolifération, soit déclaré unilatéralement qu'ils ne fabriqueraient ni n'acquerraient d'armes nucléaires, mais cela n'a entraîné aucune limitation ni réduction des arsenaux nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires. De même, la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires est vivement encouragée, tandis qu'en Europe, où la concentration d'armes, tant nucléaires que classiques, est la plus élevée, l'accumulation des armes nucléaires se poursuit à un rythme accéléré. Permettez-moi de citer un de mes distingués prédécesseurs en disant que, jusqu'ici, les grandes puissances se sont surtout efforcées de désarmer ceux qui n'étaient pas armés, sans accepter aucune limitation pour elles-mêmes.

A partir de cette même conception, qui consiste à geler les armements à leur niveau actuel avant de s'attaquer à leur réduction et à leur élimination, on en est venu dans les négociations sur le désarmement à envisager d'accorder la priorité la plus élevée à la question d'une interdiction des essais nucléaires. L'Inde elle-même s'est dès le début constamment prononcée en faveur de la conclusion rapide d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Le regretté Premier Ministre de l'Inde, M. Jawaharlal Nehru, avait dès 1954 lancé un appel aux Etats dotés d'armes nucléaires pour qu'ils concluent un accord sur l'arrêt des essais nucléaires. Nous reconnaissons que la conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires n'entraînera aucune réduction des arsenaux existants d'armes nucléaires. Elle n'aboutira peut-être même pas à freiner l'accumulation des armements nucléaires. Mais conformément aux principes généraux adoptés par la communauté internationale quant à la façon d'aborder les problèmes du désarmement, nous estimons qu'une interdiction des essais nucléaires est souhaitable, car elle mettrait fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et favoriserait la réalisation d'un objectif important, celui qui consiste à prévenir la dissémination horizontale de ces armes. Mais la situation d'inégalité inhérente à la division actuelle du monde entre, d'une part, un petit groupe d'Etats dotés d'armes nucléaires, disposant des moyens de détruire la planète et, d'autre part, tous les autres Etats, non dotés d'armes nucléaires, cette situation persisterait. Nous sommes prêts à l'accepter, à condition qu'elle ne soit que temporaire et que nous réalisions ensuite l'objectif du désarmement nucléaire et, finalement, celui tant attendu du désarmement général et complet sous un contrôle international efficace.

Nous fondant sur ces mêmes considérations, nous nous étions aussi félicités, en 1963, de la conclusion du Traité d'interdiction partielle des essais, même s'il était limité dans son application.

(M. Venkateswaran, Inde)

Il est donc curieux de constater qu'aujourd'hui ce sont précisément ceux qui, ces deux dernières décennies, ont été les partisans les plus enthousiastes de cette conception logique du désarmement, exposée au début de ma déclaration, qui s'efforcent de la rejeter. Les Etats-Unis d'Amérique, par exemple, ont annoncé qu'ils ne considéraient plus l'interdiction des essais nucléaires comme une question prioritaire et que pour eux la conclusion d'un traité relatif à une telle interdiction était un objectif à long terme, qui devait faire partie intégrante du processus de désarmement nucléaire. La France et la Chine ont elles aussi - et c'est regrettable - exprimé l'avis que l'interdiction des essais nucléaires ne pourrait intervenir que dans le cadre d'un programme intégré de désarmement nucléaire et, plus précisément, seulement après que les deux principales puissances dotées d'armes nucléaires auraient sensiblement réduit leurs arsenaux de ces armes. Tout en nous félicitant de la création, au sein du Comité du désarmement, du Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires, nous ne pouvons nous empêcher de noter les limitations auxquelles nous nous heurterons dans nos travaux à cet égard en raison de l'approche négative adoptée par les Etats-Unis d'Amérique ainsi que par la France et la Chine. Nous regrettons particulièrement que les délégations de la France et de la Chine ne soient même pas disposées à participer aux travaux de ce Groupe de travail spécial, malgré que son mandat soit bien anémique et limité. Les arguments qu'elles ont avancés ne sont pas convaincants et notre délégation est d'accord avec l'opinion exprimée par l'Ambassadeur des Pays-Bas lorsqu'il a dit dans son intervention du 17 août, et je cite :

"Nous comprenons parfaitement l'argument invoqué par la Chine et la France, à savoir que le traité d'interdiction complète des essais envisagé tend à geler la situation en faveur des deux Etats dotés d'armes nucléaires qui possèdent les arsenaux nucléaires les plus importants. Nous ne le contestons pas, mais nous voudrions souligner que cet argument s'applique encore bien plus aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui ont la capacité industrielle et scientifique nécessaire pour acquérir un arsenal nucléaire. Etant donné la gravité des risques afférents aux armes nucléaires, nous avons du mal à admettre que certains Etats estiment toujours nécessaires de procéder à de nouveaux essais pour renforcer leur capacité nucléaire avant qu'un arrêt puisse être envisagé."

Des arguments similaires ont été invoqués à propos du processus du désarmement nucléaire. A notre avis, la communauté internationale avait accepté par consensus que ce processus se déroule par étapes selon un certain ordre logique. Cet ordre logique est énoncé au paragraphe 50 du Document final. Il correspond aussi, soit dit en passant, à la philosophie du désarmement acceptée par les délégations des Etats-Unis et de leurs alliés au début des années 1960, à savoir que la cessation de la course aux armements nucléaires doit être suivie d'un processus de réduction puis d'élimination des armes nucléaires. C'est sur cette base, par exemple, que les Etats-Unis avaient proposé en 1964 un gel des vecteurs nucléaires stratégiques. Pendant les négociations sur un Programme global de désarmement, puis à la deuxième session extraordinaire elle-même, il est nettement apparu que cette approche n'était plus valable pour les Etats-Unis et certains de ses alliés. En fait, on nous a dit que des réductions importantes des stocks d'armes nucléaires devraient être opérées en premier. On nous a également dit qu'il était impossible d'accepter un gel des arsenaux d'armes nucléaires aux niveaux actuels, car cela pourrait aboutir à un gel des déséquilibres militaires existant qu'il convenait de rectifier avant de pouvoir envisager un désarmement.

(M. Venkateswaran, *Inde*)

La question se pose alors de savoir quelles seront les incidences de cette nouvelle approche pour les questions de désarmement nucléaire. Si tous les Etats adoptaient la même logique inhérente à l'approche préconisée par les Etats-Unis et à celle annoncée par la France et la Chine, le désarmement cesserait d'être un objectif crédible. Chacun d'entre nous pourrait alors insister pour obtenir, dans la mesure du possible, une puissance militaire au moins aussi redoutable que celle des plus puissants d'entre nous avant de s'engager sur la voie du désarmement. Mon pays n'accepte pas cette logique et demande instamment aux autres de rejeter aussi cette approche insoutenable et de revenir à la seule solution saine et rationnelle possible en l'occurrence, à savoir celle qui consiste à rechercher le désarmement par étapes bien conçues et qui doit commencer, essentiellement, par le gel de la situation qui existe aujourd'hui en matière d'armes nucléaires.

Si quelques pays n'étaient pas disposés à accepter ce qu'ils considèrent être un gel d'inégalités perçues, les autres pays du monde devront réexaminer la question de savoir s'il y a lieu, pour eux, d'accepter les inégalités présentes qui les concernent dans la perspective d'un objectif fuyant de désarmement. L'acceptation de l'inégalité actuelle n'est tolérable qu'à la seule condition que l'objectif du désarmement nucléaire et celui d'un désarmement général et complet continuent d'être crédibles.

Ceci me ramène à la question par laquelle j'ai commencé mon argumentation - celle de la confiance. Aujourd'hui nous nous trouvons devant une situation où les Etats les plus puissants ne peuvent nullement modifier le mandat dans le cadre duquel doivent se poursuivre les négociations multilatérales sur le désarmement. En modifiant de façon radicale et unilatérale leur approche de la question la plus urgente et la plus critique du désarmement, ils sapent les bases mêmes de la confiance entre les Etats. Si nous ne pouvons avoir un certain degré de certitude concernant les paramètres du désarmement, comment les nations pourraient-elles accepter des contraintes quant à leurs décisions en matière d'armements ? Chacun d'entre nous, dans ce cas, se verrait obligé de planifier sa sécurité dans le contexte d'une méfiance croissante au sujet des intentions des autres Etats; le résultat ne contribuerait certainement pas à la réalisation du désarmement.

Monsieur le Président, j'aimerais maintenant aborder la question vitale de la prévention d'une guerre nucléaire. Nous avons été heureux de la réaction positive de plusieurs délégations à notre proposition de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire. Certes c'est une question qui mérite que nous lui apportions de façon urgente toute notre attention. Le distingué Ambassadeur de l'Italie, dans sa déclaration à la séance plénière du Comité le mardi 17 août, tout en se référant à notre proposition, a souligné la nécessité d'empêcher toutes les guerres, qu'elles soient nucléaires ou classiques. Il a également fait valoir que dans de nombreux cas, des guerres classiques pourraient atteindre le seuil nucléaire et que nous devions donc en tenir compte en traitant de la question de la prévention d'une guerre nucléaire.

Monsieur le Président, demander que des mesures pratiques soient prises pour empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire n'équivaut pas à encourager des guerres utilisant des armes classiques.

(M. Venkateswaran, Inde)

Ma délégation n'a certes jamais suggéré que des mesures visant à prévenir une guerre nucléaire devraient aller en quelque sorte au-delà de l'interdiction du recours à la force énoncée dans la Charte des Nations Unies. L'interdiction des armes chimiques, sur laquelle nous essayons tous de parvenir à un accord, implique-t-elle que l'utilisation de toutes les autres armes serait en quelque sorte légitime ? Les interdictions frappant l'utilisation de certaines armes classiques particulièrement inhumaines qui sont acceptées par la communauté internationale impliquent-elles que l'emploi d'autres armes est par là sanctionné ? Non, Monsieur le Président, je crains que ceux qui utilisent de tels arguments pour que l'on n'examine pas de façon appropriée des mesures de prévention d'une guerre nucléaire ont une attitude à la fois illogique et contradictoire.

L'Ambassadeur d'Italie a fait allusion aux conflits armés classiques qui pourraient dégénérer en guerre nucléaire. Nous partageons ses craintes. Nous n'avons jamais cessé de penser qu'il faut préciser les rôles respectifs des Etats dotés et non dotés d'armes nucléaires. Des conflits dans le monde en développement pourraient être évités et limités si les grandes puissances résistaient à la tentation d'utiliser les pays en développement comme des pions dans leur partie de bras de fer. De même, les pays en développement doivent éviter la rivalité et la confrontation des grandes puissances. Tout ceci peut être pertinent en ce qui concerne la prévention d'une guerre nucléaire et nous sommes, quant à nous, disposés à examiner le problème dans son ensemble. Nous avons vraiment l'impression, cependant, que certains de nos collègues paraissent allergiques fût-ce à la seule mention de la prévention d'une guerre nucléaire. Chaque fois que nous parlons des dangers de guerre nucléaire ils réagissent en affirmant que les guerres classiques sont terribles, elles aussi. Avons-nous jamais prétendu que les guerres classiques n'étaient pas terribles ? L'un de nous a-t-il ici dit que la prévention d'une guerre nucléaire autorise à s'engager dans des guerres classiques ? Une terreur n'est pas annulée par une autre. La guerre nucléaire n'est pas moins terrifiante parce que les guerres classiques sont terrifiantes également. La guerre nucléaire n'en constitue pas moins une menace pour la survie de l'humanité parce que les guerres classiques ont été plus fréquentes dans le passé récent. Que nous le voulions ou non, nous ne pouvons échapper à la simple et dure réalité que l'utilisation des armes nucléaires signifierait vraisemblablement la fin de l'humanité et de la civilisation telle que nous la connaissons. Ce que nous demandons donc au Comité, est de faire face à cette réalité et de proposer, nous l'espérons, quelques remèdes pratiques. A ceux qui nous accusaient de manquer de sens pratique et de réalisme en faisant des propositions susceptibles de servir la cause de la survie de l'humanité, nous rappellerions l'intervention de l'Ambassadeur Okawa, le 5 août 1982, qui a dit ce qui suit :

"Ma délégation, ainsi que beaucoup d'autres, je l'espère, a écouté attentivement les appels fervents lancés par les représentants des organisations non gouvernementales japonaises, qui ont évoqué leur expérience personnelle lors des bombardements atomiques de 1945. Je suis certains que leurs paroles aussi simples qu'émouvantes sont restées profondément gravées dans l'esprit de ceux qui les écoutaient.

En tant que membres du Comité du désarmement, nous devrions constamment avoir ces appels présents à l'esprit lors que nous nous attachons à réaliser ou à essayer de réaliser des mesures de désarmement efficaces - notamment dans le domaine nucléaire - et nous devrions nous efforcer d'accomplir le maximum de progrès dans cette direction au cours de cette brève session".

(M. Vankateswaran, Inde)

Personne ne contestera qu'il est extrêmement urgent de s'occuper de ce problème. Il y a environ deux jours, nous avons appris qu'au moins un Etat doté d'armes nucléaires envisagerait de se préparer à mener et à gagner une guerre nucléaire dite prolongée. Cet Etat doté d'armes nucléaires peut établir de telles stratégies eschatologiques exclusivement dans le contexte de sa rivalité avec ce qu'il estime être son adversaire nucléaire. Mais c'est nous tous aussi qui périrons si une guerre nucléaire totale éclate. Les victimes potentielles n'ont-elles donc rien à dire en l'occurrence ? L'Inde compte 700 millions d'habitants. Nous avons un système démocratique de gouvernement, avec un parlement de représentants librement élus. A supposer que demain un représentant demande au gouvernement quelles mesures il a prises pour assurer la sécurité et la survie du peuple indien en cas de déclenchement d'une guerre nucléaire, quelle devrait être la réponse de mon gouvernement ? Allons-nous commencer, à ce stade, à creuser des tunnels pour abriter 700 millions de personnes si une guerre nucléaire venait à se déclencher ? Ou devrions-nous aussi acquérir une capacité dite de dissuasion pour menacer les autres d'annihilation dans la poursuite illusoire de notre propre sécurité ? Je demande à ceux qui s'opposent à notre proposition de créer un Groupe de travail spécial sur la prévention d'une guerre nucléaire de nous dire quelles réponses, selon eux, notre gouvernement devrait donner à nos représentants élus. Après tout, eux aussi ont des gouvernements démocratiquement élus et devraient donc être en mesure de comprendre notre dilemme. Il est intolérable que notre survie dépende des caprices d'une poignée d'Etats puissants. Et pourtant ce sont les démocraties du monde qui nous refusent la possibilité d'être maîtres de nos propres destinées, possibilité que l'on m'a appris à considérer comme étant et qui est un principe fondamental de la démocratie.

C'est pourquoi nous sommes heureux, Monsieur le Président, qu'une réunion officieuse de notre Comité soit consacrée cet après-midi à l'examen de ces questions et d'autres encore. J'espère que les considérations que je viens de vous présenter en toute sincérité et franchise nous permettront de parvenir rapidement à un accord sur une procédure pour traiter cette question vitale et urgente. Une décision positive au sujet de notre proposition de créer un Groupe de travail spécial chargé de négocier des mesures pratiques pour prévenir une guerre nucléaire montrerait clairement que notre Comité joue vraiment son rôle d'organe multilatéral de négociations dans le domaine du désarmement. Cela rétablirait la crédibilité du Comité aux yeux de la communauté internationale.

Avant de conclure, je voudrais m'associer aux autres orateurs qui ont pris la parole ici pour condamner la brutale agression d'Israël contre le Liban. Il ne peut y avoir aucune justification concevable de l'épouvantable perte en vies d'hommes, de femmes et d'enfants innocents qu'Israël a provoquée par son utilisation aveugle de la puissance militaire au Liban. Ceux qui ont constamment demandé un strict respect du principe du non-recours à la force consacré dans la Charte des Nations Unies comme condition préalable à des progrès en vue du désarmement semblent faire une exception flagrante dans le cas de l'aventurisme terroriste d'Israël au Liban. L'Inde s'associe à ceux qui ont demandé un arrêt immédiat et inconditionnel de l'agression israélienne au Liban et le rétablissement à brève échéance du droit inaliénable du peuple palestinien à exister en tant que nation.

Monsieur le Président, le moment est venu de vous dire au revoir à vous et, par votre intermédiaire, à tous les distingués représentants présents autour de cette table. Cela a été pour moi à la fois un honneur et un privilège de travailler au sein de cet éminent organe, où j'ai eu la chance d'entretenir les meilleures relations avec tous mes collègues.

(M. Venkateswaran, Inde)

Je voudrais en particulier exprimer ma profonde gratitude à l'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général et Secrétaire du Comité du désarmement, pour ses avis et conseils éclairés. J'espère que le Comité continuera de bénéficier de sa vaste expérience et de ses compétences de diplomate dans l'accomplissement des tâches cruciales qui l'attendent.

En disant au revoir, je tiens aussi à remercier chaleureusement les membres du Centre pour le désarmement, qui ont toujours été prêts à fournir l'appui et l'aide requis. Je suis convaincu que mon successeur aura avec tous nos collègues du Comité et les membres du secrétariat les mêmes excellentes relations que j'ai eu moi-même la bonne fortune d'avoir.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je crois savoir que l'Ambassadeur Venkateswaran a pris aujourd'hui la parole au Comité pour la dernière fois avant de nous quitter pour de nouvelles et très importantes fonctions. Je voudrais, en mon nom personnel et, j'en suis sûr, au nom du Comité tout entier, lui souhaiter un plein succès dans sa mission et tout le bonheur possible sur le plan personnel. Nous avons tous apprécié ses éminentes qualités humaines et professionnelles qui les unes comme les autres nous feront certainement défaut. Il a joué un rôle primordial au Comité en y représentant son grand pays. C'est là peut-être le meilleur compliment qu'un diplomate puisse recevoir. Nous regrettons de le voir partir, mais sommes heureux de savoir que son gouvernement lui confie un poste de très haute responsabilité.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant de Cuba, Son Excellence l'Ambassadeur Solá Vila.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir diriger les travaux du Comité du désarmement pendant le premier mois de notre session d'été et vous présente toutes ses félicitations. C'est en effet à vous, M. l'Ambassadeur Maina, qu'est revenue la tâche de diriger cet organe de négociation sur le désarmement alors que s'achevait la deuxième Assemblée extraordinaire des Nations Unies consacrée à cette question, et je tiens à vous assurer de l'appui constant de ma délégation.

Permettez-moi de féliciter également votre prédécesseur à la présidence, l'Ambassadeur Okawa, du Japon, pour le brio avec lequel il a guidé les travaux du Comité à la fin de la précédente session et pour les importantes décisions qui ont été adoptées sous sa direction, ainsi que pour la contribution personnelle qu'il a apportée au succès de nos travaux.

Je voudrais aussi souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Datcou de la Roumanie, et dire adieu à nos collègues qui sont déjà partis ou qui le feront prochainement, les Ambassadeurs Yu Peiwen, de la Chine; Valdivieso, du Pérou, et Venkateswaran, de l'Inde, avec qui nous avons travaillé en étroite collaboration ces dernières années.

Puisqu'il n'y a actuellement que deux groupes de travail en fonction, ceux relatifs à l'interdiction des armes chimiques et à l'interdiction des essais nucléaires, je formulerai quelques brèves observations sur les points correspondants de notre programme de travail.

(M. Sola Vila, Cuba)

Aux précédentes séances plénières, divers orateurs ont évoqué la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui vient de s'achever. Ma délégation n'évaluera pas ici les résultats de cette session, puisque je l'ai déjà fait dans ma dernière intervention à New York, en juillet dernier. D'ailleurs, cette évaluation, l'histoire l'a déjà faite. En sortant du Siège de l'ONU à New York, le jour de la clôture de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, nous avons vu sur la place qui lui fait face des citoyens du monde entier assis à côté de cierges allumés, symbolisant ainsi le deuil des espérances qu'avait l'humanité de voir adopter des mesures concrètes de désarmement. Espérons que nous n'aurons pas, un beau jour, à célébrer l'enterrement de l'humanité à cause de l'attitude adoptée par les maniaques du bellicisme.

Je voudrais seulement souligner que la session extraordinaire n'a même pas pu reprendre les stipulations du Document final approuvé par consensus en 1978. Ce n'est pas faute d'avoir été plus loin. Si nous ne sommes pas arrivés au Document final, c'est simplement parce que certaines délégations se sont efforcées de réviser, d'ignorer et de déformer les principes, priorités et objectifs qui avaient été énoncés clairement pour les négociations sur le désarmement, montrant ainsi que, malgré leurs discours antérieurs, elles ne s'associent pas aux stipulations figurant dans cet important document.

L'étude du point relatif à l'interdiction des armes chimiques a été menée à un rythme accéléré et promet de nous donner des résultats concrets sous la direction efficace du Président du Groupe de travail compétent, l'Ambassadeur Sujka, de la Pologne.

Cependant, il ne faut pas oublier que certaines conceptions importantes n'ont pu encore être conciliées, notamment en ce qui concerne la portée de l'interdiction et les questions de vérification.

Pour se faire une idée plus claire de la réalité et de la situation dans laquelle nous nous trouvons, il n'est pas inutile de rappeler que le Groupe de travail sur l'interdiction des armes chimiques a commencé ses travaux avec un mandat insuffisant. Lorsque les Etats qui étaient opposés à l'élargissement de ce mandat ont enfin accepté qu'il soit révisé, la décision a été prise de commencer à fabriquer de nouveaux systèmes d'armements chimiques, dressant ainsi un nouvel obstacle aux négociations sur cette question importante et mettant en question tous les résultats acquis au cours des années précédentes.

Comme de nombreux experts appartenant à divers groupes d'Etats l'ont indiqué, force est de reconnaître que l'apparition des armes binaires, complique singulièrement les aspects relatifs à la détermination de la toxicité et à la vérification, qui doivent être envisagés dans tout accord.

En ce qui concerne la vérification, il est indéniable, en premier lieu, que l'on ne peut évoquer la vérification de façon générale et dans l'abstrait. Elle doit nécessairement être liée à la portée de l'interdiction.

Dans le cas des armes chimiques, cette interdiction doit être suffisamment étendue et tenir compte de l'éventail considérable des substances chimiques létales et super-toxiques, ainsi que des autres substances nocives et de leurs précurseurs, dont le nombre s'est considérablement accru avec l'arme binaire.

De même, nous ne devons pas nous laisser emporter par le débat stérile qui oppose les moyens nationaux et les formes internationales de vérification.

(M. Sola Vila, Cuba)

Chaque mesure de vérification s'applique à un accord concret et doit tenir compte tant des moyens nationaux de vérification que du système international de vérification qui sera établi. Ces deux questions doivent être liées l'une à l'autre et c'est ainsi qu'il faut procéder si nous voulons vraiment avancer dans nos travaux.

Pour ce qui est de l'interdiction des essais nucléaires, une situation se présente qui est, à certains égards, analogue à la précédente. Depuis 1979, le Comité du désarmement s'est vu dans l'impossibilité de créer un groupe de travail chargé de s'occuper du point 1 de son ordre du jour parce que deux Etats (les Etats-Unis et le Royaume-Uni) s'opposaient à cette mesure.

Au moment où les membres du Comité s'étaient enfin ralliés à l'idée de créer ce groupe de travail et où tout paraissait indiquer que nous allions commencer à examiner cette question, certains ont pris des positions opposées à l'ouverture de négociations dans l'immédiat, ce qui enlève de la crédibilité et de l'efficacité aux travaux de ce Groupe.

En outre, il faut rappeler que le Groupe des 21 a approuvé le mandat actuel sous certaines conditions et exposés ses vues sur la meilleure façon de traiter cette question dans le document CD/181. Si le mandat actuel nous a déçus, toute action contraire aux négociations nous frustrerait encore davantage.

Un Etat doté d'armes nucléaires a déclaré qu'il n'y aurait pas de négociations pour l'instant sur l'interdiction des essais nucléaires. Deux autres ont indiqué qu'ils ne participeraient pas aux travaux du Groupe de travail qui a été créé. C'est là certainement une situation sans précédent dans l'activité du Comité, qui risque de compromettre l'obtention de résultats tangibles et leur application à l'échelon universel.

Cette question pose également le problème de la vérification. A cet égard aussi, elle doit être envisagée en fonction de la portée de l'interdiction et conjuguer des mesures nationales de vérification et un système international.

Néanmoins, lorsque nous serons disposés à engager des négociations concrètes sur l'interdiction des essais nucléaires, nous risquons de devoir remettre en question tous les résultats acquis antérieurement au sujet de la vérification du fait de l'apparition de techniques nouvelles et d'application différente. Par euphémisme, je ne parle ici que de la vérification, sans examiner sérieusement les mesures effectives de désarmement que réclame la Communauté internationale.

Passant aux autres points de notre ordre du jour qui ne sont actuellement étudiés par aucun groupe de travail, je voudrais évoquer la question des garanties dites "négatives".

Dans un document récent (CD/280), le Groupe des 21 a souligné que les déclarations faites sur cette question par certains Etats dotés d'armes nucléaires contenaient des limitations, des conditions et des exceptions qui reflétaient leur approche subjective et qui étaient fondées sur la doctrine de la dissuasion nucléaire.

(M. Sola Vila, Cuba)

Dans ce même document, il était instamment demandé aux Etats dotés d'armes nucléaires concernés de revoir leur politique et de présenter de nouvelles positions à ce sujet à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

L'analyse des débats de la deuxième session extraordinaire ne fait qu'accroître notre déception.

Loin de réviser leur politique, ces Etats y ont ajouté de nouveaux éléments subjectifs quant à l'utilisation éventuelle des armes nucléaires; plus concrètement, ils ont "justifié" la dissuasion nucléaire, accentuant ainsi la menace de l'utilisation des armes nucléaires et du déclenchement d'une guerre nucléaire.

Dans le cadre de l'examen de ce point, ma délégation salue la déclaration unilatérale de l'Union des Républiques socialistes soviétiques selon laquelle elle n'utilisera pas la première les armes nucléaires. A nos yeux, cette déclaration, comme celle faite par la République populaire de Chine sur le même sujet, renforce les garanties dites "négatives", et si tous les Etats dotés d'armes nucléaires suivaient cet exemple, l'interdiction de ces armes serait considérablement facilitée.

S'agissant de la question de l'interdiction des armes radiologiques, il semble que le Groupe de travail qui devait être établi sur cette question se trouve momentanément dans l'impasse, en raison de la divergence des critères concernant certaines questions importantes.

Nous avons noté avec satisfaction que l'Ambassadeur Wegener de la République fédérale d'Allemagne, Président de ce groupe, a procédé à des consultations avec toutes les délégations en vue de parvenir à une solution acceptable qui permette de mener à bien nos travaux dans ce domaine.

De l'avis de ma délégation, la situation actuelle ne doit pas faire obstacle à la réalisation d'un accord sur l'aspect dit "traditionnel" des armes radiologiques.

La solution serait peut-être que la Convention sur les armes radiologiques prévoie expressément l'ouverture de négociations urgentes sur l'interdiction des attaques contre les installations nucléaires à usage pacifiques. Cette mesure serait bien accueillie par la communauté internationale et ouvrirait de nouvelles possibilités aux travaux du Comité.

En ce qui concerne l'élaboration du Programme global de désarmement, la décision de rétablir le Groupe que préside avec compétence l'Ambassadeur Garcia Robles, a déjà été prise et ce groupe commencera ses travaux l'année prochaine.

Nous voudrions seulement réaffirmer notre critère, à savoir que le Programme adopté doit, pour pouvoir remplir son objectif, englober un ensemble de mesures concrètes de désarmement, liées entre elles selon un ordre logique, qui devraient être appliquées par phases successives dans un intervalle de temps déterminé.

Comme les membres du Groupe des 21 l'ont indiqué, ces phases pourraient être adaptées pour tenir compte des nouvelles situations qui pourraient apparaître.

(ii. Sola Vila, Cuba)

Il convient de souligner qu'à notre avis, si le Programme global de désarmement n'a pas pu être adopté le mois passé, à New York, c'est pour les raisons qui ont entraîné l'échec de la session extraordinaire : simplement parce que l'on prétend ignorer les principes, les priorités et les objectifs établis par consensus pour les négociations sur le désarmement en 1978.

Cette attitude est parfaitement logique de la part de pays qui ne veulent pas participer à des négociations sérieuses en matière de désarmement et qui, par conséquent, s'opposent à un programme qui lui sert de cadre; donc, si nous voulons progresser dans ce domaine, il importe avant tout de reconnaître non seulement en paroles, mais en actes, la validité du Document final de 1978. C'est là une leçon à retenir pour l'année prochaine.

Depuis les sessions précédentes du Comité du désarmement, nous avons examiné le point relatif à la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Le moment est venu d'établir le groupe de travail sur cette question afin d'exclure l'implantation dans cette zone d'armes de quelque type que ce soit, sous quelque nom qu'elles soient désignées.

Ma délégation appuie la proposition faite au Comité en vue de créer ce groupe de travail et estime que le mandat élaboré pour ce groupe doit reconnaître que l'espace extra-atmosphérique est le patrimoine de l'humanité, et doit être utilisé exclusivement à des fins pacifiques, et qu'il faut empêcher l'introduction d'armes dans cet environnement, ainsi que sa militarisation.

J'ajouterai seulement que nous appuierons la création d'un groupe de travail chargé d'examiner le point 2 de notre ordre du jour relatif à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Lors de la dernière session extraordinaire, des propositions concrètes ont été faites à cet égard, dont les plus saillantes portent sur un gel des armements aux niveaux actuels et sur l'élaboration et l'application d'un programme de désarmement nucléaire.

De l'avis de ma délégation, il convient de créer sans délai le groupe de travail susmentionné.

De même, ma délégation appuie la proposition de l'Inde CD/309 concernant la création d'un groupe de travail pour la prévention de la guerre nucléaire.

La Réunion ministérielle du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est tenue à La Havane quelques jours avant le début de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, a demandé instamment à la session extraordinaire d'adopter des mesures concrètes pour prévenir la guerre nucléaire.

Cet appel résultait d'une analyse objective de la situation dans laquelle nous nous trouvons.

L'ouverture à bref délai, dans le cadre de ce Comité, de négociations visant à prévenir la guerre nucléaire constitue une obligation à laquelle nous ne pouvons nous soustraire. Il ne suffit pas de procéder à des échanges de vues officieux et à des réunions informelles, qui ne seraient que des mesures dilatoires.

Devant l'urgence de cette question, il est indispensable de prendre une décision en séance plénière et d'adopter des mesures concrètes le plus tôt possible.

A la demande du mouvement des pays non alignés, une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies se réunit actuellement au sujet de la Palestine. Une fois de plus, l'Etat d'Israël, avec l'appui et la complicité des Etats-Unis, attaque le monde arabe et en particulier les peuples libanais et palestinien.

Tous les efforts accomplis dans le domaine du désarmement et de la paix seront réduits à néant si une réponse appropriée n'est pas donnée à l'agression israélienne.

De deux choses l'une : ou les Nations Unies joueront leur rôle essentiel, qui est de maintenir la paix et d'éviter la guerre, ou la loi de la jungle s'imposera dans les relations internationales.

Notre Comité se doit d'élaborer et de négocier des mesures concrètes de désarmement qui nous permettent d'entrevoir un monde de paix et de progrès pour tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin. En conséquence, je propose que nous suspendions maintenant la séance plénière et que nous la reprenions cet après-midi, à 15 h 30. Après avoir écouté les orateurs inscrits pour faire leurs déclarations à cette séance plénière, nous passerions à la réunion officieuse que le Comité a décidé de tenir aujourd'hui pour s'occuper des propositions présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour. En l'absence d'objection, je suspendrai la séance plénière.

La séance est suspendue à 13 h 10; elle est reprise à 15 h 30.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 180ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Mexique, Son Excellence l'Ambassadeur Garcia Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Conformément au programme de travail que nous avons adopté pour cette semaine, la séance d'aujourd'hui est consacrée à l'un des deux points de notre ordre du jour qui présentent la plus haute priorité : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire".

Dès le début, la délégation mexicaine a accordé à cette question toute l'attention et tout l'intérêt qu'elle mérite. Je me bornerai à rappeler que, depuis 1979 jusqu'à l'époque actuelle, nous l'avons examinée au cours de nombreuses interventions, dont la dernière a été prononcée le 4 mars de cette année.

Au risque de me répéter, je crois nécessaire, puisqu'il s'agit d'un élément essentiel pour évaluer cette question à sa juste valeur, de souligner une fois de plus que, comme il est affirmé dans le rapport du Secrétaire général intitulé "Etude d'ensemble des armes nucléaires" :

(M. García Robles, Mexique)

"On ne peut admettre que certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation pour assurer leur sécurité. L'avenir de l'humanité sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires, telle qu'ils la conçoivent, et surtout des deux superpuissances."

C'est une considération qu'il faut toujours garder présente à l'esprit lorsqu'on examine la question considérée. C'est ce qu'a fait le Groupe des 21 en affirmant avec force, dans son important document de travail CD/180, qui a été distribué voilà déjà plus d'un an :

"L'accumulation concurrentielle d'armements nucléaires par les Etats dotés d'armes nucléaires ne saurait se justifier par l'argument selon lequel cette accumulation serait indispensable pour la sécurité de ces Etats. Cet argument est manifestement erroné puisque l'accroissement des arsenaux nucléaires, loin de contribuer à renforcer la sécurité de tous les Etats, l'affaiblit au contraire, et augmente le risque de déclenchement d'une guerre nucléaire. Le Groupe des 21 refuse en outre comme politiquement et moralement injustifiable que la sécurité du monde entier doive dépendre de l'état des relations existant entre les Etats dotés d'armes nucléaires."

Ainsi, ce que tous les peuples de la Terre, dont les intérêts vitaux sont en jeu, attendent depuis longtemps, ce sont des mesures efficaces qui assurent la réalisation des objectifs énoncés dans le thème que je viens de mentionner et qui permettent d'écartier définitivement la menace d'une guerre nucléaire. Pour obtenir ce résultat, la recette est bien simple, à notre avis : il suffirait de prendre au sérieux les dispositions adoptées par consensus en 1978, qui sont énoncées dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de ce Document que l'Assemblée elle-même, faute de mieux, a réaffirmé de façon unanime et catégorique à la deuxième session extraordinaire qui vient de s'achever.

S'il fallait choisir, parmi ces nombreuses dispositions, celles qui sont les plus appropriées en l'occurrence, on pourrait indiquer sans hésitation les dispositions bien connues des paragraphes 47 et 50 du Document final. Pour contribuer à leur exécution, la délégation mexicaine a présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement un projet de résolution auquel s'est jointe la délégation suédoise, dans lequel il était proposé, en tant que moyen pratique de réaliser sans délai le système prévu au paragraphe 50 du Document final, de prier instamment les Etats-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques, les deux principaux Etats dotés d'armes nucléaires, de proclamer, soit au moyen de déclarations unilatérales simultanées, soit par le biais d'une déclaration commune, un gel immédiat des armes nucléaires qui constituerait un premier pas sur la voie du désarmement nucléaire. Ce gel comprendrait une interdiction générale des essais d'armes nucléaires et de leurs vecteurs; l'arrêt complet de la fabrication d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi que de la production de matières fissiles à des fins militaires, et enfin l'interdiction de tout nouveau déploiement d'armes nucléaires et de leurs vecteurs. Le gel en question serait assujéti à toutes les mesures et procédures de vérification pertinentes qui ont déjà été convenues par les parties dans le cadre des traités SALT I et SALT II, ainsi qu'à celles qu'elles ont acceptées en principe au cours des négociations trilatérales effectuées en la ville de Genève de 1970 à 1980.

Bien entendu, comme il est indiqué expressément dans le préambule du projet de résolution, ce gel ne doit pas être considéré comme une fin en soi, mais comme une méthode efficace pour créer un climat propice au déroulement de négociations visant à une réduction des arsenaux nucléaires, tout en empêchant, dans le même temps, l'accroissement et l'amélioration qualitative ininterrompue des armements nucléaires gigantesques déjà existants.

(M. García Robles, Mexique)

Le document en question insiste également sur le fait que la situation, à l'heure actuelle, est particulièrement favorable pour mener à bien le gel proposé, puisque la puissance militaire nucléaire des Etats-Unis d'Amérique et celle de l'Union des Républiques socialistes soviétiques sont maintenant équivalentes. La prétendue "supériorité" dont jouirait une des superpuissances, - prétexte le plus fréquemment invoqué pour s'opposer au gel - est un argument entièrement dénué de fondement pour tout observateur objectif. C'est ce qu'a proclamé la trente et unième Conférence Pugwash, tenue à Banff (Canada), en octobre dernier, en affirmant que "d'une façon générale, les deux superpuissances sont à égalité en ce qui concerne leur capacité militaire nucléaire"; la Commission Palme est parvenue à une conclusion analogue dans le rapport qu'elle a approuvé à l'unanimité à Stockholm, le 25 avril dernier; c'est aussi la thèse soutenue par Leslie H. Gelb - qui, de janvier 1977 à juillet 1979, était chargé du Bureau des affaires politiques et militaires du Département d'Etat - lorsque, après avoir procédé à un examen comparatif approfondi des armements nucléaires terrestres, sous-marins et aériens des deux superpuissances, ainsi que de leurs systèmes respectifs de commandement, de contrôle, de communication et de renseignement, il a écrit le 27 juillet dernier dans le New York Times que "les experts qui analysent tous ces facteurs arrivent à la conclusion qu'il y a un équilibre" entre les Etats-Unis et l'Union soviétique en ce qui concerne leurs forces nucléaires; c'est également ce qu'a expliqué, en s'appuyant sur de nombreuses données et des raisons irréfutables, le Professeur Hans H. Bethe dans sa déposition devant la Commission des affaires étrangères du Sénat des Etats-Unis, le 13 mai 1982.

Le professeur Bethe a commencé par présenter un résumé de son curriculum vitae, qui nous paraît impressionnant et que nous préférons citer textuellement dans l'original anglais, comme nous le ferons ultérieurement pour certains des passages les plus saillants de sa déposition. Voici le résumé dont il s'agit :

L'orateur poursuit en anglais .

"Je suis professeur de physique à l'Université de Cornell depuis 1935. En 1967, j'ai reçu le prix Nobel pour des études sur des réactions nucléaires dans les étoiles. J'ai été directeur de la Division théorique du Laboratoire scientifique de Los Alamos de 1943 à 1945, époque à laquelle ce Laboratoire a mis au point la première bombe atomique. J'ai procédé à des consultations pour le compte du Laboratoire de Los Alamos au moins une fois par an. J'ai été membre du Comité consultatif scientifique du Président de 1957 à 1960, et je suis resté membre du Groupe militaire stratégique de ce Comité jusqu'en 1969, date à laquelle ce Groupe a été dissous. En 1958, j'ai participé à Genève à la Conférence d'experts qui a examiné la question de la vérification d'une interdiction des essais d'armes nucléaires et qui a abouti au Traité d'interdiction partielle des essais en 1963. Je dépose au nom de l'Union of Concerned Scientists de Cambridge (Massachusetts), mais les idées exprimées dans ma déposition sont les miennes."

L'orateur reprend en espagnol .

Quant à la déposition, les premiers alinéas étaient rédigés comme suit :

(M. García Robles, Mexique)

L'orateur poursuit en anglais.

"Plusieurs membres du Gouvernement ont maintes fois déclaré que nous sommes inférieurs à l'Union soviétique dans le domaine des armes stratégiques et que nous devons accroître nos armements. À mon avis, cette infériorité n'existe pas. Nous avons davantage d'ogives nucléaires que les Russes, et je considère que c'est là le critère le plus important pour évaluer la puissance relative. En outre, comme M. Kissinger l'a souligné il y a de nombreuses années, au niveau actuel d'armements stratégiques la supériorité en nombre de mégatonnes ne veut rien dire.

On nous dit qu'il existe un créneau de vulnérabilité du fait que les Russes pourraient utiliser leurs grands missiles balistiques intercontinentaux pour détruire nos missiles balistiques intercontinentaux basés à terre. On s'accorde à reconnaître que cela n'est pas possible à l'heure actuelle, mais que cela pourrait le devenir dans quelques années, avec l'amélioration de la précision des missiles russes. Laissant de côté la question de la faisabilité technique, je prétends qu'une première frappe de ce genre ne donnerait pas d'avantages militaires significatifs aux Russes.

La raison en est - poursuit le Professeur Bethe - que les missiles balistiques intercontinentaux ne représentent que le quart de nos forces nucléaires stratégiques, mesurées en nombre d'ogives. Une moitié de notre force se trouve sur des sous-marins à propulsion nucléaire invulnérables et un autre quart sur des bombardiers, dont beaucoup, en cas d'alerte, peuvent décoller de terrains d'aviation largement dispersés. Il nous resterait donc une ample force de frappe même si tous nos missiles balistiques intercontinentaux étaient détruits".

L'orateur reprend en espagnol.

Plus loin, le Professeur Bethe poursuit son exposé en ces termes :

L'orateur poursuit en anglais.

"De même, on prétend souvent que les Russes ont introduit un grand nombre de nouvelles armes de grande puissance, telles que les SS-18, SS-19 et SS-20, alors que nous n'aurions rien fait. Cette dernière affirmation ne correspond pas à la réalité. S'il est vrai que l'enveloppe extérieure de notre missile intercontinental Minuteman n'a pas été modifiée, nous sommes passés du Minuteman 1 aux Minutemans 2 puis 3, ce dernier étant du type vecteur à têtes multiples indépendamment guidées, le système MIRV, que les Russes ont imité et qui leur a permis d'atteindre la grande capacité de frappe qu'ils possèdent actuellement. Ce qui est encore plus important, sur nos sous-marins, nous sommes passés de l'ogive Polaris à Poseidon, puis à Trident I. Ce dernier représente un progrès considérable. Son rayon d'action est de 4 000 milles, contre 2 000 environ pour Poseidon. Cela permet à nos sous-marins de naviguer dans la majeure partie de l'Atlantique nord, tout en étant capables de frapper la Russie. Les sous-marins en mer sont très difficiles à repérer. Maintenant qu'ils peuvent circuler sur une surface maritime aussi étendue, il leur est encore beaucoup plus facile d'échapper à la détection. Cette possibilité renforce considérablement leur invulnérabilité. Les Etats-Unis ne sont pas restés sur place en matière de déploiement d'armes nucléaires.

(M. García Robles, Mexique)

La nouvelle acquisition la plus importante pour notre arsenal est le missile de croisière, qui est actuellement déployé sur nos bombardiers B-52. Le missile de croisière peut pénétrer en Union soviétique. Il n'existe pas de système de défense efficace contre lui. Le système de défense anti-aérienne perfectionné et coûteux mis au point par les Russes a été neutralisé par l'introduction de ces missiles, dont 3 000 doivent être installés sur nos bombardiers. Bref, nous possédons et nous continuerons de posséder dans un avenir prévisible deux forces stratégiques complètement indépendantes et essentiellement invulnérables".

L'orateur reprend en espagnol.

Pour conclure les considérations du Professeur Bethe qui précèdent, ainsi que diverses autres que je passe sous silence pour ne pas m'étendre à l'excès sur cette question, l'éminent homme de science que je viens de citer a déclaré sans équivoque :

L'orateur poursuit en anglais.

"Nous ne sommes pas inférieurs aux Russes en matière d'armements stratégiques. Mais une grave menace pèse sur nous, sur les Russes et sur l'Europe occidentale ...

L'orateur reprend en espagnol.

- permettez-moi d'ouvrir ici une parenthèse : je crois que le Professeur Bethe aurait dû ajouter "ainsi que sur le reste du monde" -

L'orateur poursuit en anglais.

"Du fait que le gigantesque arsenal d'armes nucléaires accumulé de part et d'autre pourrait être utilisé un jour ...

...

"En résumé :

- nos forces stratégiques sont, en fait, supérieures à celles des Soviétiques;
- la plus sérieuse menace pour notre sécurité nationale et celle de nos alliés tient à l'ampleur grotesque et à l'expansion continue des arsenaux nucléaires des deux parties.

Tels sont les faits essentiels. Dès lors qu'ils sont reconnus, on voit se dégager les grandes lignes d'une politique nationale rationnelle en matière de sécurité".

L'orateur reprend en espagnol.

Et voilà la fin de cette citation du Professeur Bethe qui, entre autres distinctions, est titulaire d'un prix Nobel.

Revenant au projet de résolution parrainé par le Mexique et la Suède, dont j'ai parlé il y a quelques instants, j'ajouterai que sur la demande de ses coauteurs, il a été transmis par l'intermédiaire du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'Assemblée générale aux fins d'examen à la trente-septième session de celle-ci. Nous sommes convaincus que l'approbation de ce projet par l'Assemblée et la réalisation du gel qui y est prévu faciliteraient l'accomplissement des tâches qui incombent au Comité du désarmement, en sa qualité d'unique forum multilatéral de négociation sur le désarmement, en ce qui concerne la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui sont l'objet du point 2 de son ordre du jour. Nous sommes également convaincus qu'à cette fin il devient chaque jour plus urgent de créer, comme l'avait proposé le Groupe des 21, il y a déjà deux ans, un Groupe de travail spécial chargé de procéder aux négociations pertinentes.

(M. García Robles, Mexique)

Nous appuyons également l'initiative de l'Inde tendant à créer un Groupe de travail spécial qui serait chargé, aux termes du document CD/509 en date du 11 août, "d'entreprendre des négociations sur des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire".

Je ne pourrais conclure une intervention telle que celle-ci, consacrée à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, sans exprimer la surprise que nous a causée la lecture de l'article publié il y a trois jours dans l'International Herald Tribune et intitulé "Le plan du Pentagone prévoit des méthodes pour gagner une guerre nucléaire prolongée", dans le texte duquel il est dit entre autres ce qui suit :

L'orateur poursuit en anglais.

"Selon des initiés aux arcanes de l'Administration, le nouveau plan directeur stratégique envisage une guerre nucléaire de façon plus détaillée que les directives annuelles du Département de la défense. Ce qui est encore plus important, ce plan est soumis à l'approbation du Président et de son Conseil national de sécurité, alors que le plan de directives annuelles est un document interne du Pentagone."

L'orateur reprend en espagnol.

Dans cet article de l'International Herald Tribune il est également fait allusion à un autre article que nous avons déjà lu il y a quelque temps, et qui a été publié pendant l'été de 1960. Je préciserai en passant qu'il a paru dans la revue Foreign Policy et non dans Foreign Affairs, comme l'indique à tort l'International Herald Tribune. Il a été publié dans cette revue par deux membres du personnel de l'Institut Hudson et nous l'avions lu sans lui accorder plus d'importance qu'à l'un quelconque des douzaines de "scénarios" nés de l'imagination fertile des "groupes de réflexion", les think tanks comme on les appelle aux Etats-Unis. Cependant, j'avoue que nous serions profondément alarmés si, comme il semble ressortir de l'article du journal que je viens de citer, on voyait maintenant apparaître, chez l'une des deux superpuissances, une tendance à fonder principalement sa politique nucléaire sur des théories aussi dangereuses que dénuées de fondement. Nous voulons espérer qu'il n'en sera pas ainsi et que nous entendront sous peu, dans cette enceinte, une déclaration de la délégation de ce pays qui nous rassurera.

En effet, ma délégation est fermement convaincue que, comme il est dit dans le dernier rapport du Secrétaire général sur les armes nucléaires que j'ai cité, une guerre nucléaire représenterait, et je cite le texte du rapport "un paroxysme de démence collective" et tous les calculs et toutes les prévisions que l'on peut faire à cet égard devraient s'inspirer d'un seul principe directeur : faire en sorte comme l'a dit le Secrétaire général, qu'il n'y ait jamais de guerre nucléaire.

M. SUTRESNA (Indonésie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, on sait qu'en de précédentes occasions la délégation indonésienne a exposé sa position au sujet des armes chimiques. Toutefois, en raison de l'importance qu'elle attache à cette question, et après avoir écouté les déclarations faites à ce sujet en séance plénière, ces jours derniers, elle souhaite exprimer ses vues sur certains aspects importants du problème des armes chimiques.

(II. Sutresna, Indonésie)

Tout d'abord, l'Indonésie partage l'avis exprimé par de nombreuses délégations, à savoir que le Comité devrait donner la priorité à cette question et que de nouveaux efforts sérieux devraient être faits pour que le Comité puisse accomplir des progrès substantiels dans l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. Nul n'est besoin de souligner l'ampleur de la dévastation et des effets nocifs résultant de l'utilisation des armes chimiques, que l'histoire a clairement montré. Cela est d'autant plus vrai si nous y ajoutons l'incidence du progrès technologique sur l'ampleur de cette dévastation et de ces effets nocifs. Les déclarations selon lesquelles des armes chimiques auraient été utilisées dans le cadre de conflits armés dans certaines parties du monde ont en outre fait naître de graves préoccupations dans mon pays. L'importance des dévastations et des dommages que ces armes ont infligés aux êtres humains et à d'autres éléments du monde vivant ont renforcé notre conviction que le Comité apporterait une contribution précieuse à l'humanité s'il pouvait réaliser des progrès substantiels dans l'élaboration d'une convention sur les armes chimiques. A cet égard, j'aimerais exprimer notre reconnaissance à la délégation de l'Union soviétique pour avoir présenté une proposition sur les éléments essentiels d'une convention sur les armes chimiques qui contribuerait utilement à faire progresser notre action commune.

Pour ce qui est des éléments généraux de la convention, nous sommes d'avis que les documents CD/220 et CD/CW/WP.53 constituent des bases sûres pour nos futurs efforts. En plénière, nous avons exposé nos vues sur la méthode de travail pour traiter ces éléments, et ma délégation s'est efforcée d'apporter les contributions nécessaires, dans divers "groupes de travail préparatoire" (homework groups). Je saisis l'occasion pour exprimer nos vues sur certains éléments de la convention. A vrai dire, j'ai été étonné d'entendre, durant cette séance plénière, les déclarations de quelques délégations qui non seulement ont contesté, à ce stade de nos travaux, la validité et la légitimité des arguments favorables à l'inclusion, à propos du champ d'application de la convention, d'une disposition interdisant l'utilisation des armes chimiques, mais ont aussi affirmé que les efforts pour inclure une telle disposition rendraient plus difficile la réalisation d'un accord. A l'appui de leurs vues, ces délégations ont soutenu que puisque la convention doit interdire la mise au point, la fabrication, l'acquisition, le stockage, la conservation ou le transfert des armes chimiques et des moyens de fabrication de ces armes, la proposition d'inclure une interdiction d'emploi est sans fondement et inutile. Elles ont en outre prétendu qu'une telle inclusion saperait le Protocole de Genève de 1925.

D'autres délégations, dont la mienne, ont présenté des arguments valables en faveur de l'inclusion d'une interdiction d'emploi dans la convention. Je ne désire donc pas revenir sur cette question. Toutefois, j'estime très important que le Comité relève l'inanité de l'argument selon lequel la mise au point et la fabrication des armes chimiques devant être interdites par la convention, il ne sera pas nécessaire d'interdire leur utilisation. Certaines déclarations faites devant le Comité durant la session précédente et la présente session ont clairement montré l'inadéquation du Protocole de Genève de 1925, résultant notamment de son champ d'application limité, de l'absence de régime de vérification, ainsi que d'un mécanisme incorporé qui n'exclut pas l'utilisation des armes chimiques. En fait, ces faiblesses sont dues en partie à l'évolution rapide de la technologie, qui nous impose maintenant de nouveaux impératifs, et n'ont rien à voir avec la bonne volonté des parties qui ont conclu le Protocole.

(M. Sutresna, Indonésie)

C'est précisément à cause de ces insuffisances que nous tentons d'élaborer une convention détaillée sur les armes chimiques. À propos de l'allégation selon laquelle l'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques entraînerait l'interdiction de leur utilisation, ma délégation voudrait se permettre de présenter les observations suivantes. Premièrement, la convention que nous sommes en train d'élaborer ne sera certainement pas appliquée dans un vide. Elle le sera dans une situation où certains pays possèdent déjà des stocks et des arsenaux d'armes chimiques. Avant qu'un Etat partie puisse détruire ses armes chimiques, et pour des raisons pratiques, il s'écoulera donc un certain laps de temps pendant lequel cet Etat pourrait sans doute utiliser légalement les armes chimiques dont il dispose pour des motifs de sécurité nationale, ou simplement parce que la convention ne comprendrait pas de dispositions interdisant leur utilisation, le mécanisme du Protocole de Genève de 1925 devant alors jouer. Il s'agit là d'une lacune juridique à laquelle nous voulons remédier. Deuxièmement, puisqu'il est généralement admis que la convention inclurait une interdiction d'acquérir des armes chimiques, et comme en fait on pourrait aussi dire que l'interdiction de mettre au point, de fabriquer et de stocker des armes chimiques entraînerait l'interdiction d'en acquérir, ma délégation ne peut comprendre pourquoi certaines délégations traitent la question de la non-utilisation différemment de celle de la non-acquisition, en s'opposant à l'inclusion de la non-utilisation. A propos des rapports qui existent entre la proposition d'inclure l'interdiction d'emploi dans la portée et le Protocole de Genève de 1925, nous aimerions profiter de cette occasion pour assurer les délégations en cause que nous n'avons absolument pas l'intention d'affaiblir le Protocole de Genève de 1925, auquel l'Indonésie est elle-même partie.

Dans sa déclaration en séance plénière, ma délégation s'est déclarée satisfaite de la façon dont évoluaient divers Eléments de la convention, y compris la portée dans le cadre des consultations officieuses.

Si nous sommes des partisans convaincus d'inclure une interdiction d'utilisation dans la portée, nous sommes disposés à étudier d'autres approches qui pourraient donner naissance à un consensus. A cet égard, nous sommes aussi disposés à inclure dans la "solution globale" une disposition assurant que l'inclusion dans la convention d'une disposition concernant l'interdiction d'emploi ne saperait pas le Protocole de Genève de 1925. Notre position au sujet de la question de la non-utilisation est simplement motivée par l'anxiété et la crainte engendrées par les effets destructeurs des armes chimiques sur l'organisme vivant, ainsi que par le fait que l'évolution de la technologie moderne a entraîné un abaissement du seuil de fabrication et d'utilisation des armes chimiques.

Un autre Elément important de la convention est celui des définitions. Nous prenons acte de l'évolution positive des progrès des consultations officieuses en la matière, signalée officieusement au Groupe de travail des armes chimiques. Ma délégation est d'avis que nous devrions élaborer une définition détaillée des armes chimiques qui servirait au mieux l'objectif fondamental de la convention, à savoir l'interdiction totale des armes chimiques sous toutes leurs formes et dans toutes leurs méthodes d'utilisation. Il est donc nécessaire que cette définition inclue les agents de guerre mésologique, y compris les herbicides. L'Indonésie est un pays en développement dont l'économie repose en premier lieu sur l'agriculture. Il ne fait aucun doute que la mise en oeuvre de tels agents chimiques affecterait nos moyens d'existence en même temps que l'équilibre écologique.

(M. Sutresna, Indonésie)

Il a aussi été procédé à d'utiles consultations officieuses sur un autre élément de la convention, à savoir celui concernant la destruction, la réaffectation, le démantèlement et la conversion. Il semble qu'une entente générale soit en train de prendre forme en ce qui concerne divers aspects de cet élément. Naturellement, il n'entre pas dans mes intentions de préjuger le rapport sur ces consultations officieuses qui reste à établir. Je rappellerai simplement la nécessité qu'il y a de dissocier l'obligation de détruire les armes chimiques de la possibilité de les réaffecter à des fins pacifiques. Il importe aussi de souligner qu'une coopération internationale serait nécessaire pour rechercher des méthodes simples qui puissent servir non seulement à détruire les agents de guerre chimique, mais aussi les déchets industriels qui endommagent de plus en plus l'environnement, en particulier dans les pays en développement.

Il est en général admis que toute convention interdisant les armes chimiques ne produira les effets désirés que si elle contient des dispositions adéquates sur la vérification. Nous estimons qu'un régime de vérification est l'un des éléments les plus essentiels de la convention. Il est de notre devoir d'élaborer un tel régime incluant un système et un mécanisme de vérification qui soient viables et efficaces. Ce système et ce mécanisme devraient refléter un équilibre entre la vérification nationale et la vérification internationale. Ce régime de vérification devrait aussi comprendre un mécanisme de vérification concernant toute étape importante de la mise en oeuvre des obligations assumées en vertu de la convention, y compris une vérification des déclarations de possession ou de non-possession d'armes chimiques, ainsi qu'une vérification de la non-utilisation.

Faute de temps pour exprimer nos opinions au sujet de tous les autres éléments de la convention, ma délégation se réserve le droit d'exposer ses vues les concernant lorsqu'elle le jugera opportun.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Je prends la parole aujourd'hui pour des raisons personnelles, et pourtant pertinentes. Notre séance plénière d'aujourd'hui est imprégnée de tristesse pour chacun d'entre nous. Car c'est la dernière que nous tiendrons avec notre distingué collègue et ami estimé, l'Ambassadeur Venkateswaran, qui quitte maintenant notre compagnie pour d'autres horizons diplomatiques.

Il représente un pays connu, en particulier, pour ses gourous et, à bien des égards, il a été un gourou pour nous. Bien qu'il rejette modestement ce titre, l'Ambassadeur Venkateswaran s'est employé avec diligence à nous mener vers des objectifs dignes d'être recherchés. Il a apporté dans toutes nos délibérations, ainsi que dans nos relations personnelles et sociales, cette sagesse infinie que l'on attribue habituellement aux gourous indiens. Sa sagacité tire sa source dans des siècles de recherche intellectuelle et culturelle. Nous avons tous été enrichis par ses contributions, et nous serons tous appauvris par son départ.

A sa sagesse, il ajoutait l'éclat de son esprit. Avec son talent de conteur, dans la grande tradition de son héritage culturel, il a su animer nos débats, ainsi que nos relations sociales. Si je puis le comparer à un philosophe bien connu de mon pays, l'Ambassadeur Venkateswaran est le pendant diplomatique de Will Rogers, un homme qui possédait le don très rare de rapprocher la vérité et la sagesse par l'humour. De fait, privé désormais de son humour, le Comité sera un organe plus sombre et sans levain.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Bien entendu, ma délégation a eu de fréquentes et appréciables divergences de vues avec notre distingué collègue indien. Mais nous n'avons jamais eu aucune raison de douter de sa sincérité ou de son dévouement aux causes qu'il défendait si éloquemment ici. Notre itinéraire sera toujours semé de divergences de vues. Tout le long du sentier broussailleux que nous avons parcouru, son esprit et sa sagesse nous ont aidés à éviter quelques-unes des ronces, et les verres teintés de rose qu'il porte fréquemment l'ont rendu invulnérable à nombre de ronces qui poussent encore le long du chemin. Il a accepté nos divergences de vues avec bonne grâce et souvent avec compréhension, comme il convient à un vrai diplomate, dont nous devrions être les émules.

Ainsi, nous laissons à regret se relâcher les liens qui nous ont attachés à notre collègue qui part. Mais nous tenons à l'assurer que ces liens créés par nos relations officielles subsisteront indéfiniment dans nos esprits.

Nous lui souhaitons toute bonne chance et succès dans son nouveau poste, un poste important où il pourra donner toute la mesure de ses qualités. En outre, nous lui envoyons l'assurance de notre affection, de notre respect et de l'amitié que nous avons formée au cours de cette brève période passée ensemble.

M. SARAH (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je pense que l'Ambassadeur Venkateswaran aura de la peine à se pardonner lorsque je lui ferai part des très chaleureux hommages que lui a rendus l'Ambassadeur Fields; je crois qu'il aurait été heureux d'avoir le privilège d'être personnellement présent ici pour les entendre. Toutefois, je pense être le fidèle interprète de ses sentiments en exprimant à l'Ambassadeur Fields notre profonde appréciation et chaleureuse gratitude pour l'hommage insigne qu'il a rendu au chef de notre délégation et les très aimables paroles qu'il a eues à l'égard de notre pays.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa déclaration.

Les représentants se souviendront qu'à notre séance plénière de mardi dernier, j'ai annoncé mon intention de saisir le Comité, aujourd'hui, d'un projet de décision concernant une demande du Sénégal de participer aux travaux du Comité. Ce projet de décision figure dans le document de travail No 72 1/. Il est conforme à l'usage suivi dans le passé au Comité dans le cas de précédentes demandes. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande du Sénégal [CD/317] et conformément aux articles 35 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant du Sénégal à participer au cours de l'année 1982 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité, ainsi qu'aux réunions des groupes de travail spéciaux institués pour la session de 1982.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1982 et du programme de travail pour la seconde partie de sa session, le représentant du Sénégal est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement le Sénégal."

J'ai demandé au secrétariat de distribuer aujourd'hui un document officiel contenant un calendrier des séances et réunions à tenir par le Comité et son Groupe de travail des armes chimiques durant la semaine qui vient. J'ai été informé par le Président du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires que celui-ci se réunira demain à 15 heures, ici dans la Salle des Conseils et que, à cette occasion, il se propose de procéder avec les membres du Groupe de travail à des consultations au sujet du programme de réunions du Groupe pendant la semaine qui vient. Comme d'habitude, le calendrier n'est qu'indicatif et pourra, le cas échéant, être modifié au fur et à mesure des besoins. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Mesdames et Messieurs les représentants, vous aurez reçu un exemplaire d'un livre publié par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, qui a été distribué ce matin aux membres du Comité avec les compliments de l'Institut. Je tiens, en votre nom, à remercier le Directeur de l'Institut d'avoir mis à notre disposition les résultats du travail accompli sur les questions importantes dont s'occupe cet organe. J'ai pensé qu'il serait bon de reconnaître à sa juste valeur le geste que l'Institut a fait en faisant distribuer ce livre.

Avant de lever cette séance plénière, je voudrais rappeler qu'ainsi que le Comité en a décidé à notre précédente séance plénière, nous tiendrons cet après-midi une réunion officielle pour poursuivre notre examen des propositions présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour du Comité.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 24 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 40.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT UNIÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 24 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere MAINA (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	M. R. GARCIA-MORITAN
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY Mlle S. BOYD
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. TELLALOV M. SOTIROV M. DEYANOV M. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN Mme WANG ZHIYUNG M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. B. d'ABOVILLE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. G. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Indonésie</u> :	M. HARYOMATARAM M. KARYONO
<u>Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. C.M. OLIVA M. E. di GIOVANNI
<u>Japon</u> :	M. Y. OKAWA M. M. TAKAHASHI M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	M. C. GATERE MAINA M. D.D. DON NANJIRA M. D.M. KIBOI M. G.N. MUNIU
<u>Maroc</u> :	M. M. CHRAIBI
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES Mme Z. GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG
<u>Nigéria</u> :	M. G.O. IJEWERE M. W.O. AKINSANYA M. T. AGUIYI-IRONSI M. A.U. ABUBAKAR M. A.A. ADEPOJU Mlle I.E.C. UKEJE
<u>Pakistan</u> :	M. M. AHMAD M. T. ALTAF
<u>Pays-Bas</u> :	M. H. WAGENMAKERS M. A.J.J. OOMS
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK M. J. BENAVIDES de la SOTTA
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. J. CIALOWICZ M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. G. THIELICKE M. F. SAYATZ M. R. TRAPP

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)Roumanie :M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. T. PANAIT
M. M.S. DOGARURoyaume-Uni :M. D.M. SUMMERHAYES
Mme J.I. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHTSri Lanka :

M. A.T. JAYAKODDY

Suède :M. C.M. HYLTIENIUS
M. H. BERGLUND
M. G. EKHOLM
M. U. ERICSSON
Mme G. JONÄNGTchécoslovaquie :M. M. VEJVODA
M. L. STAVINOHA
M. J. JIRUSEKUnion des Républiques
socialistes soviétiques :M. V.L. ISSRAELYAN
M. R.M. TIMERBAEV
M. V.M. GANJA
M. V.F. PRIAKHINE
M. V.L. GAI
M. V.L. KOTIOUJANSKYVenezuela :M. RODRIGUEZ NAVARRO
M. J.A. ZARRAGAYougoslavie :M. M. VHRUNEC
M. M. MIHAJLOVICZaïre :Mme E. EKANGA KABEYA
M. O. GNOKREPRESENTANTS DE PAYS NON MEMBRES :Sénégal :

M. A. SENE

Secrétaire du Comité du désarmement
et Représentant personnel
du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 181ème séance plénière du Comité du désarmement. [Le Comité aborde aujourd'hui l'examen du point 1 de son ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires".] Conformément à l'article 30 du règlement intérieur, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

A propos du point 1 de l'ordre du jour, je voudrais appeler l'attention du Comité sur le document CD/318, intitulé "Rapport intérimaire au Comité du désarmement sur la quatorzième session du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques", qui a été distribué aujourd'hui aux fins d'examen par le Comité. Outre les déclarations que les membres désireraient faire à propos du rapport, la pratique s'est établie au Comité de consacrer un certain temps aux questions que les membres voudraient poser au Président du Groupe, M. Ulf Ericsson, de la Suède. Je prie donc M. Ericsson de bien vouloir répondre, à la fin de la présente séance plénière, à toutes questions qui lui seraient posées au sujet du rapport intérimaire.

Avant d'ouvrir les discussions de cette séance plénière, je tiens à signaler que nous devons poursuivre l'examen des propositions faites au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour du Comité. On se souvient donc que nous avons entamé cette discussion à notre réunion officielle, jeudi dernier. Conformément au programme de travail de la présente semaine, nous avons réservé l'après-midi d'aujourd'hui pour une réunion officielle. Nous devrions donc poursuivre notre échange de vues lors de cette réunion. Pour ce qui est de la réunion officielle prévue pour jeudi après-midi, puis-je suggérer que nous la consacrons à la question du fonctionnement amélioré et efficace du Comité ? S'il n'y a pas d'objection, c'est ce que nous ferons.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Yougoslavie, de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, du Mexique, de la Suède, du Japon, de l'Australie et du Sénégal. [Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Vrhunec.]

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est un grand plaisir que de souhaiter bienvenue à la présidence du Comité du désarmement, au représentant d'un pays africain non aligné et ami; soyez assuré que ma délégation fera tout pour faciliter l'exécution de la tâche ardue à laquelle vous êtes confronté.

Je tiens aussi à exprimer notre gratitude à l'Ambassadeur Okawa, du Japon, qui a eu la responsabilité particulièrement délicate et difficile de conclure la session du Comité à la veille de la deuxième session extraordinaire.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour saluer le nouveau représentant de notre voisine et amie la Roumanie, l'Ambassadeur Datcu, dont l'expérience sera précieuse pour les activités du Comité, et souhaiter un plein succès dans leurs activités futures aux collègues qui nous ont quitté, les Ambassadeurs Yu Peiwen, de Chine; Valdevieso, du Pérou, et Venkateswaram, de l'Inde.

Notre session d'été se déroule sous l'effet direct de l'issue malheureuse de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Beaucoup d'orateurs ont déjà parlé de cette situation, et en ont diversement interprété les causes. Nous partageons les vues de la grande majorité, pour laquelle l'échec de la session extraordinaire doit être considéré dans la perspective de la détérioration persistante de la situation internationale au cours des quatre dernières années. Pourtant, il existe aussi des divergences de vues quant aux motifs de cette détérioration de la situation internationale, et plus encore aux moyens de sortir de l'impasse actuelle.

La poursuite de la course aux armements, qui est inconciliable avec les buts et les principes des Nations Unies, est certainement la principale cause et la principale conséquence de cet état de choses.

La théorie et la pratique qui visent à présenter l'apparition de nouvelles armes comme un impératif des intérêts de la défense nationale et un moyen de rechercher l'équilibre politique et militaire, tendent en réalité à justifier la poursuite de la course aux armements et sont de ce fait inacceptables, tant du point de vue de la paix mondiale et de la coopération internationale que de celui de la sécurité nationale de tout Etat. La course aux armements découle inévitablement des politiques de puissance, de l'exercice de pressions, de l'intervention dans les affaires intérieures des pays et de l'expansion des sphères d'intérêt. Tous ces éléments engendrent la méfiance, l'insécurité et l'instabilité et sont ainsi à l'origine d'une détérioration constante des relations internationales; ils constituent la menace la plus dangereuse à la paix et à la sécurité des pays et mettent obstacle au développement socio-économique du monde. Malheureusement, cette situation se perpétue depuis trop longtemps. Elle se manifeste de la façon la plus cruelle par des agressions de plus en plus fréquentes contre des pays non alignés, dont l'exemple le plus récent est le génocide entrepris contre les populations civiles libanaises et palestiniennes par la machine de guerre exceptionnellement agressive d'Israël. Il est particulièrement préoccupant que l'agression israélienne, qui égale en atrocité celle commise contre la population de nombreux pays, y compris le peuple israélite lui-même, au cours de la seconde guerre mondiale, ne suscite aucune protestation particulière dans de nombreux pays, qui par ailleurs surveillent de très près et dénoncent à grands cris les violations des droits individuels de l'homme dans certains pays.

Nous estimons que l'issue à la situation actuelle doit être recherchée dans la création d'un nouveau système de relations politiques et économiques internationales. En particulier, sur le plan politique, une modification du comportement international des grandes puissances doit être recherchée, et ces puissances doivent porter la pleine responsabilité de l'état des relations internationales et de leur propre comportement concret. Parallèlement, des négociations doivent être menées en vue du règlement des questions les plus actuelles. La thèse selon laquelle les négociations sur le désarmement doivent être précédées par une amélioration du climat politique et par la résolution des tensions politiques critiques et des autres problèmes en général, particulièrement dans les relations entre grandes puissances, n'est pas convaincante. A nos yeux, elle ne présente qu'une signification relative, d'autant plus que la course aux armements est la source et la conséquence de la dégradation des relations. En d'autres termes, l'amélioration des relations internationales actuellement défavorables ne peut être réalisée que par des efforts parallèles dans le domaine politique, militaire et économique. Seuls des moyens politiques peuvent frayer efficacement la voie au désarmement, de même que des mesures concrètes de désarmement, aussi modestes qu'elles puissent être initialement, peuvent contribuer substantiellement à améliorer le climat politique et à renforcer la confiance dans le succès du règlement pacifique des différends.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

L'existence d'une confiance mutuelle mènerait sans nul doute au renforcement de la volonté politique, qui à son tour, procédant de l'existence d'une parité mondiale et approximative des forces, pourrait entraîner des mesures pratiques de désengagement militaire et la réduction des forces armées et des armements. Lorsqu'on souligne que la condition indispensable de la paix, de la sécurité et de la confiance dans le monde est l'existence d'un équilibre entre les grandes puissances militaires, on oublie souvent que le processus de la course aux armements ne fait qu'aggraver encore le déséquilibre actuel entre les grandes puissances et le reste du monde, en particulier aux dépens des pays qui n'appartiennent à aucune alliance, et surtout des petits pays. L'intérêt de ces pays, parmi lesquels figure la Yougoslavie, est donc axé sur l'adoption aussi rapide que possible de mesures ayant pour effet de réduire le niveau d'armement, afin de garantir le droit de chaque Etat à la sécurité.

Dans cette situation, le Comité du désarmement, unique forum multilatéral de négociation, est l'organe le plus approprié ayant pour mission de s'employer à remédier à la situation défavorable existant en matière de désarmement. Nous partageons l'avis de tous ceux qui ont jugé le Comité capable d'obtenir des succès, aussi modestes soient-ils, dans ses travaux. Naturellement, tout succès dépendra de l'intensification des efforts et plus encore de la détermination, autrement dit de la volonté politique, d'y parvenir. Le programme de travail que nous avons adopté offre de telles possibilités, notamment en ce qui concerne certaines questions prioritaires de l'ordre du jour. J'aimerais m'arrêter très brièvement sur les travaux de plusieurs groupes de travail, et sur les problèmes que nous devons résoudre.

Premièrement, ma délégation estime que l'une des questions des plus mûres pour une résolution est celle de l'interdiction des armes chimiques. En dix ans d'activité du Comité dans ce domaine, beaucoup a vraiment été fait pour nous rapprocher du parachèvement du texte d'une convention internationale. La Yougoslavie a toujours accordé la plus grande attention à l'interdiction de ce type d'arme de destruction massive et continuera de fournir sa contribution par la participation de ses experts. Jusqu'ici, elle a soumis plusieurs documents de travail relatifs à des éléments particuliers de la Convention, tels que la vérification, la définition des agents de guerre chimique et la protection médicale contre l'empoisonnement par des gaz neurotoxiques, ainsi qu'aux problèmes que posent la destruction, la réaffectation, le démantèlement et la conversion des agents de guerre chimique et de leurs moyens de production. Nous pensons que les groupes de travail spéciaux peuvent encore accomplir des progrès significatifs dans leurs travaux de cette année et entreprendre l'an prochain l'élaboration du texte final d'un projet de convention.

Deuxièmement, après quatre ans, le Comité du désarmement n'a pas encore entrepris de négociations sur le désarmement nucléaire, qui est le point le plus hautement prioritaire adopté par consensus de tous les Etats réalisé à la première session extraordinaire consacrée au désarmement et confirmé à la deuxième session extraordinaire, en juillet dernier. Les multitudes qui à bon droit manifestent dans les rues de nombreuses villes pour réclamer la prévention de la menace nucléaire ne savent sans doute pas que le Comité n'a même jamais commencé à négocier sur ces armes, avec lesquelles un petit nombre d'Etats tiennent le monde entier en otage. Certes, il est possible de prononcer jour après jour devant le Comité des discours sur les armes nucléaires pour obtenir de temps à autre des puissances nucléaires une réponse expliquant pourquoi il serait "irréaliste" de négocier en même temps au Comité et à l'extérieur. Cependant, au lieu de négociations, tout est fait pour persuader le reste du monde qu'il est impératif de mettre fin à la prolifération des armes nucléaires,

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

celle-ci pouvant déboucher sur une situation incontrôlable et une éventuelle utilisation d'armes nucléaires par des pays "irresponsables". Simultanément, ces mêmes pays renforcent leur propre armement nucléaire "afin de rétablir l'équilibre rompu", et ainsi de suite, comme si la situation effrayante d'aujourd'hui, où l'on apprend journalièrement l'existence de nouveaux plans visant à gagner une guerre nucléaire prolongée, ne suffisait pas.

Ma délégation, qui depuis longtemps préconise que le Comité entreprenne des négociations sur le désarmement nucléaire, juge positive la proposition indienne visant à créer un groupe de travail sur la prévention de la guerre nucléaire. Cette création pourrait constituer une contribution significative dans le cadre de l'examen complexe des questions liées à l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires et au désarmement nucléaire. Le Comité pourrait prendre comme base de départ pour l'examen de cette question au Comité l'accord entre les Etats-Unis et l'URSS sur la prévention d'une guerre nucléaire, signé à Washington le 22 juin 1973.

A ce propos, nous considérons comme une contribution positive la déclaration concernant la non-utilisation en premier d'armes nucléaires faite à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement par le Ministre des affaires étrangères de l'Union soviétique. Une déclaration analogue a aussi été faite il y a quelques années par la République populaire de Chine, et nous espérons que d'autres puissances nucléaires suivront cet exemple, ce qui serait la meilleure preuve de leur réel désir de prévenir efficacement un holocauste nucléaire.

Troisièmement, ma délégation pense qu'il est de la plus haute importance que le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires ait finalement, après tant de requêtes, été créé par le Comité. Nous aimerions saluer particulièrement son Président, le distingué Ambassadeur Lidgard, de Suède, qui n'a cessé de préconiser le désarmement général et complet et qui, nous le savons, dirigera ce Groupe avec succès. Bien que le Groupe commence à travailler avec un mandat limité qui ne nous satisfait qu'en partie, nous pensons que ce mandat devrait néanmoins lui permettre d'examiner un programme de travail qui ne soit pas d'un caractère trop étroit et limité. Une bonne base pour cet examen est fournie par les schémas des travaux du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires présentés par son Président et par le distingué Ambassadeur Herder, de la République démocratique allemande. Ce qui importe au stade actuel est de définir des orientations aussi claires que possible pour atteindre l'objectif final, qui est un traité d'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation pense que ce traité devrait interdire toutes les explosions expérimentales nucléaires par tous les Etats, dans tous les milieux et à tout jamais, et reposer sur un système de vérification non discriminatoire et universel, qui garantirait un accès égal pour tous les Etats et serait de nature à favoriser une adhésion universelle.

C'est avec regret que ma délégation a appris que les délégations de la République populaire de Chine et de la France ne participeront pas aux travaux de ce Groupe. Comme les autres pays non alignés, nous avons toujours oeuvré pour que tous les Etats dotés d'armes nucléaires participent équitablement à tous les travaux du Comité et nous nous sommes sincèrement félicités quand cela a été consacré à la première session extraordinaire. Nous sommes convaincus que tous les Etats, et en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, ont des responsabilités en ce qui concerne les travaux à effectuer et les contributions à apporter dans le domaine du désarmement nucléaire. Nul n'est mieux en mesure de faire des propositions sur l'interdiction de tel ou tel type d'arme ou de mieux comprendre la valeur de propositions analogues formulées par l'autre côté que celui qui, lui-même, possède l'arme considérée. Il est difficile pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, et en particulier pour les pays non alignés,

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

de participer pleinement aux efforts déployés pour progresser vers le désarmement nucléaire si toutes les puissances nucléaires n'apportent pas une contribution active à cet effet, d'autant plus que la participation aux travaux du groupe n'entraîne aucune obligation unilatérale contraignante. Ma délégation espère que les délégations de la République populaire de Chine et de la France réexamineront leur décision et participeront, dès que possible, aux travaux du groupe.

Quatrièmement, notre Comité est saisi de la proposition visant à créer un groupe de travail sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et sur l'interdiction des systèmes antisatellites, qui repose sur deux résolutions présentées à la 36ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies et aux termes desquelles il est impératif de prendre en temps utile des mesures pour empêcher qu'une telle course ait lieu. Nous avons écouté les arguments présentés par certains Etats qui estiment qu'il ne convient pas de créer ce groupe avant d'éclaircir de nombreuses incertitudes, étant donné que deux Etats seulement sont jusqu'ici capables de porter la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique et que de nombreux membres du Groupe de travail seraient incapables de comprendre l'aspect technique du problème. Tout en reconnaissant dans une certaine mesure le bien-fondé de ces arguments, nous pensons que, sans qu'il soit besoin d'entrer dans des détails techniques compliqués, il s'agit essentiellement en l'occurrence d'une question politique et de la décision d'adopter un instrument international qui empêchera certaines activités dans l'espace extra-atmosphérique.

Cinquièmement, pour des raisons qui ont été mentionnées au Comité, ma délégation accepte que les travaux des groupes de travail sur les garanties de sécurité négatives sur les armes radiologiques et sur un programme global de désarmement restent en suspens jusqu'à la fin de cette année. Néanmoins, nous pensons que cette courte pause devrait être mise à profit non seulement pour procéder à des consultations officieuses, mais aussi pour préparer très sérieusement la suite des travaux des groupes en question.

Tous ceux qui ont participé aux travaux du Comité et suivi ses activités pendant une longue période de temps se rendent de plus en plus compte de la complexité des questions auxquelles il doit faire face et de la difficulté croissante de mener à bien son très ample programme de travail. D'où la nécessité de réexaminer aussi périodiquement l'organisation des travaux du Comité. La tâche devant laquelle se trouve maintenant le Comité n'est pas facile à cet égard, puisqu'elle englobe également la question d'un élargissement éventuel de la composition du Comité, et qu'à ce sujet les opinions divergent en son sein. Etant donné que le Comité est l'unique organe multilatéral de négociation dont l'importance croît de jour en jour, nous pensons que toute solution prématurée risquerait d'être plus nuisible que bénéfique. Pour assurer un échange de vues plus large et plus approfondi, un échange auquel participeraient d'autres Membres de l'Organisation des Nations Unies, nous pensons que les consultations devraient se poursuivre pendant l'Assemblée générale également et que des solutions ne devraient être proposées qu'après une préparation sérieuse. J'aimerais faire observer que nous nous réjouissons de constater que les Etats cherchent de plus en plus à participer activement aux travaux du Comité. Que plus en plus de pays souhaitent prendre part à la solution des problèmes de désarmement est un signe positif. Nous pensons, tout d'abord, que le règlement intérieur actuel du Comité devrait être modifié de façon à accorder automatiquement à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies le droit de parler au Comité et de présenter des propositions pertinentes.

(II. Vrhunec, Yougoslavie)

Etant donné que mon départ de Genève va mettre également fin à mes fonctions de chef de la délégation yougoslave, au Comité du désarmement, permettez-moi de vous faire part, en conclusion, de mes impressions personnelles.

Lorsque le Comité du désarmement a été créé après la première session extraordinaire, la Yougoslavie, le mouvement non aligné et de nombreux autres pays, ainsi que l'opinion mondiale dans son ensemble y ont vu une grande et nouvelle chance. La menace constante à la paix et à la sécurité et la difficulté accrue des problèmes de développement socio-économique dans le monde exigent inévitablement la venue du tournant historique où la course aux armements s'arrêtera et où commencera un véritable processus de désarmement. Aucun renversement de sens de ce genre ne s'est produit au cours des quatre dernières années. Au contraire, tous les espoirs ont été trahis. Les grandes puissances, les blocs et même le reste du monde ont continué de renforcer et d'étendre leurs armements. Et cela à un moment où le monde n'a jamais autant désiré la paix et eu besoin d'une coopération alors qu'il n'a jamais été plus divisé et menacé; à un moment où les différences entre les pays riches et développés et les pays pauvres et sous-développés où chaque jour des millions de personnes ont faim n'ont jamais été si grandes; à un moment où le monde n'a jamais été aussi interdépendant et conscient de la nécessité de la paix et du développement alors qu'en même temps il est tellement armé et directement menacé par le danger d'une destruction nucléaire totale. Il n'y a à ces dilemmes qu'une seule solution. Le monde ne pourra survivre que dans une coexistence pacifique fondée sur un désarmement général et complet et une coopération internationale universelle pour le développement de tous les pays.

Alors que nous sommes tous d'accord en théorie, nous ne mettons cependant pas celle-ci en pratique. Je suis profondément convaincu que la solution pour sortir de la situation dangereuse actuelle réside uniquement dans le soutien constant donné par tous les pays et à toutes les occasions aux principes fondamentaux de la coexistence pacifique, de la sécurité collective et de la coopération équitable énoncés dans la Charte des Nations Unies et que le mouvement non aligné s'efforce très sincèrement de promouvoir. Ce n'est que dans une mise en oeuvre véritable de ces principes que chaque pays pourra trouver sa place au soleil, assurer sa sécurité, sa liberté, son indépendance, ses droits de l'homme et son développement. C'est le seul moyen de surmonter les relations fondées sur la politique de la force, la domination et l'hégémonie, d'empêcher que des sphères d'intérêt et des ingérences dans les affaires intérieures ne portent atteinte à l'indépendance de tels ou tels pays, qui sont les seuls à avoir le droit de décider de leur forme et de leur mode de vie. Seules des relations internationales équitables et l'instauration d'un nouvel ordre économique international permettront d'édifier un monde de confiance, de paix et d'amitié entre les peuples et les Etats du monde.

Ce climat politique général doit également prévaloir au Comité du désarmement pour lui permettre de mener à bien ses tâches importantes. Sinon, le Comité continuera de piétiner, d'écouter des appels maintes fois réitérés et de la rhétorique, de tenir d'innombrables séances sans résultats alors que le monde doit chaque jour faire face à un nombre croissant de problèmes, de conflits et d'armements. Ses travaux continueront à ne donner aucun résultat si nous ne sommes pas capables de créer des conditions qui permettraient au Comité du désarmement, sa qualité d'unique organe multilatéral de négociation, de devenir le véritable forum pour les négociations sur le désarmement. Les travaux du Comité du désarmement m'ont toujours encouragé parce qu'on y trouve un esprit de coopération, des discussions tolérantes, des relations équitables et que ses membres aspirent à progresser et à mener leurs tâches à bien. Je pense qu'il convient de préserver cet esprit aujourd'hui afin que demain, lorsque le bon sens, la confiance et la volonté politique prévaudront enfin, ces conditions permettent au Comité du désarmement d'accomplir un travail véritablement productif

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

et fructueux. Je regrette de ne pouvoir être témoin de ce "demain", mais je suis profondément convaincu qu'il viendra. Et cela, non seulement à cause de l'esprit qui règne ici, mais parce que nous n'avons pas d'autre choix.

Je puis vous assurer que mon pays, poursuivant la politique de Tito, fera toujours tout ce qui est en son pouvoir pour aider le Comité du désarmement à poursuivre ses travaux dans cet esprit et à accomplir les tâches historiques pour lesquelles il a été créé.

J'aimerais remercier toutes les délégations de leur coopération active, constructive et amicale, ainsi que le secrétariat, et en particulier l'Ambassadeur Jaipal, pour leur concours de haute qualité. Je vous souhaite à tous d'arriver aussi rapidement que possible à ce tournant historique où l'on passera de l'armement au désarmement, un tournant que l'immense majorité des être humains attend impatiemment et qui fraiera la voie vers une nouvelle ère de liberté, de prospérité et de bien-être pour tous.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et des aimables paroles qu'il a eues à l'égard de la Présidence. Je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, Son Excellence l'Ambassadeur Issraelyan.

Je suis sûr que tous les membres du Comité partagent mes sentiments à l'annonce du prochain départ de l'Ambassadeur Vrhunec. Avec ses remarquables qualités de diplomate, son act et sa sagesse, il a apporté une contribution précieuse aux travaux du Comité. Je lui souhaite un plein succès dans ses nouvelles fonctions, dans lesquelles, j'en suis assuré, il continuera de rendre d'éminents services à son pays.

M. ISSRAELYAN (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui de la cessation de la course aux armements nucléaires, du désarmement nucléaire et de l'interdiction des essais nucléaires.

Ce n'est pas par hasard que ces questions figurent en tête de l'ordre du jour du Comité car ce sont réellement des questions essentielles et vitales pour la vie internationale.

Plus encore, il est entièrement fondé d'affirmer qu'elles deviennent sans cesse plus actuelles et aiguës. Ceci en raison de l'escalade toujours plus forte des préparatifs matériels et techniques des Etats-Unis dans le domaine nucléaire et de l'agressivité de leurs concepts stratégiques et militaires. Les Etats-Unis placent maintenant la guerre nucléaire dans la catégorie des choses possibles et, dans certaines circonstances, utiles, et s'y préparent en se fixant la victoire pour objectif. Ils s'efforcent donc particulièrement de se doter d'un potentiel de première frappe, de réduire la distance à laquelle ils comptent exercer cette première frappe et de repousser le danger créé par cette politique nucléaire aussi loin que possible de leur propre territoire. Tout cela entraîne une nette déstabilisation de la situation stratégique dans le monde.

Comme suite à l'adoption des doctrines fondées sur l'admissibilité et même l'acceptabilité d'un conflit nucléaire, nous avons appris, il y a quelques jours à peine, que le Pentagone a achevé l'élaboration d'un "plan stratégique général" capable, selon les journalistes, de donner aux Etats-Unis "la possibilité de gagner une guerre nucléaire prolongée contre l'Union soviétique".

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je ne crois pas devoir expliquer en détail à un auditoire aussi compétent et aussi qualifié que notre Comité à quel point est insensé l'espoir de gagner une guerre nucléaire. Comme la majorité écrasante des Etats, nous partons du fait indiscutable, qui détermine la situation internationale contemporaine, que la guerre nucléaire, une fois commencée, peut se solder par la destruction de la civilisation humaine et peut-être même par la disparition de toute vie sur la Terre.

Tel est le point de vue de la majorité des spécialistes militaires. Il est partagé, en particulier, par un chef militaire américain aussi haut placé que le général D. Jones, qui vient de quitter tout récemment le poste de Président du Comité interarmes des chefs d'état-major. A ce que rapportent les journalistes, le général Jones a déclaré que la préparation à une guerre nucléaire, qu'elle soit limitée ou prolongée, équivaut à jeter l'argent dans un "puits sans fond" et a ajouté "J'estime qu'il serait extrêmement difficile d'empêcher une escalade dans tout" (je répète, dans tout) "échange nucléaire entre l'Union soviétique et les Etats-Unis".

Pour ce qui est de l'Union soviétique, ses dirigeants ont maintes fois souligné que notre doctrine militaire est foncièrement défensive. Cette orientation défensive générale de la doctrine soviétique s'exprime depuis toujours dans la politique militaire et technique de notre Etat. Je tiens à souligner cet état de choses.

S'inspirant de sa position de principe en matière nucléaire, l'Union soviétique a adopté une mesure sans précédent, en prenant à titre unilatéral l'engagement de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire. Cet engagement, qui est devenu effectif dès la proclamation du message du Chef de l'Etat soviétique, L.I. Brejnev, à la tribune de l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, est notre contribution concrète aux efforts de la communauté mondiale pour prévenir une guerre nucléaire et maîtriser la course aux armements nucléaires.

A la demande de la délégation soviétique, le message adressé par Léonide Brejnev, Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique et Président du Présidium du Soviet suprême de l'URSS, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, a été distribué comme document officiel du Comité.

Nous soulignons que l'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique de ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire signifie en pratique que, dorénavant, dans la préparation des forces armées soviétiques, on accordera encore davantage d'attention aux activités visant à éviter qu'un conflit militaire ne se transforme en conflit nucléaire et ces activités, avec toute leur diversité, deviennent partie intégrante de notre activité militaire. Ainsi que l'a indiqué le maréchal Oustinov, Ministre de la défense de l'Union soviétique, cette déclaration impose des limites encore plus strictes à la formation des troupes et des états-majors et à la composition des armements et l'organisation d'un contrôle encore plus rigoureux excluant le lancement non autorisé d'une arme nucléaire qu'elle soit tactique ou stratégique.

Quoi que l'on fasse pour minimiser la portée de cette mesure prise par l'Union soviétique, en la qualifiant de geste de propagande ou oratoire, etc., ces tentatives convaincront peu de gens et, naturellement, resteront sans effet au Comité, où sont réunis des spécialistes sur les questions de désarmement. Nous remercions les éminents représentants des pays socialistes frères représentés au Comité, ainsi que ceux du Pakistan, du Brésil, de la Yougoslavie et d'autres pays, qui ont favorablement accueilli notre initiative.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Les peuples du monde sont fondés à attendre que la décision de l'Union soviétique soit suivie par l'adoption de mesures correspondantes par les autres Etats nucléaires. Si ces derniers s'engagent aussi clairement et nettement à ne pas utiliser en premier l'arme nucléaire, cela équivaudra en pratique à l'interdiction générale de l'utilisation des armes nucléaires que réclame la majorité écrasante des pays du monde.

Le Comité doit examiner en priorité les questions relatives à la prévention d'une guerre nucléaire, et nous appuyons la proposition de l'Inde concernant la tenue de négociations sur "des mesures appropriées et pratiques en vue de la prévention d'une guerre nucléaire". Rappelons que, sur l'initiative de l'Union soviétique, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa trente-sixième session une Déclaration sur la prévention d'une catastrophe nucléaire, d'une haute portée morale et politique.

Tout en adoptant les mesures qui s'imposent pour écarter la menace nucléaire, laquelle ne cesse de croître, il apparaît urgent et indispensable que le Comité passe à l'élaboration de mesures qui mettent réellement fin à la course aux armements nucléaires et aboutissent au désarmement nucléaire.

A cet égard, la délégation soviétique voudrait d'abord mettre l'accent sur le caractère positif de sa position quant à l'idée d'un gel des arsenaux nucléaires de part et d'autre, en tant que première mesure sur la voie de leur réduction aboutissant à leur élimination totale, idée qui a été formulée à la tribune de l'Assemblée générale lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire a un caractère mondial, et nous partageons ici l'opinion de la majorité écrasante des délégations, qui évalue de la même façon ce problème. Tout en accordant une grande importance aux négociations qui ont lieu actuellement entre l'Union soviétique et les Etats-Unis au sujet de la limitation et de la réduction des armements stratégiques et de la limitation des armements nucléaires en Europe, et tout en exprimant l'espoir que ces négociations aboutiront rapidement à des résultats positifs, nous tenons à souligner que le problème du désarmement nucléaire doit être examiné par le Comité sous tous ses aspects et que le Comité, en sa qualité de forum multi-latéral unique de négociation sur le désarmement, doit apporter sa contribution concrète et productive à la solution de ce problème.

Si une guerre nucléaire éclate, elle n'épargnera personne, elle affectera les Etats du monde entier. Il est donc compréhensible que tous les Etats, et naturellement parmi eux les Etats non nucléaires, aient non seulement le droit mais aussi le devoir, un devoir immédiat devant l'humanité, de contribuer par tous les moyens dont ils disposent à la solution du problème du désarmement nucléaire.

De son côté, en s'efforçant d'apporter une contribution constructive à la réalisation de cet objectif, l'Union soviétique, dans son Mémoire intitulé "Ecarter la menace nucléaire croissante, ralentir la course aux armements", présenté à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré au désarmement, s'est prononcée en faveur de l'élaboration, de l'adoption et de la réalisation par étapes d'un programme de désarmement nucléaire et a proposé des paramètres concrets pour ce programme, fondés sur le paragraphe 50 du Document final de la première session de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A notre avis, ce programme pourrait comprendre :

- la cessation de la mise au point de nouveaux systèmes d'armes nucléaires;
- la cessation de la production de matières fissiles pour la fabrication de divers types d'armes nucléaires;
- la cessation de la fabrication de munitions nucléaires de tous types, ainsi que de leurs vecteurs;
- la réduction graduelle des stocks d'armes nucléaires, y compris les vecteurs;
- l'élimination totale des armes nucléaires.

La limitation et la réduction des armes nucléaires doivent s'appliquer à tous les agents nucléaires et, en premier lieu, aux armes stratégiques et aux armes à moyenne portée.

Comme le montre la liste des mesures que nous avons proposées en matière de désarmement nucléaire, l'une des premières étapes du programme pourrait être la cessation de la production de matières fissiles pour la fabrication de divers types d'armes nucléaires, en faveur de laquelle de nombreux Etats se sont prononcés. L'Union soviétique est prête à examiner cette question dans le contexte général de la limitation et de la cessation de la course aux armements nucléaires.

Il va sans dire qu'au stade de l'élaboration des mesures de désarmement nucléaire, il faudra s'entendre sur des méthodes et des formes appropriées de vérification qui satisfassent toutes les parties intéressées et contribuent à la réalisation effective des accords obtenus.

Nous voudrions aussi souligner particulièrement que les ressources libérées à chaque étape par le désarmement nucléaire devraient être entièrement affectées à des fins pacifiques, notamment à l'aide aux pays en développement; autrement dit, la réaffectation de ces moyens à la fabrication d'armements que l'on a coutume d'appeler classiques serait exclue.

L'Union soviétique est prête à participer à toutes ces activités. La balle est maintenant dans le camp des autres puissances nucléaires et avant tout des Etats-Unis d'Amérique.

La délégation soviétique a fait distribuer aujourd'hui un mémorandum comme document officiel du Comité du désarmement, et nous espérons que ce document nous aidera dans notre travail.

Le forum le plus approprié pour mener des négociations sur le problème de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire est le Comité du désarmement, et nous estimons de la plus grande importance que le Comité crée immédiatement un groupe de travail sur cette question.

Telle est la position de l'Union soviétique en ce qui concerne les problèmes de la prévention de la guerre nucléaire, de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire. A ce propos, je le dis ouvertement, les déclarations de diverses délégations qui, enfermées semble-t-il dans le cercle vicieux de l'inertie, rejettent sur ce que l'on est convenu d'appeler les "superpuissances"

(M. Israelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

la responsabilité de l'enlisement des négociations sur ces questions prioritaires, ne reconnaissent pas ou refusent de reconnaître la différence capitale qui existe entre les positions de l'Union soviétique et des Etats-Unis, nous plongeant pour le moins dans la perplexité. Cette remarque concerne en particulier une délégation qui sans cesse affirme appuyer la position des pays en développement, et d'autre part, en refusant de participer aux travaux du Groupe sur l'interdiction des essais nucléaires, prend une attitude opposée à celle de la majorité écrasante des membres du Comité. Cette assimilation tend volontairement ou involontairement à abuser la communauté mondiale et ne peut que porter préjudice aux négociations sur le désarmement. Nous invitons cette délégation à considérer équitablement la position de l'URSS, notamment en se fondant sur les documents distribués.

J'aimerais maintenant m'arrêter quelque peu sur la question de l'interdiction des essais d'armes nucléaires.

On reconnaît largement que cette interdiction constitue un problème vital, mais nous estimons indispensable, compte tenu des décisions prises récemment dans ce domaine par le Gouvernement des Etats-Unis, qui ne tiennent aucun compte de l'intérêt primordial de la question, d'exposer brièvement la position de principe de l'Union soviétique sur le problème des essais nucléaires.

L'interdiction pleine et entière des essais d'armes nucléaires est l'une des principales mesures visant à écarter la menace de guerre nucléaire. Elle constituerait un réel obstacle sur la voie du perfectionnement des armes nucléaires et de l'élaboration de nouveaux types et systèmes de telles armes. On sait que les essais permettent de vérifier l'aptitude à l'emploi au combat et d'accroître les capacités militaires des munitions nucléaires déjà existantes. L'interruption des essais entraverait ce processus et contribuerait donc sensiblement à réduire l'aptitude à l'emploi au combat des armes nucléaires, ce qui entraînerait une diminution des risques de guerre nucléaire et stabiliserait davantage la situation stratégique tant au niveau régional qu'au niveau mondial.

Nous nous réjouissons que ce point de vue soit partagé par de nombreuses délégations. Comme l'a noté fort justement le représentant des Pays-Bas à la séance du 17 août, "une interdiction complète [des essais] renforcerait la sécurité de tous les Etats, créerait des conditions favorables à une réduction graduelle du rôle des armes nucléaires et nous rapprocherait de l'objectif de la sécurité non diminuée à un niveau progressivement moins élevé d'armement. En outre, un accord universel mettant fin aux essais nucléaires renforcerait la confiance entre les Etats".

Compte tenu de tout cela, la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires serait une importante mesure de limitation de la course aux armements nucléaires. En même temps, elle renforcerait le régime de non-prolifération des armes nucléaires, puisqu'elle priverait les Etats désireux de s'en doter de la possibilité de procéder aux essais, qui sont indispensables pour mettre au point de telles armes.

Dans cette optique, l'Union soviétique s'est toujours efforcée, en dépit des multiples voltes-faces des Etats-Unis et de certaines autres puissances, de parvenir à la conclusion d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais nucléaires, et continuera d'oeuvrer en ce sens. Telle est notre position bien arrêtée. La logique de notre approche et de nos nombreuses initiatives et propositions constructives concernant ce problème n'échappe certainement à personne.

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Récemment, le Président des Etats-Unis a proclamé son intention de ne pas reprendre les négociations soviéto-américano-britanniques sur l'interdiction complète des essais nucléaires, qui ont été interrompues par les Etats-Unis. En même temps, il a été décidé de ne pas ratifier les accords américano-soviétiques signés en 1974 et 1976 concernant la limitation des essais d'armes nucléaires et les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques.

Certes, ces décisions se passent aujourd'hui de commentaires. Elles ont déjà été pleinement évaluées par la communauté mondiale et par nombre de délégations au Comité du désarmement. Même aux Etats-Unis, d'éminentes personnalités bien connues de chacun ici qui ont dirigé l'Arms Control and Disarmament Agency des Etats-Unis et la délégation américaine aux négociations sur l'arrêt des essais nucléaires, et qui ont été nos collègues, par exemple William Forster, Gerald Smith, Paul Warnke, Ralph Earle, Adrian Fisher et Herbert York, ont déclaré qu'ils ne pouvaient souscrire à la décision du Gouvernement des Etats-Unis, celle-ci, ont-ils souligné, "Jetant un doute sur la sincérité des Etats-Unis aux négociations de Genève sur la limitation des armements stratégiques et aux autres négociations sur le contrôle des armements".

Récemment, deux autres puissances nucléaires, la France et la Chine, ont apporté leur "contribution" à la solution du problème de l'interdiction des essais nucléaires en déclarant qu'elles refusaient de participer à des négociations au Comité du désarmement sur cette question.

C'est dans cette situation fort peu satisfaisante à vrai dire qu'ont débuté les réunions du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires.

Pour ce qui est de l'Union soviétique, elle est disposée, en dépit de cette situation, à participer d'une façon constructive aux travaux du Groupe spécial qui, bien sûr, doit déterminer en premier lieu dans quel contexte seront examinées les "questions relatives à la vérification et au respect", comme il est dit dans le mandat du Groupe. La vérification ne peut être discutée dans le vide, dans l'abstrait. Il doit être bien entendu que les questions relatives à la vérification et au respect seront examinées en relation avec un traité qui interdirait toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires dans quelque milieu que ce soit, qui serait de durée illimitée, qui prévoirait une solution acceptable pour tous les participants en ce qui concerne les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et qui compterait au nombre de ses parties tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

Les travaux futurs du Groupe montreront le sérieux avec lequel les autres puissances nucléaires envisagent leur participation à ses activités. Dès maintenant, compte tenu de la décision récente du Gouvernement des Etats-Unis concernant le problème des essais d'armes nucléaires, une question se pose et nous la soumettons au Comité : les Etats-Unis ne vont-ils pas chercher à faire du Comité et des négociations qu'il a entreprises sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires un paravent pour donner le change à la communauté mondiale et en même temps intensifier ces essais?

La délégation soviétique déclare tout nettement qu'elle n'est pas disposée à admettre que le Comité du désarmement soit utilisé à des fins aussi condamnables.

Telles sont les vues de l'Union soviétique sur les deux premiers points de l'ordre du jour du Comité. Ces considérations découlent de la position de principe de l'URSS

(M. Issraelyan, Union des Républiques socialistes soviétiques)

sur la prévention de la guerre nucléaire, l'arrêt du perfectionnement des armes nucléaires, l'arrêt de leur fabrication et la réduction de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. L'importance exceptionnelle de ces questions apparaît aujourd'hui d'une façon évidente au moment où la situation internationale s'aggrave de nouveau au Proche-Orient, où Israël, encouragé par une puissance nucléaire, les Etats-Unis, mène une politique de génocide contre le peuple libanais et le peuple arabe de Palestine. Cette agression a profondément indigné le peuple soviétique et toutes les personnes de bonne volonté. Nous condamnons résolument les actions agressives d'Israël et de ses protecteurs, qui constituent une menace pour la paix dans le monde entier. Les nouvelles selon lesquelles l'armée israélienne utilise largement des armes barbares au phosphore contre les habitants pacifiques du Liban sont particulièrement alarmantes. Tout cela est étroitement lié aux questions dont s'occupe le Comité du désarmement, et nous estimons que le Comité ne saurait ignorer ces faits.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Union des Républiques socialistes soviétiques de sa déclaration. Je signale que le nouveau représentant du Pérou, l'Ambassadeur Peter Cannock, qui remplace notre ancien et estimé collègue l'Ambassadeur Valdivieso, se trouve aujourd'hui pour la première fois parmi nous. L'Ambassadeur Cannock vient se joindre à nous après avoir rempli des fonctions élevées au Ministère des relations extérieures, en tant que membre du Cabinet du Ministre des relations extérieures chargé des questions spéciales. Son expérience diplomatique sera enrichissante pour le Comité. Je lui souhaite la bienvenue et, en mon nom et en celui du Comité, un plein succès dans sa mission à Genève.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Mexique, Son Excellence l'Ambassadeur García Robles.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Après l'annonce par le distingué représentant de la Yougoslavie, l'Ambassadeur Vrhunec, de son prochain départ, je voudrais dire, Monsieur le Président, que je partage entièrement les sentiments que vous avez exprimés, qu'il s'agisse de la contribution remarquable que notre collègue a apportée à ce comité depuis le début de ses travaux, ou du succès mérité avec lequel, nous pouvons le prédire, il s'acquittera de sa prochaine mission. Je m'associe également aux éloquentes paroles de bienvenue que vous venez d'adresser à l'Ambassadeur Peter Cannock, qui pour la première fois siège à nos côtés au cours de cette session.

Dans sa résolution 36/84, adoptée le 9 décembre de l'année passée, l'Assemblée générale, entre autres dispositions, a prié instamment tous les Etats membres du Comité du désarmement de garder à l'esprit que "la règle du consensus ne devrait pas être utilisée de façon telle qu'elle empêche la création d'organes subsidiaires qui permettraient au Comité de s'acquitter effectivement de ses fonctions", ainsi que d'appuyer la création "d'un groupe de travail spécial qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires". Nous espérons que le groupe de travail spécial que le Comité a créé le 21 avril de l'année en cours au titre du point 1 de son ordre du jour, intitulé, comme on le sait, "Interdiction des essais nucléaires", tiendra dûment compte, dans l'accomplissement de sa tâche, de l'objectif défini par l'Assemblée dans la résolution que je viens de mentionner; en effet, cet objectif est le seul qui corresponde fidèlement aux engagements contractés dans les traités de 1963 et de 1968, si souvent évoqués dans nos délibérations.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Ma délégation estime qu'il serait superflu de refaire à nouveau ici l'historique de cette question et de rappeler des faits qui remontent à plus d'un quart de siècle, puisque c'est en 1954 que Nehru a soulevé pour la première fois la question de la cessation des essais d'armes nucléaires. Le préambule de la résolution 36/84, que j'ai citée au début et qui figure en annexe à la lettre du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies reproduite dans le document CD/231 en date du 2 février 1982, contient une synthèse intéressante, bien que condensée, des principaux faits. En outre, la position de ma délégation, qui a déjà examiné cette question en d'innombrables occasions, tant à Genève qu'à New York, coïncide essentiellement, comme je l'ai déjà dit maintes fois et comme je le répète à nouveau aujourd'hui, avec ce qu'a dit le Secrétaire général en 1972 lorsqu'il a affirmé devant la Conférence du Comité du désarmement :

"J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final ...

Si l'on considère les moyens existants de vérification ..., il est difficile de comprendre qu'un nouveau retard puisse être apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains ...

Les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs aux risques que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais."

Compte tenu des considérations qui précèdent, j'estime que je ne saurais mieux faire dans cette intervention - et je vais y consacrer le reste de celle-ci - que de citer quelques dépositions choisies parmi celles, très nombreuses, qui ont été faites par des personnalités distinguées des Etats-Unis, seule superpuissance nucléaire qui manifeste clairement, depuis quelque temps, sa renonciation aux engagements énoncés sans équivoque dans le préambule du Traité d'interdiction partielle des essais d'armes nucléaires. Ces dépositions, que je lirai dans leur langue originale, l'anglais, correspondent à la période pendant laquelle le Secrétaire général a exprimé l'opinion que j'ai rappelée, et sont extraites des publications officielles du Sénat des Etats-Unis consacrées aux auditions (hearings) tenues devant la Sous-Commission compétente de la Commission des affaires étrangères du Sénat en 1971 et 1972.

Parmi ces dépositions, je citerai en premier lieu, puisque ce fut aussi la première de l'audition correspondante, tenue en juillet 1971, la déclaration de M. Jerome Wiesner, Président de l'Institut de technologie du Massachusetts :

L'orateur poursuit en anglais

"Je suis très heureux d'apprendre que le Sénateur Edmund Muskie, en sa qualité de Président de la Sous-Commission du Sénat sur le contrôle des armements, le droit international et l'organisation, dirigera des auditions sur la question des essais souterrains - pour la première fois depuis 1963.

A cette époque, en ma qualité de Conseiller scientifique du président Kennedy, j'ai participé aux décisions qui ont abouti au Traité d'interdiction partielle des essais. Ce traité, qui est important en tant que première mesure de contrôle des armements, n'en était pas moins un compromis dicté par le désaccord entre l'Union soviétique et les Etats-Unis sur le nombre et les modalités des inspections sur place nécessaires pour surveiller l'interdiction des essais souterrains.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

En fait, aucune raison technique ne s'opposait à la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais à cette époque. Nous savons maintenant que seules des considérations politiques, de part et d'autre, ont empêché les deux parties de surmonter les divergences mineures qui existaient alors.

A l'heure actuelle, les possibilités de réalisation d'une interdiction des essais souterrains sont encore plus favorables. On a récemment annoncé qu'un groupe d'hommes de science réunis lors d'une conférence sur la détection des essais organisés par l'Advanced Research Project Agency du Département de la défense avait conclu que les progrès de la sismologie permettaient maintenant de distinguer les essais des tremblements de terre, sont pour les essais de très faible puissance. Il semble actuellement possible de conclure un accord d'interdiction des essais non assorti de clauses d'inspection sur place, et par conséquent acceptable pour l'Union soviétique et pratique à appliquer.

En outre, on reconnaît de plus en plus qu'il n'existe plus de raisons valables pour effectuer ces explosions souterraines - si tant est qu'il y en ait eu - puisque les ogives des missiles antimissiles, sur lesquelles portaient principalement les essais, sont peut-être déjà périmées du fait des changements intervenus dans la politique des Etats-Unis...

Parallèlement, le progrès des techniques de détection des essais donne une importance prioritaire à l'ouverture d'entretiens sérieux entre l'Est et l'Ouest sur l'interdiction des essais souterrains. La pression de l'opinion publique, favorable à un tel traité, semble avoir déjà renforcé la crédibilité de notre position dans les entretiens SALT. J'espère que ces auditions contribueront à stimuler une nouvelle initiative des Etats-Unis en faveur de cette mesure indispensable de limitation des armements. Il faut absolument maîtriser la course aux armements. Nous avons besoin de concentrer nos espoirs, nos énergies et nos ressources davantage sur des objectifs constructifs que sur des systèmes d'armes engendrés par la peur et désespérants, tels que les missiles antimissiles. Notre nation a là l'occasion de faire preuve de jugement, de retenue et d'initiative, en marquant un progrès modeste mais important sur la voie d'un monde plus rationnel."

L'orateur reprend en espagnol

Fin de la citation de la déclaration de M. Jerome Wiesner, Président de l'Institut de technologie du Massachusetts.

La seconde déposition que je voudrais citer date du 14 juillet 1971; c'est celle de l'Ambassadeur James J. Wadsworth, qui a rempli pendant plusieurs années les fonctions de représentant suppléant de son pays auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, et qui a exercé de 1958 à 1960 la haute charge de Chef de la délégation des Etats-Unis à la Conférence sur la cessation des essais d'armes nucléaires qui s'est tenue à Genève. De cette déposition, j'ai retenu les paragraphes dont je vais donner lecture, car ils me paraissent présenter un intérêt particulier pour cet organe multilatéral de négociation.

L'orateur poursuit en anglais

"Parlant tant au nom d'un groupe de citoyens distingués qui ont organisé la Task Force for The Nuclear Test Bay qu'en ma propre qualité de Chef de la délégation des Etats-Unis à la Conférence sur le Traité d'interdiction des essais nucléaires qui s'est tenue à Genève de 1958 à 1960, j'exprime le fervent espoir

(M. Garcia Roblès, Mexique)

que ces auditions nous remettront enfin sur la voie d'une interdiction complète des essais à l'Est et à l'Ouest et donneront ainsi le signal de la fin de la course aux armements nucléaires.

Il est de plus en plus évident que la sécurité internationale ne sera pas renforcée par un nouveau développement des armes nucléaires. En conséquence, les essais souterrains peuvent et doivent être abandonnés.

Cependant, il est à peine besoin de souligner la vive opposition à laquelle on doit s'attendre - et qui ne viendra pas principalement des Russes ...

Je peux attester que le Président Eisenhower était attaché à l'objectif d'une interdiction de tous les essais nucléaires. Plusieurs fois, pendant les années que j'ai passées à Genève, il a semblé possible de conclure un accord d'interdiction des essais avec les Russes. Cependant, chaque fois, on a vu surgir des obstacles que le Président lui-même, malgré tous les pouvoirs que lui conféraient ses fonctions, était impuissant à surmonter. Je crois que la brève analyse suivante de la tactique utilisée par l'opposition peut servir à nous mettre en garde contre les difficultés qu'il faut être prêt à surmonter alors qu'un accord sur l'interdiction des essais est de nouveau en vue.

Bien entendu, comme les Etats-Unis insistaient sur la nécessité d'une inspection sur place, la résistance opposée par les Soviétiques à une telle inspection a constamment entravé les négociations. Cependant, dès le début des débats de la Conférence d'experts qui s'est tenue à Genève en 1958, les savants américains ont déclaré qu'ils étaient impressionnés par la sincérité de la délégation soviétique ...

A mon avis, les difficultés auxquelles nous nous heurtons pour la réalisation d'une interdiction des essais sont en partie d'origine interne et non externe. La principale opposition vient de cet ensemble d'organismes de l'établissement de la défense, dont la Commission de l'énergie atomique, qui sont chargés du programme d'armement des Etats-Unis. De toute évidence, les éléments militaires du pouvoir exécutif étaient résolument opposés au traité ...

En août 1958, la Conférence d'experts de Genève, comprenant les délégations des pays occidentaux et de l'Union soviétique, a terminé son rapport "technique". La délégation technique américaine croyait avoir obtenu pour la première fois l'adhésion des Soviétiques au principe d'une inspection internationale et à un système de contrôle qui rendrait possible une interdiction des essais. A ce stade, les forces qui, de notre côté, étaient opposées à l'interdiction, sont entrées immédiatement en action. Les scientifiques de la Commission de l'énergie atomique ont fourni de "nouvelles données" sur les essais en haute altitude, le découplage, et la théorie du "grand trou". En fin de compte, leurs déclarations, très exagérées, se sont révélées inexactes. Néanmoins, leur tactique dilatoire a été couronnée de succès. L'accord entre l'Est et l'Ouest a été ajourné et une nouvelle conférence a été convoquée pour examiner les données révisées ...

En mars 1960, il semblait à nouveau que les entretiens visant à mettre au point un système de détection efficace avaient abouti. Les deux dirigeants des pays occidentaux, le Premier Ministre Macmillan et le Président Eisenhower, étaient convenus de s'associer aux Russes pour conclure un traité interdisant les essais dans l'atmosphère, sous l'eau et dans l'espace extra-atmosphérique, dont le respect serait vérifié par un système de 100 postes de contrôle conçu à Genève. Les essais clandestins d'une magnitude sismique supérieure à 4,75

(M. Garcia Robles, Mexique)

seraient détectés à l'aide d'un réseau d'instruments sismologiques et d'un quota d'inspections sur place. Un moratoire commun devait être imposé pour tous les essais d'une puissance inférieure au "seuil" de 4,75, dès lors qu'ils étaient difficiles à identifier. En outre, les deux dirigeants ne croyaient pas qu'à ce niveau des essais clandestins pourraient avoir des conséquences importantes en ce qui concernait la position stratégique de l'un ou l'autre pays. Un projet de recherche commun devait être entrepris en vue de découvrir des méthodes de détection pour ces essais de faible magnitude.

Il ne restait que la dernière main à mettre à l'accord lors de la réunion au sommet qui devait avoir lieu en mai 1960 à Paris. Comme j'étais bien placé pour connaître la force de l'opposition à l'interdiction des essais, j'étais soucieux que les plans élaborés pour la rencontre au sommet soient exécutés sans interruption ...

Malgré tous les retards, ... cependant, toutes les tentatives faites pour différer l'accord semblaient vouées à l'échec et, à mesure que la date du sommet se rapprochait, on avait bon espoir de conclure une interdiction des essais. Deux semaines à peine avant la réunion au sommet, comme vous le savez, un avion espion U2 américain a été abattu par des fusées soviétiques. Dans la tempête de soupçons et de récriminations réciproques soulevée par cet incident, l'hostilité a remplacé la détente d'avant le sommet. Khrouchtchev a quitté Paris après une seule réunion, en dénonçant l'attitude du Président Eisenhower, le sommet a été annulé et le traité a été à nouveau remis à plus tard.

Au centre de tout cela, il restait un mystère que les auditions auxquelles a procédé la Commission des affaires étrangères du Sénat n'ont pu éclaircir. Pourquoi les vols de U2, qui constituaient une provocation, se poursuivaient-ils pendant cette période délicate, alors que la capture d'un avion pouvait compromettre les possibilités de détente ? ...

En ce qui concernait le Comité interarmes des chefs d'état-major des Etats-Unis, la question d'une inspection efficace était un rideau de fumée. Pour eux, la poursuite d'un programme agressif d'essais souterrains était indispensable. Leur point de vue a finalement triomphé.

C'est sur la base de cette expérience personnelle que je crois que le public doit connaître tous les faits si nous voulons mettre fin à la course aux armements. Je suis rassuré de savoir que le Congrès procède à ces auditions. Malgré ce qui s'est produit dans le passé, je crois qu'en étant attentif aux tactiques employées par les adversaires de l'interdiction des essais nucléaires, on peut surmonter leur opposition.

On ne se fondera plus sur des témoignages inexacts pour prendre des décisions. On discernera les véritables raisons des objections formulées. Il est primordial, pour l'intérêt public, de reconnaître que les armements américains sont déjà suffisants pour assurer notre défense, que l'on peut s'entendre sur une interdiction des essais sans compromettre la sécurité des Américains et que les risques ainsi encourus sont maintenant acceptables."

L'orateur reprend en espagnol

Fin de la citation de la déposition faite devant le Sénat des Etats-Unis par l'Ambassadeur James Wadsworth qui fut, comme je l'ai dit plus haut, rien de moins que le chef de la délégation des Etats-Unis à la Conférence de Genève sur la cessation des essais d'armes nucléaires.

(M. Garcia Roblès, Mexique)

Pour en finir avec ces citations, je me permettrai de lire quelques extraits de la déclaration faite par quelqu'un dont beaucoup de mes distingués collègues se souviennent certainement, car outre le rôle éminent qu'il a joué dans la négociation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires dans les années 60, il a été président de la délégation des Etats-Unis à la Conférence du Comité du désarmement en 1977 et 1978 et à ce Comité en 1979 et 1980. Je veux parler de l'Ambassadeur Adrian S. Fisher, qui s'est exprimé ainsi en mai 1972 :

L'orateur poursuit en anglais

"Ma déposition porte principalement sur l'importance politique d'une interdiction complète des essais. Cependant, je ne crois pas que nous soyons dans une situation où il faille compter sur des atouts politiques pour compenser des insuffisances militaires, car je suis persuadé, me fondant sur le témoignage des experts, que du point de vue de la mise au point d'armes, une interdiction des essais est, tout bien considéré, avantageuse pour les Etats-Unis. Les experts que j'ai consultés et que vous avez entendus ont clairement démontré que même si l'on admet la possibilité d'une fraude en ce qui concerne les essais souterrains de faible puissance, la situation relative des Etats-Unis et de l'URSS serait plus favorable dans l'hypothèse d'une interdiction complète des essais, vérifiée uniquement à l'aide des moyens nationaux, qu'elle ne le serait dans les circonstances actuelles, qui permettent d'effectuer des essais dans une gamme de puissances beaucoup plus étendue.

Les avantages politiques que présenterait une interdiction complète des essais sont considérables. Le Comité n'ignore pas qu'aux termes du Traité d'interdiction partielle des essais, signé par le Président Kennedy, les Etats-Unis se sont engagés à poursuivre les négociations en vue d'interdire toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires. Cet engagement a été réaffirmé dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires négocié sous le Président Johnson et ratifié par le Président Nixon. Ainsi, trois administrations ont souscrit à cet engagement.

Il me paraît évident que d'autres pays du monde prennent très au sérieux l'engagement qui est le nôtre. S'agissant en particulier du Traité sur la non-prolifération, je doute beaucoup que l'on réussisse à persuader certaines puissances potentielles d'envisager sérieusement d'y adhérer aussi longtemps que nous procéderons à une série prolongée d'essais souterrains...

On a beaucoup parlé de la vérification et nous entendrons sans nul doute d'autres déclarations sur ce sujet. Cependant, il faut replacer les choses dans leur juste perspective : la vérification d'une interdiction complète des essais n'a jamais été qu'une partie du problème. La principale question qui se posait en 1958 et qui continue de se poser aujourd'hui, quatorze ans plus tard, est en fait celle-ci : désirons-nous poursuivre les essais d'armes nucléaires ? Notre sécurité globale est-elle mieux assurée dans le cadre d'une interdiction globale des essais, même s'il existe un certain risque que soient effectués un petit nombre d'essais clandestins de faible puissance, ou en l'absence d'une telle interdiction, situation qui permet aux Russes de procéder à des essais de n'importe quelle puissance, encourage d'autres nations à acquérir des armes nucléaires et prolonge indéfiniment la course aux armements ? Si nous décidons que c'est l'interdiction des essais qui sert le mieux nos intérêts, je crois que les possibilités dont nous disposons actuellement pour distinguer les tremblements de terre des explosions de très faible magnitude sont suffisantes pour nous permettre de progresser vers la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais..."

L'orateur reprend en espagnol

Fin de la citation de l'audition de l'Ambassadeur Fisher par le Sénat en 1972.

Il ne fait aucun doute que le Groupe de travail spécial qui a été créé récemment pourra trouver dans les dépositions que je viens de passer en revue une abondante source d'inspiration, qui l'aidera à mener à bien sa tâche de façon conforme aux objectifs recherchés en vain par tous les peuples de la terre depuis le milieu du siècle. Ces dépositions pourront aussi contribuer à faire réfléchir les membres de ce groupe sur la nécessité d'éviter que la question de la vérification ne serve, selon l'expression employée dans l'un des témoignages, de "rideau de fumée", et à faire en sorte que l'Assemblée générale des Nations Unies et l'opinion publique mondiale soient pleinement informées de l'évolution de cette question, à laquelle on donne depuis si longtemps et à juste titre "la plus haute priorité" parmi les divers thèmes du désarmement nucléaire.

M. HYLTIENIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter aujourd'hui le document CD/318, qui contient le quatorzième rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Le Groupe s'est réuni du 9 au 19 août 1982, sous la présidence de M. Ericsson, de la Suède. Des experts appartenant à vingt pays ont participé à cette session.

Le Groupe spécial a examiné les projets de chapitres de son troisième rapport officiel sur un système mondial d'échange de données sismologiques, conçu pour aider les Etats à surveiller une interdiction des essais nucléaires.

Le Groupe a examiné un certain nombre d'enquêtes nationales sur les stations et réseaux sismologiques, et l'extraction de données des stations, sur la transmission de ces données dans le monde entier au moyen du SMT/OMM, sur la transmission et l'utilisation d'enregistrements complets (données dites de niveau 2), et sur les tâches des centres internationaux de données chargés d'aider les Etats participants dans l'analyse sismologique de toutes les données.

Le Groupe spécial, qui a continué d'avoir d'excellents rapports de coopération avec l'OMM, prévoit d'organiser une nouvelle transmission expérimentale de données sur le réseau de l'OMM. Pour que cette transmission soit pleinement efficace, l'OMM a conseillé au Groupe spécial que des arrangements soient pris pour que les transmissions du Groupe s'effectuent de façon régulière. Je pense qu'il faut surtout voir dans ce conseil une offre de coopération encore plus poussée, et je pense qu'il faudrait mettre à profit cette offre généreuse. Je crois aussi savoir que le distingué représentant du Japon abordera aujourd'hui le fond de la question.

Alors qu'il établissait son rapport intérimaire, en mars de cette année, le Groupe spécial a éprouvé des difficultés pour rendre compte des enquêtes nationales sur l'échange et l'utilisation de données dites de niveau 2 (c'est-à-dire les enregistrements complets). Des perfectionnements récents des ordinateurs et du matériel de télécommunications ont permis d'échanger, sans grands efforts, beaucoup plus de données de niveau 2 que prévu dans les deux rapports officiels du Groupe spécial présentés en 1978 et 1979. De plus, des progrès récents des connaissances scientifiques ont permis d'utiliser aussi des données de niveau 2 dans l'analyse prévue pour les centres internationaux de données, ce qui a sensiblement amélioré

(M. Hyltenius, Suède)

la qualité de leurs calculs. Il était initialement prévu que ces derniers seraient effectués seulement sur la base de données de niveau 1 (c'est-à-dire d'extraits d'enregistrements sous forme de bulletins). Ce dernier résultat d'enquêtes nationales effectuées en Suède et ailleurs, est encore examiné par le Groupe spécial, qui s'interroge sur la façon d'en rendre compte. Je suis sûr que l'on trouvera en temps utile une solution constructive à cette question.

Mais une solution a été trouvée à la seconde question, qui consistait à savoir comment faire rapport sur les possibilités les plus récentes d'échange de données de niveau 2, ce qui est de bon augure pour le troisième rapport officiel du Groupe spécial, dont la présentation est prévue pour l'an prochain.

Le Président du Groupe spécial d'experts sismologues m'a dit qu'il était très satisfait de la façon claire et pragmatique dont les délicates questions relatives aux données de niveau 2 ont récemment été examinées au sein du Groupe.

Le Groupe spécial propose que sa prochaine session se tienne du 7 au 18 février 1983.

Et maintenant, je propose officiellement que le Comité prenne acte du rapport intérimaire contenu dans le document CD/318.

Enfin, je tiens à dire que le Président du Groupe spécial d'experts sismologues, M. Ulf Ericsson, est prêt à rendre compte des travaux du Groupe de manière plus détaillée et à répondre à d'éventuelles questions, comme il l'a fait habituellement par le passé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Suède de sa déclaration.

Ainsi que je l'ai dit au début de cette séance plénière, le rapport intérimaire du Groupe spécial a été distribué aux fins d'examen par le Comité. Avant de donner la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, je voudrais informer le Comité que la délégation du Japon a présenté le document CD/319, qui a été distribué aujourd'hui et traite d'une des questions mentionnées dans ce rapport.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Japon, Son Excellence l'Ambassadeur Okawa.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous avons reçu une fois de plus un rapport intérimaire du Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. Ma délégation tient à remercier le représentant de la Suède, M. Hyltenius, d'avoir présenté ce rapport, et bien entendu, le président du Groupe spécial, M. Ericsson, de l'avoir préparé.

Ma délégation a suivi avec intérêt la progression des travaux des cinq groupes d'étude créés il y a deux ans au sein du Groupe spécial. Un expert japonais figure parmi les coanimateurs du troisième groupe d'étude, qui s'occupe des "formats et procédures pour l'échange de données de niveau 1 par l'intermédiaire du SMT/OMM". Nous sommes encouragés par les deux échanges expérimentaux de données sismologiques de niveau 1 auxquels il a été procédé en 1980 et 1981 avec le SMT/OMM. Nous prenons note de la déclaration faite par le Groupe spécial dans son nouveau rapport intérimaire selon laquelle il faudrait procéder à des essais supplémentaires, afin d'obtenir une plus grande expérience en la matière. Ma délégation voudrait savoir combien d'essais

(M. Okawa, Japon)

supplémentaires de ce genre devront être effectués avant que le système mondial de transmission de données sismologiques par l'intermédiaire du SMT/OMM puisse être vraiment au point.

J'ai noté, dans le nouveau rapport, une phrase où le Groupe spécial dit avoir "pris note de l'avis de l'OMM selon lequel d'importantes améliorations dans la transmission ne pourraient être escomptées que si le Groupe spécial utilisait régulièrement le SMT". Cette phrase figure vers le bas de la page 2 du rapport intérimaire.

A ce propos, il y a lieu de faire observer que les échanges expérimentaux par l'intermédiaire du SMT, dont je viens de parler, n'ont été effectués qu'en vertu d'arrangements provisoires avec l'OMM. J'ai attiré l'attention du Comité sur ce fait dans mon intervention du 16 mars 1982, lorsque j'ai suggéré que le Comité du désarmement demande officiellement à l'OMM de coopérer à la transmission de données sismologiques à l'échelle mondiale en autorisant l'utilisation de son SMT à cet effet. Comme vient de l'annoncer le Président, ma délégation a présenté aujourd'hui au Comité du désarmement un document exposant sur quelle base se sont établies les relations avec l'OMM et expliquant pourquoi ces relations doivent être officialisées.

En ce qui concerne l'échange de données de niveau 2, j'ai parlé au mois de mars des grands progrès technologiques réalisés ces dernières années pour ce genre d'échange de données et dit qu'il faudrait s'efforcer de tirer parti, pour l'échange de données de niveau 2, des nouvelles techniques mises au point dans ce domaine. Nous nous félicitons des progrès signalés par le Groupe spécial à cet égard. La semaine dernière, la délégation norvégienne a fait la démonstration d'un système prototype pour l'échange de données sismologiques, qui a été mis au point par le Norwegian Seismic Array (NORSAR) (Ensemble sismologique norvégien). Nous remercions les experts norvégiens de nous avoir montré comment des données relatives aux formes d'ondes ou de niveau 2, peuvent être transmises rapidement grâce à leur système. Nous les remercions également de leur document CD/310. Nous espérons que l'on pourra parvenir, au sein du Groupe spécial, à un consensus sur l'application de procédures convenues pour l'analyse des données de niveau 2 dans le contexte de l'échange mondial envisagé.

Le nouveau rapport intérimaire mentionne une fois de plus le troisième rapport du Groupe spécial, dont l'établissement définitif semble être reporté d'année en année. L'on nous dit de nouveau que le Groupe spécial devra procéder à des travaux supplémentaires avant de présenter un rapport complet, conformément à son mandat actuel.

Il y a lieu de rappeler que le Groupe spécial a été créé par la Conférence du Comité du désarmement le 22 juillet 1976. Au cours des six années qui ont suivi, on nous a présenté deux rapports très utiles, qui figurent dans les documents CD/558 du 9 mars 1978 et CD/43 du 25 juillet 1979. Tout en attendant avec intérêt de recevoir le troisième rapport du Groupe spécial, ma délégation, en tant que membre du Comité du désarmement, voudrait savoir comment le Président du Groupe spécial envisage pour l'avenir les travaux de son groupe. Le profane que je suis n'arrive pas bien à se rendre compte de l'ampleur du travail qui reste à accomplir ni à savoir combien de temps encore cela prendra. Il se demande également si le travail du Groupe spécial n'est pas dépassé par les progrès annuels de la technologie et si, de ce fait, ce Groupe ne devra pas siéger en permanence uniquement pour se mettre au courant de ces progrès.

(M. Okawa, Japon)

J'espère seulement qu'à chaque étape des travaux du Groupe spécial les résultats pourront être suivis d'applications pratiques, sans qu'il y ait à rechercher de nouvelles améliorations et que l'on pourra prendre en compte et appliquer dans cette entreprise les nouveaux progrès techniques au fur et à mesure qu'ils seront utilisables.

J'espère que M. Ericsson et les distingués experts de son groupe voudront bien me pardonner ces observations assez incisives, et je tiens à les remercier à nouveau, au nom de ma délégation, pour le travail très utile qu'ils effectuent depuis des années.

Avant de terminer, je voudrais exprimer notre satisfaction d'apprendre l'arrivée de notre nouveau collègue du Pérou, M. l'Ambassadeur Cannock, et à lui souhaiter chaleureusement la bienvenue. Par ailleurs, nous regrettons le départ de MM. les Ambassadeurs Venkateswaran, de l'Inde, et Salah-Bey, de l'Algérie, et celui, prochain, de l'Ambassadeur de Yougoslavie, M. Vrhunec. Je tiens à exprimer toute la reconnaissance de ma délégation pour la contribution de nos éminents collègues aux travaux du Comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Japon de sa déclaration. Le document CD/319 propose que le Président du Comité adresse une demande au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale de façon que les dispositions nécessaires puissent être prises pour permettre au Groupe spécial de continuer d'utiliser le Système mondial de télécommunications de façon régulière, pour la transmission de données sismologiques aux fins de la détection et de l'identification d'événements sismiques. M'inspirant de la demande contenue dans le document CD/319, je me propose, à notre séance plénière de jeudi prochain, de saisir le Comité aux fins d'examen et de décision d'un projet de communication à adresser au Secrétaire général de l'OMM.

Je donne maintenant la parole au prochain orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de l'Australie, M. Steele.

M. STEELE (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, la délégation australienne accueille avec satisfaction le rapport intérimaire de la quatorzième session du Groupe spécial d'experts scientifiques et estime que le Comité du désarmement devrait prendre note de ce document utile, publié sous la cote CD/318. Il est plus évident que jamais que les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques ont une importance directe pour nos travaux. Au moment où le Comité du désarmement vient de créer un Groupe de travail spécial sur la question de l'interdiction des essais nucléaires, l'importance de ce document n'échappera à personne. Le Président du Groupe de travail, l'Ambassadeur Lidgard, et son conseiller, M. Ulf Ericsson, l'ont déjà souligné. M. Ericsson, Président du Groupe d'experts scientifiques, continue de superviser une activité qui mérite notre soutien le plus total; il mérite aussi lui-même nos remerciements.

Je voudrais appeler l'attention du Comité sur un certain nombre de points importants figurant dans le document CD/318, mais, avant de le faire, je voudrais rappeler l'examen par le Comité du précédent rapport intérimaire, examen reflété dans le PV.164 du 18 mars. Des divergences d'opinion non exprimées dans le rapport intérimaire sont apparues lors de notre débat au mois de mars sur le point de savoir dans quelle mesure le Groupe spécial d'experts pourrait appliquer à ses travaux, dans les limites de son mandat, de nombreux progrès techniques étonnants, y compris ceux enregistrés au cours d'expériences nationales. Ces divergences de vues persistent

(M. Steele, Australie)

en partie, mais elles ont été franchement reconnues et prises en considération, et des compromis ont été recherchés. On en trouvera la preuve dans le document CD/318 lui-même, qui a été établi sans difficulté majeure. Bien qu'il soit indiqué, à la fin du paragraphe 7 de ce document, que certains problèmes n'ont pas été encore résolus, il est évident que le point considéré sera étudié à l'avenir de façon approfondie et que les résultats de cet examen seront portés à l'attention du Comité.

Les enquêtes nationales sont un élément fondamental dans la poursuite de l'élaboration, par le Groupe spécial d'experts, des aspects scientifiques et techniques du système mondial dont l'utilisation est envisagée dans le cadre des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques. A la quatorzième session, la Norvège a exposé du matériel, de faible coût et d'une souplesse d'emploi remarquable, qui pourrait constituer la base d'un centre international de données. La Norvège a montré comment les données de niveau 2 (c'est-à-dire les enregistrements détaillés des formes d'ondes) peuvent facilement être transmises et elle a invité les intéressés à participer à un échange expérimental multilatéral de données de ce type qui ferait appel, par exemple, à des ordinateurs reliés par lignes téléphoniques. Une telle expérience mérite d'être appuyée.

D'autres travaux intéressants en rapport avec l'utilisation de données de niveau 2 dans des centres internationaux de données ont été réalisés par la Suède et les Etats-Unis. Mais ces travaux continuent de donner lieu à controverse ou du moins n'ont pas permis d'aboutir à des solutions. Néanmoins, si les centres de données peuvent maintenant exploiter beaucoup plus de renseignements qu'il n'était envisagé lorsque le mandat du Groupe spécial d'experts a été élaboré à l'origine, il serait temps d'adapter ce mandat en fonction de cette évolution : cela pourrait ou non exiger une révision officielle.

L'Ambassadeur du Japon a fait observer aujourd'hui au Comité qu'il était nécessaire de donner un caractère officiel à l'échange de données de niveau 1 par l'intermédiaire du Système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale, par exemple au moyen d'une demande adressée au Secrétaire général de l'OMM par le Président du Comité du désarmement. A ce propos, il a pris l'initiative et saisi le Comité du document CD/319. L'Australie qui est, avec le Japon, coanimateur du Groupe d'étude 3 chargé de s'occuper des échanges de données par l'intermédiaire du SMT/OMM, insiste vivement pour que des mesures soient prises pour donner suite à cette proposition. Le Groupe d'experts sismologique lui-même note, au paragraphe 7 du document CD/318, que l'on aurait avantage à établir sur une base plus régulière les rapports entre le Groupe spécial et le SMT/OMM. Le Groupe spécial estime "qu'il faudra procéder à des expériences supplémentaires avec le SMT/OMM, afin de tester d'autres aspects de l'échange international de données envisagé". Nous pouvons donc nous attendre à ce que des expériences d'échanges de données à vaste échelle soient entreprises en 1983 au moyen de ce Système. L'urgence de la question est évidente.

Au dernier paragraphe du document CD/318, le Groupe spécial envisage de présenter son troisième rapport au cours de la session de 1983 du Comité du désarmement. Ma délégation se félicite que, pour la première fois, une date précise ait été proposée pour la présentation du rapport et elle espère que le Groupe spécial n'aura pas de difficulté à la respecter. Il ne fait pas de doute que le Comité dans son ensemble aurait tout intérêt à disposer l'an prochain d'un rapport détaillé sur les travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration.

Je voudrais maintenant demander aux représentants de poser des questions au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques, M. Ericsson.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, le distingué Ambassadeur du Japon a, à mon avis, posé quelques questions très intéressantes et pertinentes à M. Ericsson et je crois que le Comité aurait avantage à entendre la réponse de celui-ci à ces questions.

M. ERICSSON (Suède, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) (traduit de l'anglais) : Le distingué Ambassadeur du Japon m'a posé quatre questions. La première, relative aux expériences auxquelles le Groupe d'experts scientifiques a procédé sur le réseau de l'OMM, était la suivante : "Ma délégation voudrait savoir combien d'essais supplémentaires de ce genre devront être effectués avant que le système mondial de transmission de données sismologiques par l'intermédiaire du SMT/OMM puisse être vraiment au point".

Je pense que pour mettre définitivement au point, dans tous ses détails, un système d'échanges de données, il faudrait attendre de disposer d'une expérience approfondie sur l'utilisation régulière des lignes de transmission de l'OMM. Il faut bien considérer que le réseau mondial de l'OMM est constitué de toute une série d'éléments nationaux mis bout à bout, chaque pays exploitant la partie du réseau qui traverse son territoire, d'un pays voisin à un autre. Il en résulte que les temps de réaction de ce système aux changements sont assez longs. Par le passé, nous avons demandé l'autorisation de transmettre sur ces lignes environ trois mois avant l'essai effectif et l'on a constaté que cela était insuffisant pour obtenir une réaction positive complète de l'ensemble du système. Si jamais nous arrivions à une situation de transmission régulière, nous pourrions avoir une exploitation pleinement opérationnelle au regard de nos besoins dans un délai, disons, de 6 à 9 mois, et cela serait un progrès, je ne dirai pas final, mais très substantiel en direction d'une compréhension définitive du fonctionnement du système. Maintenant, pour répondre à la deuxième question, je voudrais dire que le Groupe d'experts scientifiques se réunit à présent deux fois par an et fournit des résultats à un certain rythme. Jusqu'ici ce rythme a été plus rapide que celui de la négociation sur l'interaction des essais nucléaires, si bien que nous avons eu constamment assez de temps pour améliorer nos connaissances, dans l'attente d'une évolution politique. La deuxième question précise posée par l'Ambassadeur Okawa porte sur le point de savoir "comment le Président du Groupe spécial envisage pour l'avenir les travaux de son groupe", vise aussi l'ampleur du travail qui reste à accomplir, le temps que cela prendra et le point de savoir si le Groupe spécial n'est pas dépassé par les progrès annuels de la technologie. Comme je l'ai dit, nous estimons avoir jusqu'ici progressé plus vite que les négociations sur l'interdiction des essais. Si nous restions à attendre les bras croisés, nous nous mettrions en retard. La science ne progresse pas très vite, mais la technologie le fait, en particulier dans le domaine des télécommunications. Nous avons simplement été dépassés dans ce domaine, depuis 1978, par les progrès de la technologie et c'est pourquoi nous avons dû consacrer quelques années d'efforts pour découvrir comment nous pourrions le mieux tenir compte de ces nouveaux progrès. La question des données de niveau 2, ou des enregistrements complets, est avant tout une question technique importante et difficile. Il s'agit aussi de savoir si les participants sont en mesure d'exploiter ces possibilités. L'évolution est très rapide et il est compréhensible qu'elle procède à un rythme différent dans les différentes régions du monde. Les possibilités des participants

(M. Ericsson, Suède)

de mettre ces progrès à profit immédiatement, aujourd'hui par exemple, sont très variables. Par ailleurs, il est évident que ce type de technologie nouvelle finira par pénétrer dans pratiquement tous les pays. Il en résulte que ce système mondial d'échange de données que notre Groupe d'experts scientifiques explore, décrit et étudie doit comporter une possibilité de renouvellement, de prise en compte des nouveaux progrès importants de la science et de la technique. C'est là un aspect important de tout système que nous pourrions vous proposer, et c'est certainement à nous qu'il incombe aussi de veiller à y incorporer une possibilité appropriée de renouvellement. C'est pourquoi nous avons pris notre temps pour préparer un troisième rapport, car il s'agit de la question même dont nous débattons en ce moment, de ce que nous appelons, dans notre jargon, les données de niveau 2. J'espère avoir répondu de façon satisfaisante aux questions posées par le distingué Ambassadeur du Japon.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous avons épuisé le temps dont nous disposons ce matin et je propose que nous suspendions la séance plénière et la reprenions cet après-midi à 15 heures; à ce moment-là, M. Ericsson répondra encore à quelques autres questions et ensuite nous entendrons le dernier orateur inscrit sur ma liste. Lorsque la séance plénière aura été suspendue, nous tiendrons une réunion officieuse, une réunion que le Comité doit tenir aujourd'hui pour s'occuper de propositions présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour.

S'il n'y a pas d'objection, je suspendrai maintenant cette séance plénière.

La séance est suspendue à 13 h 5; elle est reprise à 15 heures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 181ème séance plénière du Comité du désarmement est reprise.

Puis-je demander aux membres du Comité qui voudraient poser des questions au Président du Groupe d'experts scientifiques, M. Ericsson, de bien vouloir le faire.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, Je voudrais, par votre intermédiaire, remercier M. Ericsson des éclaircissements qu'il a bien voulu apporter, notamment en réponse aux questions très pertinentes posées par l'Ambassadeur du Japon, mais je dois vous avouer que ma délégation a été quelque peu chagrinée en écoutant certaines remarques faites par M. Ericsson dans sa déclaration. Il paraît suggérer qu'en fait le Groupe spécial d'experts scientifiques réalise des progrès tout à fait louables dans ses travaux, mais que les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires paraissent progresser très lentement, et il semble avoir voulu indiquer qu'en fait le retard concernait les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires et qu'en conséquence, pendant cette période intermédiaire, le Groupe spécial d'experts scientifiques ne continuerait, en réalité qu'à tenir compte des progrès les plus récents de la science et de la technique. J'ai eu en quelque sorte l'impression que le Groupe spécial d'experts scientifiques n'était pas pressé, puisque de toute façon les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires n'allaient pas aboutir avant quelque temps. C'est vraiment quelque chose qui inquiète un peu ma délégation, parce que cela nous met dans une de ces situations où il s'agit de savoir qui a été le premier, de l'oeuf ou de la poule. Les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires sont elles en fait retardées parce que le Groupe spécial d'experts scientifiques n'est pas en mesure de parvenir à des conclusions définitives, sur la création d'un réseau mondial de surveillance sismologique, ou, ne serait-il pas possible de mettre en place ce réseau à un certain moment, dans un avenir assez

(M. Saram, Inde)

éloigné, puisque de toutes façons les négociations sur une interdiction des essais nucléaires ne paraissent nous mener nulle part ? Pour sa part, ma délégation estime qu'il existe des rapports très étroits entre les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires et le genre de travail auquel procède le Groupe spécial d'experts scientifiques, et l'on nous a toujours laissé entendre que les négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires seraient beaucoup facilitées si le Groupe spécial achevait rapidement ses travaux. En fait, on nous dit aujourd'hui qu'il s'agit en quelque sorte d'un travail mené en parallèle, qui n'aurait pas grand chose à voir avec les négociations politiques sur l'interdiction des essais nucléaires. Ma délégation considère que la seule raison d'être de ce Groupe spécial d'experts, c'est de contribuer à rendre possible la conclusion rapide d'un traité sur une interdiction des essais nucléaires. Il n'a pas d'autre raison d'être et si ma délégation a le sentiment que le Groupe spécial travaille en quelque sorte dans le vide, et que ses travaux ont très peu à voir avec les négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires, je dois dire qu'elle sera amenée à réviser complètement son attitude quant au fonctionnement ultérieur de ce Groupe d'experts. C'est pour nous une question très grave et c'est pourquoi je voudrais demander au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques de bien vouloir apporter des éclaircissements sur ce point. A mon avis, le Groupe spécial ne saurait fonctionner en considérant que ses activités ont un caractère indéfini, ni continuer de prendre en considération tous les progrès techniques ou scientifiques qui interviennent aussi longtemps qu'il n'y aura pas de perspectives de parvenir à une interdiction des essais nucléaires, sinon, il se pourrait qu'au stade des négociations politiques sur une interdiction des essais nucléaires, nos collègues nous demandent comment élaborer un traité d'interdiction des essais nucléaires alors que les problèmes de vérification n'ont pas été résolus. Nous n'aimerions pas nous trouver dans cette situation et serions très heureux si le Président du Groupe d'experts pouvait nous préciser sur quelles hypothèses se fondent les activités de ce groupe. Pour autant que nous le sachions, il existe une certaine hypothèse selon laquelle un réseau mondial de surveillance sismologique devrait être créé, hypothèse qui a été élaborée, je pense, lors de la création du Groupe lui-même, et il me semble que dans le document CCD/558, le mandat et les objectifs du Groupe ont été clairement énoncés. Où en est maintenant le Groupe d'experts par rapport à cet objectif ? C'est une question très simple à laquelle on peut aussi apporter une réponse très simple et je pense que nous ne devrions pas accepter l'argument selon lequel, en l'absence de perspectives d'interdiction des essais nucléaires, le Groupe spécial d'experts scientifiques pourrait disposer de tout le temps voulu pour poursuivre ses activités.

M. ERICSSON (Suède, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Inde de sa fort pertinente question. Le Groupe d'experts travaille actuellement conformément au mandat qui lui a été donné en 1979 et qui figure dans le document CD/46. Dans ce mandat, le Comité décide que le Groupe spécial devrait poursuivre ses travaux concernant les mesures qui pourraient être prises dans l'avenir en vue de l'échange international de données sismologiques. Il décide également que ces travaux devraient comprendre la poursuite de l'élaboration d'instructions pour l'expérimentation prévue, la poursuite de la mise au point des aspects scientifiques et techniques du système mondial et une coopération pour l'examen et l'analyse d'enquêtes nationales, lesquelles enquêtes ont été axées essentiellement, en fait, sur les nouveaux aspects et les améliorations en matière de conceptions scientifiques et de possibilités technologiques. Nous avons donc atteint aujourd'hui une phase dans laquelle nous nous efforçons d'améliorer le système décrit

(M. Ericsson, Suède)

et proposé dans nos rapports CD/558 et CD/43, et notre mandat nous laisse officiellement toute latitude à cet égard. En réalité le travail du Groupe d'experts est ainsi organisé que nous nous réunissons deux fois par an ici à Genève, et qu'entre temps un certain nombre d'experts s'engagent à communiquer avec leurs collègues et à collationner les résultats des enquêtes afin de rédiger des chapitres pour le rapport. Si l'interdiction des essais nucléaires entrait dans une phase d'application prévue, le Groupe pourrait certainement accélérer ses travaux, ce qui à mon avis ne poserait aucun problème. Dans les rapports que je viens de mentionner, le Groupe avait aussi recommandé des mesures à prendre aux fins du système mondial d'échanges de données. Cependant, le contenu de ces rapports est maintenant dépassé non pas à tous égards, certes, mais à certains égards, par l'évolution étonnamment rapide de la technologie et par certaines innovations scientifiques, et il est donc tout à fait naturel que nous essayions de faire la part de ces innovations dans un prochain rapport. Nous nous y employons, au rythme que je viens d'indiquer, mais si, pour des motifs politiques, il s'avérait nécessaire d'obtenir très rapidement des résultats, je suis persuadé que les Etats qui fournissent les experts participant aux travaux du Groupe scientifique pourraient leur demander d'y consacrer beaucoup plus de temps qu'actuellement. Je dois peut-être préciser que quelques délégations ont des experts qui participent à plein temps à cette étude. D'autres pays ne fournissent pas de spécialistes coopérant d'une façon aussi intensive au programme. Leurs spécialistes ne consacrent qu'une partie de leur temps aux recherches. C'est ainsi que je crois pouvoir décrire la situation, laquelle, à mon avis, ne gêne en rien, du point de vue de la vérification, et pour autant que les travaux du Groupe spécial sont concernés, la conclusion d'une interdiction des essais nucléaires.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :

Monsieur le Président, avant de poser des questions, je voudrais m'associer à mes collègues qui ont exprimé leur admiration et leur gratitude à M. Ericsson pour le travail qu'il effectue pour nous depuis tant d'années, ainsi que pour la clarté et la précision de ses réponses aux questions que nous posons en de pareilles occasions. En fait, j'ai deux questions à poser à M. Ericsson.

Premièrement, maintenant que le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires est créé et fonctionne, plusieurs délégations ont demandé quelle devrait être la relation officielle entre le Groupe d'experts scientifiques et le Groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires; plusieurs suggestions ont été faites. Naturellement, l'essentiel est que le Groupe puisse fournir sur demande des avis sur des questions scientifiques et qu'une corrélation pour les questions de fond soit réalisée. Cette question s'est-elle posée au cours de votre récente session et quelles idées sur la relation optimale vous-même et vos collègues auriez-vous à proposer ?

Deuxièmement, dans votre réponse à l'Ambassadeur Okawa ce matin, vous avez mentionné l'évolution technologique rapide dans le domaine des données de niveau 2 et mis l'accent sur l'immensité du potentiel qu'elle offre. Vous avez aussi indiqué que la capacité des pays à tirer tout le profit possible des données de niveau 2 varierait selon leur propre développement. Nous savons que, durant la session de printemps et au cours de la présente session, la façon dont les innovations concernant le niveau 2 devraient être reflétées dans le rapport a été très controversée, et il est tout à fait remarquable que, par contraste avec le texte original du rapport proposé, un certain nombre d'amendements aient été soumis par un groupe particulier de pays en vue de réduire l'importance du niveau 2, ou même de l'exclure totalement.

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

Nous savons tous que votre Groupe a eu beaucoup de mal à parvenir au texte de consensus dont nous disposons maintenant. Ma question est la suivante : quelle réaction bien considérée vous-même et vos collègues avez-vous en tant qu'experts devant la répugnance évidente à traiter la possibilité concernant le niveau 2 selon sa juste valeur ? Pensez-vous que cela résulte de l'existence d'une structure technique moins avancée dans le groupe de pays qui a soumis ces amendements, ou plutôt d'une répugnance instinctive à exploiter le potentiel des données de niveau 2 en raison de l'immensité des possibilités qu'elles offrent pour un système international avancé de vérification dans ce domaine ?

M. ERICSSON (Suède, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) (traduit de l'anglais) : Pour répondre à votre question je parlerai d'abord des relations entre le Groupe de travail du Comité du désarmement sur une interdiction des essais nucléaires et le Groupe des experts scientifiques. La principale est certainement que le Groupe d'experts scientifiques a été créé pour établir des rapports de consensus sur l'échange des données qui doivent aider les pays à surveiller le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Cela ne couvre pas l'ensemble de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires; ce n'en est qu'une partie. J'ai dit, il y a quelques instants, que nous avons été amenés ces dernières années à établir un certain mode de fonctionnement, un certain rythme de production de résultats et ce travail n'est pas terminé. Si, comme nous l'envisageons, nous pouvons présenter au Comité du désarmement un troisième rapport recommandant un certain nombre d'améliorations à apporter au système tel qu'il était initialement envisagé, je pense que nous aurons fait un bon travail et contribué à apporter au moins un élément dans la vérification d'une interdiction des essais nucléaires. Le rythme de travail est assez lent, aussi si vous pensez que le Groupe dans son ensemble devrait répondre aux questions qui lui seront posées par cet organe ou son groupe de travail, ces questions, pour être extrêmement formel, ne pourront lui être posées qu'en février lorsqu'il se réunira, ce qui, à ce point de vue n'est pas très pratique. D'autre part, l'existence et les activités du Groupe ont fait apparaître, je pense, un corps d'experts qui connaissent assez bien maintenant la question de la vérification d'une interdiction des essais. Ce corps compte environ 20 à 25 experts nationaux et je pense qu'actuellement la façon optimale d'utiliser ces compétences serait que les délégations présentes ici, ou leurs gouvernements, exploitent simplement le potentiel qu'offrent leurs propres experts. Dans les conditions actuelles, ce serait, pour moi, la meilleure façon de l'utiliser. Il me semble avoir répondu à votre première question. Pour ce qui est de la deuxième, elle porte essentiellement sur la difficulté que posent les données de niveau 2. Elles en posent pour plusieurs raisons et cela me préoccupe personnellement parce que la difficulté est manifestement très grande et tient, selon moi, à plusieurs facteurs. J'en ai mentionné deux aujourd'hui, à savoir que certaines techniques sont simplement tout nouvelles et assez spectaculaires et qu'il faut même à l'homme de science, au technicien, quelque temps pour se familiariser avec les possibilités d'exploitation. Deuxièmement, l'accès à ces possibilités techniques qui, en principe existent, diffère selon les pays. Il s'agit pour beaucoup d'une question d'organisation nationale. Or ces méthodes, indépendamment de ce que nous faisons ici, ne sont simplement pas établies dans tous les pays. Dans quelques pays comme la Norvège, cette technologie est très facilement accessible. Tel est également le cas dans mon propre pays. D'autres pays n'ont pas encore pris de décision en la matière, ce qui complique véritablement nos travaux. Notre Groupe doit fournir un rapport de consensus sur des questions à propos desquelles il est vraiment très difficile de dégager un consensus. Deuxièmement, il s'est révélé à notre présente session que les Etats dont les experts participent au Groupe d'experts scientifiques ont des vues assez divergentes sur la

(M. Ericsson, Suède)

façon dont ils envisagent d'exploiter l'échange de données. Cela est apparu très clairement pendant la présente session. A mon sens, cela explique pourquoi il a été très difficile, ces dernières années, de parvenir à un accord sur l'exploitation des données après la mise en place d'un système d'échanges de données dans le cadre d'une interdiction des essais nucléaires. Pour quelques pays, il s'agit simplement d'une question politique. Nous devons respecter cela et attendre que des décisions politiques soient le cas échéant prises pour permettre de poursuivre la discussion. J'ignore si tel sera ou non le cas. J'ai cependant observé cette année, et c'est ce qui ressort, je pense, d'une déclaration faite ce matin par M. Hyltenius, de la Suède, que l'examen de ces questions assez délicates et épineuses a été très sérieux et pertinent au sein du Groupe d'experts scientifiques; cela m'a donné une très grande satisfaction. Je pense également que l'on peut espérer être en mesure de régler ces questions en temps voulu et de façon constructive.

M. FIELDS (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai lu le rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques et j'ai écouté avec grand intérêt les réponses que M. Ericsson a faites aux questions qui lui avaient été posées. Les experts des Etats-Unis qui ont participé à cette quatorzième session du Groupe spécial m'ont informé que, comme toujours, la patience et la fermeté dont M. Ericsson a fait preuve en dirigeant les travaux du Groupe ont été un élément essentiel de ses progrès. En conséquence, ma délégation lui présente nos félicitations. C'est également avec satisfaction de voir M. Ericsson remplir les fonctions de conseiller auprès du Président du Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, et nous sommes certains que sa participation renforcera les travaux de ces deux Groupes.

Ma délégation pense que le Comité devrait prendre acte du rapport intérimaire du Groupe spécial. C'est pour moi un motif d'encouragement de voir que tant d'Etats y ont participé et qu'un certain nombre de contributions importantes ont été présentées pour rendre compte des travaux effectués dans les divers groupes d'études. L'Organisation météorologique mondiale a également apporté un précieux concours, grâce à la présence d'un de ses représentants aux réunions. Ne pensez-vous pas, M. Ericsson, que la participation d'un plus grand nombre d'Etats, notamment de ceux qui sont représentés au Comité, faciliterait les travaux du Groupe spécial ? Ma délégation est d'avis qu'une participation plus étendue aurait pour effet non seulement d'élargir le champ géographique, mais d'accroître les connaissances scientifiques, et par là même de renforcer l'efficacité globale du Groupe. Nous aimerions connaître votre opinion sur cette question.

Monsieur le Président, les membres de ce Comité se rappelleront qu'au mois de mars dernier, j'ai exprimé la crainte que le Groupe n'éprouve quelques difficultés à établir son troisième rapport au Comité, en raison des conceptions différentes que l'on se faisait des travaux autorisés aux termes de son mandat. En même temps, j'ai fait observer qu'il n'existait aucun désaccord notable entre les experts en ce qui concernait les questions de nature purement scientifique. En conséquence, ma délégation constate avec plaisir que ce rapport intérimaire contient une description plus complète de l'évolution récente des techniques sismologiques et du transfert des données. Ces renseignements ont été mis à la disposition du Groupe grâce à un certain nombre de contributions nationales. Malheureusement, les experts ne sont pas encore parvenus à s'entendre quant à la pertinence de ces résultats pour les fonctions importantes des centres internationaux de données envisagés dans le cadre d'un système mondial d'échange de données sismologiques.

Ma délégation continue de croire que le mandat que nous avons confié au Groupe spécial d'experts scientifiques en lui donnant pour directive "la poursuite de la mise

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

au point des aspects scientifiques et techniques du système mondial" signifie qu'il doit tirer parti au maximum des progrès accomplis dans les domaines pertinents de la science et de la technologie pour rendre aussi efficace et aussi productif que possible l'échange international de données sismologiques. Je crois que cette opinion est partagée par la plupart des délégations ici présentes. Est-ce aussi la vôtre, M. Ericsson ?

A ce stade je pourrai ajouter, Monsieur le Président, que le Comité, à cette session, a bénéficié d'une démonstration impressionnante de transmission rapide d'un grand nombre de données sismologiques sur de grandes distances. Grâce au Gouvernement norvégien, qui apporte une contribution importante aux travaux du Groupe spécial, un terminal de données portatif, peu coûteux, a été installé ici, au Palais des Nations, et des données ont été échangées sur les circuits téléphoniques internationaux, y compris les liaisons par satellites. Ces données comprenaient de véritables sismogrammes, désignés par le Groupe spécial sous le nom de données de niveau 2, qui provenaient des Etats-Unis et de la Norvège. Ces informations ont été présentées sur un écran de téléviseur-témoin à un certain nombre de représentants et ont été simultanément stockées dans un mini-ordinateur. Il ne fait aucun doute que nous pouvons partager à vaste échelle les données relatives aux formes d'ondes. Ne le pensez-vous pas, Monsieur Ericsson ?

Il est d'une importance capitale pour les travaux du Comité du désarmement que ces progrès soient exposés en détail dans le troisième rapport prévu par le Groupe de travail spécial. Le cas échéant, ce rapport devrait comprendre l'indication des points sur lesquels les experts n'ont pas pu parvenir à un accord par consensus.

Je crois que le Comité devra réfléchir plus avant aux activités futures de ce Groupe. Certaines délégations ont déjà commencé à s'occuper de cette question, tant au Comité qu'au Groupe de travail qui s'occupe de la vérification d'une interdiction des essais nucléaires et de son application. Le troisième rapport du Groupe spécial servira de base pour axer les travaux dans ce sens, si cela n'avait pas déjà été fait avant sa publication.

Pour conclure, je voudrais réaffirmer que ma délégation se félicite du rapport intérimaire du Groupe spécial et que nous sommes heureux de continuer à appuyer les travaux futurs du Groupe.

Nous souhaiterions, Monsieur le Président, que M. Ericsson réponde à ces questions. Permettez-moi de le remercier des réponses qu'il a données aux questions qui lui ont été posées par d'autres délégations et de le remercier à l'avance pour celles qu'il donnera aux miennes.

M. ERICSSON (Suède, Président du Groupe spécial d'experts scientifiques) (traduit de l'anglais) : Eh bien, pour répondre à la première question de l'Ambassadeur Fields : les activités du Groupe de travail spécial ne seraient-elles pas facilitées si un plus grand nombre d'Etats, particulièrement ceux qui sont représentés au Comité, participaient aux travaux du Groupe ? Cette question a été posée dans le contexte de la coopération avec l'OMM, mais je la considère comme étant d'ordre plus général. Il est certain que du point de vue matériel il est très important de disposer d'une couverture géographique plus étendue, particulièrement dans l'hémisphère sud, ce qui fait que le Groupe d'experts scientifiques serait vraiment heureux qu'un nombre plus grand de pays

(M. Ericsson, Suède)

y participent. Une participation accrue des Etats de cette partie du globe, qu'ils soient ou non membres du Comité du désarmement, accroîtrait certainement les connaissances scientifiques dont nous disposerions pour nos débats. J'aimerais vous rappeler ici que depuis le tout début, un certain nombre d'Etats non membres du Comité du désarmement ont envoyé des experts à ces entretiens et qu'au sein du Groupe d'experts scientifiques, ils sont sur un pied d'égalité avec tous les autres. La Norvège est un exemple d'un tel pays qui, comme vous le savez, apporte sa contribution. La participation présente également un troisième aspect. A mon avis, ce que nous faisons dans ce groupe scientifique se trouve à la limite entre la science appliquée et les considérations politiques qui interviennent dans une interdiction des essais. Donc, de ce point de vue, une participation accrue des Etats, particulièrement de ceux qui sont membres du Comité du désarmement, constituerait une addition bienvenue pour nous faire comprendre où se trouvent les limitations politiques à nos expériences scientifiques. Cela constitue donc une réponse réellement affirmative au distingué Ambassadeur des Etats-Unis.

La deuxième question que l'Ambassadeur Fields a posée est la suivante : est-ce que je partage l'avis que nous devrions tenir pleinement compte, dans nos recommandations, des progrès réalisés dans les domaines pertinents de la science et de la technique ? Naturellement la réponse est affirmative mais, là encore, l'intégration de ces progrès est très difficile parce qu'il ne s'agit pas uniquement de science, mais de science limitée ou conditionnée par des fins et des considérations politiques, qui affectent ce que nous faisons ainsi que je l'ai dit en réponse à la question du distingué Ambassadeur Wegener, de la République fédérale d'Allemagne.

Quant à la troisième question, il est certain que nous pouvons nous y dérober en grande partie; il est certain que c'est possible en principe, la technologie est connue et bien comprise et elle devient de plus en plus disponible. Là encore, je voudrais faire une remarque au sujet du débat sur les données de niveau 2. En ce qui concerne un échange de ces données, le Groupe d'experts scientifiques est parvenu à s'entendre sur la façon de les présenter. Cette entente a été réalisée pendant la récente session et n'a donc pas encore été mise en œuvre dans notre rapport.

Enfin, l'Ambassadeur Fields a dit que le troisième rapport devrait aussi inclure, si nécessaire, la description des points sur lesquels l'accord par consensus entre les experts n'a pas été possible. Dans le rapport intérimaire actuel, il existe une phrase indiquant qu'il existe des domaines significatifs de débat ou d'étude qui n'ont pas encore fait l'objet d'un consensus et je pense que cela fait ressortir la possibilité que l'on pourrait s'attendre à des déclarations analogues dans le troisième rapport, si c'est nécessaire, mais j'espère qu'il n'en sera pas ainsi. J'espère que tout sera achevé, sans de telles réserves, mais j'envisage maintenant la possibilité que de telles réserves pourraient être faites dans le rapport au sujet de certains points. Cela conclut ma réponse aux questions de l'Ambassadeur Fields.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, je voudrais, par votre intermédiaire, exprimer ma gratitude à M. Ericsson pour les éclaircissements qu'il m'a donnés sur quelques-unes des questions que j'avais posées. Je dois avouer que ce qu'il a dit confirme, en fait, certains des soupçons que nous avons initialement. D'après ce que M. Ericsson a dit, il semblerait que si l'élaboration d'un système mondial de surveillance sismologique n'a pas pu progresser, c'est précisément en raison de l'absence de volonté politique de la part de certains Etats et que, si ces Etats souhaitaient vraiment conclure un traité d'interdiction des essais nucléaires, c'est avec un sens plus aigu de l'urgence de la question que les travaux du groupe seraient menés à terme.

(M. Saran, Inde)

Je voudrais faire une deuxième observation, qui concerne les récents progrès techniques et scientifiques dont il y aurait lieu de tenir compte dans les travaux du Groupe d'experts. D'après ce que M. Ericsson a dit, il semblerait que les progrès techniques dans ce domaine font en fait perdre assez rapidement leur valeur aux résultats obtenus, ce qui nous paraît créer une situation dans laquelle le mieux peut devenir l'ennemi du bien. En ce qui nous concerne, tout ce que nous demandons, c'est un système qui soit conforme à nos objectifs, c'est-à-dire qui permette vraiment de vérifier le respect d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Je pense que le Groupe d'experts, s'il veut oeuvrer dans des limites clairement définies, doit avoir une idée assez précise de ce que le Comité du désarmement juge acceptable, car en l'absence de telles limites les travaux du Groupe n'auraient pas d'orientation précise. Or, je dois dire que ma délégation n'accepte pas que le mandat du Groupe autorise cette absence d'orientation. Si c'était là l'interprétation que l'on donnerait du mandat du Groupe, il faudrait alors admettre que ce groupe a en fait pour fonction non pas d'élaborer des mesures de coopération internationales en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques, mais plutôt de suivre les progrès scientifiques et techniques dans le domaine sismologique; s'il en était vraiment ainsi, ma délégation mettrait sincèrement et très sérieusement en doute l'utilité qu'un tel groupe présenterait pour nos négociations sur une interdiction des essais nucléaires.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je suggère qu'après avoir poursuivi l'examen du rapport intérimaire à notre prochaine séance plénière, nous adoptons les recommandations du Groupe d'experts scientifiques à notre séance plénière du mardi 31 août, c'est-à-dire dans une semaine.

Conformément à la décision prise par le Comité à sa 180ème séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant du Sénégal, Son Excellence l'Ambassadeur Sene. Mais auparavant je voudrais lui souhaiter chaleureusement la bienvenue au Comité en tant que représentant d'un pays frère africain. Sa vaste expérience diplomatique acquise dans plusieurs postes importants, ainsi que sa brillante carrière politique au cours de laquelle il a exercé diverses fonctions ministérielles, apporteront sans doute une contribution substantielle à nos travaux. Vous avez la parole, Monsieur l'Ambassadeur.

M. SENE (Sénégal) : Monsieur le Président, Mes premiers mots seront tout d'abord pour vous féliciter à la suite de votre brillante élection à la tête de cet auguste Comité; personnellement, j'en tire une grande et légitime satisfaction et vous devinez que l'Africain que je suis est fier de voir un digne fils de notre continent, issu d'un pays ami du mien, diriger les travaux de l'unique organe de négociations multilatérales sur le désarmement. A cet égard, Monsieur le Président, la lourde tâche que vous assumez aujourd'hui est, à plus d'un titre, significative. Elle dénote la conscience qui se fait jour au sein de la communauté internationale, sur la nécessité d'associer tous les Etats, grands ou petits, aux délibérations et négociations sur le désarmement. Et ma délégation ne peut qu'y voir le signe plein de promesses d'un processus de désarmement véritable entrepris et poursuivi avec l'appui de tous les membres de l'Organisation des Nations Unies.

Monsieur le Président, Vous me permettrez également de féliciter le distingué représentant du Japon à qui vous avez succédé à la présidence. J'ai la certitude que, comme lui, vous vous acquitterez avec le même brio de l'immense tâche qui vous est dévolue.

Je voudrais enfin remercier tous mes collègues ambassadeurs, membres du Comité et leurs délégations, ainsi que les éminents représentants du secrétariat, qui ont tous gracieusement accepté que mon pays participe aux travaux de cet organe. Croyez-moi, nous ferons de notre mieux pour mériter cette marque de confiance.

(M. Sene, Sénégal)

Monsieur le Président, La présente session du Comité du désarmement se tient juste après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement dont les résultats ont été, à plus d'un titre, décevants. En effet, le Programme global de désarmement, dont l'adoption devrait être la continuation logique du Document final de la première session extraordinaire sur le désarmement, a été renvoyé au Comité du désarmement avec, peut-être, plus de "crochets" qu'avant son examen par l'Assemblée générale. C'est là une preuve d'un grave échec. Echec qu'il ne faudrait pas trop minimiser, sous peine de perdre de vue les conséquences adverses qui pourraient en découler si des mesures vigoureuses n'étaient pas prises pour donner un nouvel élan aux négociations sur le désarmement.

Une des causes généralement attribuées à l'échec de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement est sans nul doute la détérioration des relations entre les grandes puissances et le recours accru à la force dans les relations internationales.

Cette évaluation n'est pas dénuée de fondement car la course aux armements, on l'a dit ici à plusieurs reprises, est le symptôme d'une maladie, d'une maladie du siècle. Elle est l'expression de conflits, de tensions politiques, de luttes d'influence, et aussi des inégalités économiques et des violations des droits de l'homme dans le monde. Car les mesures de désarmement, on l'a très souvent rappelé au cours de la deuxième session extraordinaire, ne peuvent s'opérer dans un vide politique. Au demeurant, ce serait faire preuve d'un trop grand optimisme que d'escompter de grands progrès en matière de désarmement quand l'agression armée, l'intervention, l'occupation, le racisme, le colonialisme, l'exploitation économique restent des données vivaces dans les relations internationales. Du reste, une leçon qui peut être tirée du résultat décevant de la deuxième session extraordinaire est la nécessité d'examiner les voies et moyens de renforcer la sécurité internationale parallèlement aux mesures de désarmement. En effet, il nous semble indispensable de revoir notre approche à ce sujet. C'est parce que la détente entre les grandes puissances est en crise, que le dialogue Nord-Sud, par exemple, est aujourd'hui bloqué. De même, du fait des agressions armées fréquentes, des guerres par personnes interposées dans le tiers monde, les négociations sur le désarmement ne peuvent que subir les contrecoups négatifs d'une telle situation. Il est donc urgent que les membres de la communauté internationale, en particulier les grandes puissances, déploient davantage d'efforts pour renforcer le système de sécurité collective prévu par la Charte des Nations Unies et promouvoir activement l'instauration du Nouvel ordre économique international.

A cet égard, ma délégation estime que l'approche qui établit un lien entre le désarmement, la sécurité et le développement doit être intégrée dans le processus de négociations sur le désarmement.

Pour sa part, le Sénégal a toujours fait sienne cette approche, et dès le lendemain de son indépendance il s'est attaché à oeuvrer sans relâche, en vue d'améliorer l'environnement international de manière que la paix, la sécurité, la coopération et le progrès économique de tous les peuples y soient la règle.

S'inspirant de nos valeurs de civilisation négro-africaines telles que le dialogue la tolérance, le Sénégal s'est joint aux efforts de la communauté internationale en vue de résoudre pacifiquement les différends et ce, notamment, en participant à plusieurs opérations de maintien de la paix et en oeuvrant avec ses voisins en vue de promouvoir un climat de confiance, de compréhension mutuelle et de coopération régionale.

Car nous croyons, Monsieur le Président, que le processus du désarmement serait grandement facilité si, parallèlement aux négociations globales qui se déroulent ici, les Etats d'une même sous-région ou d'une région s'efforçaient de surmonter leurs

divergences pour travailler en commun en vue du progrès économique et social de leurs peuples. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes efforcés de contribuer par une approche sous-régionale et régionale au relâchement des tensions dans cette Afrique de l'Ouest à laquelle nous appartenons et à la création d'une atmosphère de confiance et de paix propice à la consolidation de l'indépendance de nos jeunes Etats et à leur progrès économique.

En tout état de cause, l'application d'une approche régionale en matière de limitation des armements ne nous a pas fait perdre de vue le caractère essentiellement global de la problématique du désarmement. Tout au contraire, nous sommes convaincus qu'il faut poursuivre les deux approches avec la même ardeur si l'on veut, un jour, éliminer le péril nucléaire.

Si nous avons tenu à mettre l'accent, dans notre évaluation des résultats de la deuxième session extraordinaire, sur le lien entre le désarmement, la sécurité et le développement, c'est dans l'espoir de contribuer à l'adoption d'une approche qui permettra de relancer les négociations sur le désarmement et de réaffirmer l'importance du Document final de la première session consacrée au désarmement. A notre avis, la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur le désarmement se situait dans une conjoncture réellement défavorable, bien que les délégations qui y étaient présentes aient déployé d'énormes efforts pour donner une issue heureuse à cette instance.

Sans doute, la recrudescence des tensions entre superpuissance a-t-elle entravé tout progrès réel dans ce sens. Aujourd'hui, il est plus que jamais important, après l'échec de la deuxième conférence d'examen du Traité de non-prolifération en 1980, et à la suite de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, de dissiper l'impression que les grandes puissances nucléaires n'ont pas l'intention de tenir les engagements qu'elles ont contractés à l'égard de la communauté internationale pour négocier sérieusement des mesures de désarmement nucléaire.

En effet, le respect accordé aux traités existants et aux engagements pris en matière de limitation des armements a une influence déterminante sur la conclusion et la signature de nouveaux accords. Car, en s'acquittant de leurs obligations, les superpuissances pourront plus facilement convaincre les autres puissances nucléaires de se joindre au processus de désarmement et prévenir efficacement la prolifération des armes nucléaires.

C'est la raison pour laquelle cette session du Comité du désarmement survient à un moment crucial du processus du désarmement. Plus que jamais, les grandes puissances doivent faire preuve de leur détermination de remplir les engagements pris lors de la première session extraordinaire et de coopérer activement à la poursuite des négociations prévues.

Le domaine par excellence où les superpuissances pourraient prouver que ce qui est advenu en juillet dernier à New York était un accident de parcours, est le désarmement nucléaire.

En effet, Monsieur le Président, depuis l'adoption du Document final, les arsenaux nucléaires se sont beaucoup accrus et la course aux armements se poursuit intensément.

Cette course aux armements se traduit aujourd'hui par une accumulation fantastique des armements et un renforcement constant de leur capacité terrifiante de destruction. Ce dernier aspect est de loin le plus important. En effet, la course qualitative aux armements pratiquée par les grandes puissances est le vrai moteur de la course aux

(M. Sene, Sénégal)

armements. Elle repose sur l'utilisation du progrès technique pour fabriquer des armes toujours plus meurtrières comme le souligne le rapport des Nations Unies sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements, je cite : "les six pays qui se partagent les trois quarts des dépenses militaires mondiales effectuent de surcroît la quasi-totalité des activités d'études et recherches militaires et produisent la quasi-totalité des armes et du matériel militaire exportés dans le monde. C'est de ces pays que proviennent tous les progrès notables et qu'ils se propagent ensuite aux autres pays avec un décalage plus ou moins grand. Parti d'un noyau de quelques grandes puissances, la course aux armements est en voie de s'étendre à toutes les régions et à tous les milieux naturels".

Mais parce qu'inadéquate aux exigences de notre temps, elle ne peut avoir que des conséquences négatives. Cette course aux armements d'une part, accroît l'insécurité dans le monde contrairement à ce que l'on pense, mettant ainsi constamment en danger la paix et la sécurité internationales et, de l'autre, elle provoque un immense gaspillage de ressources au moment où l'humanité doit faire face à des problèmes vitaux de développement.

Evidemment, la présence des milliers d'ogives nucléaires de l'Union soviétique et des Etats-Unis fait peser un risque permanent de guerre nucléaire sur le monde. D'autant que ces ogives, qui ont une puissance explosive de 1,3 million de bombes du type Hiroshima, peuvent détruire plusieurs fois la Terre.

A présent, cette accumulation massive d'armements est le socle fragile sur lequel repose le soi-disant "équilibre de la terreur", garante de la paix nucléaire de l'après-guerre. Il n'est pas difficile de montrer combien cette paix est cependant précaire. De plus, ce n'est un secret pour personne que les milliers de missiles allègrement déployés par les superpuissances peuvent être aisément l'objet d'une défaillance technique pouvant conduire à une guerre nucléaire par accident. Et il ne s'agit pas là de spéculation car, selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, il y a eu au cours des 30 dernières années, 125 accidents nucléaires, c'est-à-dire une fréquence d'un accident par mois. C'est dire donc que le sort du genre humain semble ainsi reposer sur un fil ténu à la merci du moindre aléa technique.

Par ailleurs, l'équilibre de la terreur qui a, vaille que vaille, empêché jusqu'ici l'éclatement d'un conflit armé entre grandes puissances est en train d'être déstabilisé par la dynamique de la course aux armements et l'apparition d'une doctrine nouvelle d'utilisation partielle ou limitée des armes nucléaires. La retenue qui s'est manifestée jusqu'ici quant à l'utilisation des armes nucléaires était liée à la certitude de la destruction mutuelle.

Certes, la guerre nucléaire était impensable tant qu'on était sûr que l'adversaire même frappé le premier, pouvait toujours riposter et détruire les principaux centres industriels et villes de l'Etat agresseur. Or cette certitude est en train de s'évanouir aujourd'hui parce que les derniers progrès en matière de précision des vecteurs se situent dans la limite d'une dizaine de mètres et permettent d'envisager l'annihilation de la capacité de riposte de l'adversaire par la destruction des silos contenant des missiles balistiques. Ces perspectives rendent donc, je ne dirai pas tentante, mais en tout cas possible, une guerre nucléaire préventive ... Nous ne le souhaitons guère, mais c'est une probabilité.

Cependant, la précision des vecteurs n'est pas le seul élément contribuant à accroître les probabilités d'une guerre nucléaire. Il y a aussi, hélas, Monsieur le Président, l'émergence de nouvelles doctrines sur une guerre nucléaire limitée. Ainsi, selon certaines informations parues dans la presse, on pointe du doigt telle superpuissance en envisageant qu'elle puisse sérieusement se préparer à livrer une guerre nucléaire prolongée.

Bien sûr, de telles informations, si elles devaient se confirmer, pourraient nous précipiter à un seuil nouveau du risque d'éclatement d'une guerre nucléaire. Par ailleurs, Monsieur le Président, le danger de guerre nucléaire peut aussi provenir de la diffusion de la technologie nucléaire à des régimes racistes, colonialistes isolés.

Car, qui peut garantir que le régime de Prétoria, qui s'efforce de se doter d'armes nucléaires, aura des scrupules à les utiliser ou à menacer de les utiliser un jour ? L'obstination de ce régime à maintenir son système odieux d'apartheid est un signe qui permet de prévoir que la possession de l'arme atomique doit lui permettre de chercher à geler la situation en Afrique australe. Il est vrai, ce n'est là qu'une illusion, car la marche de l'histoire ne saurait être arrêtée par une nouvelle arme. Cependant, la communauté internationale se doit d'être vigilante à cet égard. Si l'on devait permettre aux racistes de Prétoria de se doter d'armes atomiques, il s'ensuivrait une menace sans précédent touchant aux profondeurs stratégiques de toute une région qui cependant n'aspire qu'à devenir une zone exempte d'armes nucléaires.

Les pays africains ont, à cet égard, manifesté leur inquiétude lors des première et deuxième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Dans le Document final de la première session, l'Assemblée générale avait prié le Conseil de sécurité de prendre des mesures efficaces afin d'empêcher l'Afrique du Sud de mettre au point et d'acquérir des armes nucléaires. Nous espérons que le Conseil de sécurité déploiera tous les efforts nécessaires pour prévenir cette dangereuse éventualité, notamment en interdisant toute collaboration dans le domaine nucléaire qui permettrait à l'Afrique du Sud de se doter de l'arme absolue.

Monsieur le Président, ce sont ces risques de conflit nucléaire susmentionnés qui rendent urgente l'adoption de mesures efficaces pour prévenir la guerre nucléaire. A cet égard, ma délégation soutient la proposition de l'Inde visant à créer un groupe de travail chargé d'étudier la prévention de la guerre nucléaire. En effet, plusieurs propositions importantes ont été faites récemment par les Etats dotés d'armes nucléaires. Ma délégation a relevé avec intérêt les propositions faites par l'Union soviétique et la Chine sur le non-emploi en premier de l'arme nucléaire. Mais bien sûr, ces déclarations unilatérales ne suffisent pas pour résoudre le problème. Nous espérons toutefois que ces propositions seront étudiées attentivement par les autres puissances nucléaires afin de permettre l'adoption de recommandations concrètes sur la limitation ou l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires.

Monsieur le Président, sans aucun doute, les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement la survie de l'humanité. Et pourtant, malgré une décennie de négociations entre les superpuissances, nous ne pouvons vraiment pas parler de progrès dans la réduction des armements. Il est donc urgent, eu égard aux risques croissants de catastrophe nucléaire, que des négociations soient engagées en vue de l'arrêt de la fabrication d'armes nucléaires et de la réduction progressive des stocks de telles armes. C'est la raison pour laquelle ma délégation soutient la proposition du Groupe des 21 concernant la création d'un groupe de travail sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire.

Loin de nous toute idée de penser que nous n'apprécions pas, à leur juste valeur, les négociations que mènent à Genève les Etats-Unis et l'Union soviétique. Mais nous estimons que le désarmement nucléaire ne saurait être exclusivement l'affaire des Etats dotés d'armes nucléaires, car, en fait, un processus de négociation multilatérale avec la participation d'Etats non dotés d'armes nucléaires sera toujours nécessaire, eu égard à l'universalité du péril, du péril nucléaire, qui menace toute la planète et toute la race humaine.

Monsieur le Président, mon pays, en tant que signataire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, voudrait également souligner ici que les pays dotés d'armes nucléaires n'ont toujours pas fourni les garanties adéquates aux Etats non dotés d'armes nucléaires qui pourraient être victimes d'une menace ou d'une agression nucléaire. Indubitablement, la résolution 255 du 19 juin 1968 du Conseil de sécurité n'est pas satisfaisante dans la mesure où les membres permanents n'ont pas pris d'autres engagements que ceux déjà contenus dans la Charte, ni prévu une procédure spéciale. Et c'est parce que nous savons que l'efficacité d'une garantie est fonction de sa capacité de prévenir une agression et non à lui porter remède. Mon pays est d'avis que le Comité du désarmement devrait continuer à étudier le problème des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires, à l'heure où les risques de prolifération d'armes nucléaires sont plus forts que jamais. Dans cet ordre d'idées, ma délégation a pris bonne note de la déclaration de la France à ce sujet. Il s'agit d'un pas positif vers l'adoption de mesures de garanties négatives et adéquates par toutes les puissances nucléaires.

Mais, Monsieur le Président, la seule garantie efficace contre l'utilisation des armes nucléaires est leur interdiction et leur destruction. Aussi, on attendant, faut-il que des mesures efficaces soient adoptées pour arrêter et inverser la course aux armements. A cet égard, ma délégation a conscience que le moment est peut-être venu pour que le paragraphe 50 du Document final reçoive un début d'application.

En effet, la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires, mettant ainsi un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires, est à l'étude depuis bientôt un quart de siècle.

Les raisons d'un tel retard défient tout bon sens quand on sait, d'une part, que la continuation des essais nucléaires n'améliore pas la sécurité des superpuissances et, qu'en outre, tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final, comme le disait tout à l'heure M. Ericsson.

Il est, au surplus, difficile de comprendre comment, vingt ans après leur engagement d'assurer l'arrêt à tout jamais de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires, les trois dépositaires du Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires en sont toujours à la phase de négociations. Après plusieurs années de discussions trilatérales, ces puissances ont, malgré leurs engagements, ajourné sine die leurs pourparlers. Dès lors, il est tout à l'honneur des autres membres du Comité du désarmement d'avoir proposé la création d'un groupe de travail spécial dont le mandat limité ne devrait pas servir de frein à l'examen, au moment approprié, de questions comme la portée du Traité. Certes, la vérification est une question importante, mais elle ne doit pas faire oublier que l'enjeu du problème est d'abord politique.

Car, comme le dit le rapport établi conformément à la décision 34/422 de l'Assemblée générale, la vérification du respect de l'interdiction complète des essais nucléaires ne semble plus constituer un obstacle. Il est donc nécessaire, de l'avis de notre délégation, que la question de la vérification, dont l'importance est reconnue, ne serve pas de prétexte pour se dérober à certains engagements pris solennellement devant la communauté internationale. La conclusion d'un Traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires relève d'une telle priorité et il serait politiquement dangereux de la retarder davantage.

Bien sûr, il aurait été souhaitable que tous les Etats dotés d'armes nucléaires soient en mesure de s'associer aux travaux du Groupe de travail. En effet, la

communauté internationale fait bien la part des choses sur les responsabilités au sujet du retard dans la conclusion du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous espérons, cependant, qu'avec les progrès dans l'élaboration du Traité, tous les Etats dotés d'armes nucléaires trouveront possible de participer aux travaux du groupe de travail.

Monsieur le Président, un autre problème majeur de notre ordre du jour pour cette session et qui a particulièrement retenu notre attention est le suivant. Il s'agit de l'interdiction complète et effective de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et de leur destruction, qui constituent, conformément au paragraphe 75 du Document final, une des mesures les plus urgentes de désarmement.

Il est à cet effet, nécessaire que les négociations entreprises depuis si longtemps aboutissent à des résultats tangibles. La délégation a pu constater à ce sujet que le groupe de travail spécial établi par le Comité a reçu de nouvelles propositions, qui ont donné une nouvelle impulsion aux négociations. Nous espérons que les problèmes relatifs à l'inclusion d'une clause interdisant l'utilisation des armes chimiques et la vérification de l'interdiction d'emploi trouveront bientôt une solution satisfaisante.

Assurément, la question de l'interdiction de l'utilisation des armes chimiques ne peut nous laisser insensibles puisque celles-ci ont été employées au cours des deux dernières décennies contre des peuples qui luttent pour leur libération en Afrique et en Asie.

Le projet de convention devrait donc avoir une portée suffisamment large pour prendre en compte les principaux problèmes posés par les armes chimiques.

Monsieur le Président, dans son paragraphe 80, le Document final déclare que pour empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, de nouvelles mesures devraient être engagées conformément à l'esprit du Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes.

En effet, les risques de militarisation de l'espace extra-atmosphérique se sont précisés avec l'apparition des systèmes antisatellites. Compte tenu du rôle important que les satellites peuvent jouer en matière de coopération internationale, notamment dans les domaines des communications, de la météorologie et de la navigation, il est urgent que des mesures soient prises pour empêcher que l'espace devienne un lieu de confrontation militaire.

Là aussi, l'absence de résultats des discussions bilatérales entre l'Union soviétique et les Etats-Unis a amené le Comité à être saisi de la question.

La proposition visant à créer un groupe de travail sur l'espace extra-atmosphérique nous semble être une proposition raisonnable qui pourrait aider le Comité à examiner la question de la négociation d'accords effectifs visant à empêcher la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

Monsieur le Président, je ne saurais terminer cette intervention sans aborder la question des ressources colossales qui sont englouties dans la course aux armements et ses conséquences négatives sur le développement, en particulier des pays les plus démunis.

Cette question n'est certes pas inscrite au programme de travail de la session d'été de 1982, mais elle figure bel et bien à l'ordre du jour du Comité.

En effet, l'ampleur des ressources consacrées aux armements constitue un contraste affligeant au regard des besoins les plus urgents du monde.

Quelques chiffres permettront de mieux illustrer ce gaspillage. En 1982, le montant des dépenses militaires mondiales est, d'après l'annuaire de la SIPRI, de 600 à 650 milliards de dollars. Cette somme équivaut aux trois quarts des revenus des habitants les plus pauvres de la terre.

Depuis la fin de la Seconde guerre mondiale, la course aux armements a absorbé plus de 6000 milliards de dollars, soit autant que le produit national brut du monde entier en 1975. Ces ressources financières fabuleuses sont englouties dans une vaine quête de la sécurité au moment où 570 millions de personnes souffrent de malnutrition, 2,8 milliards de personnes n'ont pas d'eau potable tandis qu'un milliard d'êtres humains manquent de soins médicaux effectifs. L'absurdité et la tragédie que représente la course aux armements se révèlent davantage au grand jour quand on sait que l'Organisation mondiale de la santé a dépensé 83 millions de dollars environ en 10 ans pour éliminer la variole dans le monde. Or cette somme, selon le rapport des Nations Unies sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements, ne suffirait même pas à acheter un seul bombardier !

Poussant notre analyse plus loin, nous constatons que le gaspillage des ressources ne se limite pas aux ressources financières. Une proportion importante de la main-d'oeuvre qualifiée est détournée vers des activités faiblement productives. La recherche de caractère militaire absorbe environ 40 % des crédits de recherche-développement dans le monde et occupe 400 000 ingénieurs et spécialistes scientifiques et techniciens. L'environnement n'est pas épargné non plus; les nouvelles techniques militaires, c'est-à-dire les bombes à saturation, les armes incendiaires et les armes chimiques lorsqu'elles ont été utilisées, ont porté des dommages irréparables à l'écologie. De plus, le secteur de l'armement détient une part exorbitante de la consommation des ressources non renouvelables. Un seul exemple me permettra d'illustrer mon propos : la consommation mondiale d'hydrocarbures liquides à des fins militaires serait de 600 à 750 millions de barils par an, soit le double de la consommation annuelle de toute l'Afrique. Ces gaspillages sont le fait, pour la grande partie, d'un nombre assez limité de pays. En 1977, les dépenses militaires des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie représentaient 71 % des dépenses mondiales, tandis que celles du Tiers monde étaient de 14 %. Il est vrai que si les dépenses de ce dernier groupe d'Etats tendent malheureusement à s'accroître et à détourner de précieuses ressources du développement économique il faut, cependant, constater que les dépenses des pays de l'OTAN et du Pacte de Varsovie n'ont pas baissé pour autant.

Les conséquences de la course aux armements sur les échanges internationaux, l'aide au développement et le transfert de la technologie sont encore plus négatives. En effet, les considérations stratégiques qui sont à la base du raisonnement des puissances militaires conduisent à des restrictions et à des discriminations au niveau des échanges internationaux. Des matières premières, des techniques de pointe et des marchandises d'importance primordiale, sont ainsi baptisées produits stratégiques et, ipso facto, soumises à des restrictions. De telles pratiques vont évidemment à l'encontre de l'instauration du Nouvel ordre économique international fondé sur la liberté d'accès de tous les pays aux marchés des capitaux, des matières premières et de la technologie sans discrimination.

Un autre domaine où s'exercent les effets négatifs de la course aux armements est celui du développement. En effet, l'aide au développement des puissances militaires a été grevée de considérations stratégiques et politiques qui l'ont rendue insuffisante. Le montant des fonds consacrés à l'aide au développement n'est que le 14ème des dépenses militaires mondiales et stagne depuis des années. L'objectif de 0,7 % du PNB spécifié dans la stratégie du développement est loin d'être atteint. Pourtant rien que 5 % de leurs dépenses militaires auraient permis aux pays à économie de marché de dépasser les 0,32 % où ils sont à l'heure actuelle et d'atteindre les 0,7 % requis.

Ces considérations ont été présentées de manière détaillée dans le rapport des Nations Unies sur le désarmement et le développement. Ce rapport montre, entre autres, que la continuation de la course aux armements ne peut que conduire à un cycle de confrontation, à des perspectives déclinantes d'une coopération mutuellement avantageuse et à un rétrécissement des possibilités de développement de toutes les nations. Par contre, les politiques visant à promouvoir le développement élargiraient la base de la détente et placeraient le dialogue Nord-Sud dans un cadre plus prometteur et plus convenable. Les bénéfices donc en seraient à la fois économiques et politiques.

Monsieur le Président, je voudrais pour terminer dire quelques mots sur le renforcement de l'efficacité du Comité du désarmement. Nous croyons que le mécanisme mis en place présente un caractère plus démocratique que celui qui existait avant 1978. Néanmoins, la question fondamentale demeure la même. Est-ce que les superpuissances sont résolues à permettre à tous les pays, grands ou petits, de participer aux négociations sur le désarmement conformément au paragraphe 28 du Document final ? Tant qu'elles ne changeront pas d'attitude à ce sujet, le combat pour une démocratisation devra se poursuivre. Car le Comité du désarmement ne pourra véritablement jouer son rôle que si le principe de démocratisation du processus de désarmement est reconnu et appliqué par tous. Le désarmement étant un processus politique, il importe de l'aborder sous cet angle et de ne pas trop céder à la tentation de croire, qu'en mettant l'accent de manière prépondérante sur les questions d'ordre techniques, l'on résoudra les problèmes politiques fondamentaux qui se posent.

Monsieur le Président, c'est sur la base du droit réclamé par les Etats non nucléaires d'avoir leur mot à dire sur les négociations sur le désarmement, comme l'ont déjà fait valoir les représentants de la Suède et de l'Inde, que nous estimons que la question de l'élargissement doit être examinée en tenant compte des véritables points de blocage de l'efficacité du Comité du désarmement.

Conformément au paragraphe 120 du Document final, à la résolution 36/97 J et aux paragraphes 55 et 62 du Document de clôture de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale, les propositions visant à élargir le Comité d'une manière limitée ont reçu un large soutien.

Nous espérons, par conséquent, que le Comité saura faire une recommandation appropriée à cet égard en tenant compte, bien sûr, des critères de l'équilibre géographique.

Monsieur le Président, déjà dans le passé, la participation des pays membres du mouvement des pays non alignés aux négociations sur le désarmement a permis l'émergence d'un esprit nouveau, l'atténuation d'un esprit de confrontation inhérent à la politique des blocs et surtout cet esprit des pays non alignés a insufflé un dévouement continu à la cause du désarmement. Cette influence modératrice des pays non alignés et neutres devrait continuer à s'exercer par le renforcement de la participation de ces pays aux négociations sur le désarmement.

(M. Sene, Sénégal)

Monsieur le Président, la vision d'un monde libéré de la guerre habite l'homme depuis les âges les plus reculés et remonte à la nuit des temps. Et cette vision anime aujourd'hui notre débat et notre action au sein de ce Comité où nous cherchons, par la négociation et le dialogue, à ouvrir les voies de l'avenir pour assurer, par delà les contradictions qui s'affrontent, la survie de l'espèce humaine. Mon pays, pour sa part, engage et mobilise toutes ses capacités de réflexion pour apporter sa modeste contribution à cette oeuvre commune qui pose la condition sine qua non du destin de l'homme et sa présence future dans notre univers terrestre, et aussi dans l'univers cosmique, au milieu des découvertes prodigieuses des sciences et des techniques qui ont été accomplies depuis des siècles par le génie humain et ont enrichi le patrimoine culturel et universel de l'humanité.

Je vous remercie de votre bienveillante attention.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant du Sénégal de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Cela épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai un petit problème technique à soulever et voudrais, par votre intermédiaire, poser une question au secrétariat. Ma question se rapporte aux documents CD/314 et CD/315, qui nous ont été distribués aujourd'hui et représentent treize pages tapées en petit interligne. Comme on peut facilement le constater et comme nous l'a expliqué l'orateur qui a présenté ces documents, il s'agit d'extraits, reproduits in extenso, d'un long discours prononcé par la délégation en question à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. L'idée m'est venue que nous disposions tous de ces textes, qui se trouvent dans nos dossiers et sont donc à portée de la main si nous voulons les consulter, quel avantage peut-il bien y avoir à les distribuer à nouveau ? J'ai appris d'ailleurs qu'il s'agit de près de mille exemplaires en diverses langues. Si je pose cette question, c'est parce que l'Organisation des Nations Unies traverse une période de grande rigueur budgétaire et que la délégation qui a fait distribuer ces documents insiste beaucoup sur la nécessité d'une croissance zéro pour notre budget. Bien entendu, je n'ai pas la moindre intention de contester le droit de toute délégation de faire distribuer les documents qu'elle veut, mais je voudrais que, pour mon édification personnelle, le Secrétariat fasse un petit calcul pour déterminer ce que cela coûterait si les quarante délégations redistribuaient toutes, ici au Comité, leurs interventions à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Pour montrer que je n'ai nullement l'intention de polémiquer, j'ajouterai que je serais parfaitement satisfait si la réponse à ma question était donnée en privé à ma délégation.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le distingué représentant de la République fédérale d'Allemagne et j'encourage le Secrétariat à prendre en considération sa dernière suggestion.

Je donne maintenant la parole au distingué représentant du Pérou.

M. CANNOCK (Pérou) (traduit de l'espagnol) : Puisque c'est la première fois que j'ai l'occasion de participer officiellement aux travaux du Comité du désarmement, souffrez, Monsieur le Président, que je dise avant toute chose à quel point la délégation péruvienne est heureuse de voir le représentant d'un pays dont le mien se sent très proche diriger nos travaux pendant ce mois d'août. Le temps écoulé pendant cette session d'été nous a déjà permis d'apprécier la compétence et la façon constructive avec laquelle vous exercez la direction de nos travaux, en digne successeur de l'Ambassadeur Okawa, dont les mérites, également, sont connus de la délégation péruvienne.

Ma déclaration a d'abord pour objet de vous exprimer ma reconnaissance pour vos aimables paroles de bienvenue, auxquelles ont fait écho nombre de mes nouveaux collègues, que je remercie également. Je savais déjà que le Comité du désarmement était un forum tout à fait exceptionnel dans la famille des organismes internationaux, et je me félicite d'avoir déjà pu le constater aujourd'hui lorsque j'ai ressenti le climat de cordialité personnelle qui règne ici. Je ne doute pas un instant que cette ambiance soit la plus propice dont puisse bénéficier un groupe humain qui s'efforce de trouver des formules de conciliation dans le jeu d'intérêts différents.

Pour ma part, je suis disposé à remplir mes fonctions de chef de la délégation du Pérou au Comité, compte dûment tenu du niveau intellectuel élevé de ses membres et de la compétence de mon prédécesseur, l'Ambassadeur Felipe Valdivieso, au nom duquel je remercie le Comité pour les paroles généreuses prononcées à l'occasion de son récent départ. Je m'efforcerai de faire en sorte que la contribution du Pérou à la cause du désarmement général et complet demeure active et respectueuse des principes conformément aux traditions de sa politique extérieure qui se fonde sur le respect du droit et la condamnation de toute hégémonie.

Par ailleurs, je suis conscient des problèmes que rencontre actuellement le Comité, dont l'existence même est mise en question tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Comité. L'imprécision manifeste des résultats de la deuxième session extraordinaire n'a fait qu'intensifier encore ces mises en question, et il semble que la situation évolue de telle sorte que nous ne savons plus très bien ce que nous sommes en réalité, sans pour autant savoir ce que nous voudrions être.

Ce qui est réellement en jeu, en arrière-plan de ces incertitudes, c'est la capacité de négociation du Comité, auquel nous reconnaissons tous la qualité de "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement", mais qui, pendant ces quatre longues années, n'a pas réussi à mener à bien une seule négociation, ni même à ouvrir des négociations sur les questions les plus prioritaires qui relèvent de sa compétence.

Il est certes préoccupant, bien que nullement étonnant, que continuent à surgir des obstacles à la création de groupes de travail sur des questions importantes et prioritaires. Il n'est pas surprenant non plus que d'autres questions inscrites à l'ordre du jour, comme "Désarmement et développement" et "Désarmement classique", n'aient même pas été jugées devoir être introduites dans le débat. Dans ce contexte, il n'est pas très étonnant non plus que trois des groupes de travail du Comité aient décidé de ne pas travailler pendant cette période, et qu'il n'y ait aujourd'hui en cours aucune négociation digne de ce nom.

(M. Cannock, Pérou)

Dans cette situation, la participation de mon pays au Comité sera prioritairement axée sur la défense de la capacité de négociation du Comité, c'est-à-dire de l'essence de cet organe, et sur la promotion active des conditions permettant la négociation effective de questions importantes au sein du Comité.

Nous nous réjouissons de savoir que cette action s'exercera dans le climat de cordialité personnelle que j'ai signalée et qui caractérise les travaux du Comité, et que j'estime le plus propice pour encourager les négociations futures.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Cannock de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Avant de lever cette séance plénière, puis-je rappeler que le Comité tiendra une réunion officieuse d'ici 5 minutes, afin de poursuivre son examen de quelques propositions présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le jeudi, 26 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 55.

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA CENT QUATRE-VINGT-DEUXIÈME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 26 août 1982, à 10 h 30

Président : M. C. Gatere MAINA (Kenya)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. TAFFAR
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. N. KLINGLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	Mlle N. NASCIMBENE
<u>Australie</u> :	M. T. FINDLAY Mlle S. BOYD
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINK M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U TIN KYAW HLAING U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. TELLALOV M. SOTIROV -- -- M. DEYANOV M. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G.R. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. TIAN JIN M. YU MENGJIA Mme WANG ZHIYUN M. SUO KAIMING
<u>Cuba</u> :	M. P. NUNEZ MOSQUERA
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. M.D. BUSBY Mme M. WINSTON M. R. SLOTT
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. J. de BEAUSSE M. B. d'ABOVILLE
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. G. GAJDA
<u>Inde</u> :	M. S. SARAN

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Indonésie : M. HARYOMATARAM
M. KARYONO
M. N. SUTRESNA
M. DAMANIK
M. HIDAYAT

Iran : M. J. ZAHIRNIA

Italie : M. M. ALESSI
M. C.M. OLIVA
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. T. TAKAHASHI
M. T. KAWAKITA

Kenya : M. C. GATERE MAINA
M. D.D. DON NANJIRA
M. J.M. KIBOI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : Mme Z. GONZALEZ y REYNERO

Mongolie : M. S. BOLD

Nigéria : M. G.O. IJEWERE
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI--IRONSI
M. A.U. ABUBAKAR
M. A.A. ADEPOJU
Mlle I.E.C. UKEJE

Pakistan : M. M. AHMAD

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. P. CANNOCK
M. J. BENAVIDES de la SOTTA

Pologne : M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. G. THIELICKE
M. F. SAYATZ
M. R. TRAPP

Roumanie : M. I. DATCOU
M. T. MELESCANU
M. T. PANAIT
M. M.S. DOGARU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES
Mme J.I. LINK
Mlle J.E.F. WRIGHT

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Sri Lanka</u> :	M. A.T. JAYAKODDY
<u>Suède</u> :	M. C.M. HYLTIENIUS M. H. BERGLUND M. G. EKHOIM M. U. ERICSSON Mme G. JONANG
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. VEJVODA M. L. STAVINOHA M. J. JIRUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. R.M. TIMERBAEV M. V.F. PRIAKHINE M. V.L. GAI
<u>Venezuela</u> :	M. J.A. ZARRAGA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIĆ
<u>Zaire</u> :	Mme E. EKANGA KABEYA
<u>REPRESENTANTS D'ETATS NON MEMBRES</u>	
<u>Irlande</u> :	M. F.M. HAYES M. P. McDONAGH
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 182ème séance plénière du Comité du désarmement.

Le Comité poursuit aujourd'hui l'examen du point 1 de son ordre du jour, "Interdiction des essais nucléaires". Toutefois, les représentants qui souhaiteraient faire des déclarations sur toute autre question ayant trait aux travaux du Comité peuvent le faire.

Pour commencer, je voudrais rappeler qu'à notre dernière séance plénière le représentant du Japon a présenté le document CD/319 concernant une demande adressée au Secrétaire général de l'Organisation météorologique mondiale à propos de l'utilisation du Système mondial de télécommunications. Comme je l'ai annoncé à cette occasion, j'ai demandé au secrétariat de distribuer, aux fins d'examen et de décision par le Comité, un projet de communication adressé au Secrétaire général de l'OMM à propos de cette question. Ce projet est reproduit dans le Document de travail No 73. Nous nous en occuperons à notre prochaine séance plénière, en même temps que du rapport du Groupe sismologique.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la Tchécoslovaquie, de la Suède, de la Belgique, de la Chine, de la République fédérale d'Allemagne, des Etats-Unis d'Amérique et de l'Irlande.

Je donne maintenant la parole au premier orateur inscrit sur ma liste, le distingué représentant de la Tchécoslovaquie, Son Excellence l'Ambassadeur Vejvoda.

M. VEJVODA (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, je tiens à exprimer notre tristesse de voir partir un autre collègue, M. l'Ambassadeur Vrhunec, de la Yougoslavie, qui est depuis longtemps un excellent ami et qui représente un pays socialiste avec lequel la Tchécoslovaquie entretient de très bons rapports. Nous lui disons au revoir avec beaucoup de regret et nous lui souhaitons un plein succès dans ses activités futures.

Le point 1 de notre ordre du jour, "interdiction des essais nucléaires", est une question de la plus haute priorité qui retient l'attention non seulement de ce principal organe international de négociations multilatérales sur le désarmement, mais aussi de la communauté internationale tout entière. Son importance a été soulignée dans de nombreuses résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies, et dans un document aussi important que le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, dont la validité a été réaffirmée à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le Traité de 1963, dit de Moscou, interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, qui est devenu un instrument utile pour ralentir la mise au point d'armes nucléaires et protéger l'environnement, ne vise pas les essais souterrains d'armes nucléaires. De plus, deux puissances nucléaires n'ont pas jusqu'ici jugé utile d'y adhérer. On voit donc aisément pourquoi les peuples du monde et la majorité des Etats s'efforcent depuis des années de parvenir à une interdiction inconditionnelle de tous les essais d'armes nucléaires. Il n'est guère nécessaire d'expliquer dans ce forum que la conclusion d'un traité interdisant les essais d'armes nucléaires représenterait un important pas en avant pour ralentir la course aux armements, qu'elle ferait obstacle à tout nouveau perfectionnement des armes nucléaires et réduirait le danger de guerre nucléaire. Sa conclusion renforcerait aussi les principes de non-prolifération des armes nucléaires en privant les Etats visant à réaliser des armes nucléaires de la possibilité de procéder à des explosions expérimentales, qui constituent une étape indispensable dans leur fabrication.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

La Tchécoslovaquie accorde une attention particulière à la cessation des essais d'armes nucléaires. En 1958, ses représentants ont participé à la première conférence d'experts chargée d'examiner la possibilité de détecter d'éventuelles violations d'une interdiction des explosions nucléaires. Dès cette époque, les experts étaient parvenus à la conclusion qu'il était possible de créer à cette fin un système pratique et efficace.

Au Comité du désarmement comme dans les organes qui l'ont précédé, nous avons appuyé sans réserve toutes les propositions visant à l'élaboration et à l'adoption à bref délai d'un traité interdisant définitivement les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux, avec la participation de tous les Etats, y compris naturellement des Etats dotés d'armes nucléaires. Nous avons toujours joint notre voix à celles qui préconisaient l'engagement de négociations sérieuses à cet égard et la création d'un groupe de travail spécial.

Nous nous félicitons que le Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires ait commencé ses travaux. Mais l'opinion mûrement réfléchie de notre délégation est que le mandat du Groupe n'est pas suffisamment large. Nous constatons que cette opinion est largement répandue dans cette salle. A notre avis, il ne serait pas sage de limiter indûment nos débats et de nous attacher uniquement à certains aspects particuliers d'un problème donné. Une interprétation du mandat du Groupe de travail qui porterait à ignorer complètement certains aspects vitaux autres que la vérification et le respect pourrait devenir un sérieux obstacle à nos travaux. Il apparaît évident que la vérification et l'observation du traité ne peuvent être discutées indépendamment d'autres aspects connexes, à savoir essentiellement la portée de l'interdiction. Notre approche concernant l'activité du Groupe de travail spécial de l'interdiction des essais nucléaires repose sur l'hypothèse que tout ce que doit faire le Groupe doit contribuer à l'élaboration rapide d'un projet d'accord sur une interdiction des essais nucléaires. Il serait extrêmement utile que le Comité de désarmement adopte des mesures assurant l'élaboration d'un tel accord sous tous ses aspects.

Notre opinion quant à l'orientation des activités du Groupe de travail spécial avec son mandat actuel est exprimé dans le document du Groupe des pays socialistes présenté le 16 août dernier par la délégation de la République démocratique allemande. Nous estimons que les 7 points proposés à savoir :

- Les moyens techniques de vérification
- L'échange international de données sismologiques
- Le comité d'experts
- Les procédures de consultation
- L'inspection sur place
- Les procédures de plainte
- L'utilité éventuelle d'arrangements entre deux ou plusieurs parties,

créent un tout logique et complet qui pourrait servir de base à des négociations efficaces et fructueuses.

Depuis plusieurs années, le Groupe de travail spécial d'experts scientifiques traite des aspects techniques des mesures internationales de coopération en vue de la détection et de l'identification des événements sismiques. Nos experts ont participé aux travaux de ce Groupe dès le début. Ils ont beaucoup fait pour résoudre efficacement le problème de l'identification des événements sismiques par des moyens nationaux.

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

Les rapports détaillés de 1978 (CCD/558) et de 1979 (CD/43) qui contiennent des instructions pour l'échange de données sismiques, montrent qu'il n'existe pas de difficultés majeures et insurmontables à l'élaboration d'un système réaliste, fondé sur les possibilités existantes de la pratique sismologique.

A cet égard, permettez-moi quelques remarques sur la relation qu'il y a entre une interdiction possible des essais et la garantie technique de la vérification. Nous sommes tous d'accord sur le fait que la détection et l'identification sismologiques seraient un instrument efficace du système de vérification de la future interdiction des essais nucléaires. Toutefois, il est parfaitement clair que, du point de vue purement technique, la détection ne peut être fiable à 100 %. Tous les débats sur le dit seuil de détection et tous les efforts visant à le définir avec un maximum de précision pourraient être intéressants, mais il se trouve aussi qu'ils ne correspondent pas à l'objectif recherché. On ne peut pas ne pas tenir compte du fait que les méthodes sismologiques ne sont pas les seules applicables à la vérification, et que la vérification et le respect seront assurés par un ensemble de procédures diverses. Nous pensons aussi qu'il est entendu que la vérification d'une interdiction des essais nucléaires doit s'effectuer par des moyens techniques nationaux. Il conviendrait aussi d'assurer un échange international de données sismiques de façon que chaque Etat membre ait accès à ces données, tandis que l'identification des événements serait assurée par les Etats membres utilisant leurs propres moyens nationaux. Des centres internationaux de données devront être construits pour assurer un échange régulier, fiable et prompt de données relatives aux événements sismiques. Les fonctions de ces centres de données font maintenant l'objet d'un examen détaillé.

Les résultats enregistrés jusqu'à présent par le Groupe d'experts démontrent que le système d'échange international de données sismiques obtenues par des moyens nationaux a atteint un niveau élevé de fiabilité, certains de ses aspects étant testés sur la base d'expériences internationales. Par ailleurs, ces résultats confirment l'opinion selon laquelle chaque système de vérification doit être compatible avec les capacités techniques de tous les Etats membres du futur traité, l'égalité des droits et des obligations de tous étant assurée. Nous considérons qu'il s'agit là d'un aspect très important pour la création d'un système réaliste et efficace. Il faut aussi noter que, même lorsqu'il persiste quelques problèmes techniques, leur solution est toujours possible, pourvu que toutes les parties concernées fassent preuve de bonne volonté et se montrent disposées à trouver une solution acceptable.

L'évolution actuelle conduit sans équivoque à la conclusion que les aspects techniques de la vérification doivent dépendre de la conception d'ensemble d'un accord futur dans tous ses aspects. Nous ne pouvons prendre aucune décision au sujet de la vérification avant de connaître la portée de l'accord et de savoir si la durée de cet accord sera limitée ou non et si tous les Etats, en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, y participeront. La vérification et le respect ne peuvent découler que d'un examen approfondi de l'accord futur dans tous ses aspects. Même si l'on désire s'en tenir strictement au mandat actuel du Groupe de travail spécial, il est difficile de discuter de façon tant soit peu sérieuse de la vérification et du respect sans tenir compte des autres dispositions essentielles de l'interdiction future.

Il y a deux ans, après avoir étudié le Rapport tripartite au Comité du désarmement (document CD/130), nous avons pu prendre acte des progrès accomplis dans les négociations trilatérales entre l'URSS, les Etats-Unis et le Royaume-Uni sur l'interdiction des essais nucléaires. Nous avons pu noter aussi avec satisfaction que les parties aux négociations trilatérales étaient "déterminées à déployer tous

(M. Vejvoda, Tchécoslovaquie)

leurs efforts et à faire preuve de la volonté et de la persévérance nécessaires pour mener rapidement les négociations à bonne fin" (CD/130, par. 25).

Toutefois, nous observons depuis peu une évolution dangereuse de l'approche des Etats-Unis à l'égard de cette question prioritaire. Cela nous préoccupe gravement, car ce qui est en jeu, c'est soit la poursuite de la course aux armements nucléaires, soit sa maîtrise effective, soit le renforcement de la paix internationale soit une nouvelle détérioration de cette dernière. La décision du Président Reagan, de ne pas reprendre les négociations trilatérales, le refus de ratifier les accords sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et sur les explosions souterraines pacifiques, signés respectivement en 1974 et 1976, les efforts déployés par les Etats-Unis pour poursuivre un vaste programme d'essais d'armes nucléaires dépassant la limite convenue de 150 kilotonnes, et d'autres mesures concrètes opposées à la volonté des peuples du monde de prévenir le danger d'une guerre nucléaire ne feront croire à personne que les Etats-Unis envisagent sérieusement la possibilité de conclure aujourd'hui ou à terme une interdiction des essais nucléaires.

Il n'est donc pas très encourageant de noter que, de tous les Etats dotés d'armes nucléaires, un seul manifeste la volonté politique de participer activement à l'élaboration d'une interdiction des essais nucléaires, tant dans le cadre des négociations multilatérales du Comité du Désarmement que dans celui de négociations trilatérales reprises. Nous regrettons que les Etats-Unis et le Royaume-Uni ne soient disposés à discuter que de la vérification et du respect. Nous estimons aussi très regrettable que deux Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et la France, n'estiment pas nécessaire de participer aux activités du Groupe de travail spécial, dont la création était demandée depuis longtemps par la majorité des Etats membres. Quelle que soit leur propre évaluation de la situation actuelle, tous les Etats représentés dans cet organe ne devraient ménager aucun effort pour contribuer à l'adoption de mesures visant à maîtriser la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire. Nous souscrivons donc pleinement aux paroles prononcées le 17 août par M. l'Ambassadeur van Dongen, des Pays-Bas, à savoir qu'"étant donné la gravité des risques afférents aux armes nucléaires, nous avons du mal à admettre que certains Etats estiment toujours nécessaire de procéder à de nouveaux essais pour renforcer leur capacité nucléaire avant qu'un arrêt puisse être envisagé".

Pour conclure, j'aimerais exprimer la conviction que le Comité du Désarmement et les cinq Etats dotés d'armes nucléaires qui y siègent peuvent jouer un rôle important dans la solution des problèmes touchant l'interdiction des essais d'armes nucléaires. Toutefois, la volonté politique de tous les Etats, et en premier lieu de ceux qui disposent d'armes nucléaires, de participer activement à cet exercice est une condition indispensable de succès.

M. HYLTEINIUS (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, aujourd'hui je voudrais, en ma qualité de chef par intérim de la délégation suédoise, faire une déclaration sur la question de l'interdiction des essais nucléaires.

La conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires serait l'une des étapes les plus importantes pour arrêter et inverser la course aux armements nucléaires. Depuis bien des années, la Suède a eu pour politique constante de tout mettre en oeuvre pour atteindre cet objectif. Pour nous, l'interdiction complète des essais nucléaires garde toute son importance, tant comme moyen de prévenir la prolifération des armes nucléaires que comme preuve du désir des puissances dotées d'armes nucléaires d'entrer finalement dans une ère de limitation mutuelle de ces armes.

(M. Hyltenius, Suède)

Dans le cadre de ses efforts pour réaliser un tel traité, la délégation suédoise a présenté en 1977 un projet de traité d'interdiction complète des essais (CCD/526/Rev.1). Elle se propose de présenter une version révisée de ce projet, et espère le faire pendant la session de printemps de 1983. Notre projet sera révisé compte tenu des faits survenus depuis 1977. L'un des facteurs politiquement importants est la conduite de négociations trilatérales sur cette question. La Suède regrette profondément la décision prise récemment par l'une des parties de ne pas reprendre ces négociations.

En juillet 1980, les Etats-Unis, l'Union soviétique et le Royaume-Uni ont présenté leur dernier rapport sur les négociations tripartites. Certes, ce rapport nous fournit quelques renseignements intéressants, mais nous pensons qu'un compte rendu plus complet de ces débats pourrait fournir au Comité du désarmement de très utiles informations pour ses propres négociations sur un traité d'interdiction des essais nucléaires. C'est pourquoi la Suède demande instamment aux parties aux négociations trilatérales de présenter dès que possible au Comité un compte rendu complet des résultats obtenus et des obstacles qui subsistent.

Les questions du désarmement nucléaire et de la non-prolifération des armes nucléaires intéressent tous les pays du monde. Pour être efficace, une interdiction des essais doit être conçue pour susciter une adhésion universelle. L'accord au sein du Comité sur un traité futur offrira une chance raisonnable d'attirer une telle adhésion. Le Comité du désarmement, en tant que forum unique multilatéral de négociation est manifestement l'instance appropriée pour des négociations sur une interdiction des essais nucléaires.

Comme nombre d'autres pays, la Suède regrette sincèrement que la Chine et la France ne participent pas aux activités du Groupe de travail spécial. Nous espérons qu'elles reconsidéreront leur attitude à ce sujet.

Pour ce qui est de la portée d'un traité futur d'interdiction des essais, notre objectif est de réaliser un traité exhaustif qui interdise toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux et à tout jamais. Cet objectif pourrait être atteint en une ou en plusieurs étapes. Pour ce qui est des explosions nucléaires à des fins pacifiques, la nécessité de réaliser un traité d'interdiction complète des essais doit, de l'avis de la délégation suédoise, primer les avantages futurs possibles de telles explosions. Ma délégation est prête à examiner toute proposition sérieuse à ce sujet.

C'est une source de satisfaction pour ma délégation que le Comité soit enfin parvenu à un consensus au sujet de la création d'un Groupe de travail spécial sur l'interdiction des essais nucléaires. La délégation suédoise, comme d'autres délégations, estime que le mandat de ce Comité est manifestement insuffisant pour mener des négociations réelles sur une interdiction complète des essais, et qu'il devra donc être amélioré. Toutefois, pour le moment, il offre la seule possibilité à notre portée pour entamer au moins un processus de négociation. Un effort déterminé devrait être fait pour examiner quant au fond les questions de vérification et de respect que pose une interdiction des essais nucléaires, ainsi que le prévoit le mandat du Groupe de travail spécial. Nous espérons qu'il sera possible de couvrir une partie du terrain au sein du Groupe afin de préparer des négociations réelles sur une interdiction des essais nucléaires.

(M. Hyltenius, Suède)

Dans son intervention du 12 août en plénière, après avoir accepté la présidence du Groupe de travail spécial, l'Ambassadeur Lidgard a dit ce qui suit : "Je tiens à souligner que nous avons accepté cette tâche à la condition expresse que les deux principales puissances nucléaires coopèrent vraiment à la poursuite des objectifs qui peuvent être atteints dans le cadre de notre mandat." Je n'ai guère besoin de souligner l'importance de cette hypothèse. Ce n'est qu'avec la coopération active de tous les participants et en particulier des principales puissances nucléaires que le Groupe de travail pourra progresser.

Certains pays ont maintes fois déclaré que l'absence de méthodes appropriées de vérification est l'obstacle principal à un traité d'interdiction complète des essais. C'est maintenant le moment et le lieu de commencer à résoudre ces importants problèmes de vérification dans un contexte multilatéral. Ma délégation s'attend donc à ce que tous les pays se montrent disposés à entreprendre des débats sincères sur ces questions.

Je voudrais maintenant parler de certains aspects importants des questions concernant la vérification du respect d'une interdiction des essais nucléaires qui, de l'avis de ma délégation, devraient être traités dans le cadre du mandat du Groupe de travail spécial.

L'une des questions de vérification à laquelle mon pays attache une grande importance est celle d'un système international de vérification. Toutes les Parties ont le droit et le devoir de participer à la vérification d'un traité d'interdiction des essais nucléaires. Toutefois, en raison de leur situation géographique, des moyens techniques dont ils disposent et d'autres circonstances, les pays pourraient avoir des possibilités techniques très différentes pour surveiller un traité uniquement par des moyens nationaux.

Le but d'un système international de vérification est de réduire ces différences et d'aider toutes les Parties à surveiller le respect du traité. En permettant un accès facile et rapide à des données rassemblées et préanalysées ainsi qu'à des enregistrements obtenus sur une base mondiale, un système international de vérification offre à toutes les Parties essentiellement les mêmes possibilités de surveiller un traité. Pour répondre à ces exigences générales, un système international de vérification doit disposer d'une capacité de fournir des informations, des données et des enregistrements qui constitueraient une base appropriée pour la vérification du traité. Un système international de vérification doit donc être un système perfectionné et moderne, doté d'un matériel et de capacités techniques non inférieurs à ceux dont disposent individuellement tels ou tels pays. Le système international de vérification doit aussi avoir la capacité de fournir des informations et des données sous une forme qui les rend utiles pour toutes les Parties.

Il est probable que la plupart des systèmes mondiaux de vérification fournissaient une quantité si grande de données de base que le traitement et l'analyse de toutes ces données représenteraient une tâche exagérément lourde et coûteuse pour la plupart des pays. Par ailleurs, rien ne s'oppose, ni politiquement ni techniquement, à ce que ces analyses fondamentales et normalisées - de toute façon nécessaires - soient effectuées dans des centres internationaux de données (CID). Quelques centres de ce genre seront nécessaires pour donner à tous les pays de bonnes possibilités de surveiller le respect d'une interdiction des essais nucléaires. Les analyses dans des CID doivent donc tirer parti des plus récents progrès techniques et scientifiques et être fondées sur toutes les données produites et disponibles dans le cadre du système international de vérification. Toute limitation des données à utiliser dans les CID réduirait considérablement l'efficacité de ce système.

(M. Hylténus, Suède)

Pour les pays qui dépendent des services des CID, une telle discrimination dans le cadre du système international de vérification ne serait guère acceptable.

En plusieurs occasions, le Gouvernement suédois a indiqué qu'il était prêt à créer, exploiter et financer un centre international de données en Suède. Les travaux de recherche menés en Suède au plan national en ce qui concerne la vérification d'une interdiction des essais ont abouti notamment à la création d'un centre expérimental de données destiné à élaborer plus avant des méthodes et des procédures pouvant être utilisées dans les CID. Une présentation détaillée des résultats de ces travaux a été faite au Groupe spécial d'experts sismologues.

Le Groupe spécial d'experts sismologues a examiné d'une façon approfondie la question des mesures sismologiques à prendre en coopération dans le cadre d'un système international de vérification. De l'avis de la délégation suédoise, le travail du Groupe d'experts fournira une base solide pour la conception de la partie sismologique d'un tel système. Toutefois, il est extrêmement important de tenir pleinement compte des récents progrès et résultats scientifiques et techniques dans tous les composants du système mondial. La poursuite de la modernisation du système sismologique mondial constitue donc pour le Groupe spécial d'experts sismologues une tâche importante en vertu de son mandat actuel.

Au printemps dernier, la Suède a soulevé la question de savoir si un système international de vérification devrait comprendre aussi un réseau pour la détection de la radioactivité aérienne à l'échelle mondiale, qui compléterait les moyens sismologiques et permettrait de vérifier s'il est procédé à des explosions nucléaires clandestines dans la basse atmosphère (CD/257). Jusqu'à présent, la surveillance de ces explosions, qui sont prohibées par le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963, a été assurée uniquement par des moyens techniques nationaux.

Le prélèvement d'échantillons pour déterminer la radioactivité atmosphérique est de toute évidence la méthode qui convient pour détecter des explosions nucléaires dans l'atmosphère; c'est aussi une méthode qui devrait bénéficier très fortement de la coopération internationale, car il est difficile pour un pays quel qu'il soit de créer lui-même un réseau ayant une couverture suffisante à l'échelle mondiale. La délégation suédoise est donc d'avis qu'il faudrait explorer les possibilités de créer un réseau mondial pour la détection de la radioactivité aérienne, qui serait analogue à celui qui existe pour la détection sismologique. Un tel réseau donnerait à toutes les parties pratiquement la même capacité de détecter, dans l'atmosphère, la radioactivité provenant d'explosions nucléaires.

D'autres moyens techniques peuvent fournir d'utiles renseignements complémentaires pour surveiller le respect d'une interdiction des essais; par exemple, des enregistrements d'ondes sonores ou gravitationnelles basse fréquence dans l'atmosphère, des mesures électromagnétiques semblables à celles effectuées pour la foudre et des mesures hydroacoustiques d'ondes sonores dans l'océan profond. Ces enregistrements hydroacoustiques pourraient aussi améliorer la capacité de surveiller des explosions souterraines dans des régions océaniques où les stations sismologiques sont peu nombreuses.

L'introduction de mesures de vérification venant s'ajouter aux moyens sismologiques généralement reconnus ne doit pas être considérée comme une tentative de prolonger le débat sur la vérification ou de rendre les problèmes de vérification plus difficiles à résoudre. Il s'agit simplement d'explorer le parti que l'on pourrait tirer de tous les moyens techniques de vérification et de mettre ces moyens, s'ils sont jugés utiles, à la disposition de toutes les parties à un futur traité d'interdiction des essais, et non seulement d'un nombre limité de pays bien équipés.

(M. Hyltenius, Suède)

Enfin, Monsieur le Président, je voudrais dire quelques mots concernant certains aspects institutionnels de la vérification et du respect.

L'application d'un traité posera un certain nombre de problèmes politiques et techniques. Il importe donc de disposer d'un mécanisme qui permette de les traiter aux niveaux appropriés d'autorité et de compétence. La délégation suédoise est d'avis qu'en plus d'arrangements pour des consultations bilatérales et multilatérales entre les parties, il faudrait prévoir deux comités ayant un secrétariat commun.

L'un de ces comités serait un comité technique, chargé de superviser le fonctionnement du système international de vérification et de résoudre tout problème technique qui pourrait se poser à cet égard. Il aurait aussi à suivre les progrès scientifiques et techniques dans les domaines pertinents. En outre, il lui appartiendrait de proposer des modernisations techniques à apporter au système international de vérification. Une autre de ses fonctions serait d'offrir un forum pour des discussions techniques sur des événements observés au sujet desquels les pays pourraient chercher à obtenir des éclaircissements complémentaires. Le comité technique pourrait aussi être responsable de la conduite technique des inspections sur place.

L'autre comité, qui porterait le nom de comité consultatif, serait un organe politique, chargé de superviser l'application du traité dans son ensemble. Il serait un forum pour des discussions politiques sur des questions liées à la mise en oeuvre du traité, y compris sa vérification. A cet égard, il aurait notamment pour tâche de recevoir des demandes d'inspection sur place et d'enregistrer les résultats de ces inspections. Il aurait également à superviser le travail du comité technique. Il pourrait aussi prévoir et préparer les conférences d'examen nécessaires.

En conclusion, Monsieur le Président, je tiens à souligner une fois encore que le Gouvernement suédois continuera de faire tout son possible, au sein du Comité du désarmement, de son Groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires et du Groupe spécial d'experts sismologues, pour contribuer à des progrès en vue de la conclusion d'un traité d'interdiction complète des essais. La Suède espère que tous les pays, et en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, sont maintenant prêts à assumer leurs responsabilités et à remplir leurs obligations internationales à cet égard. Le temps est un facteur très important. Il ne faut donc pas tarder davantage et traiter sérieusement et concrètement cette importante question, même si nous devons, pour le moment du moins, travailler en vertu d'un mandat qui laisse à désirer.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, je consacrerai mon intervention de ce jour au point 1 de notre ordre du jour, l'interdiction des essais nucléaires, sujet auquel notre gouvernement continue d'accorder une priorité essentielle dans nos travaux.

J'ai eu l'occasion de dire, lors de la réunion inaugurale du groupe de travail, combien ce nouvel organe se devait de saisir la chance qui lui était offerte de définir les voies conduisant à la négociation de l'interdiction des essais nucléaires. Et cela, malgré ou peut-être à cause d'un ensemble de facteurs apparemment défavorables, principalement l'interruption des négociations trilatérales, mais aussi l'impossibilité exprimée par certains Etats nucléaires de discuter, à ce stade, des modalités de leur adhésion éventuelle à un accord d'interdiction.

Les regrets que peuvent susciter de telles circonstances seraient stériles s'ils estompaient notre détermination de mettre en oeuvre la décision du Comité visant à "faciliter des progrès vers la négociation d'une interdiction complète des essais nucléaires".

(M. Onkelinx, Belgique)

Dé même, le caractère limitatif du mandat du groupe de travail ne devrait pas constituer un obstacle aux progrès que nous cherchons dans ce domaine. Il serait vain d'ouvrir, à ce stade, une discussion sur la nature, l'interprétation ou le caractère évolutif de ce mandat.

L'expérience récente du Groupe de travail des armes chimiques a démontré qu'il était possible de faire oeuvre utile dans le cadre d'un mandat restreint.

Une certaine flexibilité doit, en tout état de cause, prévaloir dans la manière d'aborder les travaux au sein de ce nouveau groupe. A cet égard, nous sommes encouragés par les premières déclarations qui ont été faites en ce sens, et notamment par la délégation des Etats-Unis.

Mais ce qui nous semble le plus important est que le mandat aille à l'essentiel du problème de l'interdiction des essais, c'est-à-dire les questions relatives à la vérification et au respect. Ce sont des questions dont la solution n'a jamais été qu'esquissée en termes généraux lors des pourparlers trilatéraux et qui continuent de constituer, qu'on le veuille ou non, la clef d'un éventuel accord international sur l'arrêt des essais.

Le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies contenant l'étude sur la question complète des essais nucléaires, et qui a été soumis à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, indique bien que "les problèmes posés par la vérification d'une interdiction complète des essais sont évidemment d'une autre importance que ceux qui concernent le Traité d'interdiction partielle signé en 1963".

Il nous apparaît donc entièrement justifié d'y consacrer, dans un premier temps, toute notre attention.

L'efficacité de nos travaux dépend, dans une large mesure, de la base sur laquelle nous les mènerons. Dans cette étape initiale, il est important que nous convenions, sans préjudice des positions des Etats, et je répète, sans préjudice des positions des Etats, d'une hypothèse de travail qui ne peut être que celle d'une interdiction totale et complète de tous les essais nucléaires.

Cette approche a le mérite de la crédibilité puisqu'elle correspond à l'objectif visé par le paragraphe 51 du Document final de 1978.

Elle a aussi l'avantage de ne pas détourner nos travaux vers des discussions portant sur des sujets que le Comité n'est pas en mesure de régler actuellement. Je pense notamment au cas des explosions nucléaires pacifiques.

Cette approche vise d'emblée à déterminer les conditions d'une vérification de l'absence totale d'explosions nucléaires. Cette vérification est essentielle dans la mesure où des essais clandestins pourraient assurer au pays qui en serait l'auteur un avantage militaire inacceptable.

Et je voudrais faire ici, Monsieur le Président, une remarque incidente que mes collègues ne trouveront pas dans le texte du discours qui est distribué. Je voudrais exprimer des regrets à propos du retard apporté à la mise au point du programme de travail au sein du groupe de travail. Il est dommage que toutes les délégations

(M. Onkelinx, Belgique)

n'offrent pas sur un sujet qui devrait après tout apparaître secondaire la flexibilité qui aurait permis d'entrer plus rapidement dans la substance des débats. Au moins trois séances du Groupe de travail auront été perdues, alors que l'approbation du document qui est préparé par la présidence suédoise se ferait sans préjudice des positions nationales sur les différents sujets en discussion et je voudrais lancer un appel pour que des négociations, des consultations, soient rapidement menées encore aujourd'hui afin que demain, lorsque nous nous réunirons en groupe de travail dans l'après-midi, nous n'aurons pas de nouveau à déplorer une perte de temps sur une discussion qui m'apparaît, à moi, secondaire. Il faudrait que, le plus rapidement possible, nous entrions dans le vif du sujet, c'est-à-dire dans les discussions des points proposés par la délégation suédoise.

Nous pensons également qu'il convient d'appuyer nos travaux sur une base politique et juridique plutôt que de verser dans une pseudo-technicité, qui ne nous aiderait en rien et alimenterait de faux débats, tel celui relatif au niveau acceptable de vérification. L'expérience a prouvé que dans ce domaine, un tel niveau s'établit à un point d'équilibre qui résulte de la négociation, mais ne la précède pas.

Le Groupe d'experts scientifiques chargé de la détection et de l'identification des événements sismiques constitue le support technique évident de nos travaux. Les relations entre ce Groupe d'experts et le groupe de travail devraient s'organiser de manière suivie mais flexible, sans qu'il soit besoin de prévoir la subordination d'un groupe par rapport à l'autre. La participation du Président du Groupe d'experts aux délibérations du groupe de travail, participation dont tous nous nous réjouissons, devrait suffire à nous rassurer quant à la coordination des actions de ces deux organes.

J'ai souligné précédemment que les impératifs de vérification d'une interdiction complète étaient naturellement plus exigeants que ceux d'une interdiction partielle.

Dans le rapport du Secrétaire général, auquel j'ai déjà fait allusion, il est précisé qu'en cas d'interdiction complète, "il ne serait peut-être pas possible de s'assurer, par les seuls moyens dont disposent les parties, que l'interdiction est respectée. Il faut donc prévoir une vérification par des moyens tant nationaux qu'internationaux".

La vérification par des moyens techniques nationaux peut, le cas échéant, satisfaire celui qui en dispose. Mais nous savons qu'il s'agit là d'une hypothèse pour le moins optimiste. De plus, les Etats ne disposant pas de tels moyens nationaux se verraient alors réduits à avoir recours au jugement d'une tierce partie. Enfin, l'utilisation de ces moyens nationaux ne se prête guère à une coordination internationale détaillée, puisqu'elle relève de la souveraineté de chaque Etat d'en faire l'usage qui lui semble adéquat. En général, on peut donc se limiter à convenir dans un accord international que les parties peuvent utiliser des moyens nationaux et qu'elles s'engagent mutuellement à ne pas entraver l'usage de tels moyens. Des dispositions relatives à l'accès par des Etats tiers à l'information recueillie par des moyens nationaux pourraient aussi faire l'objet d'accords éventuels.

Mais toutes ces dispositions ne pourront jamais remplacer un système international de vérification. Pareil système apparaît ici indispensable. Car, dans l'hypothèse d'un arrêt complet des essais, les explosions nucléaires souterraines ne pourront plus prendre le relais des explosions dans les autres milieux, comme c'était encore le cas sous le régime du Traité de 1965. Celui-ci ne postulait en effet pas de système international de vérification, en raison notamment du coût élevé de la dissimulation et du risque de détection d'explosions clandestines dans l'atmosphère, dans l'espace ou sous les mers. C'est maintenant l'absence totale d'explosions qu'il faudra vérifier et des modalités précises de vérification internationale, incluant la possibilité d'inspections sur place, seront indispensables à tous les stades, tant dans le cas du contrôle de routine que dans celui de l'établissement de faits en cas de doute ou de suspicion.

Il va de soi que la vérification sismologique sera une des clefs de voûte d'un système mondial du contrôle du respect d'une interdiction des essais souterrains. Nous accordons, à cet égard, la plus grande valeur aux activités du Groupe d'experts scientifiques, dont la Belgique est membre depuis le début. Un de nos premiers soucis, lorsque la Belgique est entrée au Comité du désarmement en 1979, a été de renforcer les liens entre le Comité et le Groupe d'experts. C'est ce qui a donné lieu à la réunion officieuse du 18 juillet 1980 du Comité, avec la participation des membres du Groupe d'experts.

Concernant les travaux de ces derniers, il me paraît essentiel que soit vérifiée davantage par l'expérimentation la valeur des échanges internationaux de données. Nous souhaitons donc qu'un essai global de transmission de données puisse enfin être mené à bien, avec la participation la plus large possible des Etats.

La perspective du prochain Congrès de l'Organisation météorologique mondiale devrait aussi être une occasion de clarifier le rôle que cette organisation - particulièrement son Système mondial de télécommunications - pourrait jouer dans le cadre d'un échange international de données. Un document japonais, récemment distribué, évoque avec pertinence cette question et nous pensons que le Comité du désarmement devrait assez rapidement se prononcer sur les suggestions du document japonais.

La distribution des stations sismologiques qui participeraient au réseau d'échange de données devrait aussi continuer de retenir toute notre attention. Ici aussi, nous avons détecté une large convergence de vues en faveur d'une représentation géographique la plus large possible, compte tenu notamment des lacunes que représente l'hémisphère sud dans la distribution de stations sismologiques, mais aussi de l'intérêt politique d'associer un grand nombre d'Etats à un système international de vérification. Nous savons cependant que la réalisation de cet objectif posera d'importants problèmes d'accès des Etats à la technologie appropriée, notamment en matière de techniques d'extraction automatique des paramètres sismiques.

(M. Onkelinx, Belgique)

Le statut de l'échange de données sous forme de représentations d'ondes, c'est-à-dire de niveau 2, devrait également être clarifié.

Dans la mesure où la disponibilité de techniques nouvelles relatives à l'extraction de telles données permet de mieux identifier la localisation, la profondeur et la magnitude d'événements sismiques et rend donc ces données aussi nécessaires que les données de niveau 1, c'est-à-dire les paramètres fondamentaux des signaux sismiques détectés, ne faudrait-il pas envisager une forme de transmission de routine des données de niveau 2 plutôt que de se limiter à la seule transmission "à la demande" ?

De même, nous devrions réfléchir au statut "international" des stations sismologiques nationales participant au réseau, ainsi qu'à celui des centres internationaux d'analyse des données.

Le document CD/95 présenté en son temps par l'Australie devrait constituer une base utile de réflexion à ce propos.

Mais la vérification sismologique ne constitue peut-être pas une réponse suffisante aux impératifs de la vérification internationale. C'est ce que nous devons nous efforcer de déterminer.

Faut-il, par exemple, prévoir des méthodes additionnelles de vérification, comme la surveillance de la radioactivité atmosphérique ?

Celle-ci est-elle en mesure d'identifier avec certitude les émissions radioactives dans l'atmosphère qui résulteraient d'explosions souterraines ?

La miniaturisation des explosions justifierait-elle encore cette méthode ?

Ne devrions-nous pas préserver ce moyen de détection pour dissuader et vérifier la survenance d'explosions atmosphériques clandestines ou éviter des ambiguïtés comme celles relatives à l'événement du 22 septembre 1979 au large de l'Afrique du Sud ?

La réponse que nous nous efforcerons de donner au préalable aux questions du genre de celles que je viens d'évoquer ne manquera pas d'avoir une incidence sur la révision du mandat du groupe d'experts, ainsi que sur l'élargissement de sa composition si le recours à d'autres méthodes de détection que la seule méthode sismologique était jugé nécessaire.

D'autres méthodes complémentaires pourraient également être envisagées, dans la mesure où elles rendraient la vérification plus crédible, sans toutefois compliquer inutilement les dispositions d'un accord international.

C'est ainsi que la difficulté de discerner entre les petites explosions nucléaires et les grosses explosions chimiques pourrait, par exemple, être éventuellement surmontée par un processus de notification préalable et de vérification de ces dernières.

(M. Onkelinx, Belgique)

L'inspection sur place couvre un autre aspect essentiel de la vérification internationale. L'appréciation politique de cette notion semble avoir évolué au cours des dernières années. Le Protocole au Traité russo-américain de 1976 sur les explosions souterraines nucléaires pacifiques a marqué une évolution importante à cet égard.

D'autres indices de cette évolution nous ont été récemment donnés dans d'autres domaines, notamment en ce qui concerne les armes chimiques et la vérification de la partie civile du cycle du combustible nucléaire.

L'inspection sur place devrait s'inscrire tant dans le cadre des procédures de contrôle de routine que dans celui de l'établissement de faits en cas de doute ou de suspicion.

Ici aussi, nous aurons à définir les modalités de ces procédures en respectant ce qui apparaît comme un principe nouveau et utile en matière de vérification, le degré d'intrusivité minimal nécessaire.

En terminant cette intervention, je souhaite exprimer notre espoir que nous ne gaspillerons pas la possibilité que nous nous sommes donnée en créant le groupe de travail sur l'interdiction des essais nucléaires.

Notre première tâche devrait consister à identifier d'abord les problèmes. Après en avoir relevé ici un certain nombre, ils nous apparaissent importants et complexes. Ensuite, nous devons suggérer des solutions et nous efforcer ultérieurement de les harmoniser.

C'est de cette manière, me semble-t-il, que le Comité pourra apporter sa meilleure contribution à la réalisation de l'objectif essentiel de l'interdiction des essais nucléaires.

M. TIAN JIN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, aujourd'hui j'aimerais formuler quelques observations sur la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, qui présente un intérêt universel.

Cependant, je voudrais d'abord, au nom de la délégation chinoise, souhaiter chaleureusement la bienvenue à notre nouveau collègue, l'Ambassadeur Carnock, du Pérou. Je saisis également cette occasion pour exprimer à nos collègues qui nous ont quittés ou qui vont le faire, les Ambassadeurs Venkateswaran, de l'Inde, Salah-Bey, de l'Algérie, et Vrhunec, de la Yougoslavie, notre gratitude pour la contribution qu'ils ont apportée aux travaux du Comité et leur souhaiter un plein succès dans leurs nouvelles fonctions.

Ces dernières années, l'intensification de la course aux armements nucléaires entre les superpuissances et l'accélération de leurs préparatifs de guerre nucléaire ont fait planer sur la population mondiale la sombre perspective d'une grave menace nucléaire. Les peuples demandent instamment que la question du désarmement nucléaire soit examinée à titre prioritaire et que des mesures efficaces soient prises pour empêcher la guerre nucléaire. Les vastes campagnes antinucléaires qui se sont déroulées dans certaines régions du monde traduisent le vœu profond des peuples de tous les pays de maintenir la paix et la sécurité et leur ferme opposition à la guerre nucléaire. Malheureusement, la deuxième session extraordinaire

(M. Tian Jin, Chine)

de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, sur laquelle s'est concentrée l'attention mondiale, n'a pas répondu aux aspirations du public. Pourtant, de nombreux pays n'ont pas moins présenté, au cours de cette session, un certain nombre de propositions et de recommandations raisonnables concernant la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire qui méritent de retenir l'attention et d'être examinées plus avant.

D'innombrables faits ont démontré que la course aux armements nucléaires, le monopole nucléaire et la menace de guerre nucléaire ont tous leur origine dans la compétition des deux superpuissances pour l'hégémonie. A la deuxième session extraordinaire, certains pays non alignés ont proposé que les deux principales puissances nucléaires, l'URSS et les Etats-Unis, proclament la cessation immédiate des essais d'armes nucléaires et de la fabrication et du déploiement de ces armes et de leurs vecteurs. Les auteurs de cette proposition, qui fait ressortir la situation actuelle concernant les armements nucléaires et souligne la responsabilité particulière que les deux pays pourvus des plus vastes arsenaux nucléaires devraient assumer dans le désarmement nucléaire, exigent à juste titre que ces pays mettent immédiatement un terme à leur course aux armements nucléaires. La proposition mérite un examen approfondi. Pour réduire le danger de guerre nucléaire, l'URSS et les Etats-Unis devraient non seulement renoncer à leurs essais d'armes nucléaires et à la fabrication et au déploiement de ces armes, mais réduire sensiblement leurs arsenaux nucléaires. A cet égard, la délégation chinoise a proposé expressément que l'URSS et les Etats-Unis réduisent de moitié toutes les catégories d'armes nucléaires. Puisque ces pays possèdent déjà des arsenaux nucléaires gigantesques, cette réduction ne nuirait nullement à leur sécurité. Une fois qu'ils auraient pris des mesures pour réduire l'écart énorme qui existe entre eux et les autres Etats nucléaires, tous les Etats nucléaires arrêteraient aussi leurs essais d'armes nucléaires et la mise au point et la fabrication de ces armes, les réduiraient et finalement, les élimineraient entièrement.

Certains pays proposent d'interdire l'utilisation des armes nucléaires en attendant le désarmement nucléaire. Nous appuyons cette proposition. A notre avis, si tous les Etats nucléaires s'engageaient à ne pas utiliser d'armes nucléaires, le danger de voir éclater une guerre nucléaire pourrait être réduit dans une certaine mesure. Pourtant, il ne faut pas oublier que les armements nucléaires des superpuissances ont déjà atteint le niveau dangereux de la capacité de surextermination et donc que la seule interdiction de leur emploi est insuffisante pour dissiper la menace nucléaire. En particulier, à une époque où les superpuissances continuent d'accélérer l'expansion des armes nucléaires et modernisent et déploient constamment de nouveaux types d'armes nucléaires, comment les petits et moyens pays pourraient-ils se sentir en sécurité et exempts de toute appréhension ?

Compte tenu des considérations qui précèdent, nous estimons que l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires devrait être liée à leur réduction et à leur destruction. En outre, en procédant au désarmement nucléaire, il convient d'apporter une attention suffisante au désarmement classique. C'est à cette condition que l'on peut contribuer véritablement à la paix mondiale et à la sécurité des Etats et atténuer la menace de guerre à laquelle l'humanité est confrontée.

Pour ce qui est de l'arrêt des essais nucléaires, nous estimons qu'il n'est qu'un des aspects de la question d'ensemble du désarmement nucléaire. L'arrêt des essais nucléaires tendra à ralentir la course aux armements nucléaires.

(M. Tian Jin, Chine)

Toutefois, ce n'est que lorsqu'il s'accompagnera d'autres mesures de désarmement nucléaire qu'il pourra contribuer à réduire la menace de guerre nucléaire. Les deux superpuissances, qui ont déjà effectué plus de 1 000 essais nucléaires de diverses sortes, possèdent un grand nombre d'armes nucléaires de haute précision. Conformément aux exigences de tous les peuples du monde, elles devraient mettre immédiatement fin à tous les essais nucléaires et à la course aux armements nucléaires et engager des négociations sur une réduction véritable et radicale des armes nucléaires afin de réaliser au plus tôt le désarmement nucléaire. Si elles appliquent effectivement ces mesures, les autres Etats nucléaires seront disposés à arrêter les essais et la fabrication des armes nucléaires et à les réduire. En outre, cela contribuera également à dissuader les Etats disposant d'une capacité nucléaire potentielle d'élaborer des armes nucléaires. Cependant, les faits vont à l'encontre des aspirations des peuples. L'une des superpuissances a déclaré ouvertement que pour retrouver sa supériorité perdue, elle ne pouvait se permettre actuellement d'arrêter ses essais nucléaires. L'autre superpuissance, tout en prêchant le désarmement nucléaire et l'interdiction complète des essais nucléaires, intensifie en fait ses essais nucléaires. En 1979, elle a établi un record en effectuant 29 essais nucléaires dans l'année. Ce chiffre dépasse le nombre total d'essais nucléaires effectués par l'ensemble des autres Etats nucléaires durant l'année en question. En 1980 et 1981, ses essais nucléaires ont également dépassé ceux des autres Etats nucléaires. Comment donc peut-on croire à la sincérité de cette superpuissance pour ce qui est de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire ?

La capacité nucléaire limitée dont dispose la Chine est un moyen d'autodéfense exigé par l'existence de graves menaces extérieures. La Chine, pays socialiste en développement, a besoin d'accélérer son développement économique et ne souhaite pas consacrer des ressources aux armes nucléaires. Cependant, confrontés à une menace militaire de superpuissance, nous sommes obligés de maintenir la capacité de défense nécessaire tout en accomplissant des efforts d'édification. Le chef de la délégation chinoise à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement a encore réaffirmé que jamais, en aucune circonstance, la Chine n'utilisera la première des armes nucléaires, et qu'elle s'engage inconditionnellement à ne pas utiliser d'armes nucléaires contre un Etat non nucléaire quel qu'il soit. Cette attitude démontre à l'évidence que la capacité nucléaire très limitée que possède la Chine a pour seul but d'assurer son autodéfense contre une agression extérieure. Par ailleurs, la Chine est prête à prendre l'engagement de réaliser le désarmement nucléaire. Lorsque les deux Etats pourvus des plus importants arsenaux auront pris l'initiative de renoncer à essayer, à perfectionner et à fabriquer des armes nucléaires et auront réduit de moitié leurs armes nucléaires, la Chine s'engagera à cesser de mettre au point et de fabriquer des armes nucléaires et se joindra à eux pour les réduire et finalement, les détruire entièrement. Le peuple chinois, tout comme les peuples des autres pays, espère que ce jour est proche et est proche.

M. WEGENER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, pardonnez-moi si mon intervention, qui sera d'ailleurs brève, porte sur plusieurs questions et non pas uniquement sur le principal thème de discussion de cette séance.

Ma délégation constate avec inquiétude que le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires est toujours à la recherche d'une solution pour son programme de travail et que les perspectives concernant des formules de consensus ne sont pas aussi bonnes que nous le voudrions. Pour notre part, nous accueillons favorablement le nouveau texte de programme de travail discuté officieusement par divers groupes sur la base de consultations et des contributions de plusieurs délégations. A notre avis, il est impératif qu'un accord sur ce texte soit réalisé d'ici le 27 août afin de laisser au moins un minimum de temps pour une lecture initiale

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

des divers thèmes à discuter. Si un accord n'est pas réalisé, il faudra faire apparaître clairement la responsabilité de ceux qui, pour des motifs inavoués que nous ne pouvons que présumer, refuseraient leur assentiment. Toutes les délégations savent que le mandat du Groupe de l'interdiction des essais nucléaires est limité. C'est là pour beaucoup d'entre nous un état de choses difficilement admissible. Quelle que soit pourtant l'opinion des délégations, le seul moyen constructif de mettre en lumière les lacunes que l'on croit observer dans le mandat serait de mener à terme aussi rapidement que possible les travaux actuellement prévus. Une fois ces travaux achevés, les demandes d'élargissement du mandat du Groupe seraient certainement mieux accueillies.

Dans sa séance plénière du 24 août, le Comité a eu l'occasion d'examiner le rapport intérimaire du Groupe d'experts sismologues. Ce rapport et les informations complémentaires aimablement fournies par le Président du Groupe, M. Ericsson, ont largement contribué à faire connaître au Comité l'état d'avancement des travaux du Groupe. Ma délégation, parmi d'autres, sait particulièrement gré à l'Ambassadeur Okawa d'avoir posé des questions aussi directes et incisives sur l'orientation à donner aux travaux du Groupe. Je tiens à m'associer aux nombreuses délégations qui refusent de laisser les travaux du Groupe se poursuivre à l'infini comme un exercice purement académique. Ma délégation souhaite qu'autant que possible les experts achèvent leur prochain rapport intérimaire dès 1983, de préférence au printemps. D'ores et déjà, les sismologues ont accumulé une documentation très abondante. C'est sur le plan expérimental qu'il reste des efforts à faire. Compte tenu particulièrement des travaux que le Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires entreprend actuellement, le Comité devrait sérieusement penser à élargir et à préciser le mandat du Groupe spécial d'experts sismologues. Selon nous, ce mandat élargi devrait contenir en particulier les éléments suivants :

- étude expérimentale de tous les aspects d'un système international d'échanges de données sismologiques au moyen de toutes les méthodes scientifiques et techniques disponibles;
- dans un laps de temps à spécifier, extraction automatique et/ou interactive de tous les paramètres de niveau 1 sur une période d'essai d'au moins deux semaines;
- transmission de cette série complète de paramètres par le SMT/OMM après reconnaissance officielle du Groupe d'experts par l'OMM;
- examen, au moyen d'essais réels, de la possibilité de transmettre des données de niveau 2 par les lignes de l'OMM et par d'autres canaux de transmission de données; élaboration de formats standards à cette fin;
- mise au point et vérification expérimentales de procédures analytiques, dans les centres de données, par des méthodes modernes d'évaluation débouchant sur une comparaison des résultats relatifs aux données des niveaux 1 et 2 respectivement.

Je tiens à faire observer que si une orientation plus expérimentale était donnée aux travaux des experts, il serait possible d'obtenir des résultats particulièrement intéressants pour les pays qui ne sont pas eux-mêmes pourvus de services sismologiques et qui pourraient utiliser le système d'échanges comme base de leurs propres efforts de vérification en matière d'essais nucléaires.

(M. Wagener, République fédérale d'Allemagne)

En tous cas, ma délégation estime que les travaux effectués par le Groupe d'experts cette année et nos discussions à la séance plénière du 24 août ont démontré la nécessité de remanier le mandat, compte tenu de l'hypothèse que tous les pays participants sont politiquement et techniquement préparés à appliquer les découvertes les plus récentes de la science et de la technique et d'en tirer tout le parti concevable.

A propos maintenant de la question des armes chimiques, je voudrais exprimer notre satisfaction quant à la méthode de travail adoptée par le Groupe spécial dans ce domaine. La méthode actuelle de négociation, qui consiste à mettre en action sans mandat précis un certain nombre de groupes restreints et décidés s'est révélée tout à fait efficace. C'est là une expérience en matière de négociation multilatérale dont nous aimerions peut-être tirer les leçons pour d'autres activités. Nous devons complimenter le Président Sujka d'avoir introduit ce scénario souple de négociation; pour la première fois, nos négociateurs sur les armes chimiques sont allés au-delà de la simple juxtaposition des positions des divers pays. Ils ont maintenant commencé à évaluer la différence entre leurs conceptions et à s'entendre, dans une mesure de plus en plus grande, sur des positions communes.

Au début de la session, ma délégation a présenté des observations sur un aspect particulièrement important de la présente session de négociation, à savoir les nouvelles conceptions de la vérification internationale présentées à New York par la délégation soviétique et présentées à nouveau ici. Nous avons tenté d'engager la négociation sur une voie constructive en posant à la délégation soviétique quelques questions sur des aspects qui, à notre avis, appelleraient d'autres éclaircissements. Ces questions ont été posées dans le document CD/CW/CRP.63. Afin de clarifier encore davantage nos questions et de faciliter des réponses de la part de la délégation soviétique, nous avons associé nos efforts, quelques jours plus tard, avec la délégation néerlandaise pour reformuler notre petit questionnaire et le structurer plus logiquement. Je remercie l'Ambassadeur Issraelyan d'avoir fourni, dans sa déclaration du 12 août, quelques réponses initiales à notre première série de questions. A ce stade, il lui était évidemment impossible d'avoir des réponses toutes prêtes. Nous reconnaissons tous la complexité de l'ensemble de cette question. Pourtant, en réitérant le grand intérêt de ma délégation quant aux vues de l'Union soviétique, je tiens à déclarer que nous attendons toujours qu'une réponse complète et officielle nous soit donnée le moment venu. L'Union soviétique a tenu à souligner particulièrement l'urgence qu'il y a à conclure à bref délai une convention sur les armes chimiques. Comme il apparaît que les éclaircissements en matière de vérification internationale que demande ma délégation constitueraient un élément important pour accélérer la progression de nos négociations, nous pouvons penser à bon droit que des réponses rapides à notre questionnaire contribueraient à accélérer le rythme de nos négociations. Je tiens d'autre part à rappeler au représentant de l'URSS que ma délégation s'est d'emblée déclarée disposée à répondre aux questions similaires concernant la vérification qui nous ont été posées après la distribution de notre document de travail CD/265. J'ai moi-même répondu à ces questions en plénière le 15 avril, dans une déclaration détaillée, et ma délégation a saisi l'occasion pour étoffer nos réponses et élucider des aspects supplémentaires lors de contacts directs avec nos collègues soviétiques. Nous accueillerions certainement avec satisfaction une réaction semblable de la délégation soviétique.

En conclusion, j'aimerais faire une brève déclaration en ma qualité de Président actuel du Groupe de travail spécial des armes radiologiques. En réponse à la lettre distribuée au début de la séance du 3 août, j'ai reçu des réponses complètes de

(M. Wegener, République fédérale d'Allemagne)

13 délégations et une réponse du porte-parole d'un groupe régional, qui déclarait parler au nom des huit membres du Groupe. Nous avons donc reçu des réponses de la moitié environ des membres du Comité. Je remercie tout particulièrement ceux qui ont répondu. Ces jours prochains, je me tiendrai à la disposition de ceux qui préfèrent répondre oralement et de ceux qui aimeraient fournir des précisions complémentaires au sujet de leurs réponses écrites. Je prie ces délégations de prendre contact avec moi le plus tôt possible. Une réunion officielle du Groupe de travail des armes radiologiques se tiendra dans l'après-midi du 2 septembre. Au cours de cette réunion, je compte faire rapport sur les vues qui m'auront été communiquées et faire des suggestions pour la suite des travaux.

M. FIELDS (Etats-Unis) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation s'associe aux paroles que vous-même et d'autres collègues avez prononcées pour prendre acte avec regret du départ de nos deux collègues qui nous ont quittés depuis ma dernière intervention, les distingués Ambassadeurs de Yougoslavie, M. Marko Vrhunec, et d'Algérie, M. Anisse Salah-Bey et leur rendre hommage pour leur contribution à nos travaux. Nous leur souhaitons à tous deux bonne chance et un plein succès dans leurs nouvelles fonctions. Je désire aussi associer ma délégation, aux souhaits de bienvenue adressés à notre nouveau collègue péruvien, l'Ambassadeur Peter Cannock. Nous comptons nouer avec lui des liens de coopération amicale, prolongée et fructueuse, enchantés que nous sommes de voir des collègues de notre hémisphère participer avec nous aux travaux du Comité.

A notre séance plénière de mardi dernier, le Comité a entendu deux déclarations qui, malheureusement, contribuent à entraver plutôt qu'à faciliter les tâches d'une importance capitale dont le Comité est chargé. Toute rhétorique conçue pour masquer plutôt que pour éclairer les véritables questions auxquelles nous avons à faire face est pour nous sans objet. Je ne pense pas que de telles déclarations, qui visent, par des citations soigneusement choisies de déclarations librement faites par des hommes libres dans une presse libre, à incriminer ceux qui manifestement ne devraient pas l'être, puissent servir la cause véritable d'un monde plus pacifique.

Les deux déclarations auxquelles je me réfère sont celles de l'Union soviétique et du Mexique. Toutes les délégations peuvent attribuer certains motifs à la déclaration soviétique. On ne peut comprendre la seconde que comme une tentative de créer une vue étroite et partisane de l'histoire pour montrer ou tenter de montrer que la position de mon gouvernement sur la question d'une interdiction des essais nucléaires trahit en quelque sorte les vrais intérêts de la sécurité nationale des Etats-Unis.

Je désire répondre brièvement à ces déclarations. Les questions les plus fondamentales que tout Gouvernement des Etats-Unis est appelé à résoudre dans l'intérêt aussi bien du peuple américain que du monde entier, sont celles relatives aux armes nucléaires. Tant que pèseront des menaces, et en particulier des menaces nucléaires, sur la sécurité des Etats-Unis et de leurs alliés, les Etats-Unis n'auront d'autre choix que de recourir à une stratégie de dissuasion. Cette stratégie, qui veut que notre arsenal stratégique soit adéquat pour décourager toute attaque délibérée contre les Etats-Unis ou leurs alliés, a été approuvée par tous les Présidents des Etats-Unis depuis le Président Eisenhower. Il est inconcevable que les Etats-Unis prennent des mesures unilatérales pour affaiblir cette dissuasion. Mais en même temps, les Etats-Unis continueront de rechercher en toute bonne foi, par la voie de négociations, des moyens efficaces pour réduire ces menaces, et finalement les éliminer. Il est clairement de notre intérêt d'agir ainsi.

(M. Fields, Etats-Unis d'Amérique)

Notre distingué collègue, l'Ambassadeur García Robles, nous a donné une leçon d'histoire hautement sélective. Pour illustrer ses vues sur l'histoire, il a utilisé trois citations d'Américains distingués, parlant en tant que simples citoyens il y a une dizaine d'années. Le distingué représentant de l'Union soviétique, l'Ambassadeur Issraelyan, a recouru à la même tactique en citant des articles de la presse contemporaine. En peu de temps, les archives publiques des Etats-Unis, abondantes et d'un accès facile, nous livreraient d'autres citations d'Américains non moins distingués qui ont soutenu, ou qui soutiennent, d'autres vues.

Je m'abstiendrai pourtant de répondre à des citations par d'autres citations, car notre temps est trop précieux pour être ainsi gaspillé.

En outre, un tel exercice serait à côté de la question. Il obscurcirait la perspective réaliste qui inspire les actes de mon gouvernement. Permettez-moi de dire quelques mots au sujet de cette perspective. En juin 1946, les Etats-Unis, qui étaient alors le seul pays en possession d'armes nucléaires, ont hardiment pris l'initiative en offrant de placer ces armes sous le contrôle de l'Organisation des Nations Unies. M. Bernard Baruch a dit de façon poignante, en proposant le plan qui portait son nom : "Nous sommes ici pour faire un choix entre les vivants et les morts." Le plan Baruch a été approuvé par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies, mais bloqué en fait par un pays membre qui devait, peu après, lancer la course aux armements nucléaires. L'acquisition d'armes nucléaires par l'Union soviétique et le comportement de cette dernière ont conduit à la création de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord, organisme régional de défense collective autorisé aux termes de la Charte des Nations Unies. Cette perspective englobe de nombreux efforts patients qui ont été accomplis aux Etats-Unis, pendant le dernier quart de siècle, pour limiter les armements nucléaires. Parmi ces efforts figurent le Traité d'interdiction partielle des essais nucléaires de 1963, le Traité sur l'espace extra-atmosphérique, le Traité sur la non-prolifération, le Traité sur les fonds marins et les accords de limitation des armements stratégiques conclus avec l'Union soviétique. Cette perspective englobe aussi les vastes efforts déployés par mon gouvernement pour faire profiter le monde entier des avantages découlant des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, et l'appui de mon gouvernement à la création de l'Agence internationale de l'énergie atomique, avec son système essentiel de garanties internationales. Notre perspective présente aussi une autre face, qui est le dossier du comportement de l'Union soviétique. Nous nous souvenons du Mur de Berlin et de la crise des missiles de Cuba. Notre perspective est aussi influencée par l'acquisition, par l'Union soviétique, d'énormes quantités d'armes nucléaires et classiques durant les années 1970, à une époque où les Etats-Unis faisaient preuve de modération pendant la période dite de détente. Nous sommes également au courant de la mise au point, par les Soviétiques, d'une arme antisatellites, et de leur comportement systématique, d'aventurisme et d'agression, dont l'exemple le plus récent est leur invasion brutale de l'Afghanistan.

Etant donné cette perspective, Monsieur le Président, quelle attitude une personne raisonnable s'attendrait-elle à voir prendre par les Etats-Unis? Devons-nous réagir par un désarmement unilatéral? Ou en plaçant notre confiance dans la bonne volonté de l'Union soviétique et en faisant fi de toute précaution? Aucun dirigeant américain conscient de ses responsabilités ne pourrait jamais envisager de tels actes.

Mais il est clair que des réductions mutuelles des niveaux des armements, tant nucléaires que classiques, sont dans l'intérêt des Etats-Unis. Ces réductions peuvent libérer des ressources économiques qui trouveraient à mieux s'employer dans le monde. Si on lui en donne la possibilité, notre système économique peut procurer de grands avantages au monde en général. La nécessité de soutenir une confrontation avec l'Union soviétique dans le domaine militaire n'a certainement rien de réjouissant. Les balles ne nourrissent pas les enfants ni ne construisent d'hôpitaux.

Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de l'engagement de mon gouvernement en faveur d'une limitation des armements nucléaires et d'une réduction de ces armements. Aucune des délégations présentes dans cette salle ne peut ignorer le fait que deux négociations d'une importance vitale se déroulent actuellement entre les Etats-Unis et l'Union soviétique pour réaliser ces objectifs. Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de la volonté de mon gouvernement d'oeuvrer à la réalisation d'une interdiction complète et vérifiable des armes chimiques. Il ne doit y avoir aucun doute au sujet de la volonté des Etats-Unis de poursuivre les négociations sur la réduction mutuelle et équilibrée des forces armées et des armements en Europe centrale, qui se déroulent actuellement à Vienne. Et il ne doit y avoir aucun doute non plus au sujet de la volonté de mon pays d'assumer ses obligations internationales, en vertu d'accords auxquels il est partie, en particulier le Traité sur la non-prolifération. Compte tenu des pourparlers sur la réduction des armements stratégiques et des négociations sur la réduction des forces nucléaires de portée intermédiaire, efforts dont l'initiative revient aux Etats-Unis, je ne vois pas comment un gouvernement quel qu'il soit pourrait soutenir que mon gouvernement considère en quelque sorte comme lettre morte l'article VI du Traité sur la non-prolifération, comme certaines délégations l'ont laissé entendre ici durant notre session de 1982. Pour ce qui est de la question d'une interdiction des essais nucléaires, nous avons constamment dit qu'il s'agissait là d'un objectif à long terme, mais qui devait être envisagé dans le contexte de la large gamme des mesures de limitation des armements nucléaires et des intérêts de la sécurité générale des Etats-Unis. Ma délégation est prête à participer activement aux travaux du Groupe de travail sur une interdiction des essais nucléaires, et je me joins à nos collègues qui ont pris la parole ce matin pour demander instamment que l'on s'entende sans retard sur un programme de travail pour cet organe.

Il est regrettable que certaines délégations semblent aborder les travaux du Comité comme un jeu, comme un théâtre politique où l'objectif serait de marquer des points dans le débat et d'embarrasser ceux qui soutiennent des vues opposées. Ma délégation ne voit certes pas les choses de cette façon. Qu'elles soient populaires ou impopulaires, elle continuera d'adopter des positions fondées sur des intérêts nationaux sérieux et une vision réaliste du monde dans lequel nous vivons.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant des Etats-Unis d'Amérique de sa déclaration.

Conformément à la décision que le Comité a prise à sa 176ème séance plénière, je donne maintenant la parole au distingué représentant de l'Irlande, Son Excellence l'Ambassadeur Hayes, auquel je souhaite une chaleureuse bienvenue au Comité.

M. HAYES (Irlande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie tout particulièrement de vos aimables paroles de bienvenue. A mon tour, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence, et associer ma délégation aux hommages nombreux et mérités que les orateurs précédents ont rendus à vous-même et à votre distingué prédécesseur.

C'est pour moi un grand honneur que de participer au Comité du désarmement en qualité d'observateur pendant l'examen du point 1, sur lequel porte la présente séance plénière. Chacun sait que l'Irlande est candidate à l'admission au Comité. Nous sommes convaincus que la question d'une interdiction complète des essais sera l'une des plus importantes que nous aurons à traiter en tant que membre du Comité si notre candidature est acceptée, comme nous l'espérons.

(M. Hayes, Irlande)

Tous ceux qui ont suivi cette question particulière savent l'importance que le Gouvernement irlandais attache à l'interdiction complète des essais dans le cadre des efforts accomplis par la communauté internationale pour réaliser le désarmement nucléaire. D'année en année, nous avons exprimé nos vues à l'Assemblée générale et nous nous sommes associés à d'autres Etats pour parrainer des résolutions sur cette question.

Si l'on regarde autour de soi, on constate que les efforts entrepris pour négocier des mesures de désarmement dans le domaine nucléaire sont trop souvent incapables de suivre des progrès de la technologie et donc impuissants à ralentir la course aux armements nucléaires. Une interdiction complète des essais pourrait jouer un rôle vital. Elle contribuerait à maîtriser la compétition à laquelle se livrent les puissances nucléaires sur le plan qualitatif en limitant le progrès technologique des armes nucléaires. Le Traité d'interdiction partielle des essais de 1963 et le plus récent traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires ont certes constitué d'importants éléments psychologiques, mais n'ont pas été très efficaces pour limiter le perfectionnement des armes nucléaires. Nous sommes persuadés que des mesures d'une portée beaucoup plus étendue sont nécessaires. Il n'y a pas d'autre solution si l'on veut négocier une interdiction complète des essais du genre de celle que les parties au Traité d'interdiction partielle de 1963 se sont engagées à rechercher.

Les Gouvernements irlandais successifs ont souligné la nécessité d'agir pour prévenir la dissémination des armes nucléaires. En 1959, le Ministre des affaires étrangères a présenté une résolution sur cette question à l'Organisation des Nations Unies. Les années suivantes, nous avons persévéré sur cette voie et nous avons progressivement recueilli un appui croissant jusqu'à la conclusion du Traité sur la non-prolifération en 1967. Nous estimons que ce Traité a apporté une contribution utile aux efforts accomplis par la communauté internationale pour limiter la dissémination des armes nucléaires. L'acceptation par les puissances nucléaires d'une interdiction complète des essais nucléaires serait un puissant stimulant pour les efforts internationaux visant à maintenir et renforcer le Traité sur la non-prolifération. L'Irlande et les autres pays qui appuient le Traité affirment qu'il devrait être universellement reconnu et demandent aux Etats qui sont en mesure d'acquérir des armes nucléaires de s'en abstenir dans l'intérêt de tous. Si aujourd'hui les puissances nucléaires s'entendaient pour mettre fin aux essais, cela prouverait qu'elles sont aussi disposées à accepter des contraintes, et encouragerait grandement ceux parmi nous qui souhaitent voir le Traité sur la non-prolifération établi sur des bases solides et accepté par tous. Comme l'a déclaré la Commission Palme, une interdiction complète des essais "renforcerait l'acceptabilité et la crédibilité du Traité sur la non-prolifération".

Etant donné l'importance capitale que le Gouvernement irlandais attache à un accord sur une interdiction complète des essais, nous déplorons vivement que les perspectives de parvenir à un accord ne se soient pas améliorées ces derniers mois. Les entretiens trilatéraux, auxquels nous attachons une grande importance, n'ont pas repris et les rapports récents sont quelque peu pessimistes quant aux perspectives de les voir reprendre à une date rapprochée. Cependant, nous sommes certains que le dernier mot n'a pas encore été dit à ce sujet, et pour notre part nous continuons à espérer que ces entretiens reprendront sous peu. A notre avis, il est essentiel que des débats concrets soient tenus entre les Etats nucléaires intéressés au premier chef à la question si l'on veut que les travaux du Comité du désarmement soient couronnés

(M. Hayes, Irlande)

de succès. Les pays non membres du Comité du désarmement ont suivi les efforts accomplis par le Comité ces dernières années pour s'attaquer à cette question particulièrement importante, et notamment pour parvenir à un accord sur la création d'un groupe de travail. Nous n'ignorons naturellement pas que vous avez décidé en avril dernier de créer un groupe de travail spécial sur une interdiction des essais nucléaires et fixé d'un commun accord le mandat à lui donner. Je dois avouer tout de suite que le mandat qui a été adopté n'est pas celui que nous aurions suggéré. J'ajouterai qu'à notre avis tous les Etats dotés d'armes nucléaires devraient participer au débat.

Je rappellerai que le 29 février 1972, le Secrétaire général de l'ONU, prenant la parole devant la Conférence du Comité du désarmement au sujet d'une interdiction complète des essais, a déclaré : "J'estime que tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que seule une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final". Certes, le problème de la vérification a été étroitement associé, pendant toutes les années écoulées, à l'examen d'une interdiction complète des essais. Pourtant, ma délégation pense que les paroles prononcées par le Secrétaire général en 1972 n'ont rien perdu de leur valeur. La recherche d'une méthode de vérification infaillible peut demander beaucoup de temps, mais la marge d'erreur en matière de vérification ne cesse de diminuer en raison des progrès scientifiques réalisés dans le domaine de la détection et de l'identification. Nous devons donc être prêts à rechercher une solution équilibrée. C'est évidemment ce que le Secrétaire général avait en vue en 1972 lorsqu'il a exprimé l'opinion que seule une décision politique était désormais nécessaire pour parvenir à un accord final.

Ces observations permettront de comprendre pourquoi ma délégation avait formulé quelques réserves initiales au sujet du mandat du nouveau groupe de travail spécial. Cependant, cela ne signifie pas que notre attitude à son égard est négative. L'établissement de ce Groupe de travail spécial permet au Comité d'entamer les travaux sur cette question particulièrement importante. Nous voyons également un motif d'encouragement dans l'expérience du Groupe de travail spécial des armes chimiques, qui était initialement investi d'un mandat que l'on pourrait considérer comme quelque peu limité. Malgré cela, il a pu, comme nous le savons, accomplir une tâche extrêmement utile. Compte tenu de ces résultats, nous voulons espérer que le Groupe de travail spécial qui vient d'être créé pour s'occuper de l'interdiction complète des essais pourra lui aussi faire oeuvre utile.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Irlande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

Ceci épuise ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole ?

Mme GONZALEZ y REYNERO (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole pour réserver à ma délégation son droit de répondre à la déclaration qu'a faite le distingué représentant des Etats-Unis, qu'elle exercera lorsqu'elle aura pu examiner attentivement la teneur de cette déclaration.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le secrétariat a distribué, à ma demande, un document officieux contenant le calendrier des séances et réunions du Comité et de ses organes subsidiaires pour la semaine qui vient. Comme d'habitude, ce calendrier est indicatif et peut être modifié en cas de besoin. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le Comité adopte ce document officieux.

Il en est ainsi décidé.

Avant de lever la séance plénière, je voudrais rappeler qu'à notre prochaine séance plénière, mardi, je soumettrai au Comité, aux fins d'adoption, le programme de travail figurant dans le paragraphe 10 du rapport du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques (CD/318), ainsi que le projet de communication faisant l'objet du Document de travail No 73.

Puis-je rappeler également que le Comité tiendra cet après-midi, à 15 heures, une réunion officieuse pour examiner les propositions restantes présentées au titre des points 2 et 7 de l'ordre du jour, ainsi que la question du fonctionnement amélioré et efficace du Comité du désarmement.

La prochaine séance plénière du Comité du désarmement aura lieu le mardi 31 août, à 10 h 30.

La séance est levée à 12 h 35.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL